





AAMSTERDAM Chez PIERRE MORTIER.

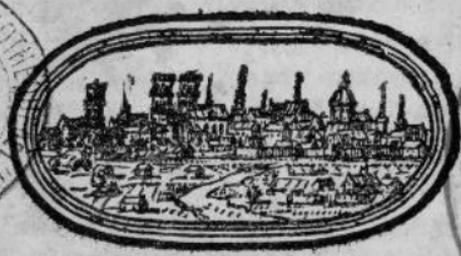
Res 45356

LA  
REPUBLIQUE  
DES  
HEBREUX.

Où il est traité de la Structure du Tabernacle , de la  
fabrique des Vaisseaux sacrez , & de l'ordre que les  
Israëlites observoient dans leurs campemens ,  
& dans leurs décampemens. Matières qui  
n'avoient point encore été expliquées, ou  
dont on n'avoit parlé que légèrement.

*Enrichie de FIGURES, pour en faciliter l'intelligence.*

TOME SECOND.



A AMSTERDAM,

Chez PIERRE MORTIER, Libraire sur  
le Vygendam, à la Ville de Paris.

M. DCCV,

LA  
REPUBLIQUE  
DES  
HEBREUX.

On a vu naître de la République de l'Israël, de la  
république des Hébreux, et de l'ordre que les  
Hébreux ont établi dans leurs usages,  
et dans leurs usages. Mais les usages qui  
sont en usage dans l'ordre de l'Israël, sont  
ceux qui sont en usage dans l'ordre de l'Israël.

Tome Second.



PARIS, chez M. LAMARQUE, Libraire, Palais National, ci-devant des Arts, ci-devant de la Nation, ci-devant de la République, ci-devant de la Liberté, ci-devant de la Justice, ci-devant de la Vérité, ci-devant de la Sagesse, ci-devant de la Modestie, ci-devant de la Simplicité, ci-devant de la Pureté, ci-devant de la Castité, ci-devant de la Chasteté, ci-devant de la Pureté, ci-devant de la Castité, ci-devant de la Pureté, ci-devant de la Castité.

On a vu naître de la République de l'Israël, de la  
république des Hébreux, et de l'ordre que les  
Hébreux ont établi dans leurs usages,  
et dans leurs usages. Mais les usages qui  
sont en usage dans l'ordre de l'Israël, sont  
ceux qui sont en usage dans l'ordre de l'Israël.

P R E F A C E  
du Continuateur de la  
R E P U B L I Q U E  
D E S  
H E B R E U X.



*E* donne ici aux Lecteurs la Continuation du Livre de Cunéus de la République des Hébreux, dont je fis paroître la Traduction en Flamand, il y a quelque tems. Cét Ouvrage a eû le bonheur de plaire, comme il paroît par le débit qui en a été fait. Je le fis passer avant cette Continuation, pour sonder le goût du Public; comme le jugement, qu'on en a fait, n'est pas desavantageux, rien ne m'empêche maintenant d'exécuter le dessein que j'avois formé dez lors. Il y a déjà plusieurs années, que mon Père, (qui nonobstant la Médecine, qu'il exerçoit, avoit eû toujours un grand penchant pour l'étude de la Philologie Judaïque) s'étoit appliqué à ramasser des matériaux, dans le dessein de les mettre un jour en œuvre, & d'en composer un corps d'Antiquitez Hébraïques. Mais la mort l'empêcha d'exécuter le projet qu'il avoit formé. Plusieurs circonstances fâcheuses, qu'il n'est pas fort important que le Public sâche, ont retardé jusqu'à présent la publication de ses Ecrits. Apres en avoir rassemblé les pièces dispersées, je remarquai que son but principal avoit été de traiter de

P R E F A C E.

la structure du Tabernacle, de la fabrique des Vaisseaux sacrez, de l'ordre que les Israélites observoient dans leurs campemens, & dans leurs décampemens, de la Sacrificature Mosâïque, & des Sacrifices de l'ancienne Loi, & cela pour suppléer au silence de Cunéus, qui ne traite pas de ces matières, ou qui n'en parlent que légèrement. Je me proposai d'abord d'exécuter le projet de mon Père, & de publier les Remarques qu'il avoit faites là-dessus. J'ai eu soin de les ranger dans le meilleur ordre qu'il m'a été possible de choisir, & d'en remplir tous les vuides. Je n'ai pas fait scrupule de me servir des secours qu'on peut tirer de l'Architecture, lorsqu'il m'a paru qu'ils pouvoient éclaircir les difficultez qu'on rencontre dans Moÿse, touchant la structure du Tabernacle, & la fabrique des Vaisseaux sacrez, & répandre des lumières sur les Ecrits de ce divin Législateur. J'ai pris soin encore d'orner ce Livre des Figures les plus exactes que j'ai pu recouvrer. Pour cet effet, & de peur de méprise, sans m'arrêter à celles qu'on a déjà vûes, j'ai fait dessigner sous mes yeux & conformément à mes idées, toutes les figures de mon Livre, & ensuite je les ai fait graver sur le cuivre par un de mes Amis, habile & intelligent en ces sortes d'ouvrages. Je n'oserois me flatter avec tout cela qu'il n'y ait point de défaut, & peut-être même qu'à l'avenir j'en pourrai remarquer moi-même quelques-uns; cependant je ne crois pas me tromper en disant, qu'elles ne cèdent en rien à celles qui ont déjà paru sur ces matières, & pour parler franchement je les crois beaucoup meilleures. Je puis dire encore, que j'ai toujours eu en veüe de ne suivre & de n'imiter personne qu'après un mûr examen, c'est pourquoi je ne fais pas difficulté  
de

P R E F A C E.

de relever les fautes des autres. Souvent on s'écarte du droit chemin pour suivre aveuglément les gens. Cependant quelques précautions que j'aye prises là-dessus, je n'ai pu empêcher qu'il ne se glissât une méprise dans les Figures de ce Livre. J'avois donné ordre de placer les Colomnes & les Tables, qui, au dire des Rabbins, servoient à écorcher les victimes dans le Vestibule du Tabernacle, au côté Septentrional, & il est arrivé que par négligence & sur la foi d'une méchante Figure, on les a placées au côté Méridional, c'est à quoi il faut prendre garde. Combien ne voit-on pas de fautes dans les Figures, qu'on a faites concernant les Antiquitez Hébraïques? combien les voit-on s'éloigner de la description que Moïse nous en donne dans ses Ecrits? On se copie aveuglément les uns les autres. Quelques-uns pour éviter de plus grands inconvéniens, suivent sans examen les traces de ceux qui les ont précédés: les autres s'appuient entièrement sur l'autorité des Rabbins: il est certain néanmoins que ces Docteurs ne sont pas exacts. J'en appelle à témoin ceux qui ont pris la peine d'examiner avec soin les Ecrits Rabbiniques. La meilleure chose que les hommes de cette Nation aient faite, en matière de dessein, c'est, sans contredit, le grand Temple de Salomon, que Jacob Juda Leon a construit. Encore pourroit-on dire sans témérité, que bien que cet ouvrage soit fait selon les vûes des Rabbins, il n'est pas une production de son esprit seulement, & que plus d'un Chrétien y a mis la main. L'Auteur de ce Livre, le savant Adam Boreel, & autres personnes doctes nous en pourroient rendre témoignage, s'ils étoient en vie. Je me souviens d'avoir vû un jour une description du Tabernacle, où l'on remarquoit tout autour de son Vestibule douze Chariots chargez avec leur attelage entier, & traînez chacun

## P R E F A C E.

*par deux chevaux bien attelés, à la place des Bœufs, qui auroient dû y être. Qui vit jamais une plus grande bêtise ? On lit dans les Livres de Moÿse, que les 12. Princes des Tribus firent présent de six chariots & de douze bœufs à l'usage des Lévites, & l'on recueille de diverses circonstances, que ces chariots furent distribués aux Lévites, pour porter les planches, les colonnes, les bases, & tout l'attirail du Tabernacle ; & puis quand on vient à tomber sur une Figure, telle que celle dont je viens de parler, la pensée, qui se présente la première à l'esprit, c'est que ces faiseurs de Figures n'ont jamais lu la Bible. Je veux qu'il y ait eû plus de six chariots à l'usage du Tabernacle, comme la chose est assez probable, pourquoy en met-on précisément douze ? Pourquoi les met-on dans un si bel ordre rangés à l'entour du Tabernacle ? Mais il est bien aisé de voir qu'on n'y a pas regardé de si prez : autrement on n'auroit pas représenté les Chariots chargés des pièces du Tabernacle, pendant qu'on laissoit voir d'un autre côté le Tabernacle tout dressé. La raison de cela, c'est qu'on travaille à l'aventure, sans dessein, sans méditation, en sorte que la plupart du tems, on ne sait à quel usage peuvent avoir servi des utensiles, telles que sont celles qu'on représente. Aussi se garde-t'on bien de donner l'explication de ces Figures, on n'y trouveroit pas de quoi se satisfaire. On raconte qu'un certain Peintre, qui n'étoit rien moins que l'Appelles de son Art, s'occupoit la plupart du tems à peindre des poules, & autres oiseaux domestiques, tant bien, que mal, & que lors qu'il exposoit ses Tableaux en vûe, il avoit toujours le soin de poster un garçon auprès de ses portraits, pour empêcher les poules du voisinage d'en aprocher, de peur qu'on ne découvrit par là les dé-*

P R E F A C E.

défauts de sa peinture. Il semble aussi que ces Messieurs aient peur qu'on n'examine les leurs. Je sais bien qu'on me dira, que le plus souvent Moïse ne détermine presque rien, & qu'ainsi il faut deviner. Je le veux, mais au moins dans ces occasions il faut avoir recours aux proportions, aux règles de l'Architecture & du dessin, & il arrive souvent que par ce moïen on vient à bout de trouver ce qu'on cherche. D'ailleurs, si Moïse n'enseigne pas directement les choses, il le fait souvent par conséquence, & cela vaut autant que s'il les disoit en propres termes. Qu'il soit permis à chacun de faire comme il lui plaira, mais il est certain qu'on ne sauroit bien croire la facilité, qu'on trouve quelquefois, à expliquer des choses obscures & difficiles, & à trouver la vérité de ce qu'on cherche. Par exemple, Moïse ne dit rien de la structure des Colonnes qui étoient placées à l'entrée du Tabernacle, ni de leur hauteur, ni de leur largeur, ni de quelle figure elles étoient, & cependant on peut en rendre raison d'une manière fort probable. Premièrement il nous apprend que la hauteur & la largeur du Tabernacle étoient de dix coudées : delà je conclus que les Colonnes en question avoient 10. coudées de haut. Donnons à ces Colonnes une baze & un chapiteau suivant les vûes de l'Écriture, & qu'on nous permette ensuite de prendre, suivant les proportions des meilleurs Ordres d'Architecture, 8. coudées pour le fut de la Colonne, un peu moins d'une coudée pour la baze, & un peu plus d'une coudée pour le chapiteau; nous aurons non seulement les dix coudées, mais encore les Colonnes entières avec leurs proportions selon l'Ordre Corinthien. Car, selon les règles de cet Ordre, on prend pour la colonne toute nue 8. diamètres &  $\frac{1}{3}$ , pour la baze simplement un

P R E F A C E.

*de mi diamètre, & un diamètre entier avec un sixième pour la hauteur du chapiteau. J'avoie qu'on trouve dans l'Antiquité de très beaux Monumens où cette proportion n'est pas exactement observée, mais ce que j'avance s'accorde très-bien avec cet ancien Monument de Rome, qu'on apelloit autrefois le Frontispice de Neron, & où l'on remarque, que les Colomnes dans leur hauteur sont au diamètre, comme dix est à un. De plus on conclut assez évidemment, que les Pilastres, qui étoient à l'entrée du Tabernacle, avoient une coudée de Diamètre; parce que les proportions, qu'on observoit dans l'Ordre Corinthien, le demandent ainsi; mais par ce moïen on découvre encore la distance d'un Pilastre à l'autre, qu'il auroit été sans cela impossible de déterminer. En effet, Moïse nous apprend en premier lieu, qu'à l'entrée du Tabernacle il y avoit cinq Pilastres: l'ordre veut qu'on en place un à chaque extrémité, & les trois autres entre ces deux là à égale distance, qui joints ensemble faisoient une manière de Portail, fort en usage parmi les Grecs dans la construction de leurs Temples, au raport de Vitruve. Cette description de l'entrée du Tabernacle m'a paru la plus nette & la plus vraisemblable, par la raison qu'on ne trouve rien dans l'Ecriture qui y soit contraire, & que par ce moïen on donne à l'entrée du Tabernacle un espace raisonnable: ce qui ne se rencontre pas dans les descriptions ordinaires, comme il paroîtra par l'examen que nous en ferons. Si nous supposons avec Moïse, que le Tabernacle avoit 10. coudées de largeur; trois pilastres d'une coudée de diamètre font sur la largeur une diminution de 3. coudées, & par conséquent il doit rester 3. coudées &  $\frac{1}{2}$  d'espace entre chacun des Pilastres, espace raisonnable, & qui fait  
que*

## P R E F A C E

que je préfère cette hypothèse à celles qui ont parié sur cette matière. En effet, les autres, dans les descriptions qu'ils ont fait de l'entrée du Tabernacle, ont distribué leurs Pilastres de manière qu'il ne leur reste qu'une coudée & un quart pour l'espace d'un pilastre à l'autre, quelque peu de diamètre qu'ils donnent à leurs pilastres; or il est constant qu'une ouverture semblable est trop étroite. Car il ne faut qu'avoir lu Moïse pour savoir, qu'avant qu'on apportât les Vases sacrez dans le Tabernacle, il falut qu'il fût tout dressé. Or il y avoit des Vaisseaux sacrez plus larges que cela, comme, par exemple, l'Arche de l'Alliance, qui avoit une coudée & demie de large, & laquelle les Lévités portoient encore sur leurs épaules, envelopée dans je ne sai combien de grosses couvertures: Le moïen de la faire passer par une ouverture d'une coudée & un quart; sur tout si l'on s'en tient à ce que disent les Juifs, que les Lévités portoient l'Arche sur leurs épaules dans le Tabernacle, & faisoient passer le plus grand côté le premier. Ce qui fait voir que les personnes, dont je parle, se sont trompées dans la division des espaces, & que j'ai eü raison de rejeter leurs hypothèses. Pour moi, je crois avoir trouvé dans la mienne un espace assez juste & assez raisonnable, comme il paroitra dans la description que j'en fais. Raisonner sur ces sortes de matières, de la manière qu'on raisonne dans ce Livre, est bien plus naturel que de suivre les explications des Rabins, qui dez que quelque chose les embarrasse, ont recours au miracle; parce qu'il ne faut pas multiplier les miracles sans nécessité. J'ajoute à tout cela, que j'ai donné aux Colomnes du Vestibule, & à celles du Tabernacle une figure quarrée, plutôt qu'une figure ronde, par la raison que les Colomnes

## P R E F A C E.

de cette Figure sont plus commodes à transporter & à charger sur des chariots, & qu'elles s'arrangent mieux avec les planches, que les Colomnes rondes n'auroient pu faire. D'un autre côté, les Colomnes quarrées sont plus propres à tendre des voiles & des tapisseries que les rondes: au fond, Moïse ne disant rien de tout cela, il nous doit être permis de former là-dessus nos conjectures. De-là vient que ce que nos Versions nomment des Colomnes, ou des Piliers, je le nomme des Pilastres, qui en stile d'Architecture signifient des Colomnes quarrées, & je ne crois pas qu'il y ait du mal à cela. On peut prouver, au reste, par un trez beau & trez ancien Monument de l'Ordre Ionique, tiré des bains de l'Empereur Diocletien, que les Romains se servoient anciennement de ces sortes de Colomnes quarrées dans leurs Arcs de Triomphe. Il me seroit aisé de prouver aussi, si c'en étoit ici le lieu, que si les Savans se donnoient la peine de consulter des gens habiles dans l'Architecture, ou dans le Dessin, & qu'avec le secours de ces personnes ils examinassent de nouveau ce qui concerne l'Architecture dont il est parlé dans la Bible, on verroit bien-tôt cette matière éclaircie, plus qu'elle ne l'a été, & les fausses descriptions disparoître devant celles qu'ils pourroient faire, comme les ténèbres disparoissent à l'aproche de la lumière. Car je ne doute pas qu'on ne découvre avec cet examen bien des défauts dans les descriptions ordinaires qui concernent cette matière. Les Esprits pénétrans & éclairés trouveront toujours à s'exercer là dessus. Quelques Savans se sont autrefois donné la peine de travailler sur cette partie de la Bible. Mais ceux qui les ont suivis, contens de ce qui avoit déjà été fait, en sont demeurés là, & n'ont pas daigné passer outre.

Les

## P R E F A C E.

*Les bonnès de cette Préface ne me permettent pas de m'étendre sur ce qui concerne l'Architecture : mais cependant je ne saurois m'empêcher de remarquer avant que de finir, que l'Architecture du Tabernacle Mosâïque se trouve entièrement conforme à celle qu'observoient les Grecs dans la construction de quelques-uns de leurs Temples, comme on le recueille de quelques anciens Monumens. Le frontispice & le derrière de ces Temples étoient apuiez chacun sur dix Colomnes de l'Ordre Ionique, & les côtéz sur 20. il en étoit de même que dans le Tabernacle. Ne semble-t'il pas que ces Grecs aient pris pour modèle le Temple portatif du Peuple d'Israël ? Cela paroît d'autant plus probable que parmi les Grecs les Temples ainsi faits, au raport des anciens Auteurs, étoient dédiéz principalement à Jupiter, comme à la Divinité de l'air, ou du Ciel. Ces Temples étoient tous ouverts par le haut, comme le Vestibule du Tabernacle, c'est pourquoi ils les apelloient en leur langue, des Temples découverts, ou sous le Ciel, comme il me seroit aisé de le faire voir. Je pourois aussi avec un peu d'aplication & de travail démontrer, autant que ces sortes de choses peuvent être démontrées, qu'on trouve dans la structure du Tabernacle, une idée générale de tous les sept différens Ordres d'Architecture, dont les Grecs se sont servis depuis dans la structure de leurs Temples. Mais, peut-être, que nous aurons occasion de traiter un jour cette matière, en parlant de l'Architecture du Temple de Salomon, & en donnant la description de ce superbe Edifice. Car, pour le dire en passant, j'ai dessein, si Dieu me donne vie & santé, de parler à fond dans un Ouvrage particulier, de ce magnifique Bâtiment, qui, en ce genre, est une des merveilles du*

*Mon-*

## P R E F A C E.

*Monde.* Là j'aurai occasion de prouver, contre le sentiment commun, que tous les Ordres d'Architecture connus ont une autre origine, que celle qu'on leur attribue, & que les meilleures règles de l'Architecture des Grecs & des Romains, si célèbres en cet Art, doivent leur naissance à la construction que Moÿse fit faire du Tabernacle par l'ordre de Dieu même & suivant le plan qu'il lui en avoit donné. J'espère aussi que dans l'exécution de ce plan, je trouverai occasion d'éclaircir plusieurs choses du Temple d'Ezéchiël, qui sont obscures & difficiles, en comparant ces deux Temples l'un avec l'autre; &, peut-être, que sous les auspices & avec le secours de cet Homme que le Prophète vit dans le Temple, comme celui qui en étoit le Maître & le grand Architecte, ce que je dirai pourra servir à l'explication de la vérité. Car, à dire les choses comme elles sont, plus je vais en avant, & plus je me persuade que ce qu'on avance touchant le peu de rapport que le Temple de Salomon, & celui qu'Ezéchiël vit dans ses Révélations, ont ensemble, est une fable, qui a son fondement dans la négligence qu'on a coutume de faire paroître pour ces sortes de matières.

Pour revenir maintenant au Livre que je publie aujourd'hui, dont ces digressions m'avoient écarté, & afin de reprendre le fil de mon discours, je dis qu'on ne doit pas trouver étrange que j'aie tâché de suppléer à ce qui manquoit dans l'ouvrage de mon Père. S'il vivoit il en seroit lui même bien aise, & ne seroit pas fâché d'être surpassé par ses enfants. Entre les choses pour lesquelles il avoit du penchant, on peut dire que la Critique de la Bible & les Langues faisoient ses plus grandes délices, c'est pourquoi il s'attachoit principalement à ceux qui excelloient dans cette étude. Du tems que le Rabbia

## P R E F A C E.

Jacob Juda Leon travailloit, dans la ville de Middelbourg où il faisoit son séjour, à ce Temple dont j'ai parlé, mon Père alloit tous les jours, avec quelques autres Savans, le voir travailler, examinant son Ouvrage avec attention, & s'exerçant avec ses amis sur le travail de ce Juif; qui transporta ensuite son Ouvrage à Amsterdam, où les Curieux l'alloient voir, & depuis quelque tems, apres avoir fait un Tabernacle de la même manière il passa en Angleterre. Voilà ce que j'avois à dire pour le présent. Si le Public juge qu'il puisse retirer quelque fruit du travail de mon Père & de mes soins, j'en aurai une véritable satisfaction, Il ne me reste plus rien qu'à assurer mes Lecteurs que je suis

Leur très-humble & très-obéissant serviteur

G. GOERÉE.

# A V I S A U R E L I E U R.

*Pour le Tome II.*

Le Tabernacle intérieur avec ses meubles sacrez,	40
Cherubins & leur diverse figure.	64
Le Tabernacle avec son vestibule, &c	83
L'Arche de l'Alliance dans le S. des Saints,	112
L'Autel d'or des Parfums,	204
Chandelier d'Or,	217
Chandelier vû dans une Vision de Zacharie,	230
Table d'or des Pains de Proposition,	232
Table des Pains de Proposition selon le sentiment des Juifs,	241
L'Autel d'airain des Holocaustes,	257
Cuve d'airain,	298
Le Tabernacle dressé dans le Desert,	328
Le dehors du Tabernacle,	330
Les Dudaims,	340
Arbre Généalogique des Sacrificateurs, &c.	344
Armoiries des Etendarts des XII. Tribus	348
Campement des XII. Tribus, &c.	352
Camp des Israélites selon le sentiment des Juifs,	354
Marche de l'Armée d'Israël sous les quatre grandes Bannières,	380

On Vend Chez le dit P. MORTIER.

**H**ISTOIRE de la Bible. C'est un excellent Ouvrage de Tailles Douces curieuses, par lesquelles toutes les Histoires sont exactement représentées, & si bien exécutées, qu'on n'a jamais vu de pareilles Tailles Douces de la Bible; car on y remarque par tout avec combien d'art on a exprimé les diverses manières de Clair, & d'obscur; la lumière du Soleil, la nuit, le point du jour, les Nuages, les différentes clartez de la Lune, les Flambeaux, & les tempêtes, &c. avec toutes les particularitez les plus remarquables de l'Histoire. L'Ouvrage contient cinq-cens différentes Figures, & cinq Cartes Géographiques très belles pour l'intelligence de l'Histoire Sainte; trois Tables, fol. 2 vol.

Histoire de la Bible par Basnage avec figures. 4.

Histoire de la Sainte Ecriture en Forme de Catechisme 8.

LA REPUB.

LA  
REPUBLIQUE  
DES  
HEBREUX.

SOUS LA LOI CEREMONIELLE.

LIVRE I.

---

CHAPITRE I.

*Que Dieu seul est l'objet du culte & de l'adoration.  
Le premier homme relevé de sa chute. Semences  
oposées l'une à l'autre. Dieu prend son Eglise dans  
l'une de ces deux Semences. Conservation & pro-  
pagation de la promesse sous les Patriarches. L'E-  
glise est rétablie par la Vocation d'Abraham. Pro-  
phétie de Jacob touchant ses Fils. Sortie du Peu-  
ple d'Israël, & publication de la Loi sur la Mon-  
tagne de Sinai. En quel tems Dieu ordonna la  
construction du Tabernacle.*

**D**ieu qui, avant qu'aucune chose existât,  
étoit uniquement occupé de la contem-  
plation de ses propres vertus & de ses  
attributs, également heureux & parfait, après

avoir créé le Ciel & la Terre, & établi ce bel ordre & cette heureuse harmonie, qu'on voit regner dans l'Univers, vit qu'il manquoit encore à son Ouvrage le Chef-d'œuvre de la Création, je veux dire une créature douée de raison & d'intelligence, qui fût capable de reconnoître son immensité, de le louer, & de le servir. Il créa donc l'homme au sixième jour, & le mit dans le monde pour s'occuper à la contemplation de ses œuvres, & pour les admirer. Il le forma juste & innocent, en sorte que l'homme faisant réflexion sur sa droiture & sur sa sainteté, & considérant son être particulier, se trouvoit obligé de reconnoître qu'il devoit son existence à un Etre infiniment parfait, qui l'avoit ainsi créé sans qu'il y eût rien contribué du sien. Pensée qui ne pouvoit manquer de produire cet effet sur l'homme, savoir, l'animer à rendre à Dieu un service spirituel & raisonnable, & à le regarder comme l'objet de son adoration; car c'est en cela que consiste la droiture & la bonté de la créature. Mais qu'arriva-t'il? L'homme ne fut pas plutôt sorti des mains de son Créateur, & n'eut pas plutôt reçu le commandement qu'il lui fit, de lui être obéissant, qu'il tomba dans sa disgrâce, laquelle il s'attira par sa désobéissance, & il perdit la domination que Dieu lui avoit donnée sur toutes les autres Créatures. Depuis ce tems-là la corruption s'étant emparée de l'Homme, il ne lui fut plus possible de tirer rien de son fond qui ne fût corrompu; la malediction prit la place de la recompense qu'il avoit droit d'esperer, s'il eût per-

persévéré dans le bien, & toute la Terre fut maudite à son occasion. En effet, la justice de Dieu exige de lui, qu'il ait en haine le transgresseur de ses Loix, & elle ne lui permet pas d'avoir aucune communion avec le pécheur.

L'homme étant donc tombé, le voilà devenu le jouet de ses propres convoitises, le voilà éloigné de Dieu, hors duquel il n'y a point de véritable repos. Sa propre conscience, qui lui mettoit devant les yeux le droit que Dieu avoit d'exiger de lui une obéissance parfaite, lui reprochoit son crime à tous momens. De lui même il ne pouvoit jamais sortir de cet état. Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, voulut, par un effet de son bon plaisir, la faire éclater, à la gloire de son grand nom, sans pourtant choquer sa justice, & fournir à l'homme pécheur un moïen de se relever de sa chute & de rentrer en grace avec lui. C'est de cette source que vint la promesse que Dieu fit à *Adam* d'une semence bénie, qui devoit briser la tête de celui qui par sa séduction s'étoit aquis l'empire de la mort. Pour peu qu'on fasse d'attention à la manière, dont Dieu traita l'homme après sa chute, telle qu'elle est rapportée au Ch. 3. de la Gen. on y remarquera plusieurs choses de conséquence, qui concernent la foi, & l'une & l'autre Alliance. On y trouve d'un côté le premier fondement de l'espérance d'un rétablissement, laquelle fut donnée à *Adam*, & de l'autre une ébauche de tous les mystères qui nous ont été revélés. Dieu fit voir d'une manière éclatante, dès le commencement, qu'il étoit

indépendant dans sa conduite, qu'il pouvoit éli-  
 re & rejeter selon son bon plaisir, se faire une  
 Eglise, & choisir à sa volonté les membres de  
 cette Eglise. En effet, il déclara qu'il mettroit  
 inimitié entre la semence du Serpent, c'est-à-di-  
 re le Diable & les réprouvés, qui sont sa semen-  
 ce, comme il est dit dans l'Evangile selon St.  
 Jean Chap. 8. vers. 44. & entre la semence de la  
 femme, savoir, *Eve*, la Mère des vivans, c'est-  
 à-dire des Croïans, dont Jesus-Christ est le Chef.  
 De cette manière il y a eu deux Semences dans le  
 monde, dont Dieu en a choisi une pour être son  
 Eglise, son Peuple, & son héritage. Mais com-  
 me il voïoit que la Semence du Serpent seroit  
 toujours ennemie de l'autre, & toujours opo-  
 sée à l'Eglise, il promit que *la Semence de la  
 Femme*, le Messie, *briserait un jour la tête  
 du Serpent*, qui est le Père des impies. Il est cer-  
 tain que pour opérer ce grand ouvrage il faloit  
 quelque chose de plus qu'un homme, car l'hom-  
 me étoit déjà devenu ennemi de Dieu par son pé-  
 ché, & par le péché il étoit réduit sous la puis-  
 sance de la mort, il faloit donc que celui qui de-  
 voit ôter à la mort cette puissance, fût le Maître  
 de la vie & de la mort, qu'il fût Dieu; & en mê-  
 me tems qu'il fût homme, pour détruire par sa  
 mort celui qui avoit l'empire de la mort.

Ce Vainqueur, ce Destructeur de la Mort,  
 c'est Jesus-Christ qui est mort pour delivrer les  
 fidèles de la mort, Heb. 2. 14. C'est dans cette  
 créance, & dans cette espérance que les fidé-  
 les de l'ancien Testament ont vecû jusqu'à la  
 Loi,

## DES HEBREUX.

Loi, & pendant tout ce tems-là Dieu fermoit, pour ainsi dire, les yeux sur leurs péchez, qui n'étoient pas encore expiez. C'est ce qu'ils confessoient à Dieu tous les jours, par leurs offrandes & par leurs Sacrifices. Dans la suite Dieu exigea sous la \* Loi Cérémonielle une espèce d'obligation de son Peuple, par laquelle il reconnoissoit que sa réconciliation avec Dieu n'étoit pas encore faite, & que la malédiction n'étoit pas encore abolie, ce qui étoit signifié par la cérémonie de l'imposition des mains sur la victime, par laquelle le pécheur la chargeoit de ses péchés. Cependant bien loin que les Fidèles de ce tems-là fussent sujets à la malédiction, ils étoient au contraire sauvés en vertu de leur foi au Pleige à venir, & de l'espérance qu'ils avoient en celui que Dieu avoit établi pour briser un jour la tête du Serpent. Cette promesse a été l'objet de la foi des premiers hommes, & s'est conservée de génération en génération dans les Familles des Patriarches, qui composoient la véritable Eglise. Premièrement depuis Adam jusqu'au déluge, où l'Eglise se trouva réduite à ce peu de personnes qui entrèrent dans l'Arche, le reste du genre humain aiant été raclé de dessus la face de la Terre par le déluge. Avant cette terrible purification, il s'étoit fait déjà une séparation actuelle entre les Fidèles & les Infidèles, entre les Enfans de Dieu, & les Fils des hommes, ou les Caïnites, qui avoient corrompu le véritable culte de Dieu.

A 3

11

\* Col. 2. 14. † Heb. 11. 40.

Il paroît clairement que la foi en la promesse de Dieu fut conservée avec *Noé* dans l'Arche, par les Sacrifices qu'il fit, & par les Oracles qu'il prononça, où l'on remarque la distinction des deux Semences. Celle du Serpent dans la Famille de *Cham*, & l'Eglise dans celle de *Sem*, avec promesse à celle de *Japhet* d'y entrer, lorsque l'accomplissement des tems seroit venu. Ce que ce Patriarche prédit en termes exprez au lit de la mort, *Japhet*, dit-il, *logera dans les Tabernacles de Sem*. En effet, il est certain que les enfans de *Japhet* furent les premiers apellez à la profession du Christianisme, La Famille de *Sem* fut donc faite la dépositaire de la promesse: Mais celles de *Cham* & de *Japhet* s'éloignèrent insensiblement de Dieu, & méprisèrent les leçons de *Noé*, les convertissant en fables, qui dégénérèrent enfin en une Idolatrie grossière. Dieu les laissa cheminer en leurs voies, à quoi la dispersion, & la confusion des langues, qui arriva à l'occasion de la construction de la Tour de *Babel* ne contribua pas peu, faisant une espèce de cloison de séparation qui éloigna de la promesse les descendants de *Cham* & de *Japhet*: parce qu'ils changèrent la gloire de Dieu incorruptible, en la ressemblance de l'homme corruptible, & des oiseaux, & des bêtes à quatre pieds & des reptiles. Il est tout-à-fait difficile à l'homme de rendre à Dieu le culte, qui lui est dû, dans sa pureté, car à peine s'étoit il écoulé

↳ Gen. 9. 25. † Rom. 1. 23.

lé 2000. ans depuis la création du monde, & 300. depuis la dispersion des Nations, que la Famille\* de *Sem* elle même commença à se corrompre, & tomba dans l'idolatrie. L'Eglise étoit presque à deux doigts de sa perte, & la promesse couroit grand risque, quand Dieu apella *Abraham* d'Ur des Chaldéens, & du milieu de l'Idolatrie: lui renouvela la promesse, & fit alliance avec lui, *Chemine devant ma face*, lui dit-il, & *sois juste*, & *je serai ton bouclier*, & *ta recompense*. Abraham crut, & il lui fut imputé à justice, en sorte qu'il devint le *Père des Croians*, & qu'en vertu de la promesse que Dieu lui fit, il fut établi le *Père de plusieurs Nations*. C'est ce que signifioit le changement de son premier nom d'*Abram*, en celui d'*Abraham*. Outre cela, il reçût le signe de la Circoncision, par le moien duquel sa semence fut distinguée des Nations incirconcises. Tout ce que Dieu fit en faveur d'*Abraham* étoit miraculeux, aussi ce St. homme conçût-il dès lors des espérances tout-à-fait nobles. Entre les choses qui servirent à confirmer sa foi, il eut l'avantage de voir le jour du Messie, & il s'en réjouit par avance, comme il est dit au Ch.8. de St. Jean vers. 56. La conduite de Dieu à son égard, lors qu'après lui avoir demandé son Fils *Isaac*, pour lui être offert en holocauste, il le lui redonna ensuite par un effet de sa bonté, ne contribua pas peu à la confirmation de sa foi. C'étoit sur *Isaac* que toutes les promesses étoient fondées, & que l'espérance d'une nombreuse posté-

A 4 rité  
\* Jof. 24. 2.

rité étoit apuïée. Cependant, Abraham aimamieux croire que Dieu ressusciteroit son fils, que de manquer à son devoir. D'*Isaac* nâquit *Jacob* qui eut le privilège de luter avec Dieu, & qui reçut la bénédiction de son Père à la place de son frere *Esau*; ce que Dieu aprouva, car il voulut bien l'animer de son esprit, comme il parut dans la bénédiction que ce Patriarche donna à ses enfans, laquelle renferme une prédiction admirable de tout ce qui leur devoit arriver. Dans cette Prophétie *Jacob* déclara que la promesse & le Sceptre en même tems apartiendroient à *Juda*, & que le Sceptre ne se seroit pas plutôt départi de cette Tribu, que le *Schilo*, c'est-à-dire le *Pacificateur* viendroit. *Jacob* conserva la promesse & les espérances pendant tout le tems qu'il vecût, & il mourut en Egypte, où il s'étoit retiré avec 70. personnes, qui composoient sa Famille. Ses enfans après lui transmirent la promesse dans leurs Tribus, pendant le tems qu'ils furent en Egypte. Ils y multiplièrent si fort, que leur nombre donna de la jalousie aux Egyptiens, qui résolurent de les oprimer, & de les réduire entièrement en servitude. Mais Dieu aiant compassion du triste état de son Peuple, sauva *Moïse* des eaux auxquelles il avoit été exposé. Par un effet de la providence il fut éleyé dans le Palais même de Pharaon en toute la science des Egyptiens, après quoi Dieu se servit de son ministère & de celui de son frere *Aaron* pour retirer son Peuple d'Egypte, lui faire passer la Mer Rouge, & le conduire en *Sinai*, la Montagne de l'Eternel. Ce fut-

fut-là que finit le tems de la promesse, pour faire place à l'Economie legale, sous laquelle le Peuple d'Israël fut mis en garde.

Moïse étant monté sur cette Montagne, par l'ordre de Dieu, y reçut de ses mains le Décalogue écrit sur des Tables de pierre, au milieu des éclairs, des tonnerres, de l'obscurité des nuées, du tremblement de terre, au grand étonnement du Peuple & de Moïse lui-même. C'est ici que commence l'ancien Testament, en vertu duquel le peuple fut mis en possession de la Terre de Canaan, que Dieu avoit promise à *Abraham* pour sa postérité, & qui devoit être un type de l'héritage du monde, je veux dire, du Nouveau Testament: & c'étoit dans ce Pais que le Messie devoit prendre naissance.

Quoique les biens, dont les Israélites furent mis en possession, ne fussent que figuratifs, cependant la consécration du V. T. ne se fit pas sans effusion de sang, *Exod. 24. Hebr. 9.* Ce Testament étoit lui-même la figure d'un meilleur, à l'aproche duquel celui-ci devoit disparaître. Outre les Tables de pierre que Dieu donna à Moïse, il lui ordonna de lui construire un Tabernacle, ou Temple portatif, & lui spécifia les ustensiles, & les autres choses qu'il vouloit qui servissent à la Religion; le tout suivant le modèle qu'il lui en avoit montré sur la Montagne: afin que tout fût conforme au dessein de Dieu, qui destinoit cet Edifice à être une figure des choses célestes, *Hebr. 9.* Il ne faut pas s'imaginer que ces ombres n'eussent été données au commence-

ment aux Israélites, que pour leur être un témoignage de la protection divine. Mais aprez l'adoration du Veau d'or, par laquelle l'Alliance tût violée, il semble que Dieu ait pris plaisir à charger ce Peuple de loix dures & difficiles à observer, de-là vient qu'elles sont apellées au Ch. 10. des Act. *un joug insupportable*. Mais tout ceci est proprement du ressort de la Théologie, & mon dessein est uniquement de parler dans ce Livre du Temple, de ses ustenciles, & des autres choses que Dieu institua pour servir au culte qu'il voulut que les Israélites lui rendissent : & dans celui qui suit nous parlerons des Sacrifices.

## CHAPITRE II.

*Des lieux destinez au culte divin. Qu'il étoit permis avant la construction du Tabernacle de servir Dieu où l'on vouloit. Que Jérusalem répondoit aux trois divers Camps du Peuple d'Israël. De ceux qui ont sacrifié hors du Tabernacle. Cérémonie qu'on observoit à la reception d'un Etranger qui se faisoit Juif. Prophétie touchant la construction du Temple. Prophétie de Jacob concernant Benjamin. Pourquoi les Juifs n'avoient qu'un Temple. De ceux qui étoient obligez de monter à Jérusalem aux trois Fêtes solennelles, avec la solution de quelques difficultez, qu'on peut faire là-dessus.*

**A** Prés que Dieu eut retiré son Peuple de l'esclavage d'Egypte, & l'eut conduit dans les

deserts de l'Arabie jusqu'à la Montagne de Sinai, où il prononça sa Loi : il lui donna plusieurs ordonnances touchant la Religion, & les lieux qu'il vouloit, qui fussent à l'avenir affectez & consacrez au culte divin. Car il étoit permis auparavant à chacun de prier & de sacrifier dans les lieux qui étoient le plus à sa bienséance. Mais aprez la publication de la Loi, Dieu fit des loix particulieres, qui non seulement régloient la nature & la manière du culte, mais aussi spécifioient les Lieux dans lesquels seuls il vouloit qu'on lui rendît le service qui lui étoit dû. Il donna à Moïse un modèle, suivant lequel il commanda qu'on lui fit un Tabernacle, ou un Temple portatif (dont nous parlerons dans le Chapitre suivant) pour servir à l'état ambulante dans lequel le Peuple se trouvoit alors dans le desert. Il ordonna aussi expressément qu'il n'y eût à l'avenir que les Sacrificateurs qui eussent la permission de sacrifier; il voulut que les Sacrifices se fissent à l'entrée du Tabernacle du côté de l'Orient, où il enjoignit qu'on dressât un Autel pour servir aux holocaustes, avec tous les instrumens nécessaires. La Religion fut désormais attachée au Tabernacle, soit qu'il fût fixe & arrêté en quelque lieu, ou non. Témoin ce qui est dit au Chap. 17. du Lev. vers. 3. *Quiconque de la Maison d'Israël aura égorgé un bœuf, ou un agneau, ou une chevre dans le Camp, ou bien hors du Camp, & ne l'aura point apporté à l'entrée du Tabernacle d'assignation, le voulant offrir en offrande à l'Eternel devant le Pavillon de l'Eternel; cela sera re-*

puté à effusion de sang à cet homme-là : il a répandu du sang : c'est pourquoi cet homme sera retranché du milieu de son Peuple. Les Etrangers mêmes, qui se trouvoient parmi le Peuple d'Israël, n'étoient pas dispensés de cette rigoureuse Loi, comme on le peut voir au v. 8. du même Chapitre. Il y a plusieurs choses à remarquer touchant l'étendue du Camp, & les diverses espèces d'Etrangers, qui habitoient avec les Israélites. Il n'y a qu'à considérer l'ordre, suivant lequel le Peuple d'Israël étoit rangé à l'entour du Tabernacle, pour comprendre qu'il y avoit trois Camps différens : le *petit Camp*, ou le *Camp de l'Eternel*, qui comprenoit le Tabernacle & le Vestibule dans son enceinte, & c'est-là qu'il étoit ordonné de sacrifier. Le second étoit le *Camp des Léuites*, qui étoit tout autour du Vestibule du Tabernacle, il étoit défendu de sacrifier dans ce Camp, mais la Loi ordonnoit d'amener jusques-là les victimes, & de les remettre entre les mains des Sacrificateurs & des Léuites qui servoient au Tabernacle, lesquels les venoient recevoir à l'entrée du Vestibule, du côté de l'Orient, vis-à-vis de l'Autel des Holocaustes, où Moïse & Aaron avoient dressé leurs Tentes. Le troisiéme étoit le *grand Camp*, ou le *Camp du Peuple d'Israël*, qui étoit éloigné du Tabernacle de la longueur du chemin d'un Sabbat, c'est-à-dire de 2000. pas. Les choses changèrent, à la vérité, de face après la construction du Temple de Jérusalem, cependant on y trouve constamment gardée la même proportion. Le Sanctuaire & le Saint des Saints répon-

doient

doient au Camp de l'Eternel, le reste des Apar-  
 tèmens qui étoient dans l'enceinte du Temple ré-  
 pondoit au Camp des Lévites, & la Ville de Jérusalem, qui étoit le Siège du culte divin, & la Ville Capitale de la République représentoit le Camp des Israélites; dans lequel il étoit expressément défendu de faire aucun sacrifice. Il y a des gens qui trouvent trop sévère la Loi qui ordonne, que tout homme qui fera un sacrifice hors du lieu destiné à cet usage, sera regardé comme un homicide, & comme tel, condamné à mort. Mais la raison de cette sévérité est exprimée au Ch. 17. du Lev. vi. 11. *L'ame*, est-il dit dans ce passage, *est dans le sang, pourtant je vous ai ordonné qu'il soit mis sur l'autel pour faire propitiation pour vos ames, car c'est le sang qui fera propitiation pour l'ame.* Suivant cela, il étoit juste qu'on fit un cas particulier du sang de la victime, & qu'on prît garde à ne le pas prodiguer, & à ne le répandre point ailleurs que sur l'Autel, sur lequel il falloit qu'il fût mis pour faire la propitiation. Mais quel sens donner à ces paroles; *il sera retranché du milieu de son Peuple?* Les Interprètes, tant Juifs que Chrétiens, entendent diversément ces paroles. Les uns prétendent que cela signifie qu'un tel homme ne sera plus regardé comme un Israélite, mais comme un Païen. Les autres croient que cette Loi ordonne qu'il sera puni de mort, & qu'il sera considéré comme un meurtrier. Il semble que les enfans d'Israël qui demuroient au deçà du Jourdain donnoient ce sens aux paroles de Moïse, puisqu'ils prirent les armes  
 pour

pour faire la guerre aux Tribus de *Ruben* & de *Gad* & à la demi Tribu de *Manassé*, sur ce qu'elles avoient bâti un Autel près du rivage du *Jordan*, ce que les autres Tribus regardoient comme une infraction de la Loi, dans la pensée où elles étoient que cet Autel avoit été élevé pour y faire des Sacrifices, ainsi qu'on le peut voir au long dans le Chap. 22. de *Josué*. Quelques Juifs croient que Dieu menace dans ces paroles, d'une mort prématurée, ceux qui commettoient ce crime. Mais ce sentiment est réfuté au Ch. 3. du *Traité* intitulé *Maccorb*. Car ils prétendent que tout homme qui sacrifie autre part que sur l'Autel, sera batu, selon la Loi du *Deut.* Chap. 25. vers. 2. 3. c'est-à-dire, qu'il recevra 40. coups. Suivant cela plusieurs saints hommes auroient mérité cette punition. Car ils ont sacrifié eux-mêmes, quoiqu'ils n'eussent pas droit de le faire, & même ils ont sacrifié hors du *Tabernacle* & sur plusieurs Autels. Tels sont *Manoé* Père de *Samsón*, *Jug.* 13. 19. le Prophète *Samuel* en *Mispa*, *1 Sam.* 7. 9. & en *Bethlehem*, *1 Sam.* 16. 2. *David* sacrifia aussi dans la plaine d'*Arauna*, dans le Pais des *Jébusiens*. *2. Sam.* 24. 18. Le Prophète *Elie* sur le *Mont Carmel*, *1. Rois* 18. & plusieurs autres, qu'il n'est pas nécessaire de nommer. Mais il y a apparence, que ces saints hommes faisoient ces actions extraordinaires par l'ordre de Dieu, & suivant l'inspiration du *St. Esprit*, qui les animoit. C'est de quoi il n'y a pas lieu de douter, puisque Dieu a approuvé les sacrifices qu'ils lui ont offert. Il paroît que Dieu

agréa

agréa l'action de *Manoé* puisqu'il l'honora de l'apparition d'un Ange. Il est dit au Chap. 6. vs. 9. du 1. Liv. de Sam. que son sacrifice plut à l'Eternel. Dieu lui-même envoya le feu du Ciel, qui consuma l'holocauste d'*Elie*, à la gloire de son grand nom, & à la honte des faux Dieux. Car aprez que ce Saint Prophète eut adressé sa priere à Dieu en ces termes, *Répons moi, à Eternel, repons moi, afin que ce Peuple reconnoisse que tu es l'Eternel, que tu es Dieu*, à l'instant Dieu fit descendre le feu du Ciel qui consuma la victime, le bois, la pierre, & toute l'eau qui étoit sur l'Autel. Alors le Peuple épouvanté tomba sur sa face, & s'écria tout tremblant de la peur que ce spectacle lui avoit causé, *C'est l'Eternel qui est Dieu, C'est l'Eternel qui est Dieu*. Ce que *David* fit, il le fit aussi par l'ordre de Dieu. En effet, Dieu a toujours fait paroître qu'il étoit le Maître des Loix, & qu'il avoit le droit de donner dispense lorsqu'il le juge à propos. Quand il lui plaît d'ordonner une chose défendue par la Loi, ce seroit faire un crime que de lui désobeir, & celui qui par ordre de Dieu fait une chose que la Loi condamne, est aussi loüable que celui qui observe la Loi, puisqu'ils ont tous deux le même but, savoir, d'obéir à Dieu & de travailler à sa gloire. Mais ceux qui avoient la hardiesse d'enfreindre les Loix sans avoir dispense divine, soit qu'ils le fissent par ignorance, ou par malice, ils étoient toujours punis; témoin *Saül*, qui offrit l'holocauste en *Guilgal*, même sans prier Dieu, comme il est dit au Chap. 13. vs. 11. du 1. Liv. de Sam. Té-

moin encore *Ostias*, dont l'histoire est racontée au Ch. 26. des Chron. Liv. 2. Je pense, que par la permission de sacrifier hors du Tabernacle, que Dieu a donnée quelquefois, il a voulu faire connoître que le Tabernacle ne devoit pas toujours durer, & que l'Arche de l'Alliance, qui étoit un signe extérieur de sa présence, & la seule chose qui sanctifioit le Tabernacle, en devoit être un jour ôtée, & demeureroit longtemps dans le lieu que Dieu avoit destiné pour en faire sa Maison & sa demeure au Pais de Canaan. Aussi la providence de Dieu a-t'elle permis qu'elle soit sortie du Tabernacle; par exemple aprez la mort d'*Eli*, les Philistins la prirent, & enfin aprez que le Temple de Jérusalem fut bâti, Salomon la fit transferer dans le Saint des Saints. Voi. 2: Chron. 5. vs. 4. 5. &c. Cette Loi qui défendoit de sacrifier hors du Tabernacle, ou hors du Temple, a été exactement observée jusqu'à la dernière destruction de Jérusalem, où finit la République Judaïque. Aprez quoi la Prophétie du Ch. 3. vs. 4. d'*Osée*, touchant ce malheureux Peuple, a été pleinement accomplie, car ils sont, comme le Prophète l'avoit prédit, *sans Temple, sans Sacrifice, sans Ephod, & sans Statue*, c'est-à-dire que, sans être tombez dans l'idolatrie, ils croupissent dans les ténèbres d'une crasse ignorance: dignes de compassion, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'avoir pitié de leur état déplorable. Le savant *Outram* rapporte une chose qui vient assez naturellement à mon sujet. Avant la construction du Tabernacle,

cle, dit-il, il étoit indifférent, en quel lieu l'on sacrifiât, de-là vient que l'Ecriture parle si souvent des *Bamoth*, c'est-à-dire des *Hauts-lieux*, qui étoient des Chapelles, où les particuliers faisoient leurs sacrifices avant que le Tabernacle fût dressé; ce qui fut défendu expressément dans la suite; on apelloit ces Chapelles *Hauts-lieux*, à cause qu'on les bâtissoit sur des Collines. Pendant que le Tabernacle, où l'Arche de l'Alliance étoit gardée, subsista, & qu'elle fut parmi le Peuple d'Israël, il ne fut pas permis de sacrifier ailleurs. Ce qui a fait dire aux Juifs, *Que pendant tout le tems que le Peuple demeura dans le desert, il y avoit une Loi qui défendoit de sacrifier sur les Hauts-lieux. Mais que cette Loi cessa pour un tems lors qu'il fut arrivé en Guilgal, où le Tabernacle n'avoit point de demeure fixe, & où le Peuple étoit dispersé çà & là. Mais qu'après que le Tabernacle eut été placé en Silo, la même Loi, qu'on étoit obligé de garder dans le desert, fut renouvelée. Car l'Arche de l'Alliance étoit fixe dans cet endroit. De-là vient que Silo est souvent apellé dans l'Ecriture la Maison de Dieu. L'Arche de l'Alliance aiant été portée en Nob & en Gabaon, où elle n'étoit point fixe, il fut permis de nouveau de sacrifier sur les hauteurs: témoin Samuel qui y sacrifia. Ce qui depuis ne fut jamais permis aux Israélites après la construction du Temple de Jérusalem, à cause que ce Temple devint la demeure arrêtée de l'Arche de l'Alliance. Grotius suit en cela le sentiment des Juifs, car voici com-*

Tom. II.

B

ment

\* Jud. 18. 31. † I. Sam. 1. 14. † I. Sam. 9. 13.

ment il explique le vs. 8. du Chap. 12. du Deut. *Vous ne ferez pas comme nous faisons aujourd'hui ici, un chacun selon que bon lui semble. C'est-à-dire, Vous ne sacrifierez pas où bon vous semblera, mais dans un lieu seul. Ce lieu fut premièrement Silo, ensuite le Temple de Jérusalem. Dans les autres tems cette Loi cessa, à cause que le Tabernacle n'eut point de demeure fixe. Car tantôt il fut en Guilgal, tantôt en Nob, tantôt en Gabaon, tantôt dans la maison d'Obededom. A quoi se rapporte ce qui est dit dans Samuel, En ce tems-là il n'y avoit point de lieu fixe pour les sacrifices, à cause des voïages continuels.*

Il paroît par le vs. 8. du Chap. 17. des Nomb. que cette obligation touchant le lieu destiné au Service Divin, regardoit aussi bien les Etrangers, qui habitoient parmi les Israélites, que les Israélites eux-mêmes, qui étoient les descendants de Jacob. Il y avoit trois sortes d'Etrangers. Les uns qui étoient Paiens, soit qu'ils fussent étrangers, soit qu'ils fussent restez dans la Terre de Canaan, étoient apellez *Nochrim*, étrangers. Les autres qui étoient aussi étrangers, mais qui observoient les sept Préceptes de Noé, lesquels consistoient à ne point idolatrer; à éviter les conjonctions incestueuses; à ne point tuer; à ne point manger de la chair avec son sang &c. étoient nommez, au rapport de Maimonides, *Tesbib*, c'est-à-dire, habitans de la porte. Il étoit permis de vendre à ces gens-là les bêtes mortes d'elles-mêmes, & ils pouvoient les manger, selon ce qui est dit au vs. 21. du Chap. 14. du Deuter.

Les

Les Hébreux pouvoient aussi leur prêter leur argent à usure, suivant la Loi du Ch. 23. du Deut. v. 20. *Tu prêteras bien à usure à l'Etranger, mais tu ne donneras point à usure à ton Frère.* Ceux du troisième ordre étoient étrangers de naissance, mais ils étoient convertis au Judaïsme, & incorporés au peuple de Dieu, après avoir été suffisamment instruits de la Religion & des Loix des Hébreux. On observoit quelques cérémonies à la réception de ces nouveaux Juifs. Car, quoiqu'ils fussent intérieurement convaincus de la sainteté de la Religion des Hébreux, & de la pureté des cérémonies, & qu'ils demandassent à être reçus dans l'Eglise par le moyen de la Circoncision, cependant on leur disoit jusqu'à trois fois, qu'on ne vouloit point d'eux. Mais s'ils ne se rebutoient point, & qu'ils revinssent une quatrième fois avec un désir sincère d'être admis dans la communion du Peuple de Dieu, alors on les circoncisoit en présence de deux ou de trois témoins, & puis on les baptisoit en les plongeant dans l'eau, afin de les laver de l'impureté du Paganisme. Enfin, il falloit qu'ils se reconciliasent avec Dieu en offrant en holocauste un Agneau, ou une paire de tourterelles, ou une paire de pigeonneaux. C'est ainsi qu'on recevoit ceux que les Grecs appellent *Profelytes*, & les Juifs, *les Etrangers de la justice.* Pour les Femmes, la cérémonie étoit la même, à la circoncision près. Il falloit que les Juifs du tems de nôtre Seigneur Jesus-Christ se fussent bien relâchez de la rigueur qu'ils avoient autrefois à l'égard des Profelytes, puis que bien loin de se faire

prier pour les recevoir, le Seigneur leur reproche au contraire qu'ils alloient eux-mêmes au devant des gens, pour les solliciter, *Vous parcourez*, dit-il aux Scribes & aux Pharisiens, *la Mer & la Terre afin de faire un Profélyte*, Matth. 23. 15.

En vertu de cette reception dans l'Eglise ils avoient part à tous les privilèges de la Nation, ils mangeoient la Pâque avec les Juifs, & de la même manière qu'eux, comme il est clair par le Ch. 9. vs. 14. du Liv. des Nomb. *Quand quelque Etranger habitera parmi vous, & célébrera la Pâque à l'Eternel, il la fera selon l'ordonnance de la Pâque, & selon qu'il la faut faire. Il y aura une même ordonnance au Pais, tant pour l'Etranger que pour celui qui est né au Pais.* Ces prérogatives ne s'étendoient pourtant qu'aux choses de la Religion, car du reste il y avoit bien de la différence entre les Juifs naturels & les Profélytes. Il ne leur étoit pas permis de posséder un pouce de terre dans le pais de Canaan. Le bénéfice de la septième année n'étoit point pour eux, s'ils se trouvoient esclaves, ils n'étoient point mis en liberté. C'est ce qui paroît assez clairement par l'oposition qui est faite dans la Loi du Ch. 25. du Levit. vs. 40. 41. entre les Israélites naturels, que la Loi, apelle *Frères*, & les Etrangers qui se vendoient. Ils n'étoient aussi jamais exemts de payer leurs dettes; Tu pourras exiger de l'Etranger, dit la Loi au Chap. 15. du Deut. vs. 3. *Mais quant à ce que tu auras à faire avec ton Frère, tu lui en donneras relâche.* On ne les élevoit point aux grands emplois, à moins qu'ils ne fussent ou *Iduméens*, ou *Egyptiens*; car  
pour

pour l'Iduméen, remarque la Loi, *il est ton Frère*, & pour ce qui est de l'Egyptien, *tu as été étranger dans son Pais*. Deut. 23. vl. 6. Mais il étoit défendu de recevoir les *Ammonites* & les *Moabites* en la congrégation de l'Eternel, même jusqu'à la dixième génération. Voilà quels étoient les *Profelytes de la justice*. Il faut observer en passant, qu'il est parlé dans la Loi, des Etrangers auxquels il est défendu de s'approcher du Sanctuaire, mais qu'il n'y a là rien qui leur soit particulier, puisque les Hébreux eux-mêmes, qui n'étoient ni Sacrificateurs, ni Lévités, n'avoient pas à cet égard plus de privilége que les Etrangers.

Moïse prédit aux Israélites au Ch. 12. du Deut. qu'ils chercheront l'Eternel là où il fera, & qu'ils iront au lieu que l'Eternel aura choisi d'entre toutes les Tribus pour y mettre son nom, afin de lui offrir leurs holocaustes &c. Ce qui leur donnoit assez à entendre qu'ils n'étoient pas destinez à porter toujours leurs offrandes devant le Tabernacle, mais que Dieu leur partageroit enfin la Terre de Canaan, & qu'il marqueroit dans la part de l'une des Tribus, un lieu dans lequel le culte divin seroit fixé: ce que Dieu accomplit en choisissant pour sa demeure *Jérusalem*, qui étoit du ressort de la Tribu de Benjamin. Il semble que Dieu voulût faire connoître cette particularité à Abraham, lorsqu'il sacrifia un Belier, par ordre de Dieu en la place de son Fils sur la Montagne de Morija. Environ 900. ans aprez *David* prédit que dans ce lieu-là on bâtiroit une Maison à l'Eternel. Ce que Jacob avoit aussi déclaré sur

la fin de sa vie dans la Prophétie qu'il adressa à Benjamin en ces termes : \* *Benjamin est un loup qui déchirera ; le matin il dévorera la proie, & le soir il partagera le butin.* Le Paraphraste Chaldaïque explique cét Oracle de cette manière : Que la présence de la Majesté Divine se fera sentir dans le partage de la Tribu de Benjamin, & que le Temple sera dans son Territoire. Que les Sacrificateurs y sacrifieront soir & matin, & que le soir ils partageront entr'eux ce qui restera des victimes. Or il est certain que la Montagne de Morija, sur laquelle Salomon bâtit le Temple, étoit dans la Ville de Jérusalem, & que cette fameuse Ville étoit située dans le département de la Tribu de Benjamin, mais de manière pourtant qu'une partie de la Ville & du Temple étoit, à ce que disent les Juifs, dans le Territoire de Juda, & le reste, particulièrement l'Autel des Holocaustes, dans celui de Benjamin. C'est sur cét Autel que le feu dévorait tous les jours & consumoit la chair des victimes, comme le loup affamé met en pièces la brebis. On peut voir la confirmation de cette Prophétie dans la prière que Salomon fit à Dieu lorsqu'il lui consacra le Temple, & dans le miracle que Dieu opéra à cette occasion, faisant descendre le feu du Ciel sur les Holocaustes afin de les consumer, comme il est raconté fort au long aux Chap. 8. & 9. du 1. Liv. des Rois. Ce fut dans cette circonstance que Dieu promit à Salomon de sanctifier la Maison qu'il lui avoit bâtie, qu'il feroit en sorte que son nom y seroit

\* *Gen. 49. 27.*

célébré à jamais, sans qu'il en détournât ses yeux, pourvû que les Israélites lui fussent fidèles.

Les Rabins, qui veulent trouver des raisons à tout, ont cherché celles que Moïse, qui particularise d'ailleurs des choses de moindre importance, peut avoir eues de faire un mystère du lieu dans lequel le Temple devoit un jour être bâti. Ils disent que ce Législateur a passé sous silence cette particularité, de peur que les Païens venant à la savoir, ne fortifiassent la place destinée pour le Temple, & n'y missent bonne garnison. En second lieu, de crainte que les Peuples qui en étoient les maîtres, & qui n'étoient pas fort bien intentionnez pour les Israélites, ne missent le terrain hors d'état d'y pouvoir bâtir. Enfin, de peur que les Tribus ne voulussent toutes avoir cette place dans leur partage, & qu'il n'y eût des différens entr'elles sur cet article; ce qui est assez vraisemblable. Il y a même de savans Rabins qui prétendent que pour cette dernière raison, l'ordre de bâtir le Temple ne vint que lorsque l'autorité se trouva à son plus haut point, & qu'elle fut assez grande pour tenir en bride les mutins & les séditieux.

Quoique la République des Hébreux fût déjà bien étroitement unie par le moïen des Loix, de la monnoie, des mesures & des poids, qui étoient les mêmes dans toute l'étendue du Pais, & plus encore par l'unité de Religion: cependant il y avoit encore une chose qui contribuoit merveilleusement à cimenter l'union & la concorde, je

veux dire l'obligation que Dieu avoit imposée aux Hébreux de monter trois fois tous les ans au Temple, qu'il avoit établi pour être le centre de la Religion. *Trois fois l'an*, dit le Législateur au Ch. 16. du Deut. v. 16. *tout mâle d'entre vous se présentera devant l'Eternel ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi, savoir en la Fête solennelle des pains sans levain, en la Fête solennelle des semaines, & en la Fête solennelle des Tabernacles: & nul ne se présentera devant la face de l'Eternel à vuide &c.* La même chose est encore expressément ordonnée aux Hébreux au Liv. de l'Exod. Ch. 23. v. 17. & Ch. 34. v. 23. Il ne faut pas laisser passer cette Loi, sans y faire quelques réflexions. Premièrement, il s'ensuit de ces paroles que les Femmes n'étoient point comprises dans le nombre des personnes qui devoient aller à Jérusalem pour assister aux trois grandes Fêtes, savoir, celles de Pâque, de la Pentecôte, & des Tabernacles, car la Loi ne parle que des mâles. Cependant je crois qu'il leur étoit permis d'y aller, supposé que le soin du ménage le pût permettre, quoique d'ailleurs elles n'y fussent pas obligées. On trouve même dans l'Écriture qu'il y en a qui l'ont fait, comme \* *Anne*, Mère de Samuel, † *Marie*, Mère de nôtre Seigneur & quelques autres Femmes pieuses. Il y a des Savans qui prétendent que les jeunes hommes, au dessous de l'âge de 20. ans étoient dispensés de cette obligation, aussi bien que de la capitation du demi sicle, parce qu'on ne les mettoit pas

avant

\* I. Sam. I. † Luc. 2. 41.

avant l'âge de 20. ans au nombre des hommes faits. Il est vrai que les Evangelistes raportent que Jesus-Christ monta à Jérusalem avec Joseph & Marie en pareille occasion. Mais cela ne fait rien contre le sentiment que je viens de rapporter. Car s'il alla à Jérusalem, ce ne fut point en vertu de la Loi, qui n'ordonne, ni ne défend rien là-dessus, & laisse les parens à cet égard en liberté de faire ce qu'ils veulent, mais ce fut comme un enfant que sa Mère mène avec elle, cela étoit permis. Les Juifs d'aujourd'hui se servent encore de cette permission, car ils font apporter leurs enfans à la mammelle dans les Synagogues les jours des grandes Fêtes, & leur appliquent le Livre de la Loi sur la bouche; croiant que cela leur suffit, afin qu'ils aient assisté à la Fête: & s'il arrive qu'il y en ait quelqu'un, qu'on n'ait pû apporter, parce qu'il étoit malade, on a soin de l'y amener à la première occasion. Il eût été bien dangereux & pour les particuliers & pour la République, de laisser ainsi les Villes & le plat país, dégarnis d'hommes, & par conséquent sans défense, d'abandonner les femmes & les enfans à la merci des Peuples voisins assez remuans & mal intentionnez, si Dieu n'y eût mis ordre. Mais il n'y avoit rien à craindre, l'Eternel des Armées leur avoit promis au Ch. 34. de l'Exod. vs. 24. que lors qu'ils monteroient pour comparoître trois fois l'an devant lui, personne ne convoiteroit leur País. Mais, dira-t'on, Moïse ne suppose t'il pas au Ch. 16. du Deuter. que les femmes, les enfans, & toutes les Familles, étoient obligées

d'aller à Jérusalem aux jours des grandes Fêtes, lors qu'il recommande aux Israélites de *se réjouir en la présence de l'Eternel, eux, leurs Fils, leurs Filles, leurs Serviteurs, leurs Servantes &c. dans le lieu que l'Eternel aura choisi pour y établir son nom?* De manière que le País de Canaan seroit, à ce conte, demeuré pendant ce tems-là dépourveu de monde & désert: D'ailleurs, il est certain que la Ville de Jérusalem n'auroit pas été capable de contenir cette prodigieuse multitude. C'est ce qui me porte à croire, que cette Loi n'étoit faite que pour le tems que les Israélites passèrent dans le désert, où ils étoient campés autour du Tabernacle à portée, de s'y rendre sans peine: & pour ceux qui habitoient dans Jérusalem, ou aux environs, après que le Temple fut bâti. Que cette Loi d'ailleurs ne regarde proprement que les hommes, qui pouvoient cependant amener avec eux leurs femmes & leurs enfans, lorsque leurs affaires le leur permettoient. Je serois même tenté de croire que ceux qui demeuroient aux extrémitez du país, & qui avoient les ennemis dans leur voisinage, n'alloient pas tous à Jérusalem, mais qu'ils le faisoient, peut-être, par tour, & que la moitié demouroit pour garder le País, pendant que l'autre moitié s'aquittoit de ce devoir cérémoniel. En effet, il n'y a pas d'apparence que les Israélites négligeassent l'amour paternel, la défense de leurs femmes, de leurs enfans & de leurs possessions, pour observer une cérémonie, qui tôt ou tard devoit être enfin abolie. Dieu leur avoit promis, à la vérité, qu'il veilleroit  
pen-

pendant ce tems-là à la garde de leur País, & qu'il empêcheroit que leurs ennemis ne s'en emparassent. Mais comme ce n'étoit qu'à condition que de leur côté ils s'aquitteroient de leur devoir, & que bien souvent ils le négligeoient, aussi étoient-ils souvent inquiettez par les courses de leurs Voisins. Car Dieu ne leur promit de leur être favorable, qu'autant qu'ils lui seroient fidèles, comme on le peut voir au Chap. 11. du Deut. v. 26. Il est vrai que David domta les Philistins, qu'il réduisit la plûpart des ennemis du Peuple de Dieu à lui être tributaires, & que par ses grands exploits il fit si bien qu'il laissa le Roïaume tranquile & florissant à son Fils Salomon; avec tout cela, jamais le Peuple d'Israël ne fut si paisible possesseur de la Terre de Canaan, qu'il n'eût quelque révolution à craindre de la part de ses ennemis. Après le Règne paisible de Salomon la mesintelligence se glissa parmi les Israélites, les guerres civiles s'allumèrent, & le schisme des dix Tribus, qui suivirent Jéroboam, frapa un coup terrible, dont l'Eglise & la République reçurent une violente secousse. Tout cela mit de grands obstacles à l'observation de la Loi, qui obligeoit les Israélites d'aller toutes les grandes Fêtes faire leurs dévotions à Jérusalem. A bien considérer les choses, il y a de quoi admirer la providence de Dieu à l'égard de son Eglise. On ne peut pas douter que la Loi qui ordonnoit de se rendre à Jérusalem les jours des Fêtes solennelles, n'eût égard principalement aux Tribus de Juda & de Benjamin; aussi voit-on que Dieu,

dans

dans le partage de la Terre de Canaan, les avoit placées tout autour de Jérusalem & qu'il avoit mis le siège de la Religion au milieu d'elles, afin qu'elles pussent vaquer à ce devoir avec moins de péril, au lieu que les autres Tribus étoient dispersées vers les extrémités du País: & que Dieu empêcha qu'à l'exemple des autres, ces deux Tribus ne se revoltassent contre la Couronne & contre la Religion, pendant qu'il permit la rébellion du reste des Tribus, & la corruption de la Religion parmi elles.

J'ajoûterai à ce que j'ai déjà dit, que suivant le sentiment des anciens Juifs, les malades, les infirmes, & ceux qui se trouvoient indisposés étoient dispensés de l'observation de ces trois Fêtes. Ils prétendent aussi que ceux qui se trouvoient considérablement éloignés de Jérusalem, pouvoient s'exemter d'y aller à la Fête de la Pentecôte & à celle des Tabernacles, mais qu'il n'en étoit pas de même de celle de Pâque, à cause qu'on y célébroit la mémoire de la sortie miraculeuse d'Egypte, merveille qui tenoit au cœur à tout le Peuple. Ce dernier sentiment est appuyé d'une manière assez claire par l'Histoire de l'Evangile: \* *Or son Père & sa Mère*, dit St. Luc parlant de Jesus-Christ, *alloient tous les ans à Jérusalem à la Fête de Pâque*. Ce qui suppose manifestement qu'ils n'en faisoient pas de même aux deux autres Fêtes, peut-être à cause de l'éloignement, car ils demeuroient environ à seize lieues de Jérusalem. Autrement il y a apparence que

\* *Evang. Luc. 2. 41.*

que St. Luc auroit dit que le Père & la Mère de Jéſus-Chriſt alloient trois fois l'an à Jérusalem. Il n'eſt pas néceſſaire que nous parlions des Députés que les Communautés y envoioient pour aſſiſter en leur nom aux cérémonies, puifque *Cunéus* en a traité ſuffiſamment, & s'il y a quelque choſe à ajouter à ce qu'il en a dit, nous le ferons lorſque nous parlerons des ſacrifices.

### CHAPITRE III.

*Que le Tabernacle a été conſtruit pour conſerver l'unité de la Religion parmi les Iſraélites. Pourquoi il devoit entrer tant de différens matériaux, & tant de diverſes étoffes dans la compoſition de ce Lieu Saint, & pourquoi Moïſe en donne une description plus longue, que celle qu'il a faite de la création du Ciel & de la Terre. Du don gratuit qu'il exigea du Peuple pour le Tabernacle. De l'or, de l'argent, du cuivre, & des autres choſes qui devoient ſervir à la conſtruction de ce Temple portatif.*

**D**ieu aiant deſſein de fonder une Eglise & une République particulière parmi les Iſraélites, il voulut, que dez qu'ils ſeroient échapez des mains des Egyptiens, qui les pourſuivoient, & qu'ils ſeroient arrivés dans le deſert, ils conſtruifſent un Tabernacle qui étoit une eſpèce de Temple portatif, pour ſervir à l'état ambulante,  
dans

dans lequel les Israélites se trouvoient au désert : afin que ce Peuple ne fit qu'un corps & qu'une société, qui vint chanter d'un commun accord dans ce Temple les loüanges de celui qui les avoit arrachés à main armée & à bras étendu des chaînes des Egyptiens qui avoient juré leur perte. Dieu voulut aussi donner aux Israélites, par le moien de ce Tabernacle, une figure de ce Temple fixe & magnifique qu'on éleveroit à son honneur, après qu'il les auroit rendus paisibles possesseurs de la Terre de Canaan. Il leur commanda de contribuer volontairement pour la construction de ce Saint Lieu, & de fournir tout ce qui seroit nécessaire, soit de ce que la Terre produit, soit des minéraux, soit du bétail. Ce qui signifioit qu'un jour Dieu assembleroit son Eglise composée de toutes Nations, Peuples, & Langues, & que tous seroient comme autant de pierres vives, que Dieu emploieroit, pour construire son domicile spirituel. Les uns, à la vérité, plus précieux, les autres moins, mais tous également agréables à Dieu, & servans tous également à ses veues. C'est pour cela aussi que l'Ecriture remarque, que les dons qui servent à la construction de ce Tabernacle spirituel sont différens : *Car le Seigneur, dit l'Auteur du Liv. des Prov. Ch. 2. vs. 6. donne la sagesse, & de sa bouche procède la connoissance.* C'est lui qui accorde la sagesse aux sages, & la connoissance à ceux qui sont intelligens, comme le reconnoit Daniel au Ch. 2. de ses Révélations vs. 21. Voilà ce qui fait la différence des dons, comme St. Paul l'a remarqué. On peut

peut recueillir aussi de cette histoire, que nous sommes tous obligez de contribuer, chacun selon sa portée, à l'édification du Tabernacle de Jesus-Christ, qui est son Eglise.

C'est une chose assez remarquable, que Moïse emploie beaucoup plus de tems à faire la description du Tabernacle, & qu'il particularise davantage les choses dans cet endroit, qu'il ne fait lorsqu'il s'agit de raconter l'histoire de la création du Ciel & de la Terre. Ce qui signifie que l'Univers entier n'est destiné que pour servir à l'Eglise, dont le Tabernacle étoit non seulement le domicile, mais encore un signe visible. C'est pour cela aussi que Dieu voulut qu'il entrât dans la construction de ce Lieu saint, de tout ce qui se tire de la Terre. Voions maintenant quelles sont en particulier les choses dont il ordonna que le Tabernacle fût composé, suivant la description que Moïse en fait au Chap. 25. de l'Exode, où commence la 19. \* *Parasche des Juifs.*

Dieu commande à ce Prophète au vers. 2. du Ch. 25. de lever une *offrande* sur le Peuple pour la construction du Tabernacle, mais une offrande volontaire. Les anciens Latins ont rendu le mot de l'Original, que nous avons traduit *offrande*, par celui de *prémices*, à cause que c'étoit effe-

\* Une Parasche est une division de la Bible, dont les Juifs se servent dans les Synagogues pour la lecture de la Loi. Ils l'ont divisée en plusieurs Chapitres, qu'ils appellent Parasches. Tous les Sabbats ils en lisent une.

effectivement le premier don que les Israélites faisoient pour la construction du Tabernacle. Quoique le Paraphraste Chaldaïque ait expliqué le mot de l'Original par celui de *separation*, à cause que les Israélites séparoient chacun une certaine portion de leur bien pour servir à ce saint usage, je crois pourtant qu'il seroit mieux de le traduire *levée*, comme ont fait les Interprètes Flamands, à cause qu'on levoit ce qu'on offroit à l'Eternel, pour le lui présenter. Ainsi on dit encore aujourd'hui une *levée* de deniers, *lever* la taille, *lever* un impôt &c.

L'or, l'argent & l'airain étoient les seuls Métaux requis pour l'usage du Tabernacle, comme on le peut voir au vs. 3. du Ch. 25. de l'Exode. Des 7. différens Métaux qu'on tire de la terre, ces trois sont les plus excellens, & les plus solides, & qui s'allient le plus facilement ensemble. Leur alliage ne les gêne point, comme celui qu'on fait des quatre autres. L'or même & l'argent, qui sont les deux plus excellens, s'allient aisément & naturellement avec l'airain. Les Israélites apportèrent une si grande quantité de ces Métaux, aussi bien que des autres choses nécessaires, que Moïse fut obligé de faire crier à son de trompe dans le Camp, qu'on n'apportât plus rien, & qu'il y avoit des richesses plus qu'il n'en falloit. Voi. le Ch. 36.

Outre les Métaux, Moïse demanda encore du bleu céleste, de la pourpre, de l'écarlate, du fin lin, du poil de chevre, des peaux de mouton teintes en rouge, & des peaux de daim, du bois de Sittim, de l'huile pour les luminaires,  
des

des odeurs aromatiques pour l'onction, des drogues pour le parfum, des pierres d'onix, & des pierres à enchasser dans l'Ephod & dans le Pectoral.

Au lieu de bleu céleste l'ancien Interprète Flamand a traduit de la *soie jaune*, peut-être à cause du mot Latin *Hyacinthus*, parce que la pierre qui porte ce nom, tire vers le jaune. Mais il y a des pierres de Hyacinthe, qui tiennent du rouge, & d'autres du bleu, que pour cela on appelle *Hyacinthe* qui tient du Saphir. Quoiqu'il en soit, les plus Savans Interprètes, tant Juifs, que Chrétiens, prétendent qu'il s'agit ici d'une couleur bleue, ou du bleu céleste, comme nôtre fleur de Hiacinthe, qui a cette dernière couleur. Ils ajoutent à cela que le terme de l'Original, signifie aussi dans la Langue Sainte une espèce de laine teinte avec le sang d'un ver ou d'un petit poisson, qu'ils nomment *Halazon*, dont la couleur est bleue tirant sur le vert. Enforte qu'on pourroit bien rendre le terme de l'Original *laine bleue*, ou *fil bleu*.

La pourpre, dont il est ici parlé, est, selon toutes les apparences, une couleur, qu'on faisoit avec le sang de quelque espèce de poisson à écaille, nommé *Argaman*, qu'on pêchoit sur les côtes de la Palestine, à cause de quoi la couleur elle même porte ce nom. Quelques Etymologistes prétendent que ce mot vient de *Regem*, qui signifie *Prince*, au sentiment de la plûpart des Juifs. C'est pourquoi ils veulent qu'on traduise *couleur de Prince*, & qu'elle soit ainsi nommée parce

qu'elle étoit la couleur favorite des Rois, des Princes & des Courtifans. Tel étoit l'habit que *Beltazar* promit à celui qui lui interpréteroit ce qu'une main miraculeuse avoit écrit sur la muraille. Dan. 5. 7. 16. Le mauvais Riche étoit vestu de pourpre. Luc. 16. 19. Tel étoit encore le manteau que les Juifs mirent sur les épaules de nôtre Seigneur, pour se moquer de sa Roïauté. Jean. 19. 5. *Valverdius* remarque que les Cabalistes ont trouvé dans le terme de l'Original *Argaman*, qui vient de *Ragam*, les quatre premières lettres des noms des 4. Anges, *Raphaël*, *Gabriel*, *Michaël*, & *Nuziël*, qu'ils prétendent être les noms des 4. Animaux de la Vision d'Ezéchiel.

Il y a des Interprètes qui traduisent, *des vers de double cramoisi*, ce que nos Versions appellent écarlate. En effet, le terme de l'Original signifie un ver, témoin ce que dit David au Ps. 22. *Je suis un ver & non pas un homme*. De plus, il signifie un ver de couleur rouge, *Quand vos péchez*, dit Esaïe, *seroient rouges comme double cramoisi*. Le mot *schani*, qui se trouve dans Esaïe, signifie tout seul ce qu'il signifie dans Moïse joint avec *Tolognath*. *Double cramoisi*, cela veut dire, du cramoisi deux fois teint, une fois en laine, & une autre fois aprez que la laine a été mise en œuvre. Ces vers, au reste, avec lesquels on teint en cramoisi, sont ceux que nous appellons *Cochenilles*, lesquels on trouve dans les graines de l'arbre, que les Arboristes appellent *Ilex minor Coccigera*. Bellonius dit qu'on trouve de ces sortes d'arbres aux environs du Lac de Tiberiade, en Galatie, dans la

Pisidie, dans la Cilicie & autres païs de l'Asie & de l'Afrique, comme *Plin* le remarque.

Il y a divers sentimens sur le terme de l'Original que nous avons traduit *fin lin*. Les Latins l'appellent *Biffus*. Il y en a qui prétendent que c'est de la soie, d'autres que c'est de la toile de Coton fort fine, & d'autres que c'est une sorte de lin extrêmement fin & fort blanc; *Aben Ezra* est du nombre de ces derniers, car il dit que c'est une espèce de lin très fin, fort précieux, & assez commun en Egypte, qu'on a beaucoup de peine à teindre en couleur. Il y a des Auteurs Juifs qui font difficulté de croire que ce fût une espèce de toile, à cause qu'ils s'imaginent que cela est contraire à la Loi du Ch. 22. du Deut. vf. 11. qui défend de porter des habits tissus de laine & de lin mêlés ensemble; car, disent-ils, si cela étoit défendu pour les habits communs, à plus forte raison le fera-t'il pour les étoffes du Tabernacle: mais ils ont tort. Car cette Loi n'étoit que pour les Séculiers, & non pas pour les Sacrificateurs, ni pour le Tabernacle, comme on le peut voir par ce qui est dit de l'habit des Sacrificateurs au Ch. 39. de l'Exode vf. 29. Outre cela, cette Loi défend seulement de filer ou de tordre du fil & de la laine ensemble, mais elle ne défend pas de faire la chaîne de laine, & la trame de fil; & c'est, peut-être, ainsi qu'étoient faites les courtines du Tabernacle. De cette manière elles pouvoient être plus transparentes, & plus propres à recevoir les diverses figures, & les divers ornemens qui servoient à les embellir. Ajoutez à ce-

la que *Jofephe* témoigne que les habits sacerdotaux étoient tiffus de laine & de lin. Il n'auroit pas été néceffaire de s'étendre là-deffus, n'étoit qu'il est souvent parlé de ce fin lin dans la construction du Tabernacle. Je conclus donc avec plusieurs favans Interprètes, que c'étoit une espèce de lin qui se recueille en Egypte. *Pifcator*, qui étoit de ce sentiment, a traduit le terme de l'Original, *Lin d'Egypte*. *Paufanias* raporte que le lin de ce Pais-là est fort beau, & qu'il est presqu'auffi précieux que l'or. Il croît de ce lin en Achaïe, & on en trouve en quantité dans la Palestine. On le tire du tronc d'une Plante, qui ressemble au pavot. On le file, on le tord, & puis on en fait de la toile, qui est belle & tout-à-fait blanche, on dit même qu'elle réfiste au feu, à cause de quoi *Pline* la compare à la pierre *Asbestos*. Une toile si précieuse étoit digne de la magnificence du Tabernacle, où tout étoit riche.

Outre le fin lin, Moïse ordonna qu'on apportât encore du poil de chèvre: aparemment que c'étoit quelque poil semblable à celui dont nous faisons nos Camelots, dont l'étoffe réfiste à la pluie, qui la perce difficilement. C'est de ce poil de chèvre que les femmes pieuses filèrent des étoffes & des couvertures à l'usage du Tabernacle, Exod. 35. v. 26.

Les peaux de mouton étoient des peaux blanches teintes en rouge, & jointes ensemble en forme de Tapis: on s'en sert encore en Espagne & en Afrique. Les Interprètes ne font point d'accord touchant la signification du terme de

l'Original, que nous avons rendu, *peaux de taissons*. Il semble que ceux qui traduisent de cette manière, n'aient eû d'autre raison pour le faire, que la conformité du mot de l'Original *Tachasch* avec le Latin *Taxus* qui signifie un *Blereau*, ou un *Taïsson*, en vieux langage. Les 70. Interprètes tournent *peaux bleues*. Il y en a d'autres qui croient qu'il faut traduire *peaux violettes*, & ceux-là ont pour eux *Josèphe*, qui prétend que toutes ces peaux étoient de la même espèce, & ne différoient que par la couleur. A quoi s'en tenir parmi tant de différentes opinions? Les Rabbins ont aussi divers sentimens là-dessus. Rabbi *Salomon* prétend que c'étoient des peaux d'un certain animal dont l'espèce ne subsiste plus, qui étoit plein de taches de différentes couleurs. A cause de quoi les Chaldéens l'apelloient *Sasgona*, c'est-à-dire, qui prend plaisir à se voir dans ses couleurs. Rabbi *David Kimchi* dit à peu prez la même chose du *Tachas*, qu'*Onkelos* appelle aussi *Sasgona*, à cause de la diversité de ses couleurs. *Aben Ezra* n'est pas de ce sentiment, il prétend que les *Techaschim* étoient des peaux de bêtes grasses, comme de taureaux ou de bœufs gras: Qu'ainsi les peaux dont il est parlé dans le Texte, sont des peaux de taureaux sauvages. Puisqu'on voit que les Juifs eux-mêmes ne s'accordent pas entr'eux touchant la signification des termes de leur Langue, on doit conclure qu'à cet égard tout n'est pas encore bien éclairci. Ceux qui voudront s'exercer sur ces matières trouveront de la besogne de reste. Qu'on ne me

dise pas que c'est un travail ennuyeux & inutile. J'avoué qu'il n'est pas des plus divertissans; mais il ne laisse pas d'être d'une grande utilité. Car une nouvelle découverte sur un mot de l'Original, donne quelquefois des lumières à des passages, qu'on avoit toutes les peines du monde à expliquer avant cela. Ce qui devoit apprendre à ceux qui traitent avec fierté les personnes qui s'appliquent à ces sortes d'études, à ne point mépriser des gens qui leur sont plus nécessaires qu'ils ne pensent, & qu'ils ne méprisent peut-être qu'à cause qu'ils n'ont pas l'esprit de connoître combien ils sont redevables à leurs recherches. Ceci soit dit en passant, & se l'applique qui voudra. Pour revenir à nôtre sujet, je dis que ceux qui croient que le terme de l'Original signifie des peaux de blereau, ont la probabilité de leur côté. Ces sortes de peaux étoient en effet fort propres à conserver les autres couvertures du Tabernacle, car c'étoit à quoi elles étoient destinées. Exod. 26. vs. 14. Elles résistent fort bien à la sécheresse & à l'humidité, au chaud & au froid. Aussi le blereau est-il une espèce d'amphibie, comme les Naturalistes l'ont remarqué.

Il n'y a pas grande aparence que le *bois de Sittim* fût une espèce particulière de Cédre, puisque le Cédre a un autre nom dans l'Ecriture. Il pourroit se faire que ce fût une espèce de bois qui croissoit aux environs de la Montagne de Sinaï, dans le desert de *Sittim*, au Pais des Moabites. Peut-être que le desert porte le nom du bois, ou le bois celui du desert, il n'importe.

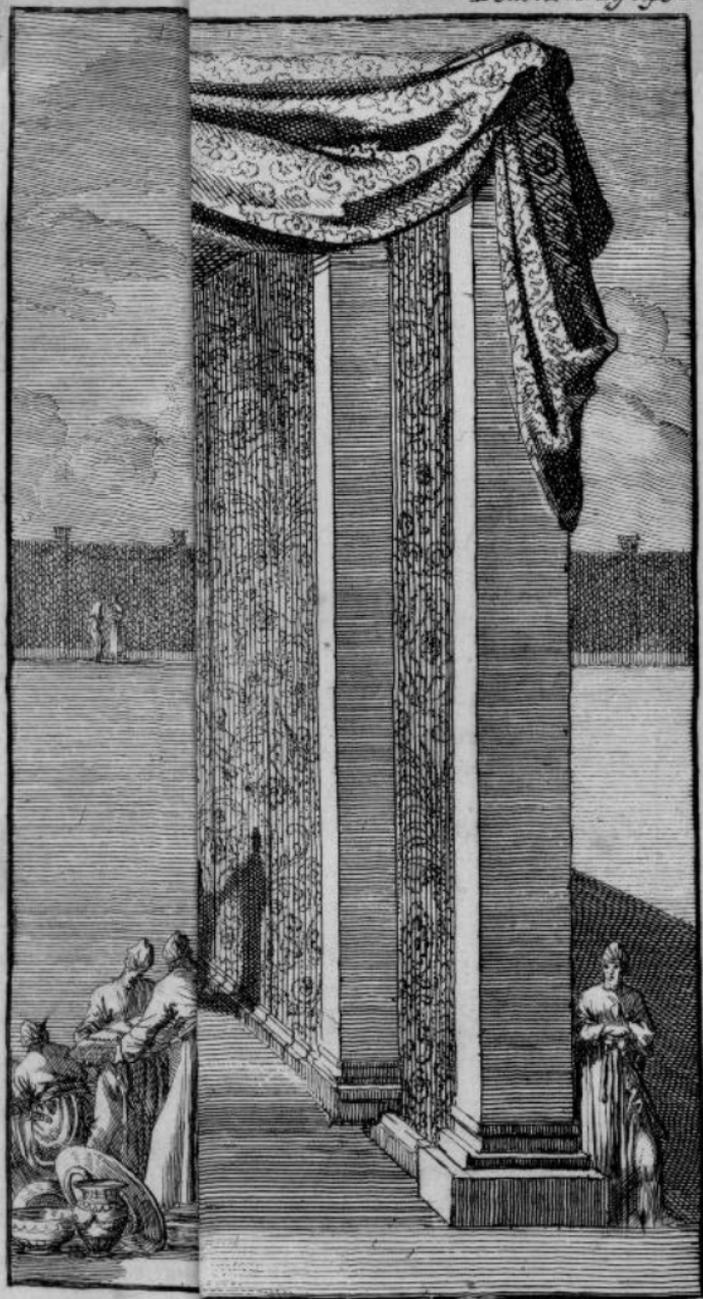
Rab-

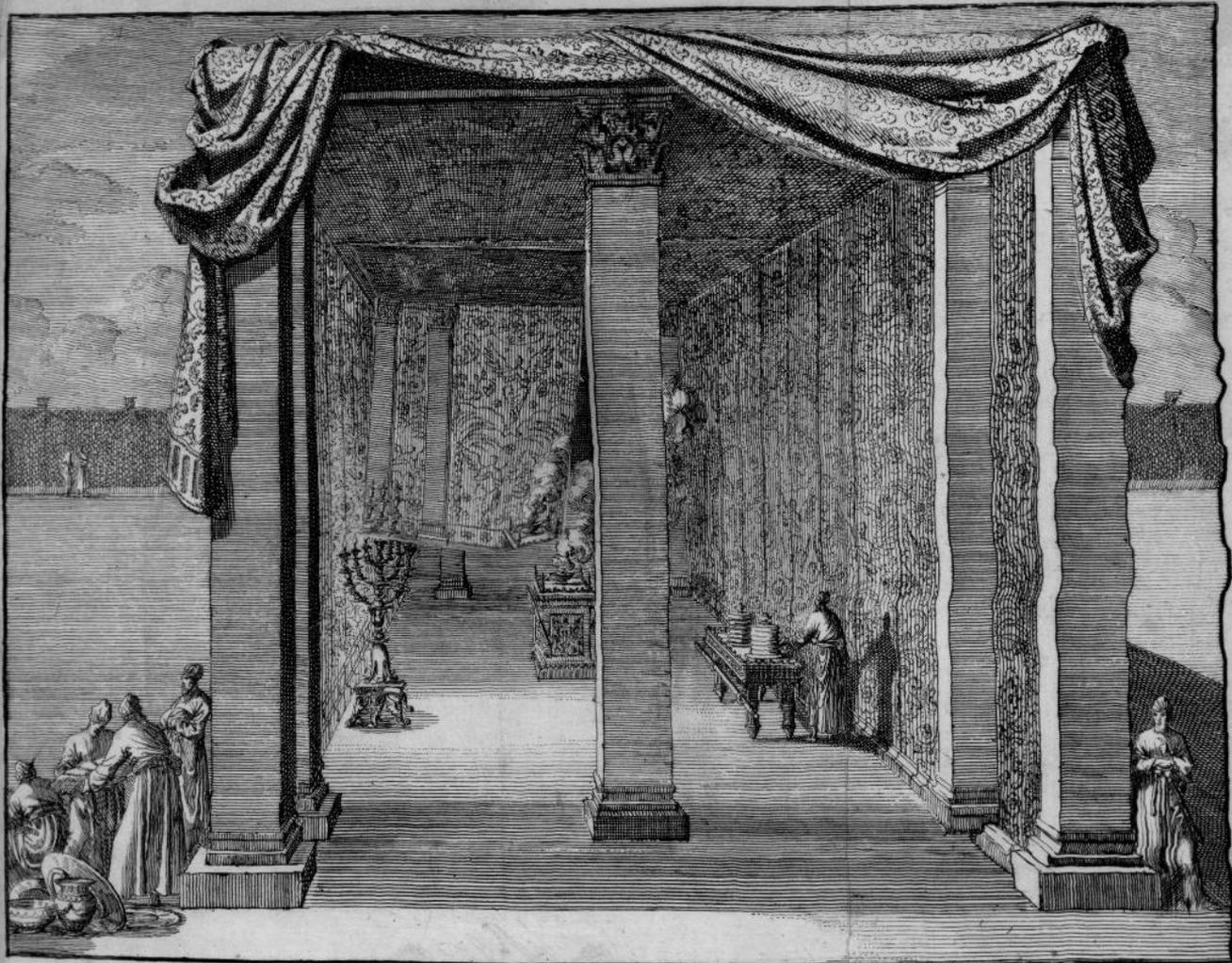
Rabbi *Aben Ezra* est de ce sentiment, il ajoûte que ce bois étoit beau, & poli, & qu'il duroit long-tems, ce qu'il falloit précisément afin qu'il fût propre pour le Tabernacle, dont on défaisoit toutes les pièces, les colonnes, les barres, les étançons pour les mettre sur des chariots de bagage, qui servoient à les transporter, toutes les fois qu'on décampoit. Les Juifs racontent à ce propos une fable qui est tout-à-fait ridicule. Ils disent que les Hébreux avoient aporté tout ce bois d'Egypte. Quelle aparence! Savoient-ils, lorsqu'ils sortirent d'Egypte, qu'il leur faudroit construire un Tabernacle? Dieu n'en avoit encore rien dit à Moïse. Des gens qui partirent si précipitamment qu'ils n'eurent pas le tems de laisser lever leur pâte, ne devoient guère songer à traîner aprez eux un embarras de bois, qui n'étoit pas encore poli. Car il falloit que ces arbres fussent grands puisque les aix & les barres qu'on en tiroit pour servir au Tabernacle avoient 10. coudées de long, & une coudée & demie de large. Exod. 26. vs. 6. C'est donc une rêverie que tout cela, aussi bien que ce qu'ils disent de la graine de ces arbres, que le Patriarche Jacob apporta en Egypte, prévoiant que ses descendans pourroient en avoir un jour affaire. Mais en voilà assez sur les matières qui entroient dans la construction du Tabernacle.

## CHAPITRE IV.

*Description du Tabernacle, de la hauteur, de la largeur, de la longueur & de la grosseur des aix qui servoient à en affermir les côtés. Leur nombre, & la manière dont ils s'ajustoient sur leurs pieds. Usage & nombre des barres. Des Colonnes du Tabernacle. Des Chapiteaux, des crochets qui servoient à tendre les tapisseries.*

**D**ieu parlant à Moïse pour lui ordonner de construire le Tabernacle, commence de cette manière, *Vous me ferés un Sanctuaire & j'habiterai au milieu de vous.* Exod. 25. 8. Les Rabins disent que la Loi qui ordonne la construction du Tabernacle, quoiqu'elle soit le 21. des préceptes affirmatifs, n'a pourtant pas été donnée en vue du Tabernacle, mais du Temple, dont ce Tabernacle n'étoit qu'un modèle & une ébauche grossière. C'est pourquoi ils mettent cette Loi au rang des trois Loix capitales, qui regardoient le tems de la possession paisible de la Terre de Canaan. Les deux autres sont la destruction des Amalekites, & l'élection d'un Roi. Enforte qu'ils ne regardent le Tabernacle, qui fut construit dans le desert, que comme un *interim* en attendant mieux. Au reste, il n'y a qu'à lire le vs. 9. du Ch. 25. de l'Exode, pour voir que Moïse fit bâtir le Tabernacle, suivant le modèle que Dieu lui-même lui avoit donné sur la  
Mon-





*Le Tabernacle intérieur avec ses meubles Sacrez.*



Montagne de Sinai. *Ils me feront un Sanctuaire, dit ce grand Dieu, selon le patron que je te vais montrer.* Ce qui est repeté au vers. 40. *Regarde donc, & fais selon le patron qui t'est montré en la Montagne.* Dans ce passage le terme de *Tabnith*, qui vient de *Banah*, signifie un *modèle*, un *dessein*, une *délinéation*. C'est ainsi qu'*Aben Ezra* veut qu'on le traduise. C'est aussi le sens que lui donne St. Paul au Ch. 8. de l'Epit. aux Hebr. & St. Luc au Ch. 7. des Act. v. 44. Ce fut sur ce modèle que Salomon bâtit son Temple, l'ayant reçu des mains de David son Père. 1. Chron. 28. v. 12. &c. Apparemment que Dieu fit voir ce modèle à Moïse dans une vision: il le lui montra au haut de la Montagne, & non pas dans la plaine, pour donner à connoître que les choses que le Tabernacle figuroit, étoient toutes célestes: Ce que St. Paul semble insinuer au Ch. 8. de l'Epit. aux Hebr. v. 5.

Passons maintenant à la description du Tabernacle. Dieu commanda à Moïse de faire pour cela Exod. 20. 15. *des aix de bois de Sittim, qui se tiussent debout.* C'étoient de grandes planches, qu'on tiroit de ces grands arbres qui croissoient dans le desert de Sittim. Il y a des Interprètes qui prétendent qu'au lieu d'*aix*, ou de *planches debout*, on doit traduire *des arbres droits ou debout*. Il y en a d'autres qui veulent que ce fussent effectivement des aix, ou des planches qui servoient à fortifier le Tabernacle & à le tenir ferme. C'est aussi de cette manière qu'il faut entendre les paroles suivantes vers. 26. *La longueur d'un aix se-*

ra de 10. coudées, & sa largeur d'une coudée & demie. Moïse ne parle point de l'épaisseur de ces aix, Josèphe estime cependant qu'ils étoient épais de quatre doits. Rabbi Salomon n'est pas de son sentiment, car il prétend qu'ils avoient une coudée d'épaisseur: mais quelle aparence! En ce cas l'écriture les auroit plutôt appellez de grosses poutres, que des aix, ou des planches. *Arias Montanus* ne détermine point l'épaisseur de ces planches, il croit seulement qu'elles étoient plus épaissés, que *Josèphe* ne dit. Il tâche de prouver son opinion par la considération de toute la largeur du Tabernacle. Nous examinerons tout cela en son lieu, en attendant je pense que le sentiment de *Josèphe* est le meilleur & le plus aparent, & cela fondé sur plusieurs raisons prises de l'Architecture. Il est certain aussi qu'avec quatre doits d'épaisseur ces planches étoient assés fortes pour produire l'effèt auquel elles étoient destinées.

Il y avoit aussi des tenons qui servoient à tenir ces planches en état. Le vs. 17. du Ch. 26. de l'Exode a donné beaucoup de peine aux Interprètes, & ce n'est pas sans raison, car il est difficile de lui donner un sens qui convienne aux règles de l'Architecture. Nos Interprètes ont traduit: *Il y aura deux tenons en chaque aix, en façon d'échelons l'un aprez l'autre: & tu feras ainsi de tous les aix des Pavillons.* L'ancien Traducteur Flamand a mieux rencontré, à mon avis, en traduisant *deux chevilles*, au lieu de *deux tenons*. Mais l'ancien Interprète Latin a rendu ainsi ce

passa-

passage : *On fera deux enchassures aux côtez des planches, afin qu'elles se tiennent les unes les autres.* Cette interprétation a eû ses partisans & a fait croire à quelques-uns que les planches du Tabernacle s'emboïtoient les unes dans les autres par les côtez, mais c'est sans raison. Il est bien vrai qu'il y a de vieilles Bibles qui semblent confirmer cette explication, mais les plans qu'on a faits du Tabernacle, quelques méchans qu'ils soient, lui sont tous contraires, comme nous le verrons plus au long dans la suite. En suivant ce sentiment, il est clair qu'il faut retrancher de la largeur de chaque planche la valeur des emboïtemens, ce qui rétréciroit tout le Tabernacle, de manière qu'il seroit impossible qu'il pût avoir la mesure marquée par Moïse ; A moins qu'on ne voulût dire que l'Écriture ne parle que de la largeur de chaque aix en particulier, sans les considérer tels qu'ils étoient, lors qu'on les avoit emboïtez les uns dans les autres, ce qui n'a aucune aparence. Ajoûtez à cela, qu'il n'est point parlé de côtez dans le Texte, & que le contraire est insinué assez clairement au vers. 19. Car ces chevilles (*Fadoth*) y sont placées au dessous des planches, comme il paroît par les soubassemens d'argent qui étoient joints aux planches du Tabernacle par le moïen de ces chevilles. Les Interprètes nous aprennent que le terme *Jad* signifie une main, mais que lorsqu'il est mis dans le pluriel au féminin *Fadoth*, comme dans ce passage, il se prend improprement pour les gonds d'une porte. Ces chevilles ne s'ajustoient donc

pas

pas aux côtés des aix, mais au dessous. Il faisoit qu'ils fussent vis-à-vis l'un de l'autre, & également éloignez.

Pour ce qui est du nombre des planches, il y en avoit 20. à chacun des côtez, qui étoient, l'un au Septentrion & l'autre au Midi, vers. 18. A l'Occident il n'y en avoit que six, car le Tabernacle avoit la figure d'un quarré long, avec deux planches pour les angles. On voit par le dénombrement de ces pièces qui composoient chacun des côtez les plus longs, qu'elles revenoient toutes ensemble à la longueur de trente coudées, car il y en avoit 20; & chacune d'elles avoit une coudée & demie de large. Chaque coudée faisoit un pied & demi, suivant la mesure de la coudée dont il est parlé dans l'Écriture, lequel est de 24. pouces. Mais il y a une difficulté touchant les planches des coins, à laquelle il faut répondre. On peut remarquer ici que les meilleurs Auteurs Juifs prétendent que cette mesure de la coudée à un pied & demi, c'est-à-dire 6. paumes, n'étoit que pour la construction du Tabernacle & du Temple de Jérusalem; mais que la coudée qui mesuroit les Autels & les Vaisseaux sacrez n'étoit que de cinq paumes, mesure de la coudée commune, c'est-à-dire de 20. pouces; c'est-là le sentiment de *Moïse*, de *Cotzi*, de *Kimchi*, & de plusieurs autres.

On peut remarquer par le vs. 19. que les aix avec leurs chevilles étoient apuïés par des soubassemens qui les tenoient en état; les côtez qui avoient 20. aix avoient 40. soubassemens d'argent,

gent, deux pour chaque aix. Moïse ne dit rien de la manière dont étoient faits ces soubassemens. Il y a des Auteurs qui ont traité de la construction du Tabernacle, qui veulent que c'étoient des espèces de piédestaux fort bas, qui avoient de longues pointes au dessous, qui entroient bien avant dans la terre, pour tenir le bâtiment ferme: & c'est ainsi qu'on les voit représentés dans quelques vieilles Bibles. Mais il seroit difficile de prouver ce sentiment par le Texte même, ou par les circonstances. Il y a plus d'apparence que c'étoient des pieds ou des bases plates au dessous, qui, à cause de leur pesanteur & de leur figure, étoient assez propres à servir à l'usage auquel elles étoient destinées. Car le terme de l'Original ne signifie autre chose qu'un appui ferme, ou une base. On peut recueillir du vs. 27. du Chap. 38. de l'Exode que les deux soubassemens de chaque planche pesoient 374. marcs d'argent & 8. onces. Il y avoit des trous dans les soubassemens dans lesquels les planches s'enchafoient avec leurs chevilles. Au reste, on ne sauroit déterminer si les soubassemens doivent être contez, ou non dans la hauteur de 10. coudées, que Moïse attribue aux planches du Tabernacle. Quelques Auteurs prétendent que les chevilles entroient si avant dans les soubassemens qu'elles avoient avec leur pied 10. coudées de hauteur, ce qui est assez croiable, puisqu'il est clair que de cette manière les planches étoient beaucoup plus affermiés.

Nous avons déjà vu que l'Ecriture Sainte donne

ne constamment une coudée & demie de largeur aux aix du Tabernacle ; mais lorsqu'elle parle du nombre des aix qui étoient au fond du Tabernacle, elle dit qu'il y en avoit six avec deux aix aux angles. En suposant que ces aix du coin avoient une coudée de large, il s'ensuit que toute la largeur du Tabernacle étoit de 11. coudées. Cela s'accorde assez avec ce que dit *Joséphe*, cependant il se contredit lui-même, en disant que la largeur du Tabernacle étoit égale à sa hauteur, savoir qu'elle avoit 10. coudées. En sorte qu'elle n'étoit que le tiers de la longueur, & de cette manière les aix du coin auroient eu 16. pouces de largeur, ou bien une demie coudée & quatre pouces qui auroient débordé, ces quatre pouces pris pour l'épaisseur des aix du coin, & afin qu'il reste 10. coudées entières de largeur pour le corps du Tabernacle : d'où l'on peut conclure certainement que les aix n'avoient que quatre doigts d'épaisseur. Au reste, on ne doit point se faire de la peine de donner aux aix des angles une autre mesure qu'aux autres aix, puisque cela est assez conformé aux proportions du Tabernacle, & que d'ailleurs il paroît que l'Écriture distingue expressément ces aix-là d'avec les autres, pour insinuer qu'ils étoient différens, autrement, Moïse auroit dit sans détour & sans distinction, qu'il falloit 8. aix pour le fond du Tabernacle, comme il fait au vs. 30. du Ch. 36. de l'Éxode. Il y a bien plus de difficulté à déterminer la manière dont ces aix, qui étoient aux angles, s'ajustoient avec les côtez. Voici ce que Moïse dit là-dessus, suivant nôtre Version,

au vs. 24. du Ch. 26. de l'Exode. Ces deux aix seront jumeaux par le bas, & seront joints & unis par le haut avec un anneau: ainsi sera-t'il de ces deux aix qui seront aux deux encoignures. Comparez ce vers. avec le 29. du Chap. 36. de l'Exode. Il faut entendre par ces *aix jumeaux*, que les aix des angles avec leur mesure de quatre doigts sermoient précisément les aix des côtez; car le terme de l'Original signifie quelque chose qui se joint étroitement avec une autre. Au haut & au bas de ces aix des angles, il y avoit un anneau enchassé dans un trou, fait dans les aix, par lequel on passoit les barres qui attachoient les côtez avec le fond. Les Interprètes disent que le terme *tabang*, d'où vient *tabagnah*, qui signifie un anneau, veut dire être fiché, attaché. Au reste, ce n'est pas sans raison qu'on donne deux pieds aux aix des coins, qui n'avoient que 16. doigts de largeur, il falloit que ces aix du coin fussent plus fermes que les autres, à cause qu'ils souvenoient tout l'édifice.

Afin que tous ces aix fussent bien unis & qu'ils ne fortissent pas plus en dehors l'un que l'autre. Dieu commande à Moïse au vs. 26. du Chap. 26. de l'Exode, *De faire cinq barres de bois de Sittim pour les aix d'un des côtez du Tabernacle, pareillement cinq barres pour les aix de l'autre côté du Tabernacle, aussi cinq barres pour les aix du côté du Tabernacle, vers le fond, du côté de l'Occident.* Voi. Chap. 36. vs. 32. Ce que les Interprètes traduisent *barres*, signifie proprement une chose qui passe dans une autre, comme qui diroit un *verrouil*. Quelques Interprètes Latins

traduisent *transtilla*, des soliveaux. Il falloit effectivement que ce fussent des espèces de poutres qui étant passées dans les anneaux servoient à tenir les aix droits, fermes & égaux. Si les anneaux étoient ronds, il falloit aussi que ces barres, ou poutres fussent rondes en dehors, & plates du côté qui regardoit les aix. De cette manière elles étoient plus propres à tenir l'édifice ferme & en état. Cependant il est impossible d'établir avec certitude qu'elles fussent rondes, le Texte ne détermine rien là-dessus, peut-être étoient-elles taillées à angles droits. Aussi cela revient à peu prez à la même chose. Moïse ne parle point aussi de l'épaisseur de ces barres, mais, s'il étoit permis de faire des conjectures là-dessus, je dirois qu'il falloit qu'elles eussent 4. doigts d'épaisseur, car en ce cas elles seront proportionnées à celle des aix. Il ne dit rien non plus de leur longueur, mais il est assez croiable qu'elles n'étoient pas tout d'une pièce, ni de la longueur du Tabernacle, il y a plus d'apparence qu'elles étoient de plusieurs pièces, pour la commodité de charger & de décharger tout cet embarras dans les différens Campemens. C'est pourquoi je croirois volontiers qu'elles avoient chacune 10. coudées de long, & qu'elles étoient ainsi proportionnées à la hauteur des aix. De cette manière on pouvoit les transporter aussi commodément que les aix du Tabernacle, & les mettre sur les chariots de bagage. Cela posé, puisque l'Ecriture dit qu'il y avoit à chaque côté du Tabernacle cinq rangs de barres ou de poutres, il faut qu'il

qu'il y ait eu 15. barres de chaque côté, chacune de 10. coudées de longueur; ainsi les deux côtez avoient 30. barres, & il n'en falloit que cinq pour le fond, tellement qu'il y avoit en tout 35. barres. *Josèphe* prétend qu'elles n'avoient que cinq coudées de long, mais je ne fai d'où il a tiré cette particularité: c'est pourquoy je m'en tiendrai aux 10. coudées, puisque de cette manière, ces barres seront proportionnées à la longueur des aix. Ainsi, une de ces barres dressée atteignoit le septième aix à sa moitié, la seconde atteignoit la moitié du 14. & ainsi du reste. Il y a aparence qu'au bout elles se joignoient ensemble avec quelque espèce de liens. L'Écriture ne dit rien de l'ordre dans lequel ces barres étoient placées, ni de la manière dont elles affermissoient les planches du Tabernacle. Qu'il me soit permis de donner ici mes conjectures, puisqu'il est libre de le faire, l'Écriture ne déterminant rien sur cela. Le sentiment commun est que la hauteur des aix étoit divisée en cinq par le moien des barres. Il y en avoit une au haut, une au bas & une au milieu, & les deux autres entre la barre du milieu & celle des extrémitéz. Il y en a d'autres qui croient qu'il n'y avoit que quatre barres de chaque côté: deux en haut, & deux en bas; & que celle du milieu passoit au travers des aix & les perçoit, ce qu'ils recueillent du vs. 28. du Ch. 26. de l'Exode. *Et la barre du milieu sera au milieu des aix, courant de bout en bout.* Voi. Exod. 36. vs. 33. Il y en a d'autres qui prétendent que cette barre du milieu étoit placée en de-

dans du Tabernacle, pour soutenir l'effort que les autres quatre faisoient de dehors en dedans. Mais, à dire la verité, je panche beaucoup plus vers le sentiment de ceux qui croient qu'il n'y avoit point de barre en dedans, mais qu'elles étoient toutes cinq au côté extérieur rangées dans l'ordre que j'ai dit, l'une au dessus de l'autre, à distances égales. Il y a de même plusieurs raisons qui me portent à croire que la barre du milieu ne passoit point tout au travers des aix. L'ancien Interpréte Latin donne à entendre que toutes les barres passioient au travers des aix; mais le Texte Hébreu est directement contraire à cette opinion. Il ne fait mention que de la barre du milieu, encore celle-là ne passoit-elle pas par le milieu de l'épaisseur des aix comme *Arias Montanus, de Lyra,* & autres le croient, mais par le moien des anneaux d'or, dans lesquels on la passoit, elle tenoit les aix en état par le milieu. En effet, si les aix avoient été d'une épaisseur assez grande, afin que les barres les eussent traversées par le milieu, ç'auroient été des pièces de bois que les Lévités n'auroient pas pu remuer, puisqu'elles avoient 10. coudées de long, une coudée & demie de large, & qu'elles étoient épaisses à proportion. Il falloit donc que les choses fussent autrement disposées, puisqu'en moins de 40. ans les Lévités furent obligez de défaire environ 28. fois le Tabernacle, & de le remettre sur pied autant de fois. Mais supposé que ces aix n'eussent que 4. doigts d'épaisseur, comme je l'ai montré probablement ci-dessus, il est constant qu'ils étoient trop

trop minces afin qu'on y pût faire un trou dans lequel les barres n'eussent que trois doits d'épaisseur, il auroit falu à tout le moins qu'ils en eussent eû quatre doits & demi, afin qu'on y eut pû faire des trous capables de contenir ces barres. D'ailleurs à quoi bon la dorure de ces barres, si elles étoient faites pour être enchassées dans le corps des aix du Tabernacle? D'où je conclus, que dans le vs. 28. du Chap. 26. que j'ai déjà cité, il faut entendre ces paroles *au milieu des aix*, non pas du milieu par rapport à l'épaisseur des aix, mais par rapport à leur hauteur. A considérer les choses d'une simple veue on pourroit penser que les barres & les aix du Tabernacle étoient seulement dorez, mais les circonstances du Texte, la manière dont l'Écriture parle de l'Autel des parfums & de la Table d'or, & la quantité de ce métal qui fut employé pour le Tabernacle, suivant ce qui est dit au vs. 24. du Ch. 38. de l'Exode, me déterminent à croire que tout cela étoit revêtu de lames d'or. Peut-être même que ces lames étoient ouvragées, & qu'on y avoit gravé des feuillages, des fleurs, des pommes de grenade, & autres ornemens semblables. Une chose est certaine, c'est que ceux qui dans la description du Tabernacle représentent ces pièces comme étant de bois simple & uni, sans autre ornement, se trompent grossièrement. Il n'y a point d'apparence, cela ne répond nullement à l'idée de magnificence, que nous donne un bâtiment dont Dieu lui-même s'est mêlé, & dont il a donné le modèle.

Apres que Dieu eut ordonné à \* Moïse de faire le Voile, il lui commanda aussi de construire des Piliers, des Colonnes ou des Pilastres qui servissent à tendre ce Voile, qui séparoit le Tabernacle en deux apartemens, ou, comme Dieu dit à Moïse, à faire la séparation entre le Sanctuaire, & le Saint des Saints. Ces Colonnes, qui étoient au nombre de quatre, étoient aussi, selon l'Écriture, de bois de Sittim, & couvertes d'or, avec des bases d'argent. Ces bases étoient pour la matière semblables à celles des aix du Tabernacle, & la forme dont elles étoient faites ne cédoit en rien à la Simétrie des meilleurs Ordres d'Architecture, qui sont venus dans la suite. Il étoit assez ordinaire qu'on fit des bazes de marbre blanc pour soutenir des Colonnes de Porphyre, de Granite ou de marbre, ou bien des bazes & des Chapiteaux de métal, comme les bazes dont je parle présentement. Il n'est rien dit de la hauteur des Colonnes, peut-être, à cause qu'elle est facile à recueillir de celle des aix; car puisque le Voile qui étoit pendu aux Colonnes, servoit de cloison dans l'endroit où il étoit, tout de même que les aix, sans doute que les Colonnes étoient de la hauteur des aix. Pour ce qui est de la forme de ces Colonnes, il est libre de faire des conjectures là-dessus, puisque Moïse n'en dit rien; je croirois donc qu'elles étoient plutôt quarrées, que rondes, de la manière dont sont faits les Pilastres, comme les Architectes les nomment, & que l'on plaçoit an-

\* Exod. 26. 31. & 36. 35.

ciennement dans les grandes Chambres, dans les Sales, dans les Galeries, aux Murailles, aux Portails, & aux Frontispices. On les mettoit aussi aux Alcoves dans lesquelles on avoit des lits de Camp. Ces Colonnes étoient fort propres à tenir le voile tendu au devant du Saint des Saints. Il ne faut pas oublier aussi, que, supposé qu'elles fussent carrées, elles étoient plus aisées à transporter conjointement avec les autres pièces du Tabernacle, qui étoient plattes. Ajoutez à cela que les poteaux du Temple d'Ezéchiel, qui répondent aux Colonnes du Tabernacle, sont quarrés, Ezech. 41. 21. Quoique Moïse ne dise rien de l'arrangement de ces Colonnes, cependant il est assez probable que de chaque côté il y en avoit une, qui touchoit la muraille, ou la cloison, & que les autres étoient placées à égales distances, faisant avec elles une ligne droite: Ensorte que leurs centres étoient éloignés l'un de l'autre de trois coudées. 3. fois 3. font 9. ajoutez à ces neuf coudées une demi-coudée pour la moitié de la circonférence de chacune des Colonnes qui touchoient la cloison, vous aurez une coudée pour le diametre des Colonnes, & pour la distance d'une Colonne à l'autre 2. coudées, 3. distances à 2. coudées par distance, font 6. coudées, ajoutez à ces six coudées, les 4. diametres des 4. Colonnes, à une coudée par diametre, le produit de tout fera 10. coudées. Il est aisé de voir, que, pourveu qu'on donne aux gens la liberté de raisonner sur l'ordre de la construction du Tabernacle, il ne sera pas impossi-

ble de trouver les proportions de cét Edifice fa-  
 cré. Si on vouloit s'arrêter à tout, il y auroit  
 beaucoup d'autres questions à agiter. On pour-  
 roit, par exemple, demander si l'ouverture des  
 Colomnes du milieu étoit celle par laquelle on  
 entroit dans le Lieu Saint? Si lors que le Souve-  
 rain Sacrificateur entroit dans le Saint des Saints,  
 il n'ouvroit que cette partie du Voile, & si elle  
 étoit détachée du reste? On pourroit encore re-  
 chercher, si les proportions de l'Architecture ne  
 demandent pas, que la partie qui donnoit entrée  
 dans le Saint des Saints, fût plus large que les  
 autres? Toutes choses problématiques & sur les-  
 quelles il seroit aisé de s'arrêter, quoiqu'en di-  
 sent les Ecrivains qui ignorent les règles de l'Ar-  
 chitecture. Il est permis à tout le monde d'exer-  
 cer son esprit sur ces matières. Les Théologiens  
 conviennent que toutes les conséquences qu'on  
 peut tirer clairement & distinctement des paro-  
 les de Moïse, même dans les Articles qui concer-  
 nent la foi, sont aussi indubitables, que les pa-  
 roles expresses de Moïse, pourquoi n'en sera-t'il  
 pas de même de ce qui concerne la construction  
 du Tabernacle? Si l'on peut prouver qu'une cho-  
 se suit naturellement d'une autre que Moïse a  
 dite, cette chose doit passer pour vraie & constante.

Pour revenir aux Colomnes, l'Ecriture ne fait  
 aucune mention de leurs Chapiteaux, il y a pour-  
 tant de l'aparence qu'elles en avoient, aussi bien  
 que celles qui étoient à l'entrée du Sanctuaire,  
 qui étoient couvertes d'or & avoient des bases  
 d'airain, & des crochets d'or. Il est parlé aussi

au vers. 32. de ces crochets d'or, qui étoient pour l'usage du Voile qui séparoit le Saint des Saints d'avec le Sanctuaire. Le terme de l'Original ne signifie pas seulement des crochets, des clous recourbez, mais aussi des Chapiteaux de Colomnes; de-là vient qu'il y a des Auteurs qui croient que crochets & Chapiteaux c'est la même chose dans cet endroit. Mais ils se trompent: car l'Ecriture distingue formellement les crochets d'avec les Chapiteaux en parlant des Colomnes extérieures qui étoient à l'entrée du Tabernacle. C'est à ces crochets, & à ces Chapiteaux qu'étoit attaché ce Voile précieux si ouvragé, & si diversifié par ses couleurs, & c'est derrière ce Voile qu'étoit placée l'Arche de l'Alliance, Exod. 26. vs. 33.

Quelques Auteurs se font imaginez que les Colomnes qui étoient à l'entrée du Tabernacle étoient construites tout autrement que les autres, à cause qu'il est parlé de leurs *Chapiteaux* & de leurs *Filets* au Ch. 38. de l'Exode, & que la description qui en est faite est un peu différente de celle des Colomnes qui étoient à l'entrée du Saint des Saints. Mais il faut remarquer que l'Ecrivain sacré ne parle point des Chapiteaux des Colomnes du Saint des Saints, parce qu'étant semblables à ceux des autres, il n'étoit pas nécessaire d'en faire un article exprés. Pour ce qui est des *Filets* ou bandes, ce n'étoient que les cols des Colomnes, qui étoient couverts d'or. Il y a des Auteurs qui prétendent que chacune de ces Colomnes avoit deux bandes, ou deux ceintu-

res, pour les empêcher de se fendre, l'une qui les tenoit par le haut, & l'autre par le bas, cela pourroit être vrai, quoi qu'il ne soit guère selon les règles de l'Architecture, puisque les Colonnes étoient faites de manière, qu'elles s'enchafoient dans les bases, par le moïen d'une cheville, & qu'on mettoit les Chapiteaux de la même manière dans le creux du col de la Colonne. Je crois pourtant que par ces filets & ces bandes il est plus à propos d'entendre des ornemens qui embellissoient les bases, & les Chapiteaux : mais le Texte sacré laisse tout cela indécis. Il parle pourtant des crochets qui étoient attachez à ces Chapiteaux, & qui étoient destinez à tenir le Voile & les Tapifferies; le tout fait de manière, qu'on pouvoit les ôter & les remettre en un tour de main : car c'étoit un Temple portatif, & qui n'étoit point fixe. Au lieu que les bases des Colonnes du Saint des Saints étoient d'argent, celles de l'entrée du Sanctuaire n'étoient que d'airain, mais pour les Chapiteaux ils étoient d'or. Comme à cette entrée il y avoit cinq Colonnes, il y a de l'aparence que leur situation, & leur distance étoient différentes de celles des Colonnes du Saint des Saints, qui n'étoient qu'au nombre de quatre. C'est pourquoi certains Auteurs ont creu que ces Colonnes n'étoient point placées en ligne droite, qu'il y en avoit deux aux côtez, plus en dehors que les autres, & que les trois autres étoient plus enfoncées, & qu'ainsi elles faisoient un Portail à l'entrée du Tabernacle. Il est fort vraisemblable que les choses étoient ainsi,

ainfi, parce que 5. Colomnes d'une coudée de diametre, posées en ligne droite sur 10. coudées, laisseroient trop peu d'espace pour une entrée telle qu'il la faloit. Posez donc ces deux Colomnes plus avancées que les autres, les 3. autres pouvoient être disposées de manière que celle du milieu partageoit l'espace par la moitié, & faisoit deux entrées de 3. coudées & demie chacune; ajoûtez 3. coudées pour les 3. diametres des Colomnes, cela fait précisément la largeur du Tabernacle, qui étoit de 10. coudées. Il faloit bien cette largeur pour l'entrée du Sanctuaire, où l'on étoit obligé de porter sur les épaules les Vases sacrez, & d'où on les retiroit ensuite. Je crois aussi qu'il y avoit quelque proportion gardée entre la situation de ces Colomnes, & celle des 4. autres qui étoient à l'entrée du Saint des Saints. Il est, au reste, libre à chacun de prendre le parti qu'il voudra; pour moi, il me suffit que le peu que j'en dis serve à donner des ouvertures pour débrouïller cette matière.

Si j'avois donc maintenant à réduire les proportions de ces Colomnes à quelque Ordre d'Architecture connu, je croirois qu'elles sont assez conformes à l'Ordre Corinthien. En effet, les Architectes ont accoutumé de donner huit mesures & demie de hauteur aux Colomnes de cet Ordre, sans baze & sans Chapiteau, mesures qu'ils apelent *modules*, de même nous trouvons dans ces Colomnes huit coudées & demie pour le corps

de la Colonne, ajoutez à cela environ une coudée pour le Chapiteau, & une demie  $8\frac{1}{2}$  coudée pour la baze, cela fait 10. coudées de hauteur, qui est précisément  $1\frac{1}{2}$  celle que Moïse donne au Tabernacle, le tout suivant les régles du plus bel Ordre d'Architecture. Ce qui fait que je ne puis être du sentiment de *Joséphé*, qui prétend que toutes ces proportions étoient suivant l'Ordre *Dorique*. Car suivant cet Ordre les Colomnes n'auroient dû avoir tout au plus que sept mesures & demie de hauteur. Il y a grande aparence que *Joséphé* étoit meilleur Historien qu'Architecte. Voilà qui peut suffire pour l'explication de la construction du Tabernacle. Il reste à présent que nous parlions des Voiles, des Couvertures, des Tapisseries, & des autres ornemens précieux de cet Edifice sacré, & que nous traitions aprez cela des Vaisseaux qui étoient à l'usage du Sanctuaire.

---

#### CHAPITRE V.

*Des Courtines, des pièces de Tapissérie, des broderies, & des Couvertures qui servoient à couvrir le Tabernacle. Leur longueur, leur largeur, & la manière dont elles étoient attachées les unes aux autres. Des Cherubins & de leur figure. De l'aparition des Anges. Le Tabernacle étoit divisé en deux apartemens. La proportion qu'ils avoient avec le Temple. Des trois Voiles. Du Sanctuaire,*

*du Saint des Saints & de leurs Vases d'or. Remarques Théologiques sur les Courtines & sur le Voile intérieur.*

**A** Prés avoir parlé, dans le Chapitre précédent, de la construction du Tabernacle, de ses aix, de ses Colomnes, & de tout ce qui appartient à la charpente de cet Edifice; il faut que, suivant l'ordre que nous nous sommes proposéz, nous parlions à présent des riches Tapisséries, & des belles Couvertures qui servoient à l'orner & à le défendre des injures de l'air, en nous tenant, le plus que nous pourrons, aux paroles de Moïse.

Dieu lui commanda de faire pour le Tabernacle dix pièces de Tapissérie de fin lin rors, de bleu céleste, de pourpre, d'écarlate, & des Cherubins. Elles avoient chacune 28. coudées de long & 4. de large, toutes de la même grandeur. Elles servoient à couvrir tout le haut & tous les côtez du Tabernacle, & il ne s'en faloit qu'une coudée qu'elles ne touchassent à terre. En effet, la largeur du Tabernacle étoit de 10. coudées, joignez à cela la hauteur des aix, c'est-à-dire dix coudées de chaque côté, cela fait en tout 30. coudées. De sorte qu'il s'en faloit de chaque côté d'une coudée, & de quatre doigts, que l'épaisseur des aix emportoient, que ces pièces de Tapissérie ne vinssent jusqu'à terre: ce qui étoit, aparemment, ainsi proportionné, afin de laisser paroître les belles bazes d'argent. On pourroit, peut-être, conclure de-là, pour le dire en

pas-

passant, que ces bâles d'argent, avoient une coudée, ou un peu moins de hauteur. Mais cela n'auroit pas beaucoup servi, si les autres Couvertures avoient passé par dessus.

Avant que de parler de la fabrique de ces Tapissieries, il faut que je dise un mot des attaches qui les joignoient les unes aux autres. Voici donc ce que Dieu commande à Moïse là-dessus. \* *Cinq rouleaux* (c'est ainsi que nôtre Version appelle ces pièces de Tapissierie) *seront accouplés l'un à l'autre, & cinq autres seront aussi accouplés l'un à l'autre. Fai aussi des lacets de pourpre sur le bord d'un rouleau, à savoir au bord de celui qui est accouplé, & tu feras ainsi au bord du dernier rouleau en l'accouplement de l'autre. Tu feras donc cinquante lacets en un rouleau, & cinquante lacets au bord du rouleau qui est en l'accouplement de l'autre; les lacets seront à l'opposite l'un de l'autre. Tu feras aussi cinquante crochets d'or & accoupleras les rouleaux l'un à l'autre avec les crochets; ainsi sera fait un Pavillon.* Il est assez aisé de déterminer par ces paroles de Moïse la manière dont ces pièces de Tapissierie étoient jointes les unes aux autres. Il y en avoit 10; chacune de la longueur de 28. coudées, & larges de 4. coudées; il n'est pas difficile de conclure que mettant ces largeurs de cinq en cinq, il en resultera deux Tapissieries, qui auront chacune 20. coudées de large & 28. de long. Il y a aparence que ces cinq largeurs étoient jointes les unes aux autres par le moïen d'une couture. Mais pour les deux grandes Tapissieries qui étoient composées de cinq pièces chacu-

\* *Exod. 26.*

ne, le Texte sacré dit qu'elles tenoient l'une à l'autre par le moïen des lacets & des crochets ; ces lacets de bleu céleste, & ces crochets d'or étoient mis au bord des rouleaux, afin qu'on pût les plier & les déplier plus commodément. En effet, les agraffes ne sont pas, à beaucoup prez, si embarrassantes, que les cordons dont on fait un nœud, qu'on a quelquefois bien de la peine à démêler, ce qui emporte du tems, à moins qu'on ne fasse comme Alexandre, qui coupa le nœud Gordien qu'il ne pouvoit délier ; ce qu'on n'auroit osé faire aux meubles du Tabernacle. Il semble que l'Écriture Sainte insinue cela, lorsqu'elle dit, *ainsi ce sera un Pavillon*, c'est-à-dire, ce sera une Tente, qu'on pourra plier commodément & promptement, & l'emporter de même, lors qu'on sonnera la marche, & qu'il faudra changer de camp.

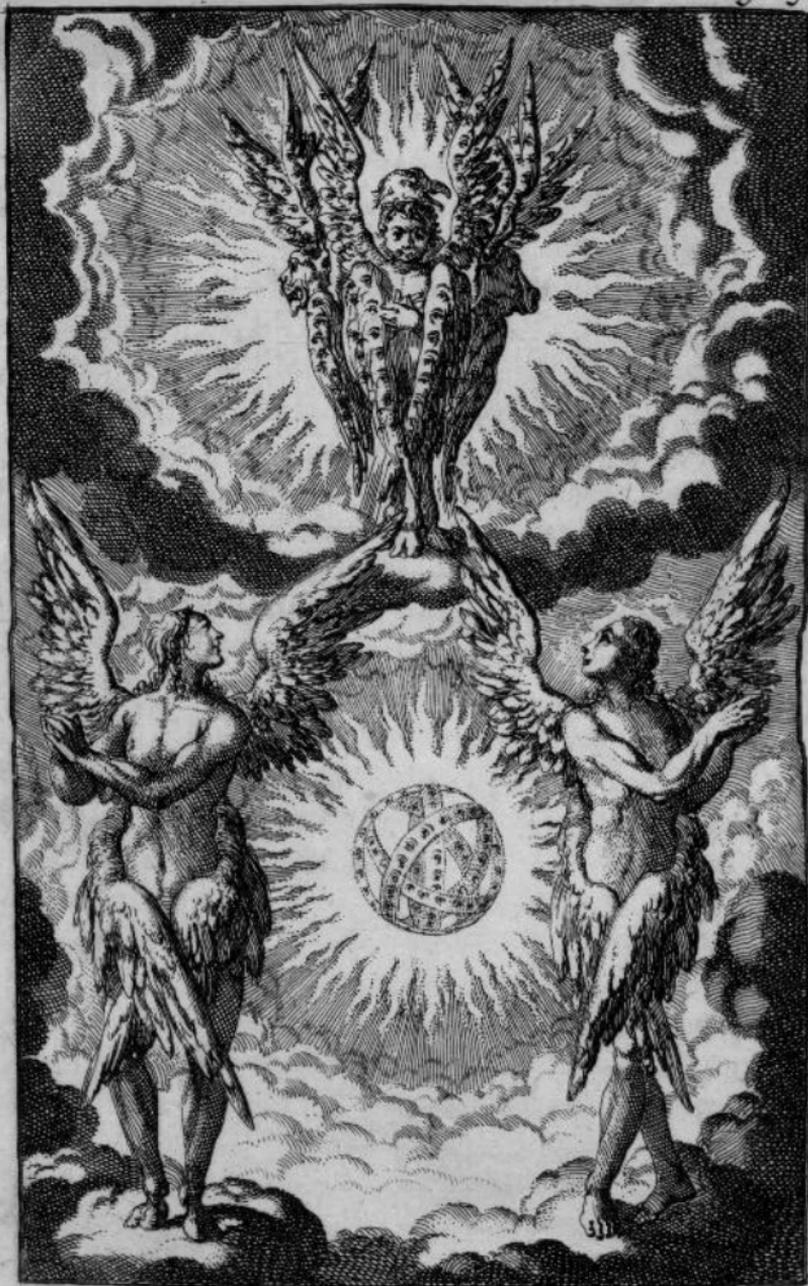
Il paroît, par ce que j'ai dit, que ces deux grandes Tapisséries, attachées ensemble avec leurs agraffes, en composoient une de 40. coudées de large, qui étant tendue sur les aix du Tabernacle, couvroit toute la longueur de l'Orient à l'Occident. Pour voir que cette Tapissérie étoit justement ce qu'il falloit pour couvrir le Tabernacle, il n'y a qu'à se ressouvenir qu'il avoit 30. coudées de long, & 10. de hauteur. La Tapissérie d'ailleurs avoit 40. coudées de large, voilà précisément 30. coudées pour la longueur du Tabernacle, & 10. pour la hauteur du fond. On me dira, peut-être, que de cette manière il falloit que la Tapissérie descendit plus bas de quatre doigts sur le derrière  
du

du Tabernacle, que sur les côtez, ce qui seroit une irrégularité. Mais, pour ôter toute la difficulté, il n'y a qu'à suposer qu'on replioit tant soit peu la Tapissèrie sur le devant du Tabernacle, ce qui paroît plus beau & plus propre, que si elle avoit été tout-à-fait juste. Le nombre des lacets, égal à celui des crochets, prouve assez clairement qu'ils se répondoient les uns aux autres. A présent, pour savoir à quelle distance les agraffes étoient l'une de l'autre, il n'y a qu'à considérer qu'il y en avoit 50. pour une longueur de 28. coudées, & l'on trouvera qu'il falloit que les agraffes fussent précisément à 13. doigts de distance l'une de l'autre. Voilà ce qui concerne la mesure des Tapissèries, & la manière de les joindre ensemble.

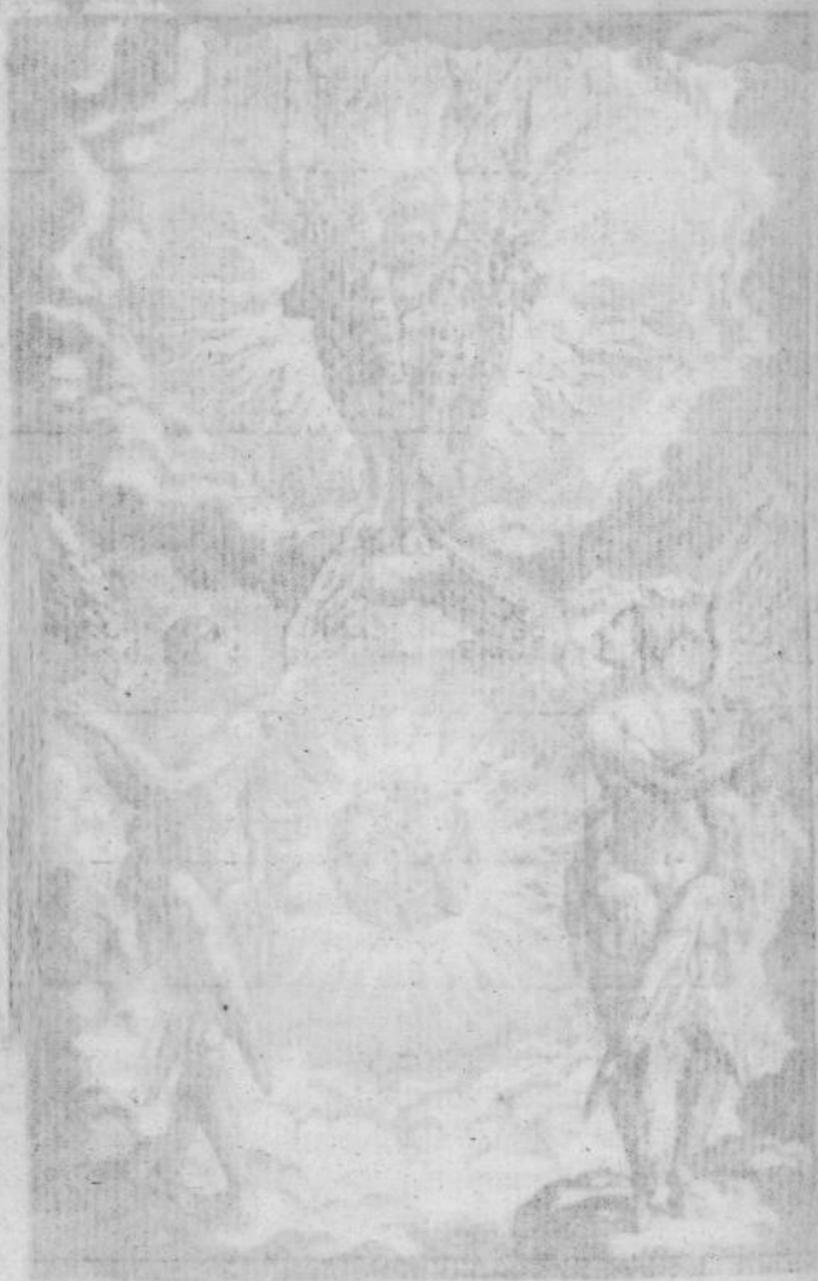
Il entroit dans la composition de ces Tapissèries du fin lin retors, du bleu céleste, de l'écarlate, du cramoisi. Nous avons parlé assez amplement de tout cela dans ce qui précède. Il reste maintenant que nous expliquions la manière dont étoient faites les Tapissèries, qui étoient composées de toutes ces riches matières. L'écriture nous en donne une idée magnifique lorsqu'elle dit, *Tu les feras de l'ouvrage le plus exquis.* Il y a apparence, que puisque le fin lin retors est nommé le premier, la chaîne & l'ourdissage en étoit, & que c'étoit-là le fonds, sur lequel étoient relevés en broderie tous ces beaux ornemens, dont il est parlé, les Cherubins, le bleu céleste, l'écarlate & le cramoisi. Il n'est pas facile de déterminer quelles étoient les figures repré-

sentées dans cét ouvrage, & les Auteurs varient fort là-dessus. *Joséphe* croit que sur ces Tapisseries étoient figurées toutes sortes de fleurs, & d'autres ornemens qui embellissent la Terre, ce que nous apellons festons & feuillages entrelassez. Il semble même que *St. Jérôme* prétende que dans cette rencontre le terme de *Cherubins* ne signifie autre chose qu'une espèce de peinture, qui en serpentant en différentes façons produit diverses figures : à peu prez comme nous avons accoutumé de faire entre les feuillages, par le moïen de plusieurs contours, ce qu'on apelle des Grottesques, & des Compartimens. *Rabbi Aben Ezra* tombe d'accord, qu'en général le terme de *Cherub* signifie toutes sortes de représentations, mais il estime que celui de *Cherubim* dans la Loi de Moïse signifie la représentation d'une figure humaine. Puisque les Chérubins travaillés sur ces Tapisseries en faisoient un des plus beaux ornemens, il faut que je m'arrête un peu sur cét article, pour voir ce que c'étoit. Les plus savans Rabins disent que *Cherubim*, vient de *Cherabia*, qui signifie, *ressemblant à un enfant, comme un jeune homme* : Insinuant par-là qu'ils avoient la figure de jeunes gens, ce que *Rabbi Kimchi* apuie, lorsqu'il dit que les Cherubins ressembloient à de jeunes hommes. Plusieurs Auteurs Juifs & Chrétiens sont de ce sentiment. Il y en a d'autres cependant qui leur attribuent la figure d'un Veau, d'autres celle d'un Lion, & d'autres celle d'un Oiseau. Mais l'opinion la plus commune est celle qui les représente comme de  
 jeu-

jeunes gens nus, avec des bras, des pieds & des ailes. Cela est fondé sur ce qui est dit au Ch. 3. de la Gen. de ce Chérubin qui empêchoit avec son épée ardente que nos premiers parens ne pussent approcher de l'Arbre de vie. En effet, il semble que la figure humaine étoit la plus propre & la plus commode qu'un Garde de cette nature pût avoir. D'ailleurs, les Anges nous sont représentés presque par tout dans l'Écriture comme de jeunes gens. Pour ce qui est des Chérubins, elle leur donne un visage, des pieds, des mains, des ailes, & elle dit qu'ils sont devant le Trône de Dieu. Voi. Exod. 25. vers. 10. 2 Chron. 3. 7. 14. 1. Rois. 6. 23. Ezech. 10. vs. 7. 8. Toutes ces choses suposent une figure humaine. Le commun sentiment des Juifs est que les Chérubins étoient des figures composées de la ressemblance & des parties de quatre animaux différens: savoir, du Lion, du Veau, de l'Homme & de l'Aigle. Pour prouver ce qu'ils avancent, ils se servent de ce qui est dit au Chap. 5. d'Ezéchiél depuis le vs. 5. jusqu'au 10. & au 14. vs. du Ch. 10. du même Prophète. Il y a encore quelques Auteurs qui prétendent que les Cherubins avoient la figure d'un Bœuf, fondez sur Ezech. 1. vs. 10. Comp. avec le Ch. 10. 14. Les Chérubins sont décrits quelquefois avec quatre ailes & quelquefois avec six au Ch. 1. d'Ezéchiél ils n'en ont que quatre, la raison en est, peut-être, renfermée au vs. 23. Suivant la manière dont les Juifs se figurent qu'ils étoient un composé de quatre animaux, il falloit qu'ils eussent



*Cherubins et leur diverse Figure.*



Christus et sancti Petrus et Paulus

sent 16. ailes, comme on le peut voir dans cette Figure, suivant le vs. 6. du Ch. 1. d'Ezech. Au vs. 7. du Ch. 4. de l'Apocal. chaque Animal a six ailes. Au dessous des ailes ils avoient des mains d'homme : Ezech. 1. 8. & 10. 8. Ils avoient des pieds droits, & la plante des pieds comme celle d'un pied de Veau, brillante comme de l'airain poli : Ezech. 1. 7. Tout leur corps étoit parsemé d'yeux. Ezech. 10. 12. Apoc. 4. 7. Suivant tout cela il y a grande aparence qu'il y en avoit de différentes espèces. En effet, tantôt on leur donne 4. ailes, & tantôt six. Pour moi, je crois que ceux qui étoient sur l'Arche n'avoient ni 4. faces, ni des pieds de Veau, mais qu'ils étoient tous tels que l'on représente les Anges, à la réserve qu'ils avoient 6. ailes, ou 4. pour le moins, comme nous le verrons dans la suite. Ainsi, ces Chérubins pouvoient être une représentation des Anges qu'on appelle *Chérubins*, Gen. 3. 24. Ps. 18. 11. à cause qu'ils sont comme les Chariots de l'Eternel, sur lesquels il s'assied : Ps. 68. vers. 18. De-là vient qu'il y a des Auteurs qui prétendent que le terme *Cherub* signifie proprement un Chariot. Ce furent les Chérubins qui servirent le Fils de Dieu lorsqu'il publia la Loi sur la Montagne de Sinai, au milieu des Anges : Exod. 19. Act. 7. vs. 53. Ce qui étoit représenté sur l'Arche. On peut recueillir cela assez probablement de ce qui est observé au Ch. 25. de l'Exode vs. 40. que *Moïse fit faire toutes choses selon le patron qui lui avoit été montré sur la Montagne. A cause de quoi il est dit au vers. 18. du Ps. 68. C'est un Sinai en*

*sainteté*, ce qui signifie que le Seigneur étoit-là assis au milieu des Chérubins, comme il avoit été sur la Montagne. Ces Anges étoient représentés ici avec des ailes, sans doute parce qu'ils avoient été vus quelquefois en cet état, quoiqu'ils fussent apparus aussi quelquefois simplement sous la figure humaine, comme à Loth & à Abraham, Gen. 18. & 19. Ce qui montre qu'il n'étoit pas nécessaire de les représenter toujours avec des ailes. Ceux qui veulent que les Cherubins eussent une figure humaine doutent, si on les représentoit tout nus, ou avec des habits. D'un côté, il est défendu au vers. 26. du Chap. 20. de l'Exode, de montrer sa turpitude : & de peur qu'on ne vît celle du Souverain Sacrificateur, il n'auroit osé monter à l'Autel par des degrez. D'ailleurs, il est certain que dans toutes les apparitions d'Anges on les a toujours vus dans un équipage magnifique, portans de longues Robes blanches, & éclatantes : ce qui pourroit faire croire que les Chérubins n'étoient pas représentés nus, mais avec des habits. Outre cela, il est constant qu'il y avoit quelque chose de particulier dans tout l'appareil du Tabernacle. Et il est certain aussi que Dieu est libre & indépendant, qu'il n'est soumis à aucune Loi, & que demeurant toujours également saint, il peut dispenser des Loix qu'il a données, au moins des positives, de sorte qu'il n'y a point de nécessité qui l'empêche de commander qu'on représente des Chérubins tout nus. Premièrement cela n'est pas plus contraire à la Loi, que de faire des

Ima-

Images même, ce qui est défendu dans la Loi Morale, *Tu ne feras point d'Images*: cependant Dieu ordonne d'en faire pour le Tabernacle. En second lieu, il faut remarquer que la nudité n'est en elle même ni sale, ni deshonnête; principalement dans les Anges, qui ont persévéré dans leur pureté & dans leur sainteté. Il en étoit de même de l'homme pendant tout le tems qu'il conserva son innocence, & qu'il fut revêtu de l'image de Dieu & sans péché. Ce qui fait qu'on doit considérer les habits que les hommes portent pour cacher leur nudité, comme une marque d'infamie, qui leur reproche la perte de leur pureté, & de l'image de Dieu, dont ils seroient ornez, sans le péché. Tellement que ce n'est que par accident qu'ils sont devenus honnêtes, parce qu'ils servent de rempart contre les regards impurs & lascifs. A cause de quoi la Loi, qui enjoint de cacher sa nudité, est sainte & utile, mais cependant elle n'est fondée que sur la transgression de l'homme. Or les Anges n'ayant point péché, il n'y a rien de deshonnête en eux, & par conséquent il n'est nullement nécessaire de leur donner des vêtemens pour couvrir leur nudité. Qu'on ne m'objecte pas que dans leurs aparitions ils se sont montrez avec des habits. Car ce n'a point été pour cacher leur turpitude, mais à cause de la malice invétérée des hommes, auxquels ils se faisoient voir, & auxquels ils portoient les ordres de Dieu.

Suposé donc que ces Chérubins fussent représentez tout nuds sur les Tapisseries en forme de

jeunes garçons, il y avoit encore une chose qui pouvoit empêcher les Israëlités d'avoir de méchantes pensées, c'est qu'il y avoit trois couvertures qui les cachotent au dehors, & qui les déroboient aux yeux. Pour ceux qui étoient sur l'Arche dans le Saint des Saints, il n'y avoit que le grand Sacrificateur qui eût la permission de les voir, & les Sacrificateurs inférieurs ni les Lévités ne les voioient jamais, à moins que ce fût par hazard, ou dans quelque cas de nécessité. D'ailleurs, il n'y avoit que les Sacrificateurs qui touchassent les tapisseries, ainsi le peuple ne voioit du tout point ces figures. Il ne faut pas oublier que l'Écriture ne dit rien des habits des Chérubins, ni lorsqu'elle parle des Tapisseries, ni lorsqu'elle fait mention des Chérubins qui étoient sur le Propitiatoire, ni lorsqu'elle parle de ceux qui étoient aux murailles du Temple de Salomon, mais il y a grande aparence qu'avec deux de leurs aïles ils couvroient leur corps, & principalement ces parties que la pudeur ne permet pas de nommer, comme on le recueille probablement du vers. 11. du Chap. 1. du Prophète Ezéchiel. Tout cela afin de ne pas donner occasion aux Israëlités, qui n'étoient pas fort saints, d'avoir des pensées sales. C'est aussi pour cela, à mon avis, qu'il n'y avoit point de Chérubins sur le Voile extérieur qui regardoit sur le Vestibule, comme nous le verrons ci-dessous. Quoiqu'il en soit, je crois qu'il est permis à chacun de penser ce qu'il voudra là-dessus; mais pour moi, j'estime que ces Chérubins étoient des représentations de

jeunes hommes nuds, avec des ailes, des bras, des pieds & des mains. Enforte que ce n'étoit pas de simples bustes avec des ailes, comme les Peintres les représentent faussement, & comme quelques planches de nos Bibles le portent.

Ces Chérubins, tels que je viens de les décrire, étoient ouvragez artistement par des personnes habiles, sur ce fonds de fin lin retors. Mais il n'y a pas d'aparence qu'ils fussent faits au métier, ou qu'on les eût peints sur ce fin lin, car en ce cas ils n'auroient pas pû être également beaux des deux côtez. Mais je crois qu'ils étoient travaillez avec l'éguille, & brodez avec des soies de toutes fortes de couleurs, & cela également des deux côtez, comme il est certain qu'on le peut faire fort proprement. Ouvrage qui pourroit bien avoir été commis à ces Femmes pieuses & adroites, qui filèrent de leur main tout ce qui étoit nécessaire à relever la beauté du Tabernacle: Exod. 35. vers. 25.

Outre cette Tapifferie, Dieu ordonna à Moïse de faire fabriquer des pièces d'étoffe de poil de chèvre, pour servir de Tente à couvrir le Tabernacle. Cette Tente devoit être composée d'onze pièces. Selon ce qui est dit au Ch. 26. de l'Exod. vs. 7. 8. *Tu feras ces rouleaux au nombre d'onze. La longueur d'un rouleau sera de 30. coudées, & la largeur de 4. les onze rouleaux auront une même mesure.* Moïse ne dit point que ces pièces d'étoffe fussent teintes, ni si elles avoient leur propre couleur de poil de chèvre. Pour

moi, je crois qu'elles avoient leur couleur naturelle. Elles avoient 30. coudées de long, c'est-à-dire, qu'elles étoient de 2. coudées plus longues que celles dont je viens de parler, qui étoient brodées, & qui ne tiroient que 28. coudées. Enforte qu'elles décroissent plus bas que les autres, d'une coudée de chaque côté, & qu'il ne s'en falloit que de 4. doigts qu'elles ne touchassent à terre. Voi. vf. 13. &c. Il faut remarquer que cette Couverture de poil de chèvre, n'est pas appellée un Tabernacle, comme la précédente, mais simplement une tenture, pour marquer qu'elle ne seroit qu'à conserver la première, & à la défendre des injures du tems. Il faut aussi observer qu'il y avoit dans cette seconde Couverture une pièce de plus que dans la première, car il est dit, qu'il falloit qu'il y eût 5. largeurs d'un côté & 6. de l'autre, jointes ensemble. Cette onzième largeur étoit redoublée sur le côté Oriental du Tabernacle, comme il paroît par le vf. 9. du Chap. 26. de l'Exode, enforte pourtant que la moitié de cette largeur flottoit sur le devant & l'autre sur le derrière, comme il est dit au vf. 12. Toutes ces largeurs jointes ensemble faisoient en tout 44. coudées. Au reste, on croit communément, que cette étoffe de poil de chèvre étoit faite, à peu près, comme nos Camelots.

Outre ce que je viens de dire, il falloit encore cinquante lacets pour le bord des cinq pièces jointes ensemble, & cinquante autres pour le bord des six pièces avec cinquante crochets d'airain,

rain, afin d'attacher le tout ensemble : Exod. 26. vers. 10. 11. Tellement qu'il y avoit précisément autant d'agraffes qu'à la Tapissierie de dessous, mais les unes étoient d'or, & les autres d'airain. Moïse ne dit rien de la couleur des lacets, mais il y a de l'apparence qu'ils étoient de poil de chèvre de la couleur de l'étoffe. Il ne reste plus qu'à dire un mot du superflu de la longueur des pièces d'étoffe jointes ensemble. Pour en être éclairci il n'y a qu'à lire le vers. 13. *Une coudée de deça, une coudée de de-là, de ce qui sera de surplus en la longueur des rouleaux du Tabernacle, flottera aux côtez du Pavillon çà & là pour le couvrir.*

Ce n'est pas encore tout; au-dessus de cette Couverture de poil de chèvre, il y en avoit une troisième de peaux de mouton teintes en rouge, & cousues ensemble, qui étoit apparemment assez grande pour couvrir tout le Tabernacle, tant le derrière & les côtez, que le haut. Autrement elle n'auroit pas pu préserver du mauvais tems la Couverture de poil de chèvre. *Joséphe* dit qu'elle pendoit jusqu'à terre, & je crois qu'il a raison. Car de cette manière elle étoit très propre à servir de couverture, & de surtout, & c'est sans doute aussi pour cette raison que Moïse l'appelle expressément *une Couverture pour le Tabernacle.*

Par dessus cette Couverture, il y en avoit une quatrième de peaux de blereau. Pour celle-ci, on croit communément, qu'elle ne descendoit pas jusqu'au bas du Tabernacle, mais qu'elle

couvroit seulement le ciel de cét Edifice , & pendoit un peu , afin de donner cours à l'eau , lorsqu'il pleuvoit. Les Interprètes estiment que c'est ainsi qu'il faut expliquer le terme de l'Original , que nous avons traduit *par dessus* ; vers. 14. Mais *Fagius* & le Paraphraste Chaldaique prétendent que cela signifie une Couverture générale , qui couvroit toutes les autres sans exception. Ils ajoutent à cela que cette Couverture étoit de sa nature très propre à servir de surtout , & pour deffendre les trois autres des injures de l'air. Voilà donc quelles étoient les Tapisseries & les Couvertures du Tabernacle. A quoi je n'ai rien à ajouter , sinon qu'il y avoit encore à l'entrée \* une Tapissérie , qui servoit de premier Voile , dont la fabrique étoit la même que celle du voile intérieur. Quoique l'Ecriture ne dise rien de la grandeur de ces deux Voiles , il n'est pas néanmoins difficile de s'en éclaircir. Car puisque le premier servoit à fermer le devant de l'entrée du Tabernacle , il falloit qu'il eût 10. coudées en quarré. On les attachoit aux quatre Pilastres , dont j'ai parlé ci-dessus , avec des crochets & des anneaux d'or. Ces Voiles étoient donc quarrés , à moins que le premier ne fût pas tout-à-fait si long que le second , dont je vai parler.

On trouve la description de ce Voile intérieur dans l'Exode au Chap. 26. vers. 31. 32. 33. & au Chap. 36. vers. 35. c'est celui que St. Paul appelle *le second Voile* , δεύτερου καταπέτασμα , au Ch. 9.

\* Exod. 26. 36. comp. avec Exod. 36. 37.

de l'Épit. aux Hebr. vers. 3. par oposition au premier Voile qui séparoit l'entrée du Tabernacle d'avec le Vestibule qui étoit à l'entour. Le terme Hébreu *Parochet*, qui est le nom que les Israélites ont donné à ce Voile, vient de *Peroch* qui signifie *rigueur, sévérité*, & peut-être qu'il a été ainsi nommé, à cause que dérobant aux Israélites la vue du Saint des Saints, il faisoit entendre que le Ciel seroit fermé tandis que la rigueur & la sévérité de la Loi subsisteroient. *Moïse* ne marque pas de quelle manière ce Voile étoit attaché en haut, mais *Joséphe* rapporte que c'étoit avec des agraffes. Le premier des deux Voiles fermoit donc l'entrée du Tabernacle, & le second le séparoit en deux Apartemens, dont celui de derrière étoit le *Saint des Saints*, & celui de devant étoit apellé simplement le *Sanctuaire*. *Moïse* ne dit pas non plus quelle étoit la longueur de chacun de ces Apartemens, ni où le Voile intérieur qui les séparoit étoit placé. Nous avons remarqué ci-dessus qu'on pouvoit, selon les proportions de l'Architecture, les faire égaux. En ce cas, ils auroient 15. coudées de long sur 10. de large, ce qui est une proportion régulière pour des Apartemens. Mais il y a des Auteurs qui prétendent qu'il faut se régler ici suivant les proportions du Temple de Salomon. Car, disent-ils, le Temple de Jérusalem étoit un Tabernacle fixe & arrêté, & le Tabernacle étoit un Temple portatif, qui étoit une figure de l'autre. Dans ce Temple le Saint des Saints occupoit le tiers de la longueur de cet-

te partie fermée, qu'on apelloit proprement le Temple. Or ce Temple proprement dit avoit 60. coudées de long, 20. de large, & 30. de haut. 2. Chron. 3. 3. 1. Rois. 6. 2. Salomon destina le tiers de la longueur, c'est-à-dire, 20. coudées, pour le Saint des Saints, 2. Chron. 3. 8. Suivant cette proportion, le Saint des Saints auroit dû occuper 10. coudées d'espace dans le Tabernacle, car la proportion de 10. à 30. est la même que celle de 20. à 60. Ainsi, le Saint des Saints, ou le second Tabernacle, comme St. Paul \* l'appelle, auroit été quarré, aussi bien que la céleste Jérusalem dont parle St. Jean au Chap. 21. de l'Apoc. De même le Saint des Saints du Temple de Salomon étoit quarré, sur 20. coudées. Il est vrai que dans le Temple de Salomon la séparation du Saint des Saints d'avec le Sanctuaire se faisoit par le moïen d'une muraille d'or, nonobstant cela il y avoit un Voile précieux qui fermoit la porte de l'entrée du Sanctuaire dans le Saint des Saints: 2. Chron. 3. 14. Au reste, le voile du Temple n'étoit pas le même que celui du Tabernacle, mais un autre que Salomon fit faire, mettant le premier en feureté dans un réduit du Temple, comme nous le verrons ailleurs. C'est ce Voile, ou un semblable, qui se fendit en deux, à la passion de nôtre Seigneur Jesus-Christ; Matth. 27. 51. Tellement que ceux qui croient que ce fut le premier Voile, celui qui étoit au devant du Sanctuaire, se trompent fort. Cela ne s'accorderoit nullement avec ce que le St. Esprit

\* Heb. 9. 7.

nous a voulu désigner par-là. Car le Voile qui cachoit le Saint des Saints signifioit que le Ciel n'étoit pas encore ouvert. Derrière ce Voile étoient placez dans le Saint des Saints, l'Arche de l'Alliance, les Chérubins qui étoient sur le Propitiatoire, le Vaisseau avec la Manne & la Verge d'Aaron, c'est-là tout ce qu'il contenoit, à la reserve, que les Juifs prétendent que le Coffret avec les Rats & les fondemens d'or, \* que les Philistins renvoïèrent aux Hébreux avec l'Arche, y étoient aussi. Personne, soit Seculier, soit Lé- vite, soit Sacrificateur, n'avoit la permission d'y entrer, sinon le grand Sacrificateur revêtu de ses habits blancs, au grand jour des propitiations: Lev. 16. vs. 2. 3. 4. Les Juifs disent, qu'à la place de la muraille d'or, qui étoit autrefois, il y avoit sous le second Temple deux Voiles entre le Saint des Saints & le Sanctuaire qui occupoient le même espace qu'auroit occupé la muraille. Voiez *Cumans* sur ce sujet. Quelques-uns croient à cause de cela que quand St. Paul parle du premier & du second Voile, il entend ces deux-là, mais, quoiqu'il en soit, & que les Juifs se trompent ou non, cela ne fait rien au fond de la chose, parce que l'Apôtre ne parle pas des Voiles du Temple, mais des Voiles du Tabernacle. Dans le Temple il n'y avoit point de Voile au devant du Sanctuaire, ni au devant du Vestibule, mais il y a aparence qu'il y avoit une porte, comme on le peut recueillir par ce que St. Luc raconte de Zacharie Ch. 1. à moins qu'on ne vou-

\* 1. Sam. 6. 17.

voulût dire que le peuple étoit au de-là du Vestibule des Lévites, car en ce cas il lui étoit impossible de rien voir, quand même le Sanctuaire auroit été tout ouvert. Pour revenir à mon sujet, je dis qu'on peut établir pour certain que la partie Orientale du Tabernacle avoit 20. coudées de long. Ainsi le Sanctuaire aura été comme une espèce de Sale, & le Saint des Saints comme un Cabinet derrière cette Sale, où Dieu habitoit d'une manière toute particulière & où il se faisoit voir entre les Chérubins.

Dans ce premier Appartement, que St. Paul appelle le premier Tabernacle au Ch. 9. de l'Épit. aux Hebr. étoient placez les Vases & les ornemens suivans, la Table des pains de proposition, l'Autel d'or des parfums & le Chandelier d'or. Il n'y avoit que le grand Sacrificateur & les moindres Sacrificateurs qui étoient en charge qui eussent droit d'y entrer, pour y faire brûler le parfum, y allumer les Lampes du Chandelier, & y arranger les pains de proposition, quand on les changeoit. Comme l'Apôtre appelle cet Appartement le premier Tabernacle, aussi nomme-t'il le Voile qui en fermoit l'entrée, *le premier Voile*, par opposition à cet autre Voile qui séparoit le Saint des Saints d'avec le Sanctuaire. Ce premier Voile étoit de la même fabrique que le second, à cela prez qu'il n'y avoit point de Chérubins, lesquels il n'étoit pas permis à tout le monde de voir. Ainsi il y a aparence qu'il n'y avoit d'autre broderie sur ce Voile, que de fleurs, & de feuillages sur un fond de fin lin retors. Exod. 26.v.36.

*Josèphe* prétend que ce Voile ne descendoit pas jusqu'à terre, & qu'il ne couvroit que la moitié des pilastres. Il faut assurément que ç'ait été afin que le Peuple pût découvrir une partie de ce qui s'y faisoit, & que cependant il ne pût pas tout voir. Ainsi la principale partie du Service Divin étoit cachée au Peuple sous la Loi Cérémonielle; il vivoit dans l'espérance & dans l'attente, privé de la contemplation de tous les mystères. Mais il y a des Auteurs qui veulent que lors qu'on faisoit le service, on tiroit ce Voile. *Josèphe* est aussi de ce sentiment. Il parle de plus d'un rideau qu'on tendoit les jours ouvriers au devant de ce Voile, pour le garantir de la pluie & du mauvais tems, en sorte que ce voile brodé, dont *Moïse* fait la description, ne paroïssoit que les Sabbats, les jours de Fête, & dans les occasions particulières. Il faut croire tout ceci sur la foi de *Josèphe*, car *Moïse* n'en dit rien: quoiqu'il en soit, il importe peu d'être éclairci là-dessus. Il arrive bien souvent à *Josèphe* d'avancer des choses qui ne se trouvent pas dans l'Écriture, & même qui y sont contraires. L'Auteur du Livre des Chron. semble nous insinuer qu'il n'y avoit dans le Temple qu'un Voile, qui étoit au devant du Saint des Saints: *Josèphe* dit cependant qu'il y en avoit un aussi au devant du Sanctuaire, & que c'étoit un Tapis Babylonien fait de soies de différentes couleurs, sur lequel tout l'ordre du Ciel étoit représenté. Chaque couleur, à ce qu'il prétend, étoit énigmatique, & il ajoute à cela que les jours de Sabbat & de Fêtes solennelles on ouvroit ce

Voi-

voile, afin de laisser voir au peuple ce qui se passoit sur l'Autel des parfums. *Philon* Juif est d'un sentiment tout opposé, & prétend qu'il n'étoit permis à aucun Laïque de voir l'Autel des Parfums, ni les encensemens qui s'y faisoient, & qu'il n'y avoit que les Sacrificateurs, & ceux qui leur aidoient, qui eussent ce privilège. Ce sentiment convient, ce me semble, très bien avec ce que *St. Luc* rapporte du Sacrificateur *Zacharie*, qui étoit du rang d'*Abia*, *Or il avint*, dit l'Evangéliste au Chap. I. *comme Zacharie exerçoit la Sacrificature devant le Seigneur à son tour, que selon la coutume de la Sacrificature le sort lui échet d'offrir le Parfum, entrant au Temple du Seigneur: & toute la multitude étoit dehors en prière, à l'heure qu'on offroit le Parfum. Or le peuple attendoit Zacharie, & s'étonnoit de ce qu'il tardeoit tant au Temple.* D'où l'on peut conclure fort clairement que le Peuple n'avoit pas la permission de voir ce qui se faisoit en cette occasion. Autrement qu'est ce qui l'auroit empêché de s'éclaircir touchant l'aventure de *Zacharie*, & la cause de son retardement? Il auroit pû arriver qu'ils n'auroient pas vu l'Ange qui aparut à ce Sacrificateur, mais à tout le moins l'auroient-ils vu lui-même: ils auroient peu apercevoir l'étonnement & la crainte que cette apparition lui causa, par ses gestes, par son embarras, par son air interdit & par ses paroles. A moins qu'on ne dise, que par ces mots, *Or le Peuple attendoit Zacharie*, il faut entendre qu'il l'attendoit dans un Vestibule éloigné.

Avant que de finir ce Chapitre, il faut que je dise un mot de ce que signifioient toutes ces choses dont je viens de parler. Les différentes Couvertures, les Voiles, les Tapisséries figuroient d'une manière assez claire les différens moïens que Dieu emploie pour protéger son Eglise, & pour la garantir des insultes de ses ennemis. Cette multitude de Chérubins, qui étoient représentés sur les Tapisséries, figuroient l'armée céleste des Saints Anges dont Dieu se sert, & qu'il a créés pour le bien des fidèles. C'est à cause de cela qu'ils étoient placez sur les Tapisséries & sur les Voiles tout à l'entour du Tabernacle, pour marquer qu'ils composent une espèce d'armée, qui se campe à l'entour de ceux qui craignent Dieu, afin de les défendre contre les attaques de leurs ennemis. Ps. 34. vs. 8. Esai. 5. vs. 14. 2. Rois 6. vs. 17. 19. 34. Dan. 10. vs. 13. 20. Zach. 1. vs. 12. Les quatre Couvertures du Tabernacle pouvoient être séparément des figures illustres: Premièrement elles peuvent signifier les quatre *Apartemens du Temple qui fut construit dans la suite*, le Saint des Saints, le Sanctuaire, & les deux Vestibules, celui des Israélites & celui des Gentils; de plus, on peut les appliquer à toute l'Economie de l'Eglise du V. & du N. Testament. La première Couverture, qui étoit la plus précieuse, pouvoit figurer le Ciel, où Dieu habite au milieu des Chérubins. La seconde, qui étoit unie, & de poil de chèvre avec des agraffes d'airain pouvoit représenter les Lévites, les Scribes & les Prophètes de l'ancien Testament, & les Apôtres

les.

les Pasteurs & les Docteurs du nouveau, qui sont obligez par leur Charge d'empêcher l'Eglise de Dieu de tomber dans l'Idolatrie, & de défendre sa doctrine & son culte : en un mot, toute la Religion, qui est, à la verité, composée de plusieurs pièces, mais bien unies ensemble, & attachées par le lien de la charité & de la concorde, tous les fidèles n'étant qu'un cœur & qu'une ame, pour procurer le bien de la cause commune. La Couverture de peaux de mouton teintes en rouge, figuroit d'un autre côté, l'assemblage du corps des veritables fidèles du N. Testament, teints dans le sang précieux de Jesus-Christ qui est l'Agneau sans tâche, qui comme de bons & de fidèles Serviteurs contribuent de leur part, & concourent avec les Pasteurs de l'Eglise, par leur bonne & sainte vie, à avancer le Règne de Dieu, & qui, lors que l'occasion s'en présente, & qu'il est question d'accomplir en leur corps le reste des souffrances de Jesus-Christ, ne font pas difficulté de sceller de leur sang les veritez de l'Evangile. C'est à quoi les Apôtres font des allusions perpétuelles dans le N. Testament. Les peaux de blereaux, qui servoient de surtout au Tabernacle, pourroient signifier les Puissances, & les Rois fidèles, qui sont apellez les Nourrissiers de l'Eglise: en effet, ce sont eux qui la protègent & qui la défendent contre ses Ennemis; ce sont eux qui la délivrent des insultes & de la tyrannie des méchans, de même que cette Couverture de peaux seroit à garantir le Tabernacle des injures de l'air & de la violence des vens. Ce sont eux

eux encore qui tiennent la main à ce que le culte de Dieu se pratique faintement & purement, & qu'un chacun le serve en paix & en tranquillité. L'Eglise du V. Testament a eu plusieurs Princes, comme ceux dont je viens de parler, & pour celle du N. Testament, elle a eu de même ses Rois & ses Princes qui l'ont protégée, & qui l'ont fait fleurir, en conséquence des Prophéties, qui avoient prédit, qu'elle auroit des Rois qui adoreroient le Messie, & qui seroient les défenseurs de son Eglise, comme on les peut voir, Esai. 49. vers. 7. 23. Chap. 60. vers. 16. Ps. 72. vs. 10. 11.

Le Vestibule des Gentils, qu'on a vu dans la suite dans le Temple, signifioit l'éloignement où ils se trouvoient par rapport à la vraie Religion & aux Alliances, éloignement qui devoit cesser aprez la rupture de la paroi entre-moienne, qui leur donneroit libre entrée dans l'Eglise.

Je n'ai pas résolu de grossir mon Livre par quantité de remarques Théologiques, c'est pourquoi je n'en dirai pas davantage. Si cela étoit de mon sujet, je pourrois faire plusieurs considérations semblables sur les autres parties du Tabernacle, & en particulier le Voile de ce Lieu Saint nous en fourniroit beaucoup. Il n'y a point de Chrétien, ni de Théologien qui puisse nier que le Saint des Saints ne fût un type du Ciel, dans lequel Je'sus-Christ est entré, nous fraiant un chemin nouveau & vivant par le voile déchiré de sa propre chair. De même donc qu'il n'étoit permis à au-

cun homme soit Lévitè, soit Sacrificateur de pénétrer jusques dans le Saint des Saints, qui étoit derrière le Voile; de même il n'y avoit ni Juif, ni Grec, ni Serf, ni Franc qui pût s'aprocher du Trône de la grace, Hebr. 9. 8. Car le chemin n'en étoit pas encore ouvert, il étoit fermé par la Loi jusqu'à ce que le corps de Jesus-Christ eût été déchiré; ce qui est arrivé dans l'accomplissement des tems, auquel le Voile du Temple a aussi été déchiré. Mais laissons cette matière, pour passer à la considération du Vestibule du Tabernacle.

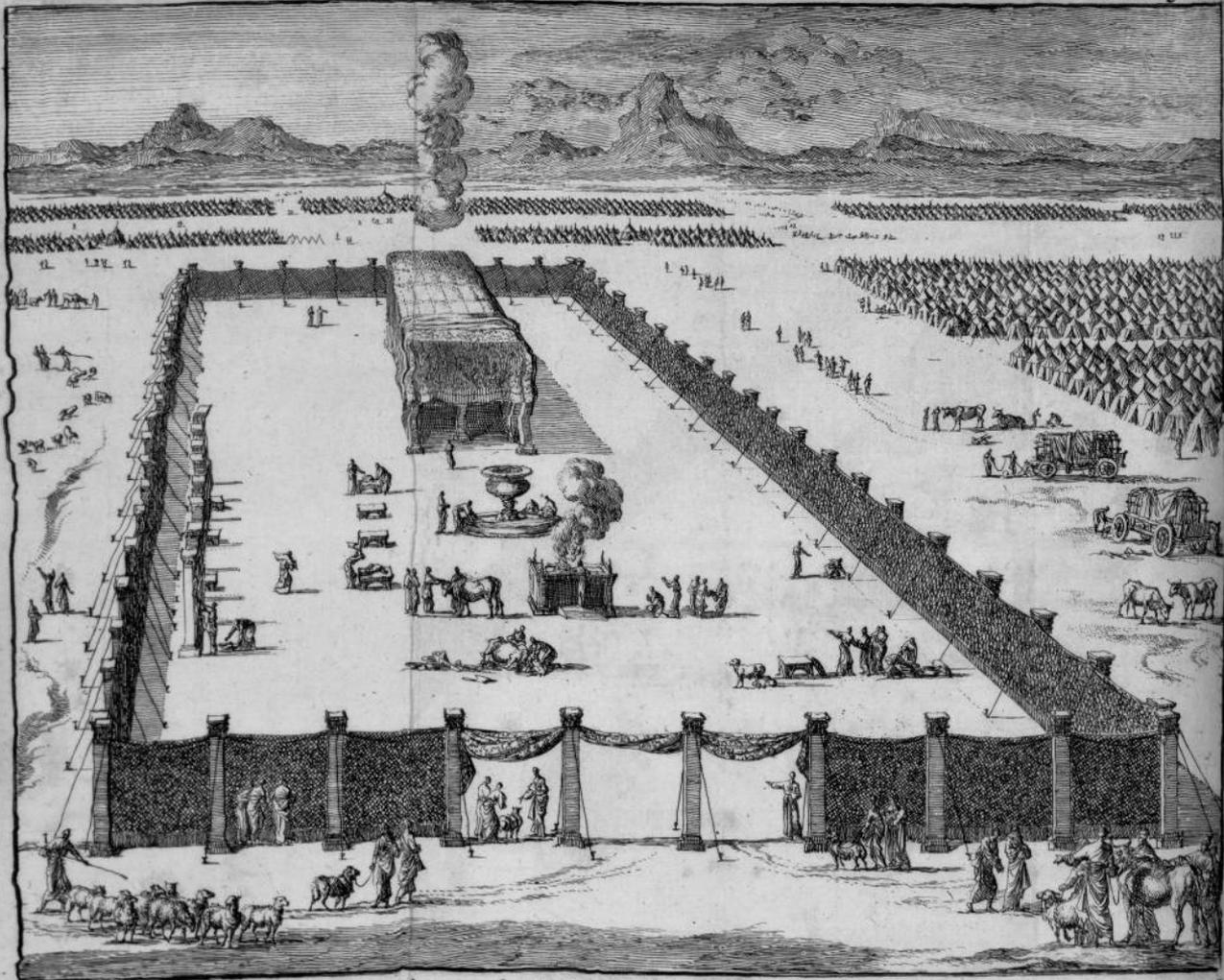
---

## CHAPITRE VI.

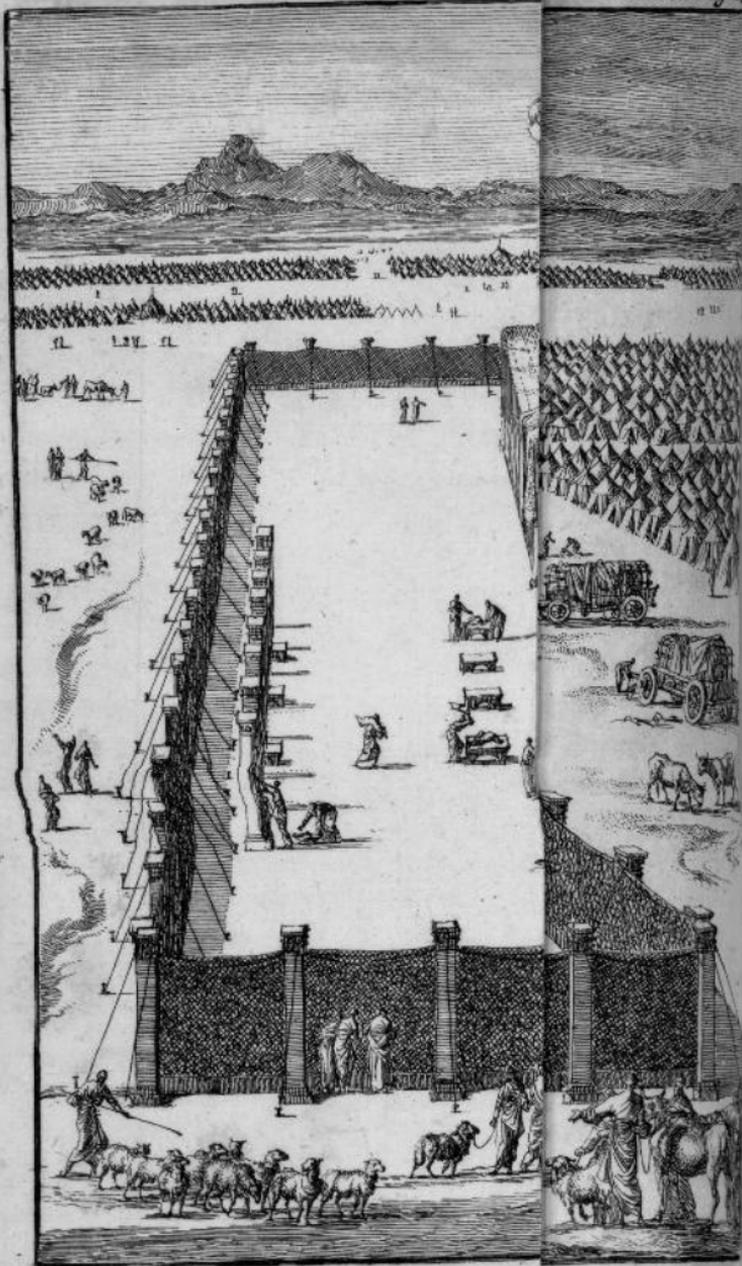
*Du Vestibule qui étoit à l'entour du Tabernacle. Fabricque, & usage des Courtines. Description des Pilastres du Tabernacle avec leurs bases & leurs chapiteaux. Espace que comprenoit le Vestibule. Difficultez touchant les Pilastres suivant la description de Moïse. Des quatre côtez du Vestibule. Des pieux d'airain & des cordages qui servoient à affermir la cloison du Tabernacle. Pourquoi le Saint des Saints étoit du côté de l'Occident. Ridicules pensées des Juifs là-dessus. Application mystériense du Tabernacle à Jesus-Christ, & à l'Eglise du N. Testament, avec quelques particularitez que l'Auteur avoit oubliées.*

**M**Oïse fait la description du Vestibule qui étoit à l'entour du Tabernacle, & de l'espace





*Le Tabernacle avec son Vestibule, sa Structure, & son usage.*



Le Tabernacle

ce qu'il occupoit, depuis le vf. 9. du Ch. 27. de l'Exod. jusqu'au 20. & au Chap. 38. vf. 9. & suiv. Il parle aussi de plusieurs choses, qui concernent ce Vestibule, de ses pilastres, de ses courtines, &c. nous allons examiner tout cela l'un aprez l'autre.

*Tu feras*, dit Dieu à Moïse, *le Parvis du Pavillon, au côté qui regarde droit vers le Midi; les courtines du Pavillon seront de fin lin retors; la longueur de l'un des côtez sera de cent coudées.* Il n'est pas difficile de comprendre, que par ce Vestibule il faut entendre une place à découvert, qui devoit servir de Cour dans laquelle il faloit entrer avant qu'on pût arriver aux Apartemens intérieurs de cet Edifice sacré, à peu prez selon l'ordre que nous voïons qu'on observe dans la construction des Palais & des Maisons Roïales. Tel étoit le Parvis du Palais du Roi *Assuerus*, dont il est parlé au Ch. 6. vf. 4. du Liv. d'*Esther*: telle faloit aussi que fût l'entrée du Tabernacle, le Palais du Roi des Rois, modèle du Temple dans lequel ce Roi de gloire devoit entrer un jour. Il faloit bien que ce Vestibule fût à découvert, puisque l'Autel des Holocaustes étoit dans son enceinte, qu'il y avoit continuellement du feu sur cet Autel, & qu'on y faisoit consumer les bêtes qu'on avoit sacrifiées, ce qui ne sauroit subsister sous un même toit à moins que de tout gêner. Il faut remarquer qu'il n'y avoit qu'un seul Vestibule, qui régnoit tout autour du Tabernacle. Les Sacrificateurs & les Lévites y entroient, pour s'y acquitter chacun de son office, & on y avoit pla-

cé l'Autel des Holocaustes, la Cuye, & tous les instrumens qui pouvoient servir à immoler, à écorcher, à hâcher, & à laver les animaux qu'on offroit pour le sacrifice. Il semble aussi qu'en certain tems Israëel, ou quelques Députez en son nom, parce que le Lieu n'étoit pas assez grand pour contenir tout le Peuple, venoit dans cet endroit pour offrir à Dieu ses prières, & ses offrandes. Cependant, la chose n'est pas tout-à-fait certaine. Il n'est fait mention dans la description du Tabernacle que d'un vestibule. Mais d'où vient donc, dira-t'on, que le Roi Prophète parle dans ses Psaumes des Parvis du Tabernacle au pluriel: Par exemple, au Pf. 65. au 84. au 96. & ailleurs. *Calvin* conclut de là que le Tabernacle avoit deux Vestibules; un pour le Peuple & un pour les Lévités, mais il ne prouve pas ce qu'il avance, & il me semble qu'il vaut mieux s'en tenir à la narration de *Moïse*, & dire que le Tabernacle dans le desert n'avoit qu'un Vestibule: mais on pourroit dire aussi, que lorsque le Peuple fut entré dans la Terre de Canaan, & que le Tabernacle eut été planté en *Silo*, on eut des raisons de faire un second Vestibule. A quoi les Juifs ajoûtent que lorsque le Tabernacle fut placé en *Silo*, on ne se servit plus de courtines pour fermer l'enceinte du Tabernacle, mais de bonnes murailles de pierre. Mais si cela ne suffit pas, ne peut-on pas dire fort raisonnablement que Dieu qui avoit un commerce si particulier avec *David*, & qui lui avoit révélé des choses bien plus éloignées, lui révéla aussi l'ordre que *Salomon* son Fils

observeroit dans la construction du Temple de Jérusalem, avec le nombre des Vestibules qui y feroient, & que *David* fait allusion à ces Vestibules? En effet, ce fut lui qui donna à son Fils *Salomon*, avant que de mourir, le plan du Temple, qu'il tenoit de Dieu lui-même, où tout étoit circonstancié, & où il y avoit non seulement un Vestibule pour les Israélites, séparé de celui des Prêtres, mais même un troisième pour les Gentils, ce qui n'étoit pas le Tabernacle. Enfin, s'il se trouve quelqu'un à qui cette solution n'agrée pas, il ne pourra pas au moins disconvenir que ce ne soit le style des Hébreux, de prendre le pluriel pour le singulier, lorsqu'il s'agit de marquer la valeur d'une chose, & d'en faire l'éloge.

Pour ce qui est des courtines qui regnoient tout à l'entour de l'enceinte du Tabernacle, il faut remarquer que l'Écriture les appelle d'un nom tout différent de celui qu'elle emploie lorsqu'elle parle des Voiles. Le terme dont *Moïse* se sert signifie proprement *un filet, une fronde, une grille*, l'Interprète Chaldaïque emploie aussi un terme qui veut dire la même chose, *un filet, un erible, une grille transparente*. Ce qui fait voir que c'étoient des courtines à jour, qu'elles avoient de petits trous comme les filets, & que c'étoient des espèces de treillis. C'est à cause de cela que *Salomon Farchi, Oleaster, Junius*, & quelques autres traduisent en cet endroit *Tapisseries à treillis*. Apparemment qu'elles étoient faites en forme de chassis, au travers duquel on pouvoit voir ce qui se faisoit dans le Vestibule. Quoiqu'il y ait des

Interprètes, qui insistant sur le terme de *fronde*, prétendent que ces Tapisseries étoient ainsi ouvrages à mailles sur le métier, ils disent au fond la même chose que les autres. *Kimchi* traduit ce terme par celui de *figures de la campagne*, c'est-à-dire des herbes, des branches, des feuillages & des fleurs. Tout cela peut être vrai, sans qu'il fût nécessaire que l'étoffe fût d'une autre espèce, que celle que nous venons de dire, ni qu'il fût besoin de couleurs étrangères: Tout de même que nous voions de belles dentelles faites sur du treillis: en effet, suposant l'étoffe fabriquée en façon de filet & transparente, il étoit fort facile d'y faire tel ouvrage qu'on vouloit. Ces courtines étant donc percées à jour, les Gentils eux-mêmes, & les autres personnes souillées, auxquelles il n'étoit pas permis d'entrer dans le Vestibule, pouvoient contempler de loin les Cérémonies qui se pratiquoient dans le culte Mosaique.

Telles étoient les courtines qui étoient à l'entour des quatre côtez du Vestibule. Les côtez qui alloient depuis l'Orient, jusqu'à l'Occident avoient 100. coudées de long, c'est-à-dire, qu'ils avoient 70. coudées de longueur plus que le Tabernacle. L'Écriture ne dit point que ces courtines fussent composées de plusieurs pièces, ni qu'elles ne le fussent que d'une, tellement que cela demeure indéci. Il y a des Savans qui prétendent, qu'à la reserve de la courtine qui étoit à l'entrée du Vestibule, tout le reste n'étoit composé que d'une seule pièce, qui

en faisoit tout le tour. Si cela est, \* les *Gersonites*, dont l'emploi consistoit à tendre & à détendre cette courtine, qui selon cela ne faisoit qu'une pièce de 300. coudées, étoient passablement embarrassés. Mais il faut remarquer qu'au Chap. 27. de l'Exode il n'est pas seulement parlé d'une courtine, mais *des courtines* au pluriel. C'est ce qui a fait croire à quelques Auteurs qu'il y avoit 20. courtines pour chacun des côtez longs du Vestibule, chacune de la longueur de 50. coudées, c'est-à-dire une courtine pour chaque espace compris entre deux *Pilastres*, ou *Colomnes*; or les *Pilastres* sur ces côtez longs étoient au nombre de 20. Exod. 27. vs. 10. Mais il me semble que le vs. 18. du Ch. 38. de l'Exode insinue assez clairement que chacune de ces courtines avoit 20. coudées de long & 5. de haut; & qu'ainsi il n'y avoit qu'une courtine de 5. en 5. *Pilastres*. En effet, c'est la longueur & la hauteur que *Moïse* donne dans ce passage à la *Tapissérie de la porte du Vestibule*, qui est la même que celle des courtines du même Vestibule.

Sur chacun des longs côtez, savoir au Midi & au Nord, il y avoit 20. *Pilastres*, comme il paroît par le vs. 10. & 11. du Chap. 27. de l'Exode. Or 20. *Colomnes* en ligne droite & à égale distance l'une de l'autre sur une longueur de 100. coudées, doivent avoir 5. coudées de distance. De plus, *Il y aura*, dit l'Écriture, *vint piliers avec leurs vingt soubassemens d'airain*. Quelques-uns s'imaginent, mais sans fondement, que ces

\* Nomb. 4. 24. &amp;c.

Colomnes étoient d'airain. Il y a plus d'apparence qu'elles étoient de bois de *Sittim*, aussi bien que celles du Tabernacle. Quelle peine n'auroient pas donné à remuer ces masses lourdes & pesantes? Les bazes d'airain étoient déjà suffisamment embarrassantes, tant s'en faut qu'il fût besoin que les Colomnes fussent de la même matière. Cependant *Josephe*, & l'ancien Interprète Latin, ou peut-être St. *Jérôme*, l'entendent de cette manière, savoir, que les Colomnes étoient d'airain aussi bien que les bazes. Mais ils se trompent, comme on le peut probablement recueillir du *vs.* 31. du Chap. 38. de l'Exode. On lit dans cet endroit un calcul du poids de l'airain, qu'on avoit employé au Tabernacle. Là il n'est parlé que des bazes du Tabernacle, & des bazes des Colomnes du Vestibule. Quelle apparence qu'on eût oublié dans ce calcul cette quantité de lourdes masses, qui en auroient fait le principal article? D'ailleurs, il n'y a qu'à faire réflexion sur le poids de tout l'airain qu'on apporta pour servir au Tabernacle, & comparer ensuite la quantité de l'airain qu'il falut pour les bazes des Colomnes, avec l'argent qui entra aussi dans les bazes, & on trouvera qu'il ne restoit, les bazes faites, que 500. livres, & 2400. sicles pour l'Autel des Holocaustes, & pour les autres ustensiles, tellement qu'il auroit été impossible qu'il y eût eû assez d'airain de reste pour faire tous les Pilastres du Vestibule.

Pour ce qui est des bazes de ces Colomnes, que quelques Auteurs appellent mal à propos  
pié-

piédestaux, il y a aparence qu'elles étoient quarrées, aussi bien que les Colomnes ou Pilastres, & qu'elles s'emboïtoient avec les Colomnes par le moïen d'une cheville. Pour ce qui est des crochets & des bandes d'argent, ils servoient à tenir le haut de la Colonne à l'endroit où elle se joint avec le chapiteau, de peur qu'elle ne se fendît. Il y auroit quelque aparence que ce que nous avons traduit *crochets*, n'est autre chose que les chapiteaux avec leurs feuillages. D'autres prétendent que ce terme ne signifie ici ni crochets, ni chapiteaux, quoiqu'il soit certain qu'il y avoit des chapiteaux à ces Colomnes, voi. Exod. 38. 28. mais seulement un clou recourbé en forme de crochet. Les Juifs disent que ces cloux avoient la figure d'un (s) & servoient à pendre les courtines. *Josephe* estime que ces bazes d'airain avoient de longues pointes au dessous, qui enfonçoient bien avant dans la terre, afin de tenir ferme, mais il affirme cela de son autorité privée, & sans nécessité, car enfin il n'étoit nullement besoin de chevilles à des bazes qui pesoient chacune un quintal, ou environ, elles étoient assés fermes d'elles-mêmes, pour soutenir des Colomnes de bois, qui d'ailleurs étoient affermies avec des cordages, comme nous le verrons ci-aprez. *Moïse* ne parle point de la hauteur de ces Colomnes, c'est pourquoi c'est à qui devinera le mieux. *Arias Montanus* prétend qu'elles avoient 9. ou 10. coudées de haut; d'autres disent qu'elles étoient un peu moins hautes. Pour moi, je serois porté à croire, que puisque ces Colomnes ne ser-

voient qu'à tendre les courtines du Vestibule, elles pouvoient être de la hauteur de celles, qui avoient 5. coudées, c'est-à-dire 7. pieds & demi. L'ordre de l'Architecture veut que cela soit ainsi, c'est-à-dire que la Colonne avec sa base soit de la hauteur de la courtine: mais pour le chapiteau d'argent, il falloit qu'il passât par dessus la courtine, afin qu'il fût vû, règle qu'on observe en pareil cas. De cette manière la clôture du Vestibule n'avoit précisément que la moitié de la hauteur du Tabernacle, & ainsi elle n'empêchoit pas qu'on ne pût voir le Tabernacle, en quelque endroit du Camp qu'on fût. Voilà pour ce qui concerne les côtés du Nord & du Midi, qui avoient en tout 200. coudées de courtine, & 40. Pilastres. Voions un peu la largeur, c'est-à-dire, l'Orient & l'Occident.

*La largeur du Parvis, dit Moïse, sera de 50. coudées de courtines du côté de l'Occident, lesquelles auront 10. piliers, avec leurs dix soubassemens. De sorte que le Vestibule faisoit un quarré long, dont le petit côté n'avoit que la moitié de la longueur du grand. Les Col-*

200. p. cot. lon.	longues, & les courtines
50. p. le derrier.	étoient aussi à proportion,
30. p. le devant.	& de la même manière qu'aux
20. p. la porte.	grands côtes, à la réserve
300. coudées.	qu'au côté Oriental, où étoit
	la porte, il y avoit 30. au-
	nes de courtine de la même fabrique qu'aux au-
	tres endroits, & 20. aunes de Tapiserie pour

la

la porte , ce qui faisoit en tout 300. coudées.

A l'égard du nombre des Colomnes , il y a quelque difficulté suivant les différentes manières de les arranger. En effet , il faut remarquer , que si l'on pose les 20. Colomnes sur chacun des grands côtez , & 10. autres Colomnes sur le devant , & autant sur le derrière , sans conter celles qui font les coins , la largeur du Vestibule sera plus grande que Moïse ne dit. Ce qui a fait qu'il y a eu des Auteurs qui ont prétendu , qu'à chaque angle il y avoit deux Colomnes fort prez l'une de l'autre , dont l'une apartenoit à la rangée du côté long , & l'autre à la rangée du côté large , & qu'il ne falloit conter ces deux-là que pour une , à cause de leur proximité. Car ils ont bien vû , que si toutes les Colomnes étoient supposées également distantes l'une de l'autre , sans qu'il y en eût deux à chaque angle , il se trouveroit douze Colomnes pour chacun des petits côtez , savoir le côté Oriental & le côté Occidental. D'ailleurs , ils ont aperçû qu'il n'y auroit pas assez de courtine pour fermer ces espaces , & qu'il en manqueroit 5. coudées de chaque côté. La même difficulté subsiste pour les grands côtez , qui se trouveroient dans cette supposition de 22. Colomnes chacun , & dont la courtine par conséquent seroit trop courte. *Arias Montanus* , pour éviter cette difficulté , tombe dans une autre , il conte deux fois les Colomnes des angles , & prétend qu'elles apartiennent aussi bien à la longueur qu'à la largeur. Il est vrai qu'il retranche par-là le trop grand nombre de Colomnes ,

lornnes, mais par malheur il y en a, suivant son calcul, moins que Moïse ne dit; ce qui fait que, selon son sentiment, la largeur n'est pas précisément la moitié de la longueur, & il faut que cela soit. Que faire donc dans cét embarras? D'un & d'autre côté il y a de la difficulté. Dire aussi, comme font les Juifs, que dans ce qui concerne la construction du Tabernacle, il y a des choses qu'il faut entendre autrement que les paroles du Texte ne portent; c'est parler un peu trop crûment. Tout bien conté je crois qu'il faut en revenir au premier sentiment que j'ai posé, savoir, qu'aux angles il y avoit deux Pilières qui se touchoient: je ne vois point qu'on puisse autrement se tirer d'affaire.

Par le nombre des Colonnes il paroît que le devant du Vestibule étoit égal & parallèle au derrière, mais les courtines de l'un & de l'autre côté n'étoient pas semblables. La différence venoit de l'entrée, qui avoit une Courtine particulière, de 20. coudées de long. Il n'est pas nécessaire que je fasse la description de cette Courtine, ni de l'entrée, il n'y a qu'à lire les vs. 13. 14. 15. 16. du Ch. 27. de l'Exode, qui en parlent assez au long. *La largeur du Parvis du côté de l'Orient aura 50. coudées. A l'un des côtez il y aura 15. coudées de Courtines, avec leurs trois piliers & leurs trois soubassemens: Et à l'autre côté 15. coudées de Courtines, avec leurs trois piliers & leurs trois soubassemens. Il y aura aussi une Tapissérie pour la porte du Parvis de 20. coudées, faite de pourpre, d'écarlate, de cramoisi, & de fin lin retors, ou*

urage

*ouvrage de broderie, à quatre piliers & quatre soufflemens.* On peut conclure de là que l'entrée du Vestibule étoit au milieu du côté Oriental; qu'elle occupoit un espace de 20. coudées, qu'elle étoit soutenue par quatre Colomnes, & que les complemens de ce qui restoit de la largeur de côté & d'autre, étoit 15. coudées de Courtine de chaque côté, avec trois Colomnes aussi de chaque côté. Enforte qu'il n'y avoit que 10. Colomnes de front, qui prises ensemble faisoient la largeur de 50. coudées. Les paroles du Texte facré nous aprennent aussi que la Courtine qui étoit sur l'entrée du Vestibule, étoit d'une fabrique différente du reste des Courtines du Vestibule. Car ce que Moïse en dit donne à connoître que le fonds étoit le même, savoir de fin lin, mais que du reste elle étoit brodée & travaillée à l'aiguille très artistement, & diversifiée de diverses couleurs. Il n'est pas dit quelle espèce d'ouvrage c'étoit. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'y avoit point de Chérubins, lesquels on ne voïoit que sur les Tapisseries intérieures & reculées, & non pas sur celles qui étoient exposées à la vue de tout le monde. *Josèphe* dit qu'on y voïoit représentées toutes sortes de figures, à la réserve de celles des Animaux, ce qui est fort incertain. Cette Courtine qui étoit à l'entrée du Vestibule, étoit attachée aux Colomnes de manière qu'on pouvoit l'ouvrir par les côtez, soit que par le moien des cordons, & des anneaux attachez à une verge de fer on la tirât, comme on tire nos rideaux, soit qu'on

qu'on l'ouvrit simplement par le côté, & qu'elle retombât d'abord d'elle même dès qu'on avoit passé. Les Juifs sont ordinairement de la dernière opinion, mais la première me plaît davantage.

Ces Colomnes étoient de la même matière que les précédentes, savoir de bois, avec des bazes d'airain & des chapiteaux d'argent. De sorte que l'enceinte du Vestibule étoit tout-à-fait régulière par rapport aux Colomnes; les Courtines étoient aussi toutes régulières, à la réserve de celle qui étoit à l'entrée, laquelle étoit d'une Tapissérie très belle à voir. Ainsi, il y avoit dans le Tabernacle trois Voiles, celui qui étoit à l'entrée du Vestibule, le second à l'entrée du Sanctuaire, & le troisième qui séparoit le Sanctuaire, d'avec le Saint des Saints.

Après avoir ainsi fait, à ce qu'il me semble, une description assez exacte du Tabernacle, & de toutes ses parties, il faut, pour ne rien oublier, que je dise encore un mot des instrumens d'airain, & des pieux dont Moïse parle au v. 19. du Ch. 27. de l'Exode. On ne peut pas douter que les principaux ustensiles, qui étoient proprement à l'usage du Tabernacle ne fussent d'or. Lorsque l'Écriture parle de l'Autel des Parfums, des Plats, du Chandelier, elle ne fait aucune mention que ces ustensiles ni leurs appartenances fussent d'airain, il y a seulement quelques instrumens qui avoient des pieds d'argent. Pour ce qui est de l'airain, l'Écriture n'en dit rien, sinon lorsqu'elle fait la description des Colomnes qui souvenoient le voile du Sanctuaire, & de celles du Vestibule, dont toutes  
les

les bases étoient d'airain. Cependant, ce n'est pas pour rien que Moïse dit dans le vers. que je viens de citer, qu'il falloit *que tous les instrumens à l'usage du Tabernacle & tous ses pieux, avec ceux du Parvis fussent d'airain.* Les Interprètes sont fort embarrassés à deviner ce que Moïse veut dire. Voïons si nous pourrons en venir à bout. *Junius* entend par *ces instrumens*, tous ceux dont on avoit besoin, lorsqu'il étoit question de dresser le Tabernacle, ou de le défaire, comme qui diroit, des marteaux, des tenailles, des cloux, des péles, des bèches, & tels autres instrumens. Mais il n'y a pas d'apparence que ce soit de ces sortes d'instrumens, dont il s'agit ici, les paroles de l'Original insinuent que ceux dont il est question avoient un raport plus particulier avec le Tabernacle, que ceux dont parle *Junius*. Elles donnent à entendre que c'étoient des instrumens qui servoient au Service Divin. En effet, pourquoy Moïse les joindroit-il avec les pieux & les chevilles du Tabernacle, qui avoient un raport si essentiel avec cet Edifice, s'il avoit en veüe des instrumens, qui ne fussent pas de l'essence du Tabernacle ? Il y a donc beaucoup plus d'apparence, à mon avis, que par *ces instrumens d'airain*, il faut entendre les ustensiles qui servoient à l'Autel des Holocaustes, comme sont les poelles, les entonnoirs, les coupes, les pincettes &c. Il semble aussi que les encensoirs étoient d'airain, Lev. 10. 1. & 16. 12. 13. nonobstant que celui d'Aaron fût d'or, comme nous le dirons en son lieu. Quoique ces ustensiles fussent la plû-

part

part du tems dans le Vestibule, on peut dire cependant qu'ils apartenoient au Tabernacle, puisqu'ils servoient aux cérémonies, qui se pratiquoient dans le Sanctuaire.

Il faut que je dise aussi un mot des pieux, dont il est parlé au Chap. 27. de l'Exode que j'ai déjà cité. Nos Interprètes ont traduit le terme de l'Original par celui de *pieux*, qui exprime assez bien la chose. Il est parlé de ces pieux au vs. 31. du Ch. 38. de l'Exode, où les pieux du Vestibule & ceux du Tabernacle sont confondus ensemble. Il est parlé aussi dans le Livre des Nombres des cordages, sans lesquels ces pieux ne pouvoient être d'aucun usage. Ch. 3. 37. & Ch. 4. 32.

Ces pieux étoient donc des espèces de barres d'airain pointues, qu'on fichoit en terre vis-à-vis de chaque Colonne, afin d'y arrêter des cables, pour les tenir fermes, & pour affermir toute la cloison du Tabernacle contre la violence des vents. Il y a apparence que c'est-là le sentiment de *Joséphe*, qui dit qu'il y avoit au bas de chaque Colonne un clou de cuivre, dont ce qui sortoit hors de terre avoit une coudée de haut, & qu'on y arrêtoit des cables, qui passoient dans les anneaux des Colonnes, afin de tenir ferme. Puisqu'il n'est point parlé de cables qui fussent attachez aux pieux du Tabernacle lui-même, je croirois volontiers qu'aux bords de la Couverture de peaux de blereau, qui étoit sur toutes les autres, il y avoit des espèces de cordes, qui s'attachoient à ces barres d'airain, qui tenoient ferme cette Couverture, & empêchoient

le vent de se glisser entredeux & de découvrir le Tabernacle. C'est-là l'usage qu'on tiroit des pieux, c'est à cela qu'Esaië semble faire allusion au Ch. 54. de ses Révélations, lorsque parlant des avantages & des prérogatives de l'Eglise du N. Testament, il dit, *Elargi le lieu de ta Tente, & qu'on étende les Courtines de tes Pavillons, n'épargne rien, allonge les cordages, & fai tenir ferme tes pieux.*

Il n'est pas difficile à présent de savoir la proportion qu'avoit la place que le Vestibule occupoit, avec le Tabernacle. Suivant le vs. 18. du Ch. 27. de l'Exode, le Vestibule avoit 100. coudées de long, cinq coudées de haut, & cinquante de large, ainsi la manière dont *Philon Juif* se sert pour diviser l'espace du Vestibule & du Tabernacle peut fort bien avoir lieu. Nous posons donc avec lui 50. coudées pour l'espace du Vestibule au côté Oriental, posez aprez cela le Tabernacle qui étoit de 30. coudées de long, il restera 20. coudées pour l'espace du derrière du Tabernacle: ainsi, voilà les 100. coudées de la longueur du Vestibule employées, 50. pour la place du devant du Tabernacle, 30. pour le Tabernacle lui même, & 20. pour le derrière du Tabernacle. Il faut se souvenir que le Vestibule avoit 50. coudées de large, & que le Tabernacle étoit au milieu de la largeur, ôtez 10. coudées pour la largeur du Tabernacle, reste 20. coudées de chaque côté pour l'espace qu'occupoit le Vestibule aux côtez du Tabernacle. Ainsi, l'espace des côtez & celui du derrière étoient égaux, de 20. coudées chacun. De manière que la place du

Vestibule qui étoit au devant étoit quarrée, aiant 50. coudées de longueur & cinquante de largeur. C'est-là qu'on immoloit les victimes, c'est-là qu'étoit l'Autel des Holocaustes, ainsi, il faloit plus d'espace pour ce côté que pour les autres. Il y a aparence que la place de devant paroissoit plus longue que large, à cause des côtez, qui n'étant point séparés du devant, faisoient paroître la longueur plus grande qu'elle n'étoit.

Il n'y a qu'à faire réflexion sur le peu d'espace qu'occupoit le Vestibule, & sur l'usage auquel il seroit, pour comprendre qu'il faloit qu'il ne fût point permis au peuple d'y entrer en foule, & d'assister aux Sacrifices. Les Sacrificateurs en ce cas n'auroient pas pû se remuer. Mais la foule se tenoit hors des limites du Vestibule, & regardoit au travers des Courtines qui étoient percées à jour tout à l'entour, & par l'ouverture du rideau de la porte, qui pour cet effet étoit toujours demi ouvert. Mais on croit qu'il étoit permis à tous ceux qui offroient des Sacrifices, d'assister à la cérémonie, afin d'être à portée d'imposer les mains sur la victime, lorsqu'elle seroit sur l'Autel, pour marque qu'il la chargeoit de ses péchez, & que le Peuple voïoit tout cela de dehors. Il y a des Auteurs qui sont d'un autre sentiment, & qui prétendent que chaque Israélite qui avoit une victime à offrir, la menoit à l'entrée du Vestibule, où les Lévites la venoient recevoir, & qu'il s'arrêtoit-là, jusqu'à ce que la Cérémonie fût achevée. Au reste, il n'étoit pas permis de sacrifier hors de l'enceinte du Vestibu-

le, & ceux à qui cela arrivoit, étoient mis par la Loi au même rang que les homicides. Mais ce n'est pas ici le lieu de parler des Sacrifices, nous le ferons, s'il plaît à Dieu, dans un Livre particulier.

Il reste maintenant que nous disions un mot de la situation du Tabernacle par rapport aux quatre vents. Les Juifs cherchent la raison qui a porté Dieu à ordonner que le Saint des Saints fût situé à l'Occident, par rapport à l'entrée du Tabernacle. Quelques-uns de leurs Auteurs prétendent que ç'a été afin d'avertir les Israélites qu'ils ne devoient pas faire comme les Païens, qui adoroient le Soleil levant, & qui pour cela avoient accoutumé de se tourner du côté de l'Orient. Mais ce sont des pensées plus subtiles que solides. Le Peuple d'Israël auroit eu une idée bien imparfaite du dessein de Dieu, s'il avoit cru que le Tabernacle n'étoit fait que pour prévenir l'Idolatrie des Nations. Aussi tout le fondement sur lequel s'appuient ceux qui embrassent ce sentiment, consiste à dire, que les Idolâtres de ce tems-là construisoient des Temples, dans lesquels ils plaçoient des statues consacrées aux Etoiles, & adoroient l'armée des cieus, comme parle l'Ecriture. C'est pourquoi, disent-ils, Dieu voulut avoir un Tabernacle qui lui fût consacré; qu'il y eût des Autels dans ce Tabernacle, & qu'on y fit des Sacrifices, afin que par ce moyen il détournât le Peuple de l'Idolatrie. Dieu fit tout cela, disent-ils encore, afin d'aller au devant du penchant que les Juifs avoient à l'Idolatrie, &

c'est pour cette raison qu'il voulut que les Tables de la Loi, qui défendoit expressément le culte des Images, fussent placées dans l'Arche: c'est pourquoi il ordonna qu'on y mît aussi des Chérubins, pour apprendre au Peuple, que les Anges n'étoient point des Dieux. Je ne voudrois pas dire que tout cela fût faux, mais j'oserois bien affirmer que ce n'a pas été là tout le dessein de Dieu. Il y a d'autres Juifs qui prétendent que le Tabernacle étoit une figure & une représentation abrégée de toute la Nature. Le Saint des Saints, disent-ils, représente le Ciel où les Anges habitent, le Sanctuaire, le Ciel visible; le Vestibule, la Terre; la Table des pains de proposition, les 12. Signes célestes; le Chandelier avec ses 7. branches, les 7. Planètes; La branche du milieu, le Soleil, qui communique sa clarté aux autres Planètes; les quatre couleurs du Voile, les quatre Elémens, & ainsi du reste. S'il est vrai que ces pensées, que les Juifs ont sur le Tabernacle, soient anciennes, je ne m'étonne plus, que lors qu'ils se précipitèrent dans l'Idolatrie, ils aient fait du Tabernacle de Dieu, un Tabernacle de *Moloch*, & qu'ils aient adoré le *Remphan*, c'est-à-dire, la Planète que les Astronomes appellent *Saturne*, comme on le peut voir au vs. 26. du Chap. 5. d'Amos, & au Ch. 7. des Actes vs. 43. Il est sûr que les allusions que l'Ecriture fait perpétuellement au Tabernacle nous en donnent une idée plus relevée. C'étoit d'un côté un Lieu Saint, que Dieu lui-même avoit choisi pour être le centre de l'unité de son

Peuple : c'étoit dans ce Temple qu'il vouloit habiter, & faire sentir sa présence; c'étoit dans ce lieu qu'il vouloit être servi, tant que dureroit l'Economie légale. Il est bien vrai, qu'à proprement parler, on ne peut pas dire que Dieu soit dans un lieu plutôt que dans un autre; *il n'habite point dans des Tabernacles faits de main*, comme parle l'Ecriture, Act. 17. v. 24. 25. Mais on peut dire en un sens figuré, que Dieu habite dans les endroits où il lui plaît de déployer sa puissance: & c'est de cette manière qu'il habitoit dans le Tabernacle; qui étoit d'un autre côté une figure de \* l'incarnation future du Fils de Dieu, & de son apparition en chair, parmi les hommes, & en même tems de son habitation dans le cœur des fidèles, qu'il érige en autant de Tabernacles dans lesquels il fait sa demeure. C'est pour cela, que le Tabernacle terrestre & figuratif a subsisté parmi le peuple d'Israël, jusqu'à ce que le véritable Tabernacle de Dieu, par le moïen duquel Israël devoit être sanctifié, ait été *manifesté en chair*: mais ce dernier n'a pas plutôt paru, pour être le Sanctuaire du Peuple de Dieu, Esai. 8. v. 14. Le Tabernacle de Dieu n'est pas plutôt descendu du Ciel en Terre, pour habiter avec les hommes, que l'autre, qui n'étoit qu'une figure de celui-ci, a cessé pour toujours avec tout soit appareil extérieur. Il faudroit être bien peu versé dans la lecture de l'Ecriture Sainte pour ignorer que Jesus-Christ manifesté en chair, est ce Tabernacle, dans lequel il est aparu, avec toute la majesté & la

G 3

puif-

\* Jean 1. 14.

puissance de Dieu, comme le Redempteur des hommes : que c'est par son moïen que nous avons communion avec Dieu, & qu'il habite au milieu de nous, comme il habitoit autrefois au milieu des Israélites par le moïen du Tabernacle : à cause de quoi St. Jean parlant de Jesus-Christ dit que la Parole a été faite chair, & qu'elle a dressé son Tabernacle au milieu de nous, car c'est ce que porte le terme de l'Original, que nous avons traduit *a habité entre nous*, Jean. 1. 14. En effet, de même qu'on remarquoit dans le Tabernacle un Edifice visible, & Dieu habitant par sa puissance dans cet Edifice, de même on voit en Jesus-Christ une nature humaine, dans laquelle la plénitude de la Divinité habite corporellement, comme parle St. Paul au vs. 9. du Ch. 2. de l'Epit. aux Col. De même aussi que dans les marches du Peuple d'Israël on abatoit le Tabernacle, & qu'après cela on le redressoit, ainsi, Jesus-Christ étant mort, son corps a été abatu, à la verité, mais il a été relevé & rétabli par sa resurrection. Jean 2. vers. 19. De-là vient que le Sauveur lui-même, parlant de son corps, disoit aux Juifs, *abbatez ce Temple-ci & en trois jours je le releverai*. Le Tabernacle représentoit aussi l'Eglise, c'est-à-dire les Fidèles, dans lesquels Dieu habite; que dis-je? chaque Fidèle en particulier est un Tabernacle; selon que St. Paul le donne à entendre au vs. 16. du Chap. 3. de la 1. Epit. aux Cor. Les corps des fidèles eux mêmes, sont appelez les vases de ce Tabernacle au vs. 4. du Ch. 4. de la 1. aux Thessal. Le Tabernacle n'eut point de

de demeure fixe, ni assurée, tantôt il étoit dans un endroit, tantôt dans un autre, tantôt en *Silo*, tantôt dans le Camp des Israélites, tantôt parmi les Philistins, tantôt à *Bethsemez*, tantôt dans la maison d'*Aminadab*, dans celle d'*Obed-Edom* & ailleurs, jusqu'à ce qu'enfin elle fut établie dans le Temple de Jérusalem, où elle fut fixe : Ainsi l'Eglise de Dieu est errante dans le monde sous la conduite de Dieu, & passe successivement d'un lieu à un autre, sans avoir de demeure arrêtée, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de la recueillir dans la Jérusalem céleste, où elle doit jouir d'un parfait repos.

Je finirois ce Chapitre, sans que j'ai dessein de ramasser ici quelques particularitez touchant le Tabernacle, lesquelles je n'ai pas pû faire entrer dans le fil de mon discours. En premier lieu, une chose qui m'a toujours embarrassé dans la description que Moïse fait du Tabernacle, c'est qu'il n'est parlé nulle part de son pavé; il n'est point dit qu'il y eût ni plancher, ni pierres, ni Tapisseries qui servissent à cet usage; ce qui fait, qu'il faut avouer qu'on posoit l'Arche de l'Alliance, & tous ces précieux Vases d'or à terre sans autre façon, ce qui paroît un peu singulier. Outre cela, il faut remarquer que les Israélites ne furent pas longtems à construire le Tabernacle & tout son appareil, & qu'ils eurent bien-tôt achevé tout cet ouvrage. En effet, les Juifs ne content que 5. mois & 19. jours, depuis celui que Moïse descendit de la Montagne, jusqu'à ce que le Tabernacle fut dressé, & qu'on y mit la dernière

main; c'est bien peu de tems, pour un ouvrage de cette conséquence. Sans doute que tous les Israélites mirent la main à l'œuvre, chacun selon sa portée, sous la conduite de *Bethsaléel* & d'*Aholiab*, qui étoient les Directeurs de ce Pavillon sacré, & qu'ils contribuèrent tous de leur travail, de même qu'ils avoient tous contribué de leur bien lorsqu'il fut question de fournir les matériaux. Le Tabernacle aiant été une fois dressé, les choses allèrent autrement, il n'y eut plus que les Lévités auxquels il fut permis de toucher aux pièces de cet Edifice, soit pour les dresser, soit pour les défaire; il fut défendu à tout autre de s'en mêler, sous peine de la vie. Nomb. 3. 38. & 16. 40. Il sembloit que par cette défense Dieu voulut rejeter toutes les autres Tribus comme impures, les priver par ce moïen du Sacerdoce, & les bannir du Sanctuaire: à quoi il y a quelque aparence qu'*Ezéchiël* fait allusion au Ch. 20. de ses Révélations.

Les Juifs content plus de 20. miracles que Dieu a faits au milieu du Peuple d'Israël en faveur du Tabernacle, dont voici les principaux. Ils posent pour le premier, la Manne qui tomboit tous les jours dans le Camp des Israélites, & la double quantité qu'il en tomboit le jour qui précédoit le Sabbat. Le second est la descente de Dieu du haut de son Ciel pour donner sa Loi, ce qui se fit à la vue de tout le peuple, sans que personne en mourût, mais pour celui-là il est antérieur au Tabernacle. Le troisiéme, la présence de Dieu dans la nuée qui repositoit toujours  
sur

sur le Tabernacle. Le quatrième c'est le don qu'il fit aux Israélites des Tables de la Loi, & la bonté qu'il eut de remplacer par de secondes, les premières, qui avoient été rompues. Le cinquième c'est l'eau qui sortit du rocher frappé. Le sixième, les cailloux qu'il fit pleuvoir. Le septième consiste, selon eux, en ce que Dieu détourna de dessus le peuple la malédiction de *Balaam*. Le huitième, la punition de *Coré*, *Dathan* & *Abiram*, que la terre engloutit, à cause qu'ils s'étoient soulevés contre Moïse. Le neuvième, c'est la merveille que Dieu opéra en faisant fleurir la verge d'Aaron, pour terminer le différend touchant la Sacrificature. Le dixième, la bonté qu'il témoigna en faisant cesser les plaies pestilenciennes qu'il avoit envoyées contre le Peuple, & cela à la priere de Moïse. Le onzième consiste en ce qu'il conserva les habits des Israélites pendant 40. ans, & qu'il empêcha qu'ils ne s'usassent. Le douzième, en ce qu'il préserva dans le desert les Israélites de la fureur des bêtes féroces. Le treizième, en ce qu'il leur donna l'eau de jalousie, qui mettoit un frein à l'impudicité de leurs femmes. Le quatorzième, en ce qu'il voulut que Moïse fût environné d'une lumière & d'une splendeur toute divine. Ce sont-là les principaux, les autres que les Juifs alléguent ne méritent pas d'être rapportez.

Puisque je viens de parler de la nuée, que les Juifs mettent au nombre des miracles, il faut qu'avant que de finir ce chapitre je dise un mot de son usage. La nuée de l'Eternel, laquelle reposoit

ordinairement sur le Saint des Saints étoit de plusieurs usages aux Israélites. Car, outre qu'elle étoit un signe tout-à-fait sensible de la présence de Dieu, elle servoit encore la nuit de flambeau, car elle éclairoit tout le camp des Israélites. Exod. 40. 34. Elle servoit aussi à les avertir de se tenir prêts à marcher. Car lorsqu'elle s'éloignoit du Tabernacle, les Tribus décampoient, on le défaisoit, on le chargeoit sur les chariots de bagage, & l'on marchoit en ordre. C'est par allusion à cette nuée que le Prophète Esaïe, parlant de l'Eglise du N. Testament, prononce ces belles paroles au Ch. 4. de ses Révélations, *L'Eternel créera sur tout le plan du mont de Sion, & sur ses assemblées, une nuée de jour avec une fumée, & une splendeur de feu flamboiant de nuit; car il y aura protection sur toute la gloire.* Il paroît aussi par l'Ecriture, qu'il y avoit une nuée semblable, mais plus petite, dans le Saint des Saints sur le Propitiatoire de l'Arche, de dessus laquelle Dieu parloit à Moïse, lorsqu'il alloit le consulter. Car il est clair par le vs. 89. du Ch. 7. des Nomb. qu'il entendit une voix sortant d'entre les Chérubins, qui s'adressoit à lui, comme nous en parlerons plus au long, lorsque nous ferons la description de l'Arche de l'Alliance. Au reste, il n'est pas étonnant que le Peuple n'entendit point ce que Dieu disoit à Moïse, car il dictoit à son Prophète les ordres qu'il vouloit qu'il portât au Peuple; or si le peuple lui-même avoit entendu les paroles de Dieu, Moïse n'auroit eu que faire de lui rien dire. Je n'oserois déterminer si ce Législateur avoit le

droit

droit d'entrer dans le Saint des Saints toutes les fois qu'il vouloit, mais il y a aparence que cela étoit. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la fuite toutes les fois que les Rois, ou les Gouverneurs du Peuple de Dieu, avoient besoin de consulter l'Urim & le Thummim, ils le faisoient à l'entrée du Saint des Saints, sans y entrer, comme le sçavant *Cunæus* l'a trez-bien montré.

## CHAPITRE VII.

*De l'Arche de l'Alliance. Qu'il n'y avoit qu'une Arche en Israël. Sa description. Ce qu'on y gardoit. Ce que Moïse fit des morceaux des Tables de la Loi, aprez qu'il les eut brisées. La figure du Propitiatoire & son usage. Situation des Chérubins sur le Propitiatoire. De la demeure de Dieu entre les Chérubins. De l'aspersion du sang de la victime, qui se faisoit sur l'Arche dans le Saint des Saints.*

**A**Prez avoir traité dans les Chapitres précédens de la forme intérieure & extérieure du Tabernacle, la suite des matières demanderoit que nous parlâssions de l'ordre qu'on observoit lorsqu'il étoit question de le dresser, ou de le plier; cependant il faut auparavant que je dise quelque chose des meubles précieux & saints, qu'on y gardoit soigneusement, & des Vases d'or qui servoient à l'usage des Cérémonies.

Le meuble le plus précieux & le plus saint  
qui

qui fût dans le Tabernacle, & que les Juifs regardoient comme un gage sacré de la présence de Dieu dans le Saint des Saints, c'étoit l'Arche de l'Alliance; dont il faut que nous examinions, le plus nettement qu'il nous sera possible, l'usage & la figure. On en trouve la description au Ch. 25. de l'Exode, où Dieu déclare à Moïse la manière dont il veut qu'elle soit faite, & au Ch. 37. de ce même Livre, où l'exécution de l'ordre de Dieu est racontée. Au Ch. 25. de l'Exode Dieu commande à Moïse de faire une Arche ou un Coffre de bois de Sittim, long de deux coudées & demie, large d'une coudée & demie, & de la même hauteur. Il faut remarquer avant toutes choses que le terme de l'Original signifie proprement une Arche, ou un Coffre, comme nos Interprètes l'ont traduit. On trouve ce mot dans le même sens en plusieurs endroits de l'Ecriture. C'est ainsi qu'elle apelle le Coffre mortuaire, ou le Cercueil de *Joséph*, Gen. 50. 26. & c'est encore le nom qu'elle donne au Coffre qui fut fait du tems de *Joas*. 2. Rois. 12. Cette Arche étoit du même bois qui avoit servi à la construction du Tabernacle. L'Ecriture remarque expressément que ce fut *Bethsaléel*, excellent Ouvrier, qui fit l'Arche, ce qui signifie aparemment qu'il y mit la main, au lieu que pour les autres ouvrages, il se contentoit d'y avoir l'œil & de les diriger. Exod. 36. 1. & 37. 1. Cela fait voir, pour le dire en passant, que l'Arche n'étoit pas un simple Coffre couvert d'or sans façon, comme quelques-uns se l'imaginent, mais qu'elle étoit en-

richie

richie de beaux ornemens de gravûre & de sculpture, autrement il n'auroit pas été nécessaire que cét habile Ouvrier y eût mis la main. Il y a quelques Rabins qui estiment que dans le desert il y avoit deux Arches, la première que Moïse lui-même avoit faite, & ils se fondent, sur le Ch. 10. du Deut. vs. 1. 2. 3. & l'autre de la main de *Bethsaléel*, dont il est parlé au Ch. 37. de l'Exode. Mais ils se trompent grossièrement. Cependant, voici ce que *Nachman* raporte touchant ces deux Arches: *Moïse*, dit-il, *en portoit une, & les Lévites portoit l'autre: dans cette dernière, que Bethsaléel avoit faite, étoit le Livre de la Loi, & on l'apelloit l'Arche de l'Alliance du Seigneur, on la plaçoit au milieu des Etendarts du camp d'Israël &c.* Et un peu aprez, il y avoit deux Arches, dont l'une, savoir, celle dans laquelle étoit le Livre de la Loi étoit portée avec eux lorsqu'ils alloient donner bataille. *Rabbi Aben Ezra* est du même sentiment, comme on peut le voir dans son explication du vs. 1. du Ch. 10. du Deut. & il croit pouvoir prouver très bien ce qu'il avance par le vs. 4. du Ch. 3. du Livre de Josué, où il est dit, *Il y aura entre vous & elle, savoir l'Arche, une distance d'environ deux mille coudées.* Il prétend, avec d'autres Juifs, que le terme de l'Original est au pluriel, & qu'il signifie, non pas l'Arche, mais les Arches, & qu'ainsi il faut traduire *entre vous & elles.* Mais il est bon de savoir que ce n'est pas une chose extraordinaire à l'Écriture de mettre le pluriel pour le singulier, sur tout lorsqu'il s'agit de quelque chose de grande

conséquence. Voi. Esai. 54. 5. Osée 12. vs. 15. & Mal. 1. 6. Où l'on trouve au pluriel *hommes*, pour *homme*, & *Seigneurs* pour *Seigneur*. Il y a apparence que l'Arche est mise aussi au pluriel, pour marquer l'état que les Juifs en devoient faire, puisqu'elle étoit un signe visible de la protection & de la présence de Dieu, voi. Jos. 3. 11. & 24. De cette manière il n'y a nulle nécessité d'inventer deux Arches, comme font les Juifs. Il est bien vrai, qu'au vs. 3. du Chap. 10. du Deut. Moïse dit qu'il a fait une Arche, mais cela ne signifie nullement qu'il l'a faite lui même de ses propres mains. Il a commandé à *Bethsaléel* de la faire, de la même manière qu'il est dit de Salomon au Ch. 6. du 1. Liv. des Rois, qu'il bâtit le Temple dans Jérusalem, pour marquer qu'il l'avoit fait bâtir par les Ouvriers qui travailloient sous la conduite de l'Architecte. 1. Rois. 5. 18. Il est assez ordinaire de dire qu'un homme a fait une chose, lorsqu'il a commandé qu'on la fit, & qu'il a fourni ce qui étoit nécessaire à l'exécution, ou bien lorsqu'il en est l'inventeur, ou le directeur. Ce qui fait que je m'en tiens au sentiment commun, laissant aux Juifs leur imagination des deux Arches.

Nous avons déjà dit que l'Arche avoit deux coudées & demie de long, une coudée & demie de large, & autant de haut. Il faut se souvenir ici d'une chose, que j'ai déjà observée, & qui dans la suite viendra souvent à propos, savoir qu'il y a des coudées de différente grandeur. En effet, les Juifs tiennent pour certain que les coudées,

dont

dont il est parlé, lorsqu'il s'agit de la construction du Tabernacle, sont de 6. paumes, & c'est-là la grande coudée: mais ils disent d'un autre côté que les Vases sacrez & les autres ustensiles du Tabernacle se doivent mesurer sur la petite coudée qui est de 5. paumes, & qu'on appelle aussi *la coudée commune*. C'est de cette dernière qu'il faut entendre ce que nous dirons touchant les proportions de l'Arche, de l'Autel d'or des Parfums, & des autres ustensiles du Tabernacle. Au reste, *Josèphe* est contraire à ce sentiment, car dans la description qu'il fait de l'Arche de l'Alliance, il dit qu'elle avoit 5. pans de longueur. Or quatre doigts font une paume, trois paumes font un pan, donc 5. pans font 15. paumes, c'est-à-dire deux coudées & demie de 6. paumes. Mais, suivant l'opinion des Juifs, deux coudées & demie de 5. paumes chacune, ne font que douze paumes & demie, ce qui fait une difficulté assez considérable. La question est donc de savoir, s'il en faut plutôt croire les Juifs, que *Josèphe*, pour moi, je ne balance point là-dessus. Il est plus sûr de s'en tenir aux Rabins, qui sont fort exacts, au lieu que *Josèphe* ne l'est point du tout, lorsqu'il s'agit de mesures. Cependant, il y a des Ecrivains du premier ordre, qui croient qu'il n'y avoit qu'une sorte de coudée. Quoiqu'il en soit, il est certain que l'Arche avoit la figure d'un quarré long, & qu'elle avoit 5. paumes, ou peut-être, un pied & demi de longueur, plus que la largeur & la hauteur, qui étoient égales. Elle étoit de bois, & toute couverte d'or, non pas simplement dorée,

rée, mais revêtue de bonnes lames d'or, quoi qu'on n'en fache pas l'épaisseur. Dieu commanda aussi à Moïse de faire un Couronnement d'or à l'entour de l'Arche. *vf. 11.* Ce Couronnement n'étoit pas rond, mais quadrangulaire comme l'Arche. Il tomboit en partie sur les côtez de l'Arche, à peu près comme une Cymaise, relevoit en partie au-dessus de l'Arche, & faisoit une espèce de bord. Ce qui d'un côté servoit d'ornement à l'Arche, & pouvoit d'un autre servir à emboîter le Propitiatoire dans l'entredeux de ce Couronnement. On doute si le Propitiatoire étoit fait de manière, qu'étant enchassé dans l'entredeux de ce Couronnement, il y demeurât toujours fixe, ou bien s'il étoit fait de telle sorte, qu'on pût l'ôter & le remettre quand on vouloit. Pour ce qui est des Chérubins, ils étoient toujours fixes sur le Propitiatoire, le couvrant de leurs ailes, & dans une posture semblable à celle de gens qui regardent fixement, aiant le visage tourné vers l'Arche.

Moïse ne dit point quelle espèce d'ouvrage c'étoit que ce Couronnement; mais ce terme me porte à croire que c'étoit quelque sorte de graveure représentant des fleurs & des feuillages, comme la traduction de *Complute* semble l'insinuer. Il y a apparence qu'il y avoit un bord au-dessous des côtez de l'Arche, aussi bien qu'au-dessus, & que ce bord lui servoit de baze. En effet, je croirois volontiers qu'il y avoit quelque chose qui élevoit l'Arche au-dessus de Terre, il semble même que la bienséance demande qu'un



*L'Arche de l'Alliance dans le S. des Saints .*



*[Faint, illegible text or a title, possibly written in a cursive or historical script.]*

qu'un meuble si saint & si précieux ne fût pas posé immédiatement à terre. Cependant, comme ce n'est qu'une conjecture, je n'ai pas voulu ajoûter cette baze à la figure de l'Arche, dans la planche que j'en ai fait, de peur qu'on ne m'accusât de trop d'attachement à mes conjectures, il suffit que j'aie averti que cela pourroit bien être ainsi.

Outre ce que je viens de dire, on fit aussi quatre anneaux d'or massif, qu'on attacha aux quatre angles de l'Arche. Ces anneaux seroient à recevoir des barres propres à transporter l'Arche. Ils étoient attachez avec des crampons, qui traversoient l'épaisseur du bois de l'Arche, & qui étoient bien rivez au dedans. Il le falloit nécessairement puisque toute la pesanteur de l'Arche, lorsqu'on la portoit, tomboit sur ces anneaux. Tous les Auteurs ne conviennent pas de l'endroit où ils étoient attachez à l'Arche. Il y a des gens qui trouvent des difficultez où il n'y en eut jamais. Voici comment nos Interprètes traduisent le vs. 12. où il est parlé de ces anneaux. *Tu lui fonderas quatre anneaux d'or, que tu mettras à ses quatre coins, savoir deux anneaux à l'un de ses côtes, & deux autres à l'autre côté.* Quelques Ecrivains tournent le terme de l'Original, que nous avons rendu par celui de *coins*, des *pieds*, des *pedestaux*, des *marches* &c. D'où ils concluent que l'Arche étoit relevée au dessus de la terre par des espèces de bafes. Peut-être que cela étoit ainsi, mais je doute qu'on puisse le prouver par le passage que je viens de citer. De

plus, il n'y a nulle aparence que les anneaux de l'Arche fussent attachez à ces bases. En ce cas, elle auroit été trop élevée au-dessus des anneaux & des barres, & par conséquent en danger de verser. Ce qui fait croire à la plûpart des meilleurs Auteurs, que ces anneaux étoient attachez au milieu de la hauteur de l'Arche, ou même un peu plus haut que le milieu, tirant vers les extrémitez. De cette manière on pouvoit la porter sans risque. On n'a qu'à lire le vs, 15. où il est dit, *que les barres seront dans les anneaux de l'Arche & n'en bougeront point*, pour voir, que supposé que les anneaux eussent été à la base de l'Arche, cela n'auroit pas fait un bel effet. D'ailleurs, l'Arche auroit donné beaucoup plus de peine à charger sur les épaules de ceux qui la devoient porter, s'il eût falu aller prendre les barres jusqu'à terre. Au reste, il y a aparence qu'il y avoit à l'entour des barres & des anneaux quelque ornement, qui empêchoit qu'ils ne fortissent les uns des autres. Rabbi *Salomon Jarchi* ne rencontre pas mieux, lorsqu'il dit que les anneaux étoient mis aux angles des petits côtez du quarré long, dont l'Arche avoit la figure. Si on l'en croit, lorsqu'on portoit l'Arche le côté long faisoit face. Ce qui a obligé quelques Auteurs à la représenter de cette manière, alléguant pour toutes raisons, que n'ayant qu'une coudée & demie de large, l'espace d'entre les deux barres n'auroit pas été assez grand, pour que deux Sacrificateurs eussent pû s'y tenir. Cette raison est admirable! Ce Rabin ne devoit-il pas savoir que les porteurs se tien-

nent aux côtés extérieurs des barres, & que de cette manière, un espace d'une coudée & demie est plus que suffisant pour contenir un bras & une épaule de chaque côté? S'il avoit vû comment on porte les morts en terre dans la Hollande, il auroit bien connu que sa raison ne valoit rien. *Joseph* approche bien plus de la vérité, quand il dit qu'il y avoit de gros anneaux d'or attachez aux deux plus grands côtez de l'Arche. En effet, la raison demande que lors qu'une chose est plus longue que large, la longueur en fasse les côtez, & la largeur le devant & le derrière. Aussi est-ce ainsi que nos *Interprètes* ont compris la chose.

Les barres étoient de bois de Sittim aussi bien que l'Arche, revêtues d'or, si cét or étoit uni, ou non, c'est ce qu'on ne sauroit dire, le Texte ne s'explique pas là-dessus, non plus que sur la longueur des barres. Cependant, l'usage auquel elles étoient destinées nous détermine à croire qu'il falloit qu'elles eussent, pour le moins, une coudée de long de chaque côté plus que l'Arche. Suivant cela elles pouvoient avoir 5. coudées de longueur, ce qui fait une proportion fort convenable à l'usage auquel on les emploïoit. Il y a aussi de l'apparence, qu'elles étoient rondes, aussi bien que leurs anneaux, & d'une épaisseur à pouvoir être empoignées commodément. Moïse dit expressément au vs. 14. du Ch. 25. de l'Exod. que ces barres servoient à porter l'Arche, sans doute qu'on les appuïoit sur les épaules. C'étoient les *Caathites* qui avoient cét

emploi, comme nous le verrons plus amplement, lorsque nous parlerons des différens offices des Prêtres & des Lévites. Nous avons dit ci-dessus que ces barres demeuroient toujourn attachées aux anneaux d'or, ce qui donnoit à connoître aux Sacrificateurs, selon la remarque ingénieuse d'*Arias Montanus*, qu'ils n'étoient jamais dispensés du soin de porter l'Arche. Ils le furent pourtant lorsque Salomon eut construit son Temple, qui fut dans la suite une demeure fixe pour l'Arche, jusqu'au tems que Nabuchodonozor l'emporta avec lui, après la prise de Jérusalem.

Dans la description que Moïse fait de l'Arche, il parle du Témoignage avant que de parler du Propitiatoire. Car immédiatement après avoir fait la description de l'Arche, de ses anneaux, & de ses barres, il ajoûte, *Puis tu mettras dans l'Arche le Témoignage que je te donnerai*. Assûrement Moïse n'a pas fait cela sans raison. Ce Témoignage n'est autre chose que les Tables de pierre, sur lesquelles étoient écrits les dix commandemens de la Loi: selon ce qui est dit au vs. 9. du Ch. 8. du 1. Livre des Rois: *Il n'y avoit rien dedans l'Arche que les deux Tables de pierre, que Moïse y avoit mises en Horeb, quand l'Eternel traita Alliance avec les enfans d'Israël, lorsqu'ils sortirent du Pais d'Egypte*. Comparez ces paroles avec celles du vs. 10. du Chap. 5. du 2. Livre des Chron. Moïse apelle ces Tables *le Témoignage*, à cause qu'étant placées dans l'Arche, elles étoient un témoignage perpétuel de la volonté de Dieu, & qu'elles mettoient continuellement devant les

Israélites la promesse qu'ils avoient faite à Dieu de les observer. C'est par raport à cela que Moïse dit au *vi. 18. du Ch. 31. de l'Exode.* *Dieu donna à Moïse les deux Tables du Témoignage, Tables de pierre écrites du doigt de Dieu.* Et c'est encore pour cette raison que l'Arche elle même est appelée, *l'Arche du Témoignage.* *Exod. 30. 6. & que le Tabernacle tout entier est nommé, le Tabernacle du Témoignage.* *Nomb. 1. 50. 53. & Chap. 17. 7. Exod. 38. 21.* C'étoit-là proprement le formulaire de l'Alliance, & de la promesse de Dieu.

On peut alléguer plusieurs raisons du commandement que Dieu donna de renfermer les Tables de la Loi dans l'Arche, & les rendit invisibles par ce moïen, dont la principale est celle-ci. C'est qu'il voulut prévenir l'abus qui en pourroit naître si elles eussent été exposées en vue, les Israélites se seroient plus attachez à en considérer l'extérieur & l'ouvrage, qu'à en pénétrer le sens. Il voulut donc à cause de cela que les Tables fussent cachées aux yeux de tout le monde. Quoiqu'elles fussent enfermées, elles étoient cependant toujours un signe de la présence de Dieu, comme il parut par la punition éclatante des *Behsmites*, qui eurent l'audace de regarder dans l'Arche: & par celle d'*Uza*, qui fut châtié, comme chacun sait, pour l'avoir seulement touchée. Il y a des Auteurs qui disent que la Loi étoit ainsi cachée, afin que les Israélites ne regardassent pas attentivement à la fin de la Loi: à cause de quoi aussi Moïse mit un voile sur son visage. *2. Cor. 3. 13.*

Quoique le passage du Ch. 8. du 1. Livre des Rois, que j'ai cité il n'y a qu'un moment, porte qu'il n'y avoit autre chose dans l'Arche que les deux Tables de la Loi, des Théologiens cependant croient qu'outre les Tables de pierre, il y avoit encore, la Verge d'Aaron, laquelle avoit fleuri, & l'Urne où étoit la Manne, toutes choses, disent-ils, qui étoient-là en témoignage. La Verge d'Aaron témoignoit que Dieu avoit choisi la seule Tribu de Levi, pour l'emploier au Service Divin. L'Urne avec la Manne, qui étoit dedans, étoit un témoignage de la bonté de Dieu, & du soin particulier qu'il avoit pris de nourrir le Peuple d'Israël du pain du Ciel, au milieu des deserts affreux & arides, où il avoit erré pendant si long-tems. La Loi enfin rendoit témoignage de la volonté de Dieu, de-là vient qu'elle est apellée ailleurs *un Témoignage*. Mais nous parlerons de cela plus amplement dans la suite.

Personne n'ignore que Moïse, outré de douleur & de colere de l'énorme transgression du Peuple d'Israël, brisa les premières Tables de la Loi, & qu'il en fit dans la suite de nouvelles par ordre de Dieu; or on demande si toutes ces Tables furent mises dans l'Arche, aussi bien les brisées, que les autres, ou bien si ce ne fut que les brisées toutes seules, ou enfin si celles qui étoient demeurées entières y furent mises seules? Quelques-uns croient que ce furent les premières: & ils se fondent sur le commandement que Dieu fait à Moïse au Chap. 25. de l'Exode: *Tu mettras dans l'Arche le Témoignage que je te donne-*

rai. Or, disent-ils, Dieu remit les premières entre les mains de Moïse, au lieu que Moïse fit lui-même les secondes : ce sont donc les premières que Moïse mit dans l'Arche. Mais d'autres croient que les unes & les autres y furent renfermées, aussi bien celles qui furent brisées, que celles qui étoient entières. *Voiez*, est-il dit dans le Talmud, *les Tables, avec les morceaux des Tables furent mis dans l'Arche.* Rabbi *Zacuth* & *Aben Ezra* sont aussi de ce sentiment. A quoi *Kimchi* ajoute de son chef, qu'il y avoit deux Arches, dans l'une, dit-il, étoient les morceaux des premières Tables, & dans l'autre, les secondes toutes entières. Il est beaucoup plus apàrent qu'il n'y eut que les dernières Tables de la Loi que Moïse fit, & que Dieu lui-même grava, qui furent mises dans l'Arche. C'est une chose étrange, que les Juifs, qui crient continuellement, *la Loi & les Prophètes*, qui font profession d'y être inviolablement attachez, s'écartent cependant du sens clair & exprez des paroles de Moïse, d'une manière si hardie. Peut-on, en effet, rien voir de plus exprez, que ce qu'il assure sur le sujet des Tables de la Loi, au Ch. 10. du Deut. ? *En ce tems-là l'Eternel me dit, taille toi deux Tables de pierre comme les premières, & monte vers moi en la Montagne, & puis tu feras une Arche de bois; Et j'écrirai sur ces Tables-là les paroles qui étoient sur les premières Tables, lesquelles tu as rompuës, & tu les mettras dans l'Arche.* N'est-il pas clair comme le jour, que Dieu commandé à Moïse de mettre dans l'Arche les Tables qu'il avoit faites,

au lieu de celles qu'il avoit brisées? L'Ecriture ne dit pas un mot de ces dernières, ni de ce qu'elles devinrent dans la suite. On pourroit conjecturer assez probablement, qu'elles ne furent pas laissées à l'abandon, & que Moïse les enterra dans quelque lieu caché, de peur qu'elles ne fussent profanées. Qu'auroient fait, je vous prie, dans l'Arche de l'Alliance les pièces de ces Tables rompuës? De quel usage auroient elles été? Elles ne pouvoient servir qu'à reprocher continuellement aux Israëlités leur chute honteuse, leur rebellion contre Dieu, l'idolatrie effroyable qu'ils avoient commise en adorant le Veau d'or : toutes choses qui n'étoient guere propres à les consoler, ni à faire naître au dedans d'eux une ferme espérance que Dieu les protégeroit, & feroit leur Dieu & de leur Postérité, jusqu'à l'accomplissement des tems, & jusqu'à la venue du Messie promis : usage pourtant auquel l'Arche de l'Alliance étoit destinée. Il est donc certain que les Juifs se trompent sur cet article; heureux s'ils ne se trompoient que là-dessus, ou si les autres choses sur lesquelles ils s'égarerent, n'étoient pas de plus grande conséquence que celle-ci!

Mais revenons à l'Arche. Il semble qu'on peut conclure du vs. 17. du Ch. 25. de l'Exode, que son Couvercle, que Moïse appelle le *Propitiatoire*, étoit de pur or, & non pas de bois de Sittim revêtu d'or, comme l'Arche. De cette manière il étoit plus propre à représenter la grandeur & la majesté de Dieu, & en même tems la Divinité du

Fils,

Fils, qui seul couvre nos péchez & les expie. Le bois de l'Arche, pour le dire en passant, pouvoit figurer son humanité, & les lames d'or dont il étoit revêtu, sa Divinité. Quoiqu'il en soit, Dieu chargea Moïse, de lui faire *un Propitiatoire de pur or, dont la longueur fût de deux coudées & demie, & la largeur d'une coudée & demie.* Ainsi ses extrémités répondoient précisément à celles de l'Arche, & le Propitiatoire couvroit justement le dessus de l'Arche. D'où je conclus que le Couronnement, dont j'ai parlé, qui relevoit au-dessus de l'Arche, étoit perpendiculaire à son côté extérieur. Les Interprètes nous apprennent que le terme de l'Original signifie proprement *une Couverture, un Couvercle, un Voile*, en un mot, quoique ce soit qui sert à couvrir une chose: mais qu'il veut dire *expiation, remission*, dans un sens figuré; ainsi, *couvrir les péchez*, dans le style de l'Ecriture signifie les pardonner. Lorsqu'il s'agit de la colère, il signifie aussi, *apaiser*. Ainsi on peut appeler le Propitiatoire, tantôt un *Couvercle*, parce qu'en effet il étoit fait pour couvrir l'Arche: tantôt un *Propitiatoire*, parce que Dieu se faisoit voir dessus ce Couvercle entre les Cherubins, parlant à Moïse, aux grands Sacrificateurs & leur accordant le pardon du Peuple & la rémission de ses péchez. C'est apparemment ce qui a donné lieu aux 70. Interprètes d'emploier deux termes qui renferment ces deux choses, pour exprimer ce que nos Interprètes appellent *Propitiatoire*, savoir, *Ἰλαστήριον ἐπιθέμα*, qui signifient *le Couvercle Pro-*

*propitiatoire*. Tremellius a imité les Septante, mais la Version Angloise, aussi bien que la nôtre, a mieux aimé se contenter du terme de *Propitiatoire* tout seul, à l'imitation de St. Paul, qui appelle ce Couvercle simplement ἱλαστήριον.

Nous avons parlé ci-dessus de la figure des Chérubins au sujet des Tapisseries du Tabernacle, & nous avons dit qu'il y avoit grande apparence qu'ils ressembloient à de jeunes hommes, à cela près, qu'ils avoient des aîles. Je n'ai pas dessein d'user de répétitions, ainsi je me contenterai d'examiner quelle étoit leur situation sur le Propitiatoire. Voici ce que Dieu commande à Moïse sur cet article, Exod. 25. 18. & 19. *Tu feras deux Chérubins d'or, tu les feras d'ouvrage duit au marteau, tu les mettras aux deux bouts du Propitiatoire.* Il n'y a qu'à comparer ces paroles avec celles des vs. 20. & 21. pour savoir de quoi il est question. *Les Chérubins, est-il dit dans ces passages, étendront leurs aîles en haut, couvrans de leurs aîles le Propitiatoire, leurs faces seront vis-à-vis l'une de l'autre, & le regard des Chérubins sera vers le Propitiatoire, & tu poseras le Propitiatoire en haut sur l'Arche, & dans l'Arche tu mettras le Témoignage que je te donnerai. Et je me trouverai là avec toi; & te parlerai de dessus le Propitiatoire, & d'entre les Chérubins, qui seront sur l'Arche, &c.* Ce passage ne laisse aucun doute, il détermine & la matière dont les Chérubins étoient faits, & l'endroit où ils étoient placez, & leur attitude, & la situation de leurs aîles, en un mot, il n'omet rien. Mais il faut avouer, que la description

cription de Moïse ne s'accorde guère avec celle d'Ezéchiel. Elle renverse visiblement l'opinion des Juifs, & elle établit la nôtre.

Il n'y a point de doute que les Chérubins ne fussent d'or massif. Rabbi *Salomon* entend les paroles de l'Original de manière qu'il prétend que tant le Propitiatoire, que les Chérubins, aient été faits d'une seule pièce d'or. C'est aussi le sentiment d'*Arias Montanus*, & de *Tremellius*, & peu s'en faut celui de la Paraphrase Chaldaique. Mais rien n'empêche qu'on ne dise que les Chérubins ont été ajoutés aux deux bouts du Propitiatoire si proprement, qu'à les voir on eût dit qu'eux & le Propitiatoire étoient faits d'une même pièce. Il n'y a qu'à réfléchir sur la manière dont les Orfevres travaillent l'or, pour se persuader qu'il est presque impossible d'élever sur les bords d'une plaque d'or, qui n'est pas des plus épaisses, deux figures d'or massif, comme étoient les Chérubins. D'autant plus qu'il n'étoit pas nécessaire d'en venir là, puisqu'on pouvoit par le moïen de la soudure produire le même effet. A moins qu'on ne voulût dire que tant les Chérubins que le Propitiatoire avoient été fondus dans un moule fait exprez, à quoi je ne vois pas grande aparence. Moïse ne dit point quelle étoit l'attitude que ces Chérubins avoient sur le Propitiatoire, s'ils étoient debout, ou couchés, ou simplement à genoux; il dit seulement qu'ils étoient posés aux extrémités du Propitiatoire, leurs visages tournez du même côté, & regardans fixement le Propitiatoire. Je

conclus de-là qu'il n'y avoit que deux Chérubins, l'un d'un côté, l'autre de l'autre: d'où l'on peut inférer encore qu'ils n'étoient pas posez sur la baze de l'Arche, mais qu'ils étoient tous entiers sur le Propitiatoire. En effet, puisque Moïse fait la description du Propitiatoire & des Chérubins avant que de parler du lieu que le Propitiatoire occupoit sur l'Arche, il s'ensuit, ce me semble, assez clairement, qu'ils ont été faits pour être mis sur le Propitiatoire, & non pas à côté de l'Arche. *Maimonides* prétend donner des raisons pour montrer que ce n'est pas sans cause, que Dieu ordonna à Moïse de mettre précisément deux Chérubins sur le Propitiatoire. Il dit en premier lieu, que c'étoit pour faire connoître aux Israélites l'existence des Anges, laquelle renferme aussi par conséquence celle de Dieu. Ensuite, pour faire voir que c'est par le ministère des Anges que la Loi a été donnée & confirmée. Enfin, pour éviter que les Juifs ne tombassent dans l'Idolâtrie. Peut-être, que s'il n'y eût eu qu'un Chérubin, ils auroient pû s'imaginer que c'étoit Dieu lui-même, & l'adorer dans cette statue, mais voiant qu'il y en avoit deux, & sachant que Dieu est un, cette pensée ne pouvoit pas leur monter dans l'esprit, tout ce qu'ils pouvoient conclure, c'est qu'il y avoit plusieurs Anges; il n'y avoit nul mal qu'ils le creussent.

Pour ce qui est de la posture en laquelle les Chérubins étoient sur le Propitiatoire, on pourroit conjecturer qu'ils étoient à genoux sur ses

extrémitez, tenans ses côtez avec leurs mains. Mais il y a dans cette suposition une difficulté qui pourroit embarasser. Il paroît par le vers. 21. que le Propitiatoire étoit posé immédiatement sur l'Arche, il falloit d'un autre côté, qu'il fût enchassé dans le Couronnement qui relevoit au dessus des bords de l'Arche; il auroit donc falu que les Chérubins eussent eû leurs mains dans cet enfoncement, que faisoit le Couronnement, dont les bords étoient plus hauts que le Propitiatoire: ce qui fait une difficulté. Mais pour la lever, il n'y a qu'à suposer, qu'il y avoit des anneaux d'or attachez aux bords du Propitiatoire, que les Chérubins empoignoient, tenans le Propitiatoire par ce moïen. Quoiqu'il en soit, cette posture dans laquelle je les représente est tout-à-fait décente & significative. Ils étoient à genoux, les yeux baïssiez pour marquer le respect qu'ils avoient pour la Majesté ineffable de Dieu, qui vouloit bien se faire sentir sur le Propitiatoire. De-là vient que l'Arche de l'Alliance est apelée dans l'Ecriture le *Marchepied de Dieu*. A quoi David fait allusion au vs. 5. du Ps. 99. Car aprez avoir dit que Dieu étoit *assis entre les Chérubins*, il ajoûte, *Prosternez vous devant le Marchepied de ses pieds*. C'est une allusion manifeste au Propitiatoire & aux Chérubins. D'ailleurs, les Chérubins tenoient le Propitiatoire qui couvroit l'Arche, & le gardoient à veue, si j'ose m'exprimer ainsi, pour empêcher qu'on ne s'ingerât à regarder dans l'Arche. La posture dans laquelle ils étoient, les yeux tournezz sur le Propitiatoire, étoit

étoit la même que celle d'un homme qui regarde attentivement une chose, à dessein de la connoître, & de savoir ce qu'elle renferme, ce qui a fourni à St. Pierre une allusion tout-à-fait ingénieuse. Pour revenir à mon sujet, je dis que ces Chérubins étoient posez sur le Propitiatoire, & non pas à terre aux pieds de l'Arche, quoiqu'en disent quelques Auteurs, qui veulent que ces Chérubins aient été semblables à ces grands Chérubins, qui étoient dans le Temple de Salomon, & dont il est parlé 2. Chron. 58. & qui pour cette raison les représentent ainsi dans leurs Livres. D'autres croient que ces Chérubins, étoient suspendus en l'air, au dessus du Propitiatoire: mais ce sentiment est manifestement contraire au vs. 7. du Ch. 37. de l'Exod. où Moïse remarque expressément que les Chérubins étoient posez sur les deux bouts du Propitiatoire. *Joséphe* & la plupart des Auteurs Juifs sont en cela conformes à l'Ecriture. Pour ce qui est de la grandeur des Chérubins, l'Ecriture n'en parle pas. Les Juifs leur donnent 10. ou 11. paumes de hauteur, mais c'est trop peu. Voions si en suivant les ouvertures que le Texte sacré nous donne, nous ne devinerons pas plus juste qu'eux. Moïse dit que les Chérubins étoient situez sur les deux bouts du Propitiatoire, étendant leurs ailes pour le couvrir. Il n'est pas difficile de comprendre qu'il falloit que ces ailes ainsi étendues se vinssent joindre à leurs extrémités, pour faire \* ombre au Propitiatoire, & pour le couvrir entièrement. Supposé donc que leurs ailes se joignissent & se

rencontraient, ce qui étoit nécessaire, car autrement elles n'auroient pas pû couvrir le Propitiatoire, il s'ensuit qu'elles avoient une coudée & un quart de long; en effet,  $1 \frac{1}{2}$  multipliez par 2, font précisément 2. &  $\frac{1}{2}$ , ce qui est la longueur de l'Arche & du Propitiatoire. Exod. 25. 27. Or il faut se souvenir qu'un homme étendant ses bras les a ordinairement aussi grands que le reste du corps depuis la tête jusqu'aux pieds: suivant cela il y a toutes les apparences, que les Chérubins avoient 2. coudées &  $\frac{1}{2}$  de long. Avec cette proportion il se trouvera encore, que les Chérubins aiant le visage tourné & panché vers le Propitiatoire, leurs yeux donneront précisément sur le centre du Propitiatoire par dessous les aîles. Leurs yeux étoient donc abaissés sur le Propitiatoire. Pour leurs aîles, il y a apparence qu'elles n'étoient pas étendues en droite ligne sur le Propitiatoire, mais qu'elles faisoient une espèce d'arc au dessus, ce que l'Ecriture semble insinuer. Ceci peut aussi servir de preuve, pour le dire en passant, à faire voir que les barres de l'Arche, dont nous avons parlé ci-dessus, étoient attachées aux côtés longs de l'Arche, les Chérubins postez comme ils étoient, ne permettoient pas qu'on mît des barres aux côtés courts, & s'ils avoient été placés sur les côtés longs, leurs aîles auroient été trop longues, & non pas assez larges.

J'ai posé que les Chérubins avoient 2. coudées &  $\frac{1}{2}$  de longueur, cela ne veut pas dire que dans la situation, où ils étoient sur le Propitiatoire, ils fussent élevez de 2. coudées &  $\frac{1}{2}$  au dessus de  
l'Ar-

l'Arche, comme quelques Auteurs se l'imaginent. Ils donnent sur cette supposition 4. coudées de hauteur à l'Arche avec toutes ses appartenances ; suivant cela il restoit encore dans le Saint des Saints 6. coudées de hauteur depuis les têtes des Chérubins jusqu'au Ciel du Tabernacle. Mais ce sentiment n'est pas soutenable, apres ce que nous avons observé jusqu'ici. Il y a des gens qui se font une difficulté, de ce que l'Arche est apellée au Ps. 99. 1. Chron. 28. 2. & peut-être ailleurs le *Marchepied du Seigneur*, & de ce que dans d'autres endroits, comme au Ps. 99. Esai. 37. 16. il est dit que l'Eternel habite entre les Chérubins. Mais il faut avoir grande envie de se former des difficultés, pour en faire de cette nature : Comme si dans ces sortes d'expressions figurées, on devoit prendre les choses à la lettre. Rien n'empêche donc qu'à certains égards le Propitiatoire ne puisse être apellé le *marchepied du Seigneur*, & qu'à d'autres égards, il soit nommé son *siège*, sa *demeure*. Mais supposé même que cela dût faire de la peine, il n'est pas dit que Dieu soit assis sur le Propitiatoire, mais qu'il est assis entre les Chérubins. A prendre donc à la lettre cette décente de Dieu sur l'Arche, on pourroit dire que les aîles des Chérubins sont son *siège*, & que le Propitiatoire est son *marchepied*. Et ce n'est pas sans fondement que j'avance cela, car lorsque l'Ecriture parle de l'Oracle que Moïse recevoit, au vs. 89. du Ch. 7. des Nomb. elle dit que la voix venoit de dessus le Propitiatoire, d'entre les Chérubins. Au reste, elle ne marque pas que l'Arche eût

eût d'autre couvercle que le Propitiatoire lui-même, il faut donc qu'il servît à la couvrir. Car il n'y a pas d'apparence qu'elle fût sans couverture, de peur que quelqu'un mal avisé ne s'ingérât à regarder ce qu'il y avoit dedans, curiosité qui coûta cher aux *Bethsémites*. C'étoit un meuble sacré, pour lequel Dieu vouloit qu'on eût du respect, c'est pour cela qu'il en défendit la vue: & qu'il ne voulût pas même qu'il fût vû du Peuple dans les décampemens, c'est pourquoi il ordonna qu'en ces occasions on le couvrit exactement. En effet, il étoit bien juste qu'on eût du respect pour l'Arche, puisque c'étoit le Trône de Dieu, son siège & sa demeure, & c'étoit d'entre les Chérubins, qui étoient sur l'Arche, qu'il parloit à Moïse, aux Souverains Sacrificateurs, & aux Prophètes.

On trouve dans \*l'Écriture que Dieu parla autrefois à Moïse de trois endroits, premièrement *d'entre les Chérubins*, Exod. 25.22. en second lieu, *du Tabernacle d'assignation*; & en troisième lieu, à la porte du Tabernacle d'assignation du milieu d'une Colonne de nuée. *Alors*, dit l'Écriture, *l'Éternel descendit en la Colonne de nuée, s'arrêta à la porte du Tabernacle, & parla &c.* Quelquefois Dieu parloit à Moïse seul, quelquefois à Moïse & à tout le Peuple, en sorte qu'un chacun l'entendoit. Lorsqu'il parloit au Peuple & à Moïse conjointement c'étoit du milieu de la Nuée, qui reposoit sur l'entrée du Tabernacle, & qui remplissoit & l'entrée du Tabernacle & le

Tabernacle même, en sorte, que ni Moïse, ni aucun du Peuple n'y pouvoit entrer, Exod. 40. vs. 34. 35. Cette nuée étoit la même qui avoit accoutumé de précéder l'armée d'Israël dans ses marches. En second lieu, Dieu parloit à Moïse seul, & après Moïse au grand Sacrificateur, de dessus le Propitiatoire du milieu des Chérubins. Ce lieu est le même, que celui dont il est parlé au Ch. 1. du Levit. vs. 1. sous le nom de *Tabernacle d'assignation*. Ce ne sont point deux endroits différens, comme le suposent mal à propos quelques Auteurs, qui se donnent la gêne pour concilier ce passage du Lévitique avec le vs. 22. du Chap. 25. de l'Exode. Les plus habiles Docteurs Juifs ne s'en mettent nullement en peine. En effet, il n'y a qu'à consulter le vs. 89. du Ch. 7. des Nomb. pour voir que ce n'est qu'un même lieu, & qu'une même manière de consulter l'Oracle Divin. Voici les paroles de l'Auteur sacré : *Quand Moïse, entroit au Tabernacle d'assignation, pour parler avec Dieu, il entendoit une voix, qui parloit à lui de dessus le Propitiatoire qui étoit sur l'Arche du Témoignage, savoir, d'entre les deux Chérubins.* Peut-on s'expliquer plus clairement ? & peut-on s'empêcher aprez cela de convenir que ces deux expressions reviennent à la même chose, & que c'étoit un seul & même Oracle ? Rabbi Salomon dit, au sujet de ces deux passages, une chose que je trouve digne d'être rapportée. *Quand deux passages de l'Ecriture semblent se contredire l'un l'autre, il en vient un troisième qui compose le différent. Il y a un passage qui dit que*  
 Dieu

Dieu parloit à Moïse du Tabernacle d'assignation, qui étoit au dehors du Voile, l'autre dit, je parlerai à toi de dessus \* le Propitiatoire, ce qui semble contraire, mais voici un troisième passage qui ôte la difficulté, en disant, que Moïse entroit au Tabernacle d'assignation, & qu'étant-là il entendoit une voix, qui venoit de dessus le Propitiatoire & d'entre les Chérubins. La voix descendoit du Ciel sur le Propitiatoire, de-là elle passoit dans le Tabernacle. Aussi-tôt que Moïse entroit dans le Tabernacle il entendoit la voix du Seigneur, qui venoit de dessus le Propitiatoire, lequel étoit dans le Saint des Saints. Et quoique la voix fût extrêmement forte, personne pourtant ne l'entendoit hors du Tabernacle. Ces paroles de Rabbi Salomon démontent, pour le dire en passant, toutes les machines de ceux qui croient que le grand Sacrificateur entroit plus d'une fois l'an dans le Saint des Saints: sentiment que *Cunéus* a très doctement réfuté. Quand même Moïse auroit eu le privilège d'entrer dans ce lieu toutes les fois qu'il avoit à consulter Dieu sur quelque chose, il ne s'ensuit pas de-là, que les grands Sacrificateurs après lui aient eû ce droit. Moïse a eu des privilèges, que personne après lui n'a pû se vanter de posséder, comme a été entr'autres celui de parler à Dieu *face à face*. Mais il n'est pas sûr encore qu'il ait eû celui d'entrer, quand il vouloit, dans le Saint des Saints. Plusieurs grands hommes croient qu'il n'y entroit pas toutes les fois qu'il consultoit Dieu, mais qu'il se tenoit dans le

\* Nom. 6. v. 9.

Sanctuaire devant le second Voile, derrière lequel étoit l'Arche, & que de-là Dieu lui répondoit d'entre les Chérubins. Il y a des Auteurs qui ont un sentiment tout-à-fait singulier touchant la réponse que l'Oracle donnoit, ils prétendent que c'étoit un Ange qui la prononçoit, se tenant sur les aîles des Chérubins. Mais bien loin que ce sentiment soit fondé dans l'Ecriture, il lui est absolument contraire, car combien de passages y a-t'il dans la Bible, où il est dit que Dieu lui-même descendoit & parloit? Au vs. 2. du Chap. 16. du Levit. il commande à Moïse de dire à son frère Aaron, qu'il prît garde de n'entrer qu'une fois l'an dans le Saint des Saints, de peur qu'il ne mourût, parce que Dieu étoit dans la Nuée qui couvroit le Propitiatoire. De-là vient que toutes les fois que Dieu parloit à Moïse, ce Prophète mettoit sa main sur son visage. Ce n'étoit donc pas un Ange, car les aparitions Angeliques ne sont jamais mortelles aux gens de bien. Il est bien vrai que Dieu a parlé souvent par le moien des Anges, mais il a aussi parlé plusieurs fois immédiatement lui-même. Comme dans le baptême que Jean Baptiste administra à Jesus-Christ, & dans la Transfiguration qui se fit sur le Tabor; en effet, quel autre, que Dieu pouvoit prononcer ces paroles touchant Jesus-Christ, \* *Celui-ci est mon Fils bien aimé, dans lequel j'ai pris mon bon plaisir?* † Esaïe apelle du nom de *Jehova*, celui qui est assis entre les Chérubins, nom auguste & glorieux qui n'est jamais donné qu'au Dieu vivant,

\* Matth. 3. 17. † Esaï. 37. 16.

& que Dieu lui-même déclare qu'il ne donnera pas à un autre. Ce grand Dieu habitoit donc d'une manière toute particulière entre les Chérubins & sur le Propitiatoire, sans pourtant qu'il fût obligé de quitter pour cela le séjour de sa gloire, ni qu'on puisse dire que son Être infini ait été renfermé dans des limites, car, comme *Salomon* lui-même, ce fameux Roi d'Israël, qui fit bâtir le magnifique Temple de Jérusalem, le reconnoît, Dieu n'habite point proprement dans une Maison faite de main, & les cieus des cieus ne le sauroient contenir. Tout ce qui se faisoit devant l'Arche, se faisoit en la présence de l'Eternel, puisqu'il habitoit dans le Saint des Saints, voir. *Jos. 18. vs. 6.* Au reste, tout ce que je viens de dire, par rapport à ces Oracles que Dieu rendoit, le Démon, singe perpétuel des actions de Dieu, l'a imité dans les faux Oracles.

On peut conjecturer du vs. 9. du Ch. 5. du 2. Liv. des Chron. que l'Arche de l'Alliance étoit placée derrière le second Voile de manière, que les extrémités des barres, qui servoient à la porter, touchoient le Voile, lequel elles relevoient tant soit peu en dehors, pour marquer qu'elle étoit dans le Saint des Saints. De-là il s'ensuit, que lors que le grand Sacrificateur entroit dans le Saint des Saints le jour de la Fête solennelle des Propitiations, il ne se tenoit pas du côté de l'Arche, qui étoit tourné vers le Voile, pour faire l'aspersion du sang de la victime, mais qu'il se tenoit ou aux côtes de l'Arche, ou derrière. Ce qui étoit très propre à donner une idée de

l'Economie de ce tems-là, laquelle ne permettoit pas que l'on considérât les profondeurs de la volonté de Dieu, qui étoient encore cachées en partie, autrement que par les côtés, ou par derrière, car cela marque une imperfection. C'est pour la même raison que Moïse désirant de contempler la gloire de Dieu, ce grand Dieu lui déclare au Ch. 33. de l'Exode, que cela ne se peut, *Tu ne pourras pas voir ma face*, lui dit-il, *car l'homme ne me pourra voir & après cela vivre. Mais quand j'aurai retiré ma main, tu me verras par derrière, mais ma face ne se verra point.* Nous avons dit ci-dessus que les barres de l'Arche avoient de chaque côté environ une coudée & demie plus qu'elle, elles occupoient donc un espace de cinq coudées & demie en longueur dans le Saint des Saints, celui qui restoit suffisoit, comme l'on voit, afin que le Souverain Sacrificateur pût aller commodément d'un côté à l'autre pour faire l'aspersion du sang. Il y a une difficulté touchant cette aspersion au v. 14. du Chap. 16. du Levit. qu'il faut que nous levions, puisque l'occasion s'en présente, avant que de finir ce Chapitre. Moïse commande dans cet endroit, qu'Aaron fera l'aspersion du sang de la victime avec son doigt, au devant du Propitiatoire, du côté de l'Orient. Il ne pouvoit pas le faire de derrière l'Arche, il falloit donc qu'il passât par dessus ses barres, pour aller faire l'aspersion sur cet endroit, chose à laquelle il n'y a point d'apparence. C'est ce qui a porté plusieurs Auteurs à croire que cette aspersion ne se faisoit pas proprement & à

la lettre sur l'Arche, ni sur le Voile, car avec le tems ce sang les auroit défigurez & falis d'une étrange manière, mais qu'elle se faisoit du côté de l'Arche, sans pourtant qu'elle la touchât. Nous parlerons de cela plus amplement dans le Traité des Sacrifices. Cette asperfion, au reste, n'étoit qu'une oblation du sang de la victime, qu'on faisoit à Dieu, en la place du sang du pécheur, qui avoit mérité lui-même la mort.

Il ne me reste plus rien à dire touchant l'Arche, sinon qu'elle étoit un Sacrement, un signe de la présence de Dieu. Dans quelque lieu qu'elle fût, Dieu se trouvoit-là aussi, en vertu de la parole qu'il avoit donnée. \* De-là vient que Moïse parle si souvent de la présence de Dieu, qui se faisoit sentir dans le Saint des Saints à cause de l'Arche; & qu'il dit que Dieu habite dans ce lieu, que de-là il parle à son Peuple. De-là vient encore, que lorsque l'Arche fut fixe dans le Temple de Salomon, il est parlé de sa demeure arrêtée dans ce superbe Edifice. Après cela il n'est pas étonnant que cette Arche ait été honorée de tîtres si magnifiques, qu'elle ait été apellée, † *la gloire d'Israël & sa Majesté*, & la force du Peuple de Dieu. Tout ce qui se faisoit devant l'Arche, se faisoit en la présence de Dieu, suivant le stile de l'Ecriture, Deut. 14. 23. & 16. 6. A cause de quoi les Prophètes ont apellé plusieurs fois la Ville de Jérusalem, *Jehovah Schammah*, c'est-à-dire, *l'Eternel est ici*, ou *l'Eternel est-là*.

I 4

Ce

\* Emod. 25. 22. 2. Sam. 7. 5. † Ps. 78. 61.

Ce Chapitre n'est déjà que trop long, ainsi je le finirai ici, pour passer dans les Chapitres suivans à l'examen des choses qui étoient dans l'Arche, ou dans le Saint des Saints.

### CHAPITRE VIII.

*Moïse a écrit le Livre de la Loi. Sentimens des Juifs touchant ce Livre. Supputations Cabalistiques sur ce sujet. Si Moïse a écrit lui-même plus d'un Exemplaire de la Loi. Quel exemplaire on mit à côté de l'Arche. Qu'il étoit nécessaire que les Juifs en eussent plusieurs Copies. De la lecture de la Loi, qui se faisoit tous les jours, toutes les semaines, tous les ans. Si les Rois, & les Princes lisoient eux-mêmes la Loi en présence du Peuple. Pourquoi l'Auteur de l'Épître aux Hébreux ne met point le Livre de la Loi dans le Catalogue des choses qui étoient conservées dans le Saint des Saints.*

**I**L est clair par le Ch. 31. du Deut. que Moïse écrivit les Loix des Hébreux dans un Livre qui devoit être mis à côté de l'Arche. La raison pour laquelle il devoit être gardé dans ce lieu, c'étoit afin qu'on fût où le trouver, pour le lire devant le Peuple en certain tems, comme nous le dirons plus amplement dans la suite. Moïse écrivit cette Loi en Langue Hébraïque, & se servit des anciens Caractères Hébreux, qui sont les Samaritains d'aujourd'hui, Quelques Auteurs Juifs esti-

estiment qu'il se servit aussi en écrivant, de Voïelles ou de Points, comme on les nomme, d'autres prétendent, que non. Ils ajoutent à cela, qu'il l'écrivit aussi sans distinction de Chapitres & de Versets, cependant, il y a aparence qu'il y avoit quelque distinction, & qu'il l'écrivit sur des rouleaux, tels à peu prez que sont ceux dont les Juifs se servent encore dans leurs Synagogues. Ils ont je ne sai combien de superstitions touchant cette Loi écrite, & touchant la manière de la copier, & ils n'oseroient toucher un de ces Exemplaires sans avoir auparavant lavé leurs mains, soit qu'elles soient sales, ou non. Mais je n'ai pas résolu de m'arrêter là-dessus. Il est dit au *vs. 9. du Chap.* que j'ai déjà cité, *Moïse écrivit cette Loi, & la donna aux Sacrificateurs.* On doute si la Loi, dont il est parlé dans cet endroit, est le Deutéronome, ou bien, si c'est tout le corps des cinq Livres de Moïse. Les Juifs, & la plupart des Chrétiens, tiennent que c'est des cinq Livres de Moïse dont il s'agit. Il est vrai que les uns disent que c'étoit l'abrégé & la substance de la Loi, & les autres, que c'étoit toute la Loi. Quoiqu'il en soit, Dieu commande au *vs. 18. du Ch. 17. du Deuter.* que le Roi aie *un double* de cette Loi, afin qu'il l'ait continuellement devant ses yeux, & qu'il aprenne à pratiquer, & à faire pratiquer aux autres, ce qu'elle contient, aussi bien ce qui est prescrit dans l'Exode, dans le Lévitique, &c. que ce qui est ordonné dans le Deutéronome: il s'agit donc des cinq Livres de la Loi. D'ailleurs, quelle aparence,

que Dieu eût commandé de ne mettre que ce Livre à côté de l'Arche puisqu'à le considérer détaché des autres Livres c'est un Ouvrage imparfait? Cependant, Moïse dit au Chap. 31. du Deut. vers. 26. *Prenez ce Livre de la Loi, & le mettez à côté de l'Arche, afin qu'il soit pour témoin contre vous.* Ce qui convient beaucoup mieux à tous les cinq Livres de Moïse pris ensemble, qu'au Deutéronome, qui n'en est qu'une partie.

Les Hébreux ont donné à cette Loi un nom en leur langue, lequel vient d'un verbe qui signifie *enseigner, instruire.* En effet, c'est cette Loi qui les instruisoit de tout ce qu'ils devoient faire, tant dans les choses Politiques, que dans les Ecclésiastiques. Les Rabins Cabalistes trouvent dans le mot *Thorah*, qui est le nom de la Loi, le nombre de 611, ce qui signifie, selon eux, qu'il y a 611. Préceptes dans la Loi. Ajoutez à ces 611. Préceptes les deux que les enfans d'Israël entendirent prononcer à Dieu lui-même sur la Montagne de Sinai, savoir, *Je suis l'Eternel ton Dieu,* & celui-ci, *Tu n'auras point d'autre Dieu devant ma face,* cela fera le nombre de 613, qui est celui des Préceptes contenus dans la Loi de Moïse. Les Juifs ne s'arrêtent pas-là, ils divisent ces Préceptes en affirmatifs & en négatifs, & ils trouvent qu'il y en a 248. des premiers, & 365. des derniers. Ils ont conté outre cela les lettres des 10. Commandemens, qui reviennent à leur conte de 613. à 7. lettres prez qui sont sur-numéraires, & qui ne les embarrassent pas pour-

tant,

tant, parce qu'ils trouvent à les emploïer, pour signifier 7. Préceptes, qui ont été donnez dans la suite, soit par *Esdras*, soit par d'autres Prophètes. Voici ces sept Préceptes : le premier, celui de lire le Livre d'*Esther*, le jour de la Fête des *Purim*. Le second, la célébration de la Fête *Hamica* le 25. du mois *Casleu*. Le troisième, d'allumer des lampes le jour des Sabbats. Le quatrième de célébrer les jeûnes, dont il est parlé Zach. 8. v. 19. Le cinquième de lire l'*Hallejah*, lorsqu'il faudroit. Le sixième de se laver les mains avant que de prier Dieu & de manger. Pour le septième je ne m'en souviens pas à présent, aussi cela n'est il pas fort important. Ces 7. Préceptes ont été ajoûtés à la Loi, selon eux, en divers tems, pour de bonnes raisons.

A l'égard des Exemplaires de la Loi, comme il paroît qu'il y en a eû plusieurs parmi les Juifs, on demande si Moïse a laissé lui-même plus d'un Exemplaire Original. Quelques passages de l'Écriture semblent marquer que non, d'autres insinuent le contraire, sçavoir qu'il y en avoit deux, un pour *Eleazar*, & l'autre pour *Josué*. Pour celui de ce dernier comme il n'est fondé que sur le v. 8. du Chap. 1. de Jos. il est fort incertain. Il est bien vrai qu'il lui est commandé de ne pas négliger le Livre de la Loi, & de l'avoir nuit & jour devant ses yeux, mais *Josué* pouvoit faire tout cela sans avoir aucun Exemplaire de cette Loi écrit de la main de Moïse. Il pouvoit avoir fait écrire, ou avoir écrit lui-même

me une Copie de la Loi, selon l'ordre que Dieu donne au Ch. 17. du Deuter. vs. 18. qu'aussi-tôt qu'un Roi, ou un Gouverneur seroit entré en charge, il auroit soin de demander au Souverain Sacrificateur l'Exemplaire de la Loi, & de le copier. Cependant il y a de l'embarras à soutenir qu'il n'y avoit qu'un Exemplaire Original de la Loi, savoir celui qui étoit destiné à être à côté de l'Arche. Car il auroit falu l'ôter de-là, pour le laisser copier aux Rois qui entroient en charge, & pendant tout ce tems le Saint des Saints auroit été privé de cet Exemplaire, qui, quoiqu'il en soit, devoit être toujourns à côté de l'Arche. Il y a donc aparence que les Sacrificateurs avoient entre les mains quelques Exemplaires Originaux, dont ils se servoient pour lire la Loi en présence du Peuple, & qu'ils en gardoient quelqu'un dans le lieu où ils avoient accoutumé de faire la lecture, & que c'est de-là que le Roi tiroit cet Exemplaire, afin d'en faire une copie pour lui, selon le commandement de la Loi. Cét ordre que Moïse donne au Roi, fait voir manifestement que le Prince se méloit des affaires de la Religion, aussi bien que de la Politique. Il y a pourtant des Théologiens qui soutiennent fortement que les Souverains, quelque legitimes qu'ils soient, n'ont rien à voir aux affaires Ecclésiastiques, que ce n'est pas à eux à s'en mêler, qu'autant que les gens d'Eglise eux-mêmes le veulent, mais que de droit ils sont exclus du Gouvernement Ecclésiastique, & des jugemens qui concernent l'Eglise. Il y en a d'autres aussi qui pré-

ten-

tendent le contraire, & qui disent qu'il est bon que les Puissances séculières y aient certaines inspections nécessaires, & ceux-là, à mon avis, ne sont pas les moins sages.

Pour revenir aux Exemplaires Originaux de la Loi, il y en avoit 13, à ce que disent les Juifs. Un pour chaque Tribu, & le treisième qui devoit être mis dans le Saint des Saints, pour *Eléazar*. Mais c'est une Fable qui n'est apuïée sur aucun fondement. *Maimonides*, à ce que j'ai vu dans un vieux Livre, prétendoit avoir eu un de ces Originaux, mais je n'en crois rien.

Quoiqu'il en soit, Moïse donna le Livre de la Loi aux Sacrificateurs, & aux Anciens d'Israël, non seulement afin qu'ils le gardassent précieusement, mais aussi pour s'en servir à régler le Service Divin, & afin que tout se passât avec ordre dans la Maison de Dieu. Car les Sacrificateurs & les Anciens, tous en un mot, devoient y avoir l'œil, & le Roi lui-même, car ce n'est que pour cela qu'il lui est commandé d'avoir une Copie de la Loi. De la même manière que *Moïse* donna sa Loi à l'Eglise, *Esdra*s l'a lui redonné aussi aprez la Captivité de Babylone, y ajoutant les Psaumes & plusieurs autres Livres Prophétiques, qui tous sont divinement inspirez. St. Jean l'Evangeliste acheva dans la suite des tems de fermer le Canon de l'Ecriture, avec défense d'y rien ajouter, comme on le voit à la fin de l'Apocalypse. Au reste, il y a grande aparence qu'avant que la Loi de Moïse fût renfermée dans le Saint des Saints, la publication en fut faite,

&c

& qu'elle fut lûe publiquement en présence du Peuple.

Les Juifs avancent sur ce sujet une particularité, qu'ils ont prise, je ne sai où, sçavoir, que Moïse lui-même a fait quatre fois publiquement la lecture de la Loi, à Aaron, aux Principaux, & au Peuple. Une fois à Aaron, en présence de ses enfans seulement, une fois en présence d'Aaron, & des Principaux, & une autre fois, en présence de tous ceux-là & du Peuple. Les enfans d'Aaron l'ont entendue lire à Moïse, une fois conjointement avec leur Père; une fois conjointement avec les Principaux; une autre fois tout le Peuple y assistant, & une autre fois encore à Aaron qui en faisoit la lecture. Les Principaux l'ont entendue lire par Moïse une fois seuls avec Aaron, & une autre fois avec les enfans d'Aaron. Le Peuple en a oui la lecture, une fois de la bouche de Moïse; une seconde fois de celle d'Aaron; une troisiéme de la bouche d'Eleazar, & une quatriéme fois enfin de la bouche des Principaux. C'est-là une spéculation de Rabbi *Athias*. On pourroit, peut-être, conjecturer que la coutume de lire publiquement la Loi ne se pratiqua qu'après Moïse: selon ce qui est dit au Chap. 31. du Deut. *Moïse commanda aux Israélites disant, de sept en sept ans, au propre tems de l'an de relâche, en la Fête des Tabernacles, quand tout Israël sera venu pour comparoître devant la face de l'Eternel son Dieu, au lieu qu'il aura choisi, lors tu liras cette Loi devant tout Israël, eux l'oyans. Aiant assemblé le Peuple, hommes, femmes, & leurs petits enfans,*

enfants, & ton étranger qui sera dans tes portes, afin qu'ils l'écoutent, & qu'ils aprennent, & craignent l'Eternel vôtre Dieu, & prennent garde à faire toutes les paroles de cette Loi-ci. Et que leurs enfans qui n'en auront pas eu connoissance, l'oient & l'apprennent, pour craindre l'Eternel tous les jours, que vous serez vivans sur la Terre, pour laquelle posséder vous passerez le Jordain. Ces paroles que je viens de citer prouvent, à la vérité, que le Législateur veut que la lecture de la Loi se fasse de sept en sept ans, aprez que le Peuple sera en possession de la Terre de Canaan : mais elles n'empêchent nullement qu'on ne dise qu'on lisoit aussi la Loi dans le desert. Moïse avoit plusieurs raisons qui pouvoient l'obliger à donner le précepte, que j'ai raporté il n'y a qu'un moment; par le moïen desquelles, si on y prend garde, on pourra trouver le commencement de l'Epoque de ces septièmes années, dont il est parlé dans Moïse. Il n'y a point d'apparence qu'il faille commencer l'Epoque des septièmes années, à la distribution de la Terre de Canaan, comme quelques Auteurs se l'imaginent. Je crois que ceux qui prétendent que ce calcul doit commencer à la mort de Moïse, ont beaucoup plus de raison que les autres. Or cette année est la 41. aprez la sortie d'Egypte, ainsi, la première septième année, le premier Jubilé, se trouvera dans la septième année de l'entrée du Peuple en la Terre de Canaan aprez le passage du Jordain. En effet, aussi-tôt aprez la mort de Moïse, les Israélites passèrent ce fleuve, ils furent pendant six ans occupez à conquérir la Ter-

re de Canaan, & à s'en mettre en possession, suivant le partage qui en avoit été fait. Ainsi, cette année leur fut à tous égards une année Sabbatique, puisqu'outre le repos de la Terre, ils eurent aussi le plaisir de se reposer de leurs travaux, & de jouir paisiblement de leur conquête. Jos. Ch. 3. & Ch. 22. Au reste, il paroît par la lecture du Chap. 25. du Levit. que le calcul des septièmes années devoit commencer à l'Epoque de l'entrée de la Terre de Canaan. Après tout ce que *Cunéus* a dit des septièmes années, il seroit inutile d'en parler, j'ajouteroi seulement que la cessation du travail de cette année étoit causée que le Peuple n'ayant rien à faire, venoit en foule pour entendre lire la Loi. Il y avoit trois Fêtes solennelles chaque année, & les hommes étoient obligés d'aller à Jérusalem, ou de se rendre au Tabernacle dans ces Solemnitez, Exod. 23. 14. 17. Ils y demeuroient huit jours, & pendant ce tems-là on faisoit une lecture publique de la Loi. Il y a des Auteurs qui ont mis en question, si dans ces occasions on lisoit tous les cinq Livres de Moïse d'un bout à l'autre, ou bien, si on ne faisoit la lecture que de quelques endroits détachés. Il y a plus d'apparence qu'on les lisoit tous entiers, en effet, cela étoit fort possible, puisque selon la pensée de quelques Interprètes, on reprenoit la lecture quatre fois par jour, car c'est le sens qu'ils donnent aux paroles de Nehemie Ch. 9. vs. 3. De cette manière il suffisoit de lire chaque fois environ la valeur de 5. de nos Chapitres. Et avec cela ils faisoient autant en cette semaine, qu'ils avoient accoutu-

mé de faire pendant toute l'année, & ils achevoient leurs 54. *Parasches*, depuis la première, qui commence au Ch. 1. de la Gen. & qu'ils appellent à cause de cela *Parascha Bereschith*, jusques à la dernière, qui commence au Chap. 33. du Deuter.

J'ai dit ci-dessus que la Loi avoit été remise entre les mains des Prêtres & des Anciens d'Israël, c'étoient eux aussi qui la lisoient en présence du Peuple. Il y a apparence que les Juges, & apres eux les Rois, qui tenoient la place des Anciens, s'aquittoient de cet office. Les Juifs n'en disconviennent pas. Mais ils croient qu'en ces occasions on ne lisoit que quelques endroits choisis, qui contenoient des exhortations à observer la Loi. *Maimonides* prétend qu'ils étoient tirez du Deutéronome. Sous le gouvernement des Rois, c'étoit presque toujours le Roi qui faisoit cette lecture, assis sur un Trône dressé dans le Vestibule des femmes, qui étoit au milieu du grand Vestibule. On voit quelque chose de semblable dans *Nehemie*. Tout cela ne se faisoit pas sans cérémonie. *Rabbi Athias* prétend que souvent on commençoit au Deuter. & qu'on lisoit jusqu'au vs. 12. du Ch. 6. avec quelques autres Chapitres détachez. La lecture faite, on donnoit la Bénédiction ordinaire, à laquelle on ajoûtoit sept vœux concernant la prospérité du Peuple d'Israël. Avant que d'aller à cette lecture solennelle, les Lévités invitoient les habitans de Jérusalem à son de trompe, à s'y rendre. Le Roi étant monté sur la Chaire, qui étoit dressée pour cela, un Officier considé-

rable remettoit le Livre de la Loi au Chef de l'Assemblée, celui-ci le donnoit au Prince des Sacrificateurs, c'est-à-dire au Successeur présomptif du grand Sacrificateur, qui le mettoit entre les mains du Souverain Sacrificateur, & ce dernier le présentoit au Roi avec soumission & avec respect. Voilà ce que *Fagius*, & *Rabbi Athias* disent là-dessus. On ne peut pas disconvenir que cela ne soit le plus possible, cependant, les Juifs n'en fauroient donner aucune preuve. Mon sentiment est que la lecture de la Loi étoit proprement l'office des Lévites. Aussi voyons-nous que ce fut *Esdras* qui lut la Loi au Peuple, & non pas *Zorobabel*, quoique ce fût dans la Fête des Tabernacles. Cependant, il faut avouer que Moïse & Josué ont lû en présence du peuple. Il y a apparence que quelques-uns des Princes les plus pieux les ont imitez en cela. *Salomon*, par exemple, ne fit-il pas en présence du Peuple une belle prière, le jour qu'il consacra le Temple qu'il avoit bâti. Les plus sages d'entre les Juifs disent, que lire l'Écriture étoit proprement l'office des Lévites, mais que dans les Fêtes solennelles les Rois se faisoient un honneur de s'aquitter de ce devoir. Cette coutume a duré, selon eux, non seulement après la captivité de Babylone, mais même jusqu'après Jesus-Christ. A ce propos ils font une histoire, que voici. Le Roi *Agrippa*, fils d'*Hérode*, lisant dans la Loi un jour de Fête, tomba sur un passage, où Dieu commande au Peuple d'Israël de ne point prendre un étranger pour Roi, mais d'en élire un Israélite. Il en fut

si touché qu'il en pleura, se souvenant, qu'il étoit étranger, & qu'il n'étoit pas de la race de Jacob. Mais les Juifs le consolèrent bien-tôt en lui disant, qu'il avoit tort de s'affliger; qu'il n'étoit pas dans le cas, puisque sa Mère étoit Juive. On trouve dans Nehemie des vestiges de cette Lecture publique. Et Rabbi *Athias* prétend qu'Esdras lut la Loi le jour de la Fête des Tabernacles, de la même manière que Nehemie; c'est-à-dire, élevé sur une espèce de Trône, aiant à ses côtes de part & d'autre des Lévites, & le Peuple se tenant debout devant lui. Il ajoute à cela, qu'après qu'Esdras avoit prononcé les bénédictions, ou les malédictions de la Loi, le Peuple répondoit, *Amen*, aiant quelquefois les mains levées au Ciel, quelquefois les yeux tournez vers la Terre, & priant Dieu avec plusieurs marques d'humilité. Qu'on écoutoit attentivement la Loi, & que les Lévites avoient soin d'exciter l'attention de ceux qui se relâchoient.

Il ne faut pas s'imaginer, au reste, que le Peuple s'en tint seulement à ces lectures publiques, chacun lisoit ensuite la Loi en son particulier. Elle ordonnoit au Roi d'y lire tous les jours de sa vie, Deut. 17. 19. & Jos. 1. 10. Chaque particulier étoit obligé d'en faire autant, d'en entretenir sa Famille, & de la méditer, soit qu'il fût dans sa maison, soit qu'il fût en voiage, soit qu'il fût couché, soit qu'il fût debout, comme parle l'Ecriture. Deut. 6. 7. Outre cela on la lisoit autrefois chaque jour dans\* les Synagogues,

K 2

&amp;

\* Act. 15.

& on pratique encore la même chose aujourd'hui. Pour les jours de Sabbat, la chose étoit hors de doute, on s'assembloit pour entendre cette lecture, & pour louer Dieu d'un commun accord, ce qui servoit à entretenir une bonne intelligence parmi le Peuple, comme *Cunéus* l'a trez-bien remarqué.

\* Nous avons déjà dit ci-dessus, que tous les hommes étoient obligez de se rendre à Jérusalem trois fois l'an, les jours des Fêtes solennelles; il n'étoit pas ainsi des femmes, & nous en avons même donné la raison. Nous avons remarqué aussi, qu'il ne leur étoit pas défendu de monter à Jérusalem pour assister aux cérémonies, & que tant s'en faut que cela leur fût défendu, ce leur étoit un honneur de s'aquitter de ce devoir, comme les exemples † d'Anne, & de Marie, l'une mère de Samuel & l'autre de Jésus-Christ, le prouvent visiblement. En effet, la Loi apartenoit aussi bien aux femmes, qu'aux hommes, aux grands, qu'aux petits, étant circoncis ils étoient tous participans à l'Alliance. Quoiqu'il n'y eût presque que les habitans de Jérusalem, & ceux d'alentour qui s'aquittassent exactement du devoir de monter à Jérusalem pour assister à la lecture de la Loi, il étoit au moins permis à chacun de le faire. Ils n'avoient pas moins de privilège que les étrangers qui avoient la même permission en certains cas. Il est vrai que ces derniers n'avoient pas celle de pouvoir entrer dans le grand Vestibule.

\* *Exod. 24. 27. Dent. 16. 16. † 1. Sam. 1. Luc. 2. 23.*

Vestibule d'Israël, dans lequel la Chaire, d'où se faisoit la lecture, étoit placée, mais ils pouvoient écouter & voir au travers des ouvertures & des portes, qui étoient entre le Vestibule des Gentils & celui d'Israël. De la même manière qu'il leur étoit permis de contempler les cérémonies au travers des treillis qui régnoient à l'entour du Vestibule du Tabernacle, pendant qu'il fut sur pied. Il y a même quelques Auteurs qui prétendent, qu'on leur lisoit la Loi dans le lieu même où ils se tenoient, parce qu'autrement ils auroient eu de la peine à entendre la lecture. Mais il y a plus d'apparence qu'on avoit égard à eux, & qu'on plaçoit celui qui faisoit la lecture dans un lieu, duquel il leur étoit assez facile d'entendre.

Il semble qu'on doive conclure du Ch. 31. du Deut. que Moïse ajoûta son Cantique au Livre de la Loi, & qu'il ordonna au Peuple d'en faire des Copies. Si le Peuple copia toute la Loi, comme quelques Auteurs Juifs le prétendent, c'est ce que je ne sai pas. Ce qu'il y a de certain, c'est que Moïse lui-même écrivit la Loi, avec le Cantique qui est contenu au Chap. 32. & la bénédiction, qui est au Chap. 33. C'est cette Loi que Moïse ordonna de mettre dans le Saint des Saints à côté de l'Arche de l'Alliance. On croit communément qu'après la construction du Temple, le Livre de la Loi fut transféré du Saint des Saints dans la Thésorerie du Temple, pour y être gardé. En effet, ce fut-là que le grand Sacrificateur *Hilkija* le trouva, du tems du Roi *Jofias*, 2. Chron. 34. 14. C'est-là le

sentiment de *Kimchi*, il dit même que cét Apartement étoit au-dessus du Saint des Saints. Mais comme j'ai remarqué ci-dessus que l'usage qu'on faisoit du Livre de la Loi demandoit qu'il y eût plusieurs Exemplaires originaux, il pouvoit bien se faire que celui que *Hilkija* trouva fût un de ceux-là, sans pourtant que ce fût celui de l'Arche. C'étoit aparamment un Exemplaire qui avoit échappé aux mains sacrilèges des Rois impies, *Manassé* & *Ammon*, semblable à ceux que le cruel *Antiochus* fit brûler dans la suite. Il y a tout lieu de croire que l'Original, qui étoit dans le Tabernacle à côté de l'Arche, périt avec l'Arche, avec la Cruche de Manne, & avec la Verge d'Aaron, dans la prise de Jérusalem par les Babylo niens; je m'étonne que St. Paul parlant dans le Chap. 9. de l'Epit. aux Hebr. des choses sacrées qui étoient dans le Saint des Saints, n'ait rien dit du Livre de la Loi, puisqu'il fait mention de la Verge d'Aaron, de la Cruche de Manne, & des Tables de l'Alliance. Je ne vois point d'autre raison de ce silence que celle-ci, savoir, que l'Apôtre a supposé que personne n'ignoroit que le Livre de la Loi fût dans ce Lieu Saint, & qu'il a cru au contraire que les autres choses, dont il parle, n'étoient pas si connues, c'est pourquoi il en a fait l'énumération. Ce n'est qu'une conjecture, que j'abandonnerai volontiers à quiconque alléguera une meilleure raison. Quoiqu'il en soit, je reviens à ma conclusion, savoir, qu'il étoit nécessaire qu'il y eût plusieurs Originaux de la Loi. Autrement à chaque lecture qu'il auroit

salu faire, on auroit été obligé d'aller dans le Saint des Saints chercher le Livre de la Loi à côté de l'Arche, & il a été prouvé assez amplement, qu'il n'étoit permis d'entrer dans le Saint des Saints qu'une fois l'an. Mais c'est assez sur cet article, passons à la considération de la Verge d'Aaron, & de ce qui s'y raporte.

### CHAPITRE IX.

*La Verge d'Aaron aiant fleuri le confirme dans la Souveraine Sacrificature. Erreur de Jofephe & rêveries des Talmudistes là-dessus. Difficultez touchant le nombre des Verges, & quelques bévenés sur ce sujet. Propriété de l'Amandier. Que la Verge d'Aaron n'a pas été mise dans l'Arche. Remarque pour savoir si elle a toujours demeuré verte.*

**D**ieu aiant résolu d'établir une Eglise au milieu du Peuple d'Israël, & de fonder une Religion parmi ce Peuple, sans quoi un Etat ne sauroit se maintenir, il choisit toute la Tribu de Lévi pour administrer les affaires Ecclésiastiques: & la Famille d'Aaron en particulier pour la revêtir de la Sacrificature tant grande, que petite, en titre de succession. Nomb. 3. v. 10. Lev. 8. 1. Deut. 18. 5. Cette distinction en faveur d'Aaron, fut cause de quelque sédition, mais Dieu confirma par un miracle autentique le choix qu'il avoit fait, dont il faut que je dise un mot.

L'honneur que Dieu fit à Aaron de l'élever à la grande Sacrificature, lui attira un grand nombre d'envieux & de jaloux, qui lui voulurent disputer ce rang. Les choses n'en fussent point demeurées là, si Dieu n'eût confirmé le choix qu'il avoit fait d'Aaron, par un signe extérieur, & qui ne pouvoit être équivoque, & s'il n'eût fait sentir sa colére à ces mutins. Ce fut-là le sujet de la punition terrible qu'il exerça sur Coré, Dathan & Abiram, & sur 250. factieux comme eux, exemple bien instructif pour les autres: mais qui ne leur servit pourtant pas beaucoup, puisque ce châtiment épouvantable n'empêcha pas que Dieu ne fût obligé d'exterminer 14700. de ces mutins. Enfin, Dieu pour prévenir les rebellions & les murmures qui s'élevoient à l'occasion d'Aaron, fit un miracle en sa faveur, pour fermer la bouche à ces murmureurs, & pour leur faire voir, que s'oposer à l'élevation d'Aaron, c'étoit s'oposer directement à Dieu, il fit fleurir la Verge d'Aaron au milieu des autres Verges, & lui fit porter des amandes. Voici l'histoire, que Moïse circonstancie de telle manière, que j'ai creu ne pouvoir mieux faire que de l'insérer toute entière dans ce Chapitre, telle qu'elle est au 17. des Nomb. *Alors l'Eternel parla à Moïse disant; Parle aux enfans d'Israël, & pren une Verge de chacun d'eux, selon la Maison de leur Père, savoir, douze Verges de ceux qui sont les Principaux d'entr'eux, selon la Maison de leurs Pères, puis tu écriras le nom d'un chacun sur sa Verge. Outre cela tu écriras le nom d'Aaron sur la*

*Verge de Lévi, car il y aura une Verge pour chaque Chef de Tribu. Tu poseras ces Verges au Tabernacle d'assignation devant le Témoignage, où j'ai accoutumé de me trouver avec vous. Et il avien dra que la Verge de l'homme que j'aurai choisi fleurira; & je ferai cesser les murmures des enfans d'Israël, par lesquels ils murmurèrent contre vous. Quand Moïse eut parlé aux enfans d'Israël, tous les Princi paux d'entr'eux lui donnèrent chacun une Verge se lon la Maison de leurs Péres; or la Verge d'Aaron fut mise parmi leurs Verges: Et Moïse les mit toutes devant l'Eternel au Tabernacle du Témoignage. Et il arriva dez le lendemain, que Moïse étant en tré au Tabernacle du Témoignage, voici la Verge d'Aaron étoit fleurie pour la Maison de Lévi, avoit produit des fleurs, jetté des boutons, & meuri des amandes. Alors Moïse apporta hors de devant l'Eter nel vers les enfans d'Israël toutes les Verges: & les aiant veues ils reprirent un chacun la sienne. Après cela l'Eternel dit à Moïse, reporte la Verge d'Aa ron devant le Témoignage, pour être gardée en signe aux hommes adonnez à rebellion, & tu feras cesser leurs murmures contre moi, & ainsi ils ne mourront plus. Ce que Moïse fit, ainsi que l'Eternel le lui avoit commandé. Et les enfans d'Israël parlèrent à Moïse, disans, ç'en est fait de nous, nous sommes perdus, nous sommes tous perdus. Quiconque apro chera prez du Pavillon de l'Eternel mourra; sera t'il dit que nous perissions tous? Voilà quel est le récit que Moïse fait de ce miraculeux événe ment.*

On ne peut pas déterminer au vrai dans quel

lieu ces choses se passèrent, mais il y a apparence, que les enfans d'Israël étoient alors \* en *Tharé*, qui étoit leur vint & quatrième Campement, & que cela arriva dans la seconde année de leur sortie d'Egypte, peu de tems après la consécration & l'onction d'Aaron & de ses Fils, qui se fit le premier mois de cette seconde année. En effet, il y a lieu de croire que ces murmures n'arrivèrent qu'après la confirmation d'Aaron dans la grande Sacrificature. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet événement n'arriva pas la 40. année, car Moïse ne fait mention que des choses qui se passèrent pendant la première & la seconde année après la sortie, dont l'histoire commence au Ch. 12. de l'Exod. & finit au Ch. 20. des Nombres. Il parle ensuite au Ch. 20. des Nombres des événemens de la 40. année. Il passe sous silence tout ce qui arriva pendant les 37. ans qui sont entre deux, à cause qu'apparemment il ne s'étoit passé pendant tout ce tems-là rien de mémorable, si ce n'est la confirmation d'Eleazar fils d'Aaron en la place de son Père; & la mort d'Aaron, qui arriva, selon quelques-uns, dans la 39. année, & selon quelques autres, dans la 40. après la sortie.

Le terme de l'Original, qui signifie une Verge, signifie aussi quelquefois *une Tribu*, à cause que les noms des douze Tribus furent gravez sur des Verges en cette occasion. Les Interprètes ne sont pas tous d'accord touchant le bois de ces Verges, leur longueur & l'usage auquel elles étoi-

*leup* dans *istv* au *reim* *esq* *but* *ne* *ent*  
 \* Nomb. 33. v. 27. 28.

ent destinées. Il y a grande apparence que c'étoient des branches ménues, ou des rejettons d'arbre. Les Juifs & plusieurs favans hommes croient que toutes ces branches étoient d'amandier, dont les jets sont longs & unis, & ils ajoûtent que les Juifs en faisoient des bâtons, dont ils se servoient à la promenade. *Joséphe* croit que la seule Verge d'Aaron étoit de bois d'amandier : mais c'est sans fondement ; il y a bien plus d'apparence qu'elles furent toutes tirées du même tronc, pour ôter au Peuple, qui étoit chicaneur, & porté à la rebellion, tout lieu de croire que la merveille de cette Verge fleurie venoit plutôt de la propriété de l'arbre dont la Verge d'Aaron avoit été tirée, que d'un miracle que Dieu eût fait en sa faveur : & je ne doute pas que Moïse n'eût pris ses précautions pour prévenir de nouveaux murmures, & de nouvelles contestations sur la Sacrificature. *Rabbi Simeon* conte plusieurs choses touchant la Verge d'Aaron, qui sentent beaucoup la fable. C'est la coûtume des Rabins, lorsqu'ils rencontrent des matières comme celle-ci, ils s'y abandonnent, & Dieu sait combien ils disent d'impertinences. Je n'ignore pas qu'ils remarquent souvent de trez bonnes choses touchant leurs Loix & leurs Cérémonies, & qu'il est bon de les consulter sur ces matières. Je suis en cela tout-à-fait du sentiment de *Cumeus*, mais je crois qu'il faut aller bride en main avec eux, & se bien tenir sur ses gardes, si l'on ne veut y être trompé. Car ils sont fort sujets à débiter des fables. En voici une

sup  
tou-

touchant la Verge d'Aaron, que Rabbi *Simeon* débite dans son Livre, de la Recherche des choses cachées. La Verge, dit-il, avec laquelle *Moïse* & *Aaron* firent leurs miracles en Egypte, est la même qui fleurit dans la suite, dans le desert, & qui poussa des boucons. Elle avoit été tirée de l'arbre que Dieu montra à *Moïse* dans le desert, & qui eut la vertu de rendre les eaux douces, d'ameres qu'elles étoient. Cét arbre venoit d'un rejetton de l'Arbre de vie, qui étoit dans le Paradis terrestre, que les Anges coupèrent, & envoièrent à *Adam*, lorsqu'il eut envoié son Fils *Seth* au Paradis, pour obtenir de Dieu par ses prieres la remission de ses péchez. Les Anges dirent à *Seth*, qu'il falloit qu'il le plantât, & qu'il n'auroit pas plûrôt produit des fruits, que la misericorde de Dieu descendroit sur lui, & que les portes du Ciel, qui étoient fermées, seroient ouvertes. *Seth* prit cette branche, la planta dans le desert, & il en vint un arbre, que *Moïse* trouva dans la suite, & dont il coupa sa Verge, c'est pour cela que cette Verge est apellée la Verge de Dieu. *Israël* étant venu en *Mara*, & ne pouvant boire des eaux, qui étoient dans ce lieu, à cause de leur amertume, Dieu indiqua cet arbre à *Moïse*, qui s'en servit pour adoucir les eaux, & leur fit perdre leur amertume. C'est cet arbre sur lequel *Moïse* éleva le Serpent, par le moïen duquel Dieu avoit résolu de sauver tout le monde, & de faire sentir à *Adam* sa misericorde, lorsque le Roi *Messie* seroit venu. Voilà la généalogie de cet arbre, telle qu'il a plû à ce Juif de la faire.

Il y a quelque difficulté touchant les Princes des Tribus, & touchant le nombre des Verges,

que

que quelques Auteurs font monter à 13. Ces Princes des Tribus, sont ces mêmes Chefs dont il est parlé aux vs. 4. & 5. du Chap. 1. du Livre des Nomb. Ils avoient, aussi bien que les 70. Anciens & que les autres Juges, inspection sur la police, sur les droits & sur le gouvernement du Peuple. Il faut remarquer que dans cette circonstance-ci, *Manassé* & *Ephraïm* ne furent contez que pour une Tribu, qui fut celle de leur Père *Joseph*, de même qu'*Aaron* & sa Famille, & le reste des Lévites ne faisoient aussi qu'une Tribu. Car si *Manassé* & *Ephraïm* avoient été contez pour deux, il y auroit eu 13. Verges, & si l'on avoit séparé la Famille d'*Aaron* du reste de la Tribu de Lévi, & qu'on l'eût contée à part, il y en auroit eu 14. Mais il est clair par la narration de Moïse, que la Verge d'*Aaron*, fut du nombre des Verges, & que cependant il n'y en avoit que 12. en tout. Voi. Nomb. 17. vs. 2. 6. Moïse dit au vs. 2. de ce Chap. *Tu écriras le nom d'un chacun sur sa Verge*, on ne fait si c'est le nom de chaque Tribu, ou bien celui de chaque Prince de Tribu. Il y a plus d'apparence que c'étoient les noms des Princes des Tribus qui furent écrits sur ces Verges, en effet, ils avoient de grands privilèges & de justes prétentions aux premières Charges, en conséquence de la Loi & de l'ancienne coûtume touchant la Primogeniture. Toutes les Tribus d'ailleurs sembloient avoir droit au Souverain Sacerdoce, ainsi, il étoit nécessaire de décider cette querelle, & de faire cesser les prétentions d'un chacun. C'est ce que

Dieu

Dieu fit par le moien de ces Verges, sur lesquelles les Chefs des Tribus écrivirent leurs noms, Aaron aiant mis le sien à celle qui étoit pour la Tribu de Lévi.

La plûpart des Versions, & la nôtre en particulier, insinuent que Moïse écrivit lui-même tous les noms sur les Verges; mais il y en a d'autres qui tournent les paroles de l'Original de manière qu'ils donnent à entendre, que les Princes des Tribus les écrivirent eux-mêmes. En effet, il est fort aparent que les choses se passèrent ainsi, il s'agissoit de décider une question de grande importance, c'est pourquoi il falloit éviter tout soupçon de supercherie. Ce qui fait que j'embrasse volontiers cette dernière explication, d'autant plus qu'elle n'est point contraire à l'Ecriture. Car les Interprètes conviennent que les paroles de l'Original peuvent souffrir ce sens-là. De plus, Moïse lui même semble insinuer au vers. 6. que c'est de cette manière qu'il les faut entendre. Car il dit que les Princes des Tribus lui remirent leurs Verges entre les mains, aparemment après y avoir écrit leurs nom. Il ajoûte immédiatement après, qu'il les porta dans le Tabernacle, & qu'il les mit devant l'Eternel, c'est-à-dire dans le Saint des Saints, devant l'Arche de l'Alliance. Il y a des Auteurs à qui ceci fait de la peine, fondez sur ce qu'il n'étoit pas permis d'entrer dans le Saint des Saints, si ce n'est le jour des expiations. Mais cette difficulté est frivole, & n'est pas capable de faire abandonner le sens des paroles de Moïse, & l'interprétation de l'A-

pôtre. Car l'Écriture dit qu'après que Moïse eut produit en public les Verges en question, & qu'il eut paru aux yeux de tout le Peuple que la seule Verge d'Aaron avoit fleuri, ce qui fit cesser la sédition, Dieu commanda à Moïse de rapporter ces Verges devant le Témoignage, pour y être gardées, afin qu'on pût les produire en cas qu'il prît encore envie aux Israélites de se mutiner. vers. 10. Ce que l'Apôtre St. Paul confirme au Chap. 9. de l'Épit. aux Hebr. en supposant que la Verge d'Aaron étoit dans le Saint des Saints. Pour ce qui est de la défense faite au grand Sacrificateur d'entrer dans le Saint des Saints, plus d'une fois l'an, elle ne m'embarresse point, puisqu'il est certain que Moïse avoit bien des prérogatives dont le Souverain Sacrificateur ne jouïssoit pas. La vocation toute particulière que Dieu lui avoit adressée, la qualité de Prophète, qu'il possédoit dans un degré éminent, & l'honneur qu'il avoit d'être Médiateur entre Dieu & les Israélites, le tiroit de pair, & le mettoit au-dessus des Loix particulières que Dieu avoit données à son Peuple. C'est pourquoi il pouvoit fort bien avoir le privilège d'entrer dans le Saint des Saints, quand il vouloit, quoique le Souverain Sacrificateur ne l'eût pas.

J'ai à résoudre encore une petite difficulté touchant les douze Verges en question. Nôtre Version insinue que celle d'Aaron étoit du nombre, & qu'il n'y en avoit que douze. Il est vrai qu'on pourroit entendre ces paroles du vers. 6. *Or la Verge d'Aaron étoit parmi leurs*

*Verges*, de cette manière, la Verge d'Aaron fut ajoutée à leurs Verges. C'est aussi le sens que la Vulgate leur donne, *Il y avoit douze Verges, sans compter celle d'Aaron*. Mais cette traduction n'est pas conforme au texte Hébreu, ni à la Paraphrase Chaldaïque. Elle a néanmoins porté quelques Interprètes à croire qu'il y avoit 13. Verges, & ils ont appuyé leur sentiment sur le Chap. 1. du Liv. des Nomb. où l'Auteur sacré conte 12. Tribus, sans celle de Lévi. Que répondre donc à cela? Je dis qu'à proprement parler, il n'y avoit que 12. Tribus, dont Lévi étoit du nombre. Mais Dieu aiant choisi cette dernière Tribu pour le service de l'Eglise, & ne lui aiant point donné de portion dans la Terre de Canaan, comme aux autres, afin qu'elle fût mieux en état de s'aquitter des fonctions Ecclésiastiques, Ruben d'un autre côté aiant perdu par son crime le droit de la Primogeniture, la Tribu de Joseph en fut revêtue, en conséquence de quoi elle eut une double portion; d'ailleurs, la Tribu de Joseph aiant été divisée en deux Tribus, savoir, Manassé & Ephraïm, cela fut cause que dans le partage qui fut fait de la Terre de Canaan, il y eut douze parts, sans compter la Tribu de Lévi. Ce qui fait qu'au Ch. 1. des Nomb. on trouve 12. Tribus, sans celle de Lévi. Mais ici où il ne s'agit pas du partage de la Terre, à quoi la Tribu de Lévi n'avoit rien à voir, mais seulement de la Sacrificature, à laquelle elle pouvoit fort bien prétendre, il étoit juste qu'elle eût part, aussi bien que les

autres, à l'épreuve qui s'alloit faire. Or, puisqu'il n'y avoit que 12. Fils de Jacob, il ne pouvoit y avoir aussi que 12. Verges, il falloit donc que la Tribu de Joseph, qui étoit composée des enfans de Manassé & de ceux d'Ephraïm, se réunît en ce point. Quoique la Tribu de Lévi fût divisée en deux Familles, savoir, celle des Sacrificateurs & celle des Lévités, il n'y eut pourtant qu'une Verge pour tous.

Le lendemain, après que Moïse eut mis les Verges dans le Saint des Saints, il trouva que celle d'Aaron, qui étoit pour la Tribu de Lévi, avoit fleuri. Il la prit & la montra au Peuple, qui tout étonné du miracle ne put plus douter après cela, que la Tribu de Lévi ne dût avoir de droit la Sacrificature. D'ailleurs, le nom d'Aaron écrit sur la Verge de la Tribu de Lévi témoignoit assez clairement, qu'Aaron étoit celui que Dieu avoit choisi pour le revêtir du Souverain Sacerdoce. Cét événement surprit si fort le peuple d'Israël, qu'il ne put s'empêcher de prononcer les paroles, qu'on lit aux *vi. 12. & 13.* rempli de crainte & de la frayeur que lui causoit la pensée d'avoir attiré sur soi la colére de Dieu, & que le souvenir des châtimens, que les Complices de la rebellion avoit éprouvez tout fraîchement, augmentoit encore de beaucoup. Ils pouvoient se flatter auparavant de n'avoir eû que Moïse pour partie, mais après le miracle de la Verge fleurie, ils voioient bien que le Ciel se déclaroit contr'eux, que c'étoit à la colére de Dieu qu'ils devoient attribuer les punitions précédentes, &

qu'il n'étoit plus question que d'obéir, & de se tenir coi, à moins que de vouloir attirer sur soi des châtimens encore plus terribles que les précédens, & de périr, peut-être, tous sans exception. De-là vient qu'ils s'écrient pénétrez d'une vive fraieur, *Quiconque Approchera prez du Pavillon de l'Eternel mourra.* Comme s'ils disoient, quiconque à l'avenir voudra se mêler de sacrifier, d'offrir le Parfum, ou de faire quelque office de Sacrificateur, celui-là périra. De crainte donc qu'il ne se rencontrât dans la suite quelqu'un assez téméraire pour le vouloir entreprendre, ils demandent que l'innocent ne soit pas confondu avec le coupable. Pour revenir à la Verge d'Aaron, l'Écriture ne se contente pas de dire qu'elle avoit fleuri, elle ajoûte qu'elle poussa des boutons, & produisit des amandes, & tout cela dans une nuit. La manière dont le Texte sacré parle ne nous permet pas de douter, que cette baguette n'ait produit des amandes toutes formées, & peut-être meures. Aussi les Juifs emploient, pour désigner l'amandier, un mot, dérivé d'un verbe qui signifie, \* *se hâter, être diligent*; & les Grammairiens prétendent que ce nom a été donné à cet arbre à cause de la promptitude avec laquelle il pousse des feuilles & des fruits. *Pline* dit que l'amandier fleurit en Janvier, & produit du fruit en Mars. Dans ces Pais-ci qui sont plus froids cet arbre est plus tardif.

\* *Schaked*, qui vient de *Schakad*.

Je me souviens que j'ai promis quelque part de dire un mot touchant la dispute, que les Savaus ont au sujet de cette Verge, les uns disans que la Verge d'Aaron avec la Cruche de Manne étoit dans l'Arche même, les autres soutenant que ces deux choses étoient simplement à côté de l'Arche; j'en trouve ici une occasion d'autant plus favorable, que le vs. 10. du Chap. 17. des Nomb. me fournit une preuve de mon sentiment, qui est que la Verge d'Aaron & la Cruche de Manne étoient simplement à côté de l'Arche. En effet, Dieu commande dans ce vs. à Moïse de *reporter la Verge d'Aaron devant le Témoignage en signe*, &c. & n'ordonne pas de la mettre dans l'Arche. Ceux qui sont d'une opinion contraire se fondent sur les vs. 3. & 4. du Ch. 9. de l'Épît. aux Hebr. où l'Auteur sacré parle ainsi; *Derrière le second Voile, étoit le Tabernacle, qui est apellé le Lieu très Saint, aiant un Encensoir d'or, & l'Arche de l'Alliance entièrement couverte d'or: dans laquelle étoit une Cruche d'or, pleine de Manne, la Verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & les Tables de l'Alliance.* Il semble que l'Apôtre ait eu dessein de dire dans cet endroit, que l'Encensoir d'or étoit dans le Saint des Saints, & que la Verge d'Aaron & la Cruche de Manne étoient dans l'Arche avec les Tables de la Loi. Plusieurs Pères ont embrassé ce sentiment, quoiqu'ils vissent clairement, qu'il étoit contraire aux paroles expressees du vs. 8. du Ch. 8. du 1. Liv. des Rois, & du vs. 11. du Ch. 5. du 2. des Chron, qui portent en propres termes,

qu'il n'y avoit rien dans l'Arche, que les Tables de pierre. Pour concilier ces passages avec leur opinion, ils ont dit que toutes ces choses étoient dans l'Arche du tems de Moïse & d'Aaron, mais qu'elles en furent ôtées depuis, ou par les Philistins, ou par d'autres ennemis du Peuple de Dieu. Mais tout cela est sans fondement; En effet, Dieu ne donna point ordre à Moïse de mettre la Verge d'Aaron dans l'Arche, non plus que la Cruche de Manne, mais simplement devant le Témoinage, Nomb. 17. 4. &c. Pour ce qui est de la Verge d'Aaron, qui avoit fleuri, Dieu commanda expressément à Moïse de la reporter dans le lieu, où elle avoit été pendant la nuit avec les autres Verges, or elle avoit été, à la vérité, dans le Saint des Saints, mais non pas dans l'Arche. De plus, le terme de l'Original signifie simplement *devant* ou *en présence du Témoinage*, & non pas *dans le Témoinage*. Je conclus donc que cette Verge fut mise dans le Saint des Saints, devant, & non pas dans l'Arche. Il y a d'autres Auteurs qui disent, pour concilier St. Paul avec Moïse, que Jérémie fut celui qui le premier mit la Verge d'Aaron & la Cruche de Manne dans l'Arche; St. Chrysostome & Theophylacte sont de ce sentiment. Mais c'est encore sans fondement, car St. Paul ne parle nullement du Temple, mais du Tabernacle, tel qu'il étoit du tems d'Aaron & de Moïse. Quel parti prendre dans cette occasion? Il seroit trop long de rapporter toutes les différentes explications des Théologiens, ainsi je me contenterai de ce qui me

paroîtra le meilleur, fans toucher au reste. Il y a des Interprètes, qui raportent ces paroles du vers. 4. *ἐν ἡ σάμνος*, &c. non pas à *κίβωτος*, qui signifie l'Arche, mais à *σικνή* qui est dans le vs. 3. & qui signifie Tabernacle, ce qui n'est du tout point absurde. Suivant cela il faudroit traduire, non pas *dans laquelle*, comme ont fait nos Interprètes, mais *dans lequel*, favoir le Tabernacle, étoient une Cruche d'or &c. D'autres Interprètes veulent qu'il y ait un Hébraïsme dans ces paroles, & que l'Apôtre ait donné à la préposition *ἐν dans*, la même signification, que la particule Hébraïque, qui répond à celle-ci, a dans quelques occasions, où elle signifie *environ* ou *après*. Chaque langue a ses façons de parler particulières, & celle-ci est assez familière aux Hébreux. Par exemple, ils disent *avoir des souliers dans les pieds*, pour les avoir aux pieds. C'est en conséquence de cette façon de parler, que Moïse s'adressant aux Lévites au Ch. 31. du Deut. vs. 26. leur commande de mettre le Livre de la Loi, *dans le côté de l'Arche*, comme porte l'Original, pour dire *à côté de l'Arche*. On trouve aussi dans le N. Testament plusieurs manières de s'exprimer semblables. St. Jean, par exemple, dit que Jesus-Christ étoit *assis dans la Trésorerie*, enseignant les Juifs dans le Temple, pour dire, qu'il étoit *après*, ou *aux environs* de la Trésorerie, comme la plûpart des Interprètes l'ont remarqué. C'est dans ce sens, à mon avis, qu'il est dit que la Verge d'Aaron étoit *dans l'Arche*, c'est-à-dire qu'elle étoit ou *après*, ou

à l'entour de l'Arche. Au reste, *Josephe & Philon* Juif favorisent tous deux ce sentiment, comme il seroit aisé de le faire voir. Ainsi, il n'est pas étonnant que *St. Paul* écrivant à des Hébreux, qui connoissoient le style de *Moïse*, se soit servi de cette manière de parler. Car il n'y a nulle apparence que l'Auteur de l'Épître aux Hébreux, qui savoit parfaitement les Livres de *Moïse*, se fût trompé dans cette occasion. Pour ce qui est de la *Manne*, il est clair par les *vs. 33. & 34. du Ch. 16. de l'Exod.* qu'elle devoit être mise devant l'Arche, & non pas dans l'Arche. Il en étoit de même de la *Verge d'Aaron*.

Cette *Verge*, au reste, étant destinée à être un mémorial perpetuel des murmures du Peuple d'Israël, & du choix que Dieu avoit fait de la Famille d'Aaron, pour posséder la Sacrificature de Père en Fils, il y a apparence qu'elle demeurera toujours verte, & que les fleurs & le fruit de cette *Verge* se conservèrent toujours. Cependant, je ne prétens donner ceci que comme une conjecture, mais une conjecture fort vraisemblable. En effet, il n'y avoit rien de plus propre à tenir les Israélites dans le devoir, qu'un mémorial de cette nature. Et ce second miracle confirmoit le premier admirablement bien, car il est aussi merveilleux de voir une branche qui a fleuri, conserver toujours ses fleurs & sa verdure, que de voir cette même branche fleurir & produire des fruits en aussi peu de tems que le fit celle d'Aaron. Au reste, comme cette *Verge* étoit renfermée dans le Saint des Saints, & qu'ainsi il n'é-

toit pas permis à tout le monde de la voir; de peur que la mémoire d'un événement si miraculeux ne se perdit, on fit graver un amandier sur le revers des ficles & des demi-ficles, qui étoient la monnoie la plus commune. Mais nous parlerons de cela dans le Chapitre suivant. J'ajouterais seulement un mot avant que de finir, c'est qu'on ne sait ni quand, ni par l'ordre de qui, cet amandier fut gravé sur la monnoie. On croit seulement que cette monnoie est fort ancienne. S'il étoit permis de hasarder une conjecture, je dirois que cela se fit par ordre du grand Sacrificateur, & des 70. Anciens, en mémoire de ce miracle surprenant; peut-être du tems de Moïse, ou bien de celui de Josué, après la conquête de la Terre de Canaan, lorsque la République commença à en jouir paisiblement.

### CHAPITRE X.

*La raison pour laquelle il falloit qu'il y eût une Croche de Manne dans le Saint des Saints. En quel tems Dieu fit pleuvoir la Manne, & la raison pourquoi elle est apellée du Pain. Pourquoi Dieu voulut qu'elle ne durât qu'un jour, & qu'on la recueillit hors du Camp. Comment elle étoit faite, sa couleur, & quel goût elle avoit. Signification du terme de Man. Miracles fabuleux que les Juifs racontent sur ce sujet. Conjecture sur le tems de l'institution du Sabbat. Quelques parti-*

particularitez dont parlent les Juifs touchant la Manne.

**D**ieu commanda à Moïse de mettre une Cruche pleine de Manne dans le Saint des Saints, afin d'empêcher par ce moïen, que les Israélites n'oubliaffent la manière miraculeuse dont Dieu s'étoit servi pour sustenter leurs Pères dans le desert, faisant tomber du Ciel du Pain pour les nourrir. On ne peut douter que ce ne fût la veue de Dieu, puisque lui-même s'en explique au Chap. 16. de l'Exode: *Voici ce que l'Eternel a commandé dit Moïse; qu'on en emplisse un Gomer pour le garder en vos âges, afin qu'on voie le pain que je vous ai fait manger au desert, apres vous avoir retirez hors d'Egypte.* Cét Homer contenoit autant de Manne qu'un homme en pouvoit manger, quelque grand mangeur qu'il fût. Aaron exécuta ponctuellement l'ordre que Moïse lui donna là-dessus, & mit une Cruche pleine de Manne devant le Témoignage, c'est-à-dire devant l'Arche. Il ne faut pas trouver étrange, que Moïse fasse ici mention de la Cruche de Manne, qu'Aaron posa devant l'Arche, avant que d'avoir rien dit de la construction du Tabernacle. Il parloit de la Manne au Ch. 16. de l'Exode, il a voulu raconter tout d'une suite toutes les particularitez qui concernent cette viande céleste, pour n'en pas faire à deux fois, quoique ces particularitez soient dans le fond postérieures à mille autre événemens, qu'il raconte dans la suite. Il paroît bien que

que ç'a été là sa pensée, puis qu'il ajoute, pour conclure l'histoire de la Manne au vers. 35. que les Israélites en mangèrent pendant 40. ans. Ces *prolepses*, ou anticipations, sont assez fréquentes dans l'Écriture. C'est à la faveur d'une pareille anticipation, qu'il est dit au vs. 54. du Ch. 17. du 1. Liv. de Sam. immédiatement après l'histoire de la défaite de *Goliath*, que *David* mit les armes de ce géant dans sa Tente, ce qu'il ne fit que longtems après & lorsqu'il fut parvenu à la Roiauté. Rabbi *Aben Ezra*, & Rabbi *Salomon* croient aussi que cette histoire de la Cruche de Manne, est racontée par anticipation, & par occasion. En effet, l'Arche n'étoit pas encore construite du tems que la Manne commença à tomber. De *Lyra* & quelques Auteurs Juifs prétendent que tout ce qui est dit dans ce Chapitre s'est passé en même tems, & que Moïse mit la Cruche de Manne dans sa Tente, à laquelle le Peuple se rendoit ordinairement pour consulter la volonté de Dieu, avant que le Tabernacle fût construit. C'est de cette Tente qu'ils croient qu'il est parlé au Ch. 33. de l'Exod. vs. 7. Mais ce sentiment n'est pas soutenable; car il n'est pas possible d'entendre par cette Tente autre chose que le Tabernacle, qui fut érigé la seconde année après la sortie d'Égypte. En effet, il est dit que personne n'entroit dans cette Tente dont il est parlé au Ch. 33. si ce n'est Josué avec Moïse. Cependant, Dieu ordonne que ce soit *Aaron* qui porte la Cruche dans la Tente, & Aaron n'étoit pas encore Souverain Sacrificateur, & non seulement il devoit

la porter dans la Tente, mais aussi devant l'Eternel, comme il est remarqué au v. 34. Ce que St. Paul confirme au Ch. 9. de l'Epit. aux Hebr. en constatant la Cruche de Manne parmi les choses qui étoient dans le Saint des Saints. De plus, le Texte de St. Paul semble insinuer que cette Cruche étoit dans l'Arche même. Ce passage de l'Apôtre a fait suer plusieurs Interprètes tant anciens que nouveaux, comme nous l'avons observé dans le Ch. précédent, en parlant de la Verge d'Aaron. Mais comme ce que nous avons dit sur ce sujet, peut servir tout de même pour la Cruche de Manne, je n'entrerai pas une seconde fois dans cette dispute.

Après tout ce que j'ai rapporté touchant la situation de l'Arche, je croirois volontiers qu'elle étoit placée à l'entrée du Saint des Saints. De manière pourtant qu'elle étoit hors de la portée de la vue des gens. Il n'y avoit personne qui la vît, si ce n'est le grand Sacrificateur une fois l'an, encore ne la voïoit-il que confusément, parce qu'il n'entroit que peu ou point de clarté dans le Saint des Saints. Mais le Peuple favoit que cette Cruche y étoit, on avoit soin de le lui dire, & de l'instruire de l'ordre que Dieu avoit donné de la garder dans ce lieu-là, en mémoire du miracle qu'il avoit fait en faveur de ses Pères. Et le grand Sacrificateur qui la voïoit une fois l'an, pouvoit les assurer qu'elle y étoit. De sorte qu'ils en pouvoient être aussi certains que de l'existence de l'Arche, des Tables de la Loi, & des autres choses, que l'on conservoit dans ce lieu impé-

nétrable, toutes choses que le Peuple ne voïoit que des yeux de la foi. Ainsi, quelque extérieure & charnelle que fût la Religion Judaique, la foi néanmoins étoit l'ame du culte qu'on rendoit à Dieu.

Il y a divers sentimens sur la figure de cette Cruche. Plusieurs Auteurs Juifs prétendent qu'elle étoit d'une matière transparente. Rabbi *Salomon* rend le terme de l'Original, *un Vase de terre*. D'autres traduisent, *un plat*. Pour moi j'aime mieux m'en tenir à l'Auteur de l'Épître aux Hébreux, qui dit que c'étoit *une Cruche d'or*. C'est aussi le sentiment des 70. Interprètes. Je ne doute pas que cela ne fût ainsi, puisque tous les autres ustenciles, ceux même qui étoient dans le Sanctuaire, étoient d'or. Les monnoïes anciennes des Hébreux nous la représentent sur quelques sicles sous la forme d'une Cruche, sur quelques autres sous celle d'une Coupe. Mais il y a grande aparence que la Coupe, qu'on voit sur le revers de ces sicles, n'est pas la représentation de la Cruche de Manne, mais celle d'un Encensoir, d'autant plus qu'on remarque sur quelques-uns de ces sicles, de la fumée qui sort de cette Coupe. Il est vrai qu'il s'en trouve quelques-uns, où cette Coupe est représentée, sans qu'il en sorte de la fumée, mais cela ne doit point faire de peine, puisqu'il est certain qu'il y avoit des Encensoirs, dans lesquels on ne faisoit point fumer l'encens. Comme étoient ceux qu'on mettoit sur la Table des pains de Proposition.

Ce n'a pas été seulement pendant le tems que  
les

les Israélites étoient errans dans le desert, que la Cruche de Manne fut dans le Tabernacle, elle y demeura encore après qu'ils furent en possession de la Terre de Canaan. Car Dieu leur avoit commandé de la conserver soigneusement pour être un mémorial permanent de sa bonté. Elle périt enfin avec tous les autres Vases sacrez dans la destruction du Temple par *Nabuchodonozor*, depuis elle n'a plus paru, & les Hébreux l'ont toujours mise au rang des choses perdues. Aussi l'Ecriture ne dit-elle pas qu'elle soit revenue de Babylone. Il y a cinq ornemens sacrez dont le second Temple fut privé. L'Arche de l'Alliance, la Cruche de Manne, la Verge d'Aaron, l'Huile sacrée, & la Cassette avec les Rats & les fondemens d'or, que les Philistins envoièrent aux Israélites en leur renvoiant l'Arche, 1. Sam. 6.

J'ai remarqué ci-dessus, que Moïse disoit par anticipation au Chap. 16. de l'Exode, que les Israélites mangèrent de la Manne 40. ans, jusqu'à leur entrée dans la Terre de Canaan. Les Juifs donnent un autre tour à ces paroles, ils prétendent qu'elles sont prophétiques, & que ce Législateur avoit prédit aux Israélites, lorsque la Manne tomba, le long séjour qu'ils feroient dans le desert. Mais quelle aparence de Prophétie dans ces paroles, qui sont si simples? Cela n'est du tout point croiable. Aussi le peu de probabilité qu'il y a que ce soit une Prophétie, a porté quelques Savans à soutenir que *Josué*, ou *Esdras*, ou quelqu'autre personnage inspiré, avoit ajouté cette remarque à la fin de l'histoire de la Man-

ne, de même que le récit de la mort de Moïse & de sa sépulture, a été mis à la fin du Deutéronome. Moïse n'a pas vécu jusqu'à la fin de la 40. année de la sortie, mais il est mort dans l'onzième mois de cette année, & la Manne ne discontinua de tomber que le 16. jour du 1. mois de la 40. année, lorsque les Israélites furent arrivés en *Guilgal* en deçà du Jordain, à la frontière Orientale de Canaan, *Jos. 5. 8.* Ce qui confirme la conjecture de ces Savans. C'est en *Guilgal*, au reste, que les Israélites commencèrent à manger du pain ordinaire, le lendemain de la Pâque, savoir le 15. du mois, ou le jour des Pains sans levain, & le jour d'après la Manne cessa de tomber, & ils commencèrent à manger du bled du País. Les Talmudistes prétendent que la Manne cessa aussi-tôt après la mort de Moïse, mais c'est une de leurs rêveries. Ils ajoutent à cela que les Israélites voyant Moïse mort, en firent une bonne provision, qui leur servit jusqu'à ce qu'ils n'en eurent plus besoin, c'est une imagination encore directement contraire à la Parole de Dieu, qui défend aux Israélites d'en réserver pour le lendemain. Cette Manne étoit d'une telle nature qu'elle se corrompoit d'un jour à l'autre, excepté celle qui étoit dans la Cruche d'or, qui se conservoit toujours saine. A entendre parler les Rabins, on diroit que tous les miracles que Dieu faisoit en faveur du Peuple d'Israël étoient attachés à la personne de Moïse. Peut-être cette pensée n'est-elle pas nouvelle, & que c'est à cette créance que Jesus-Christ fait

allusion au vs. 32. du Ch. 6. de St. Jean, lorsqu'il dit, *Ce n'est point Moïse qui vous a donné le pain du Ciel, mais mon Père vous donne le vrai pain du Ciel.* Moïse lui-même n'a jamais songé à s'attribuer cet honneur, puisqu'il déclare au vs. 15. du Ch. 16. de l'Exod. s'adressant aux Israélites, & leur montrant la Manne, *C'est ici le pain que l'Eternel vôtre Dieu vous donne à manger.*

Puisque j'en suis sur le chapitre de la Cruche de Manne, je ne saurois m'empêcher de parler de ce pain miraculeux qu'elle contenoit, & que Dieu fit tomber du Ciel. Cét événement surprit fort Moïse, & le commun des Israélites ne pouvoit assez admirer cette merveille. Aussi jetterent-ils d'abord les uns & les autres leur vue sur la bonté de Dieu, qui leur fournissoit cette viande. S'ils avoient pû douter d'abord que ce fût Dieu, s'ils avoient pû croire que le hazard leur donnoit cette viande, la régularité avec laquelle elle tomboit chaque jour, leur pouvoit faire perdre cette pensée. Mais, posé même que cette régularité ne les eût pas touchés, la conformité que la chute de cette Manne avoit avec la Loi de Moïse, par rapport au Sabbat, qu'elle observoit, si j'ose m'exprimer ainsi, discontinuant de tomber ce jour-là, faisoit assez voir & que la Manne, & que la Loi venoit du Dieu du Ciel & de la Terre. Ce qu'il y a de particulier, c'est que Dieu leur fit pleuvoir cette viande céleste dans le tems qu'ils murmuroient contre lui & contre Moïse. Peu s'en falut qu'ils n'en vinssent aux dernières violences contre ce fidèle Serviteur. Voici comment

ment la chose se passa. Les Israélites étant parvenus à leur huitième Campement, dans le desert de *Sin*, sur le chemin de la Montagne de *Sinai*, le 15. jour du second mois que les Hébreux appellent *Siff*, le 33. jour depuis leur sortie d'Egypte, ils se trouvèrent dépourvus de vivres, ils se plainquirent, ils murmurèrent, ils reprochèrent à Moïse de les avoir amenez dans ce desert pour les faire mourir de faim, & de les avoir tirez du Pais d'Egypte, où, quelques maux qu'ils endurent, ils avoient d'ailleurs leur saoul de pain & de viande. Moïse pour les apaiser leur promit que Dieu leur feroit pleuvoir du pain du Ciel, leur donna des loix que Dieu vouloit qu'ils observassent, touchant cette viande qu'il leur enverroit, & leur dit que le jour ne se passeroit pas qu'ils ne fussent témoins de la magnificence de Dieu, qui leur feroit voir que c'étoit lui qui les avoit retirez d'Egypte. L'effet ne manqua point de répondre à la promesse, & Dieu leur fit pleuvoir la Manne.

Cette Manne porte différens noms dans l'Ecriture, tantôt elle est appellée *Manne*, tantôt *Pain*, tantôt *Pain du Ciel*. Le terme de pain a différentes significations dans la Langue Sainte, quelquefois il signifie en général toute sorte de viande, & c'est en ce sens qu'il faut entendre ces paroles de l'Oraison Dominicale, *Donne nous nôtre pain quotidien*. Quelquefois ce mot signifie proprement du pain fait de farine, & quelquefois du bled. La Manne est appellée du pain, non seulement à cause qu'elle en tenoit lieu, mais aussi parce

qu'el-

qu'elle servoit de toute sorte de viande aux Israélites. Il ne leur étoit permis d'en ramasser que pour un jour, pour leur apprendre qu'ils devoient mettre leur confiance en Dieu seul, qui fauroit bien les nourrir sans qu'ils se missent en peine de faire des provisions. Dieu vouloit aussi par ce moïen les éprouver, afin de voir s'ils se confioient en sa bonté & en sa puissance. Mais il parut qu'il y avoit des incrédules parmi eux, car quelques-uns, par une précaution criminelle, en ramassèrent pour le lendemain. Mais ces misérables furent punis de leur peu de foi, leur précaution fut inutile, il s'engendra des vers & de la pourriture dans cette provision qu'ils avoient faite, & de plus ils irritèrent Dieu. C'est-là que le doit de Dieu parut visiblement, ce qu'ils reservoient pour le lendemain se corrompoit immanquablement pendant six jours de la semaine, mais le jour du Sabbat, ce qu'ils avoient recueilli le jour précédent se conservoit sain & entier. Au reste, Dieu en envoyant aux Israélites de quoi manger, observa le même ordre qu'ils avoient tenu dans leurs murmures. Ils regrettèrent premièrement les pottées de chair, qu'ils avoient en Egypte en leur disposition, & Dieu leur envoya des cailles. Ils témoignèrent qu'ils étoient fâchez, de n'avoir point de pain, comme ils en avoient eû en Egypte, & Dieu leur fit pleuvoir la Manne. Il y eut pourtant cette différence, que les Cailles ne durèrent pas toujours, au lieu qu'ils eurent toujours la Manne. Aussi voïons nous dans l'Écriture, qu'ils se dégoûtèrent enfin de ce pain

céleste, & qu'ils redemandèrent de la viande. Dieu leur envoya une seconde fois des Cailles, mais qui leur coûtèrent cher, puisque plusieurs en moururent aiant encore la chair entre les dents.

Il y a dans la narration que Moïse fait touchant la Manne, plusieurs choses qui peuvent donner des ouvertures pour découvrir la nature de ce pain miraculeux. Au matin, dit-il au *vs.* 13. *Il y eut une rosée répandue à l'entour du Camp, & la rosée aiant cessé, voici sur le dessus du désert une petite chose ronde, menue comme de la gelée sur la Terre.* On donne divers sens à ces paroles: quelques-uns croient que cette *rosée* est la Manne elle-même, qui paroïssoit sur la Terre semblable à la gelée; mais ce sentiment est insoutenable, puisqu'il est dit au *vs.* 9. du Ch. 11. des Nomb. que *la rosée étant tombée de nuit sur le Camp, la Manne descendoit dessus.* Il y a des Rabins qui concluent de ces dernières paroles, que cette rosée, qui couvroit la Terre, étoit épaisse, & servoit comme de tapis, sur lequel la Manne descendoit, & que cette rosée l'empêchoit de tomber à terre & de se salir. Il y en a d'autres qui croient qu'il est plus naturel de dire, suivant le génie de la Langue, que la Manne ne tomboit pas sur la rosée, mais avec la rosée, & que la rosée se dissipant, la Manne restoit à découvert. Les Juifs en général tiennent pour certain, & ils ont même une coutume particulière en conséquence de ce sentiment, qu'ils ont héritée par tradition, ils tiennent, dis-je, pour certain, que la Manne étoit entre deux ro-

fées, l'une dessus, l'autre dessous. La première étoit, selon eux, étendue sur la Terre, comme une espèce de tapis, la Manne tomboit là-dessus, il en venoit une seconde, qui la couvroit, & qui la tenoit cachée, jusqu'au lever du Soleil, qui dissipoit cette rosée. D'où vient qu'encore aujourd'hui plusieurs Juifs observent de mettre leur pain sur leurs Tables entre deux serviettes blanches.

Les Savans sont en doute pour déterminer le lieu où la Manne tomba, les uns traduisent les paroles de l'Original *sur le Camp*, les autres *dans le Camp*, & d'autres *à l'entour du Camp*. Les Grammairiens nous aprennent que quoique la préposition, qui est dans l'Original, signifie souvent, *sur*, *dessus*, elle signifie aussi quelquefois, *devant*, ou *auprez*, ainsi nous pouvons dire que la Manne tomboit *devant* ou *auprez* du Camp. Cette explication est, ce semble, fondée sur le vs. 14. où il est dit expressément que la rosée étoit à terre, dans le desert. Mais elle est confirmée bien fortement par la défense que Moïse fit d'aller chercher de la Manne le jour du Sabbat, car dit-il, *vous n'en trouverez point aux champs*. Si elle étoit tombée dans le Camp, & devant la Tente d'un chacun, il n'auroit pas été nécessaire de sortir du Camp pour en aller chercher, & pour voir s'il en étoit tombé, ou non. Je conclus donc que cette viande céleste tomboit hors du Camp, dans les plaines d'alentour. Il y a, au reste, grande apparence qu'elle ne tomboit pas également par tout, en sorte qu'elle couvrît la Terre, il au-

roit falu la fouler aux pieds lorsqu'on l'alloit amasser. Aparentment qu'elle tomboit à monceaux par-ci par-là, suivant ce qui est dit au Ch. 11. des Nomb. vf. 8. *Le Peuple se répandoit çà & là, & l'amassoit.*

Pour ce qui est de la figure qu'avoit la Manne, Moïse dit qu'elle étoit petite & ronde, Exod. 16. 14. Le Texte Hébreu est difficile dans cet endroit, & les Interprètes s'y trouvent embarrassés. Car outre que le terme de l'Original ne se rencontre qu'une seule fois dans la Bible, il a encore quatre Radicales, ce qui est contre le génie de la Langue. *Junius*, nos Interprètes, les Anglois, & les Hollandois, ont traduit sur l'autorité de *Kimchi*, & d'*Aben Ezra*, *une chose ronde.* On ne peut pas disconvenir, que cette explication ne soit fort probable, vû sur tout qu'il est remarqué au Ch. 11. des Nomb. que *la Manne étoit semblable à de la graine de Coriandre.* La Vulgate traduit, *semblable à quelque chose pilé dans un mortier.* Mais c'est une faute, puisque cette traduction infinue qu'elle étoit menue comme de la farine, ce qui va directement contre le vf. 8. du Ch. 11. des Nomb. où il est dit que ce n'étoit qu'après l'avoir ramassée, qu'on la piloït, & qu'on la mouloit. Si cependant cette traduction ne signifioit autre chose, sinon que la Manne étoit semblable aux grains dont la peau est ôtée, comme est le ris, & l'orge mondé &c. on n'auroit pas droit de la rejeter. En effet, Rabbi *Isaac* traduit *pelé*, l'Interprète Chaldaïque *sans peau, tout nud.* Pour moi, je crois, qu'on peut

trez-bien tourner, *quelque chose qui étoit petit, & sans peau.* Parce que la Manne, telle qu'elle tomboit du Ciel, ressembloit à du grain pelé, & déjà préparé, & non pas à celui qui a encore sa peau. Peut-être est-ce à cause de cela, qu'il est dit, que cette graine étoit blanche, ce qui a porté les 70. Interprètes à rendre, *quelque chose de blanc & petit.*

Les Israélites n'eurent pas plutôt vû cette Manne, que tous surpris de voir une chose qu'ils n'avoient jamais veue, ils se demandèrent l'un à l'autre, *Man Hu, qu'est-ce que cela?* C'est ainsi que la Vulgate a traduit. *Josèphe* est du même sentiment, *Les Hébreux*, remarque-t'il, la nomment *Man*, ce qui est en nôtre Langue une manière d'interrogation, comme qui diroit, *qu'est-ce que cela?* Les paroles de l'Original rendent l'opinion de *Josèphe* fort vraisemblable, ils dirent l'un à l'autre, *Man Hu?* dit le Texte, car ils ne savoyent ce que c'étoit. Moïse, pour les tirer de peine, leur dit, *C'est le pain que l'Eternel vous a donné à manger.* Ces paroles de Moïse font une réponse tout-à-fait naturelle à la demande *qu'est-ce que cela?* Suivant le sentiment de l'ancien Interprète Latin *Man Hou*, est mis ici, pour *Mah Hou*. *Mah* en Hébreu est une interrogation, qui signifie, *quoi*, ou *qu'est-ce?* le *Nun*, qui est à la place du *He*, n'est-là que pour l'ornement & pour rendre le langage plus coulant. Et ce *Nun* final est assez usité dans la Langue Sainte. Ceux qui prétendent être plus habiles dans les Langues Orientales, disent que ce terme *Man*, n'est pas

Hébreu, qu'il ne signifie pas, *qu'est-ce*, & que dans la Langue Hébraïque, il n'y a point d'autre manière de s'exprimer pour faire cette interrogation, que de dire *Mah*. Ils avoient bien que *Man* en Langue Chaldaïque, signifie quoi? qui? mais presque toujours en parlant d'une personne. Mais quelle apparence que dans ce tems-là les Hébreux se soient servis d'un mot Chaldaïque? D'où l'auroient-ils tiré? *Aben Ezra* croit avoir mieux rencontré, en disant que c'est un mot Arabe, qui signifie *quoi*. Mais quelle apparence encore que les Israélites, qui ne faisoient que d'entrer dans les déserts de l'Arabie, feussent déjà parler Arabe? Il est bien plus apparent, comme l'observe un autre savant Rabin, que *Man* en Egyptien, signifie la même chose que *Mah* en Hébreu, & que c'est de-là que les Israélites avoient pris ce terme. Si cela n'est pas vrai, au moins est-il fort vraisemblable; en effet, les Israélites ne faisoient que de sortir d'Egypte, où ils avoient demeuré toute leur vie, & dont par conséquent ils n'ignoroient pas la Langue, ils la savoient, peut-être, mieux que la leur propre.

Si le terme de *Man* n'est pas Hébreu, il signifie au moins, comme l'on voit, en Chaldaïque, en Arabe & en Egyptien, *quoi*, ou *qu'est-ce*. Ainsi, il n'est pas étonnant que la plûpart des anciens Pères ayent traduit ces paroles de cette manière, *qu'est-ce que cela?* *Theodoret* dit que cette interrogation a été changée en nom propre. D'autres Interprètes prétendent que ce nom de *Manne* vient de ce que les Juifs voïant cette petite grai-

ne blanche tomber du Ciel, se disoient les uns aux autres par mépris, *quoi ! n'est-ce que cela ?* Il est vrai que ce Peuple étoit extrêmement dédaigneux & chagrin. Peut-être qu'il s'imaginait que la promesse de Moïse aboutiroit à leur faire tomber du Ciel du pain tout préparé, & que les Cailles tomberoient sur leur Table toutes prêtes à manger, ainsi s'attendant à quelque chose de grand & de surprenant, & voyant d'un autre côté la Manne qui n'avoit pas grande apparence, le premier mouvement que cette vue leur causa les porta à dire, *quoi ! n'est-ce que cela ?* Quoiqu'il en soit de ce sentiment, il est certain qu'il n'a rien d'absurde ; mais j'aimerois mieux avec tout cela m'en tenir à la première opinion, & dire que c'étoit une exclamation d'admiration, & non pas une parole de dédain. Voilà déjà bien des sentimens, cependant ce n'est pas tout. Les plus savans Juifs font venir le terme de *Man*, du verbe *Manah*, qui signifie *compter, supputer*, à cause, disent-ils, qu'il en tomboit une quantité innombrable. Il le faisoit bien, puisqu'il s'agissoit de nourrir tant de milliers de personnes. La plupart des Rabins rapportent pourtant ce terme de *Man* à une autre signification du Verbe *Manah*, qui signifie dans le *Pihel*, *apréter, préparer*, & veulent que ce soit un abrégé du substantif *Manah*, qui signifie une *portion*, & quelquefois un présent. Ce dernier sentiment est tout-à-fait du goût de Rabbi *Kimchi*. A cause que les Israélites ne savoient quel nom donner à cette viande, ils la nommèrent, dit-il, une portion, un présent

du

du Dieu d'Israël. Quelques-autres pourtant vont chercher sans détour l'origine du terme de *Man*, dans le *Pihel* du verbe *Manah*, qui signifie *préparer*, & ils prétendent que cette viande fut ainsi nommée à cause qu'elle tomba toute préparée, en sorte que ceux qui en voulurent manger, le purent faire sans qu'il fût besoin d'autre préparation. Elle étoit bonne à manger telle qu'elle étoit, quoique dans le fond ceux qui étoient plus délicats pouvoient l'apprêter à leur fantaisie. Au reste, ce dernier sentiment n'est pas nouveau, puisqu'on le trouve dans le Livre de la Sapience au vers. 20. du Chap. 16. *Tu nourris ton Peuple*, dit cet Auteur Apocryphe, *de la viande des Anges, & lui envoias du Ciel le pain apprêté sans travail*. Voilà quels sont les sentimens des Savans sur l'origine de ce mot *Manne*, chacun n'a qu'à choisir celui qui l'accommodera le mieux.

Pour revenir à mon sujet, dont ces Etymologies m'avoient un peu écarté, je dis, qu'après que Moïse eut fait remarquer aux Israélites, que cette Manne étoit le pain que Dieu leur avoit promis, il leur commanda *d'en ramasser chacun autant qu'il lui en falloit pour un jour, un Gomer par tête*. Ce passage n'est pas sans difficulté, comme nous le verrons dans la suite. Mais, avant toutes choses, il faut expliquer ce que c'étoit qu'un *Gomor*, d'autant plus que la connoissance de cette mesure pourra nous fournir des lumières, pour nous tirer d'affaire. Moïse dit donc qu'il falloit amasser un *Gomor* de Manne par tête. Un *Go-*

mor est la dixième partie d'un *Epha*, Exod. 16. vs. 36. ou d'un *Bath*, car c'est la même chose. Ezech. 45. 11. Un *Bath* est la dixième partie d'un *Homer*. Or les Hébreux nous enseignent qu'un *Bath*, ou un *Epha* contenoit 432. coques d'œufs pleines, le *Gomor* donc étant la dixième partie d'un *Epha*, vaut 43. coques d'œufs, c'est-à-dire 3. pintes. D'ailleurs, 3. pintes de farine valent 48. onces, ou 3. livres. Car j'ai expérimenté que 14. coques d'œufs de farine, pesoient environ 16. onces. En sorte que suivant la mesure d'Athènes, un *Gomor* ne fait pas 3. *Chenix* Athéniens, comme l'a crû St. Jérôme, ni deux & demi, comme dit Junius, mais seulement 2. *Chenix* moins 6. onces. Or ce *Chenix* étoit la mesure dont les Grecs se servoient pour donner du bled à leurs Esclaves, ils leur en donnoient un par jour. C'est à cela que *Pithagore* fait allusion par cette sentence, *super Chenice non sedendum*. Budéus & Simlerus croient qu'un *Gomor* ne tenoit guere plus qu'un *Chenix*, mais ils se trompent, comme nous venons de le voir. Ce qui montre que Dieu est un Maître bon & liberal, qui ne traite pas ses Serviteurs en esclaves. Il ne leur donne pas aussi, plus qu'il ne leur faut, de peur qu'ils n'en abusent. C'est ce qui me porte à rejeter les sentimens de St. Jérôme, de Junius & de Joseph, qui font la mesure trop grande. Ce dernier se trompe & s'écarte de l'opinion des autres Auteurs Juifs, lorsqu'il dit, que le *Gomor* & l'*Assaron* font la même chose, & que l'*Assaron* tient 7. *Cotilas*. Car, selon Thucidide, le *Cotilas* contient 7. onces, & sui-

vant

vant cela le *Gomor* auroit dû faire 63. onces, ce que je ne saurois croire.

Voilà ce que c'est que le *Gomor*. Or il en faloit un à chacun, & pour chaque personne d'une Famille, dont les uns étoient plus grands mangeurs que les autres, les hommes plus que les femmes, les femmes plus que les petits enfans &c. Ce qui semble faire naître une difficulté considérable. Car, supposé que chacun ait mangé son *Gomor* plein de Manne, il faloit qu'un *Gomor* suffit pour ceux qui avoient le plus d'appétit; en effet, Dieu avoit promis de les rassasier, & si les grands mangeurs en avoient assez d'un *Gomor*, les petits mangeurs, les malades & les enfans en devoient, assurément, avoir trop. Il semble d'abord que ce soit là une propriété de la Manne, que de se proportionner à l'estomach de chacun qui la mangeoit, à considérer d'une simple veüe le vs. 18. *Puis ils la mesuroient par Gomor, & celui qui en avoit recueilli beaucoup n'en avoit point trop, & celui qui en avoit recueilli peu n'en avoit pas moins.* Je n'aime point, pour moi, à multiplier les miracles sans nécessité. Il y a de Savans Interprètes qui prétendent que ce *Gomor* n'est pas précisément la mesure de chaque personne, vieille, ou jeune, mais que c'étoit celle du Père de Famille, qui amassoit autant de *Gomors* de Manne, qu'il lui en faloit pour rassasier sa Famille. Rabbi *Salomon* veut un miracle, à quelque prix que ce soit: voici comment il explique les paroles de Moïse; *Quelques-uns, dit-il, en amassoient plus, les autres moins, Mais lorsqu'ils étoient arrivez dans leurs*

Tentes, & qu'il s'agissoit de mesurer ce qu'ils avoient, il se trouvoit que ceux qui en avoient amassé le plus, n'en avoient pas plus de *Gomors*, qu'il ne leur en falloit pour leur Famille, & ceux qui en avoient le moins recueilli, n'en avoient pas moins pour cela. Ce qui sans doute est un miracle tout-à-fait grand. Mais il y a d'autres Auteurs qui expliquent la chose d'une autre manière sans recourir au miracle. Ils disent que ceux qui avoient une grande Famille, alloient amasser la Manne avec plusieurs aides, & n'en avoient pour cela pas plus que les autres à proportion; car ceux qui prenoient des aides, avoient plusieurs personnes à nourrir, & il n'est pas étonnant qu'ils en amassassent à proportion plus que les autres, qui n'avoient qu'une médiocre famille, ou qui n'en avoient point. Chacun savoit à peu prez ce dont il avoit besoin. Il y a une autre interprétation de ce passage, laquelle vaut bien la peine, qu'on en parle. Il y a donc des Savans qui prétendent que le matin le Peuple sortoit d'un commun accord, pour ramasser la Manne, & que chacun en recueilloit ce qu'il pouvoit, mais en commun & sans se l'approprier. Ensuite, il apor toit ce qu'il avoit amassé, à son quartier, comme qui diroit à l'Etendart, & là se trouvoient les Princes des Tribus, ou les Chefs des Familles, qui avoient été établis Inspecteurs sur cela, ils partageoient la Manne, la mesurant par *Gomors*, & en donnoient un à chacun pour chaque tête de sa Famille: en sorte que les riches n'en avoient pas plus que les pauvres. Heureuse égalité! Aussi

l'Apôtre prend de-là occasion d'exhorter les Corinthiens à la charité dans sa 2. Ep. aux Cor. Ch. 8. Au reste, le sentiment que je viens de poser est fondé, ce semble, sur le vs. 22. du Chap. 16. de l'Exode, & cela fait que j'ai du penchant à l'embrasser.

\* La portion qui leur étoit réglée pour chaque jour leur suffisoit, ils n'avoient pas besoin d'en avoir davantage, aussi ne leur étoit-il pas permis d'en réserver pour le lendemain. Ce commandement étoit comme une pierre de touche, pour éprouver si la confiance qu'ils avoient en Dieu, étoit forte. Mais qu'en arriva-t'il? Plusieurs négligèrent l'ordre que Moïse avoit donné, & réservèrent de la Manne pour le lendemain; peut-être à dessein de voir si ce Conducteur agissoit de bonne foi, & s'il disoit vrai, afin d'avoir ainsi occasion de murmurer de nouveau contre lui, supposé que ce qu'il avoit dit se trouvât faux: peut-être aussi de peur de manquer de vivres pour le lendemain. Mais Dieu ne leur laissa pas le tems d'être incrédules, puis qu'ils trouvèrent que la Manne qu'ils avoient réservée pour le lendemain, puoit, & qu'il s'y étoit engendré des vers. Moïse leur fit là-dessus une sévère reprimende, & leur reprocha leur incrédulité & leur ingratitude. Il ne faut pas s'imaginer que Dieu ne pût pas leur donner des viandes propres à se conserver; il le pouvoit, s'il l'eût voulu, puisqu'il eut bien le pouvoir de conserver environ 900. ans la Manne qui fut mise dans le Saint des Saints. Mais il ne le voulut pas, afin de leur mettre par ce moïen à tous

\* Exod. 16. 19.

momens devant les yeux le besoin qu'ils avoient de son secours & de sa protection, de leur faire connoître la dépendance continuelle dans laquelle ils étoient par raport à lui, & de leur apprendre que c'est lui qui nourrit, ou qui fait la disette, & qu'il est le Maître absolu de la Nature. Voi. Levit. 26. 26.

La Manne qui avoit resté sur le champ, & qui n'avoit pas été amassée, se fondoit aussi-tôt que les raïons du Soleil commençoient à l'échauffer, c'est pourquoi il faloit se lever matin pour amasser ce dont on avoit besoin, avant que le Soleil commençât à devenir ardent, il n'y avoit point à hésiter. De *Lyra* prétend qu'on l'amassoit entre 6. heures, & 9. heures, ou entre une heure & trois heures, selon la manière de conter des Juifs. Il y a ceci de particulier à cette viande, c'est que nonobstant qu'elle fondit au Soleil, elle étoit pourtant assez dure pour \* qu'on pût la piler dans un mortier, l'aprêter comme l'on vouloit, & la faire cuire au four, ou dans un pot. L'Auteur de la Sapience tire de cette particularité touchant la Manne une réflexion tout-à-fait belle: *Ce que le feu ne gâtoit point, dit-il, se fondoit dez qu'il étoit échauffé des raïons du Soleil, afin qu'il fût évident, qu'il faut devancer le Soleil pour te remercier, ô Dieu, & qu'il faut te prier dez le point du jour.* Cette réflexion est fondée sur la créance qu'avoient les Juifs, que Dieu prenoit un plaisir particulier aux prières qu'on lui adressoit de grand matin & au lever du Soleil, & que ces prières étoient

\* Exod. 16. 23. Nomb. 11. 8.

étoient toujours exaucées. C'est à cette obligation de se lever matin pour amasser la Manne, que David fait allusion au Ps. 42. vs. 9. lorsqu'il dit, que *l'Eternel mandera de jour sa gratuité sur lui*. Et au Ps. 57. *Réveille toi ma gloire; réveille toi Musette & Violon; je me réveillerai à l'aube du jour. Leve toi & t'écrie de nuit sur le commencement des veilles*, dit Jeremie au Chap. 2. de ses Lament. vs. 19. Pour revenir à mon sujet, je remarque qu'il falloit que les Israélites eussent soin d'amasser leur Manne de bon matin.

Ils en amassoient les jours ouvriers pour un jour seulement, mais le jour qui précédoit le Sabbat ils en recueilloient pour deux, selon l'ordre qu'ils en avoient, Exod. 16. 5. Ce qui me donne occasion de faire une petite digression sur l'institution du Sabbat, qui semble avoir commencé ici, quoiqu'en disent quelques Theologiens, qui ne m'empêcheront pas, s'il leur plaît, de dire librement mon sentiment sur cette matière.

Cette double portion que Dieu donna aux Israélites le 6. jour, étoit un prélude & un type de la bénédiction toute particulière, dont il vouloit combler ce peuple dans la Terre de Canaan. La recolte de la sixième année y étoit si bonne & si abondante qu'elle leur suffisoit pour la septième, qui étoit Sabbatique, & qui se passoit sans moisson, & pour attendre sans disette celle de la huitième année, comme le savant *Cunéus* l'a trez-bien remarqué. Mais, pour ne pas m'écarter de mon sujet, voici comment l'Écriture parle. *Quand ce vint au sixième jour, ils recueilli-*  
rent

rent du pain au double, savoir, deux Gomers par tête. Alors les Principaux de l'assemblée vinrent pour le rapporter à Moïse. Il est aisé de voir que ces Principaux de l'assemblée n'étoient ni les Capitaines qui avoient le commandement de 100. hommes, ni ceux qui commandoient à 50; ni les 70. Anciens du Sanhedrin, puisque ces Charges n'étoient pas encore créées, mais il y a apparence que c'étoient les Princes des Tribus, dont il est parlé au Ch. 1. des Nomb. & ailleurs. Mais que signifie, je vous prie, le raport que les Principaux de l'assemblée vinrent faire à Moïse, que le Peuple avoit recueilli le fixième jour une double portion? Ces personnes ne savoient-elles pas que Moïse avoit commandé qu'on le fit? Pourquoi donc ce raport? L'Écriture n'en dit rien de positif, tellement qu'il me doit être permis d'examiner les circonstances, & d'établir mes conjectures. Je ne nie pas que les Principaux de l'assemblée n'aient pû rapporter simplement à Moïse, qu'ils avoient mesuré une double portion de Manne pour le Peuple, sans autre veüé que de lui témoigner qu'ils avoient exécuté ses ordres. Il y a pourtant grande apparence qu'en même tems, & par même moïen, ils ont eu dessein de s'éclaircir touchant le but qu'avoit Moïse en faisant doubler la portion de cette manière. Car il ne paroît nulle part que le Peuple & les Principaux aient sù que c'étoit en veüé du Sabbat, & pour ne pas interrompre le repos de ce jour. S'ils avoient sù ce que c'étoit que le Sabbat, si jusques-là ils avoient observé religieu-

fément ce jour-là en conséquence de quelque précepte, qui leur en eût été donné, il n'étoit nullement nécessaire de leur déclarer la raison de ce commandement, comme d'une chose nouvelle & inouïe. S'ils avoient fû auparavant que le septième jour étoit un jour de repos, Moïse n'avoit qu'à dire un mot en passant, pour leur apprendre que cette double portion étoit une conséquence du jour du repos, comme il le fait au *vi. 25.* immédiatement aprez l'institution du Sabbat. Le moindre des Israélites auroit d'abord compris sans peine le but de ce commandement. Au lieu de cela Moïse circonstancie toutes choses. Les Principaux du Peuple viennent de plus le trouver, pour lui demander ce que signifioit cette double portion, & ce qu'il en falloit faire? Il les instruit exactement de tout. Il leur dit que cette double portion leur serviroit pour le lendemain. Pourquoi? Parce que Dieu avoit institué un jour de repos, qu'il avoit sanctifié le septième jour. *C'est ici, leur dit-il, ce que l'Eternel a dit, demain est le repos, le Sabbat saint à l'Eternel.* Ils ignoroient donc, avant cela, ce que c'étoit que le Sabbat. S'ils l'avoient déjà fû il n'étoit pas nécessaire que Moïse en instruisît personne, encore moins les Principaux de l'Assemblée, qui n'étoient pas des gens du commun. Qu'on ne me dise pas, que tout cela ne regarde que la nécessité de recueillir de la Manne pour deux jours, & n'empêche pas que le Sabbat ne fût déjà connu. Car l'ordre de faire provision de Manne pour deux jours est antérieur à tout ce qui est dit du

Sab-

Sabbat. Tellement qu'il ne restoit autre chose à faire, qu'à instruire les Israélites de la manière dont ils devoient se préparer au jour du repos. Ce que Moïse fait. Il leur commande donc d'apprêter le fixième jour tout ce qu'ils avoient à préparer, & de garder tout ce qui leur resteroit pour le lendemain. Ce qu'ils firent, & Dieu confirme autentiquement le Précepte qu'il avoit donné touchant le Sabbat, car cette Manne, qui se corrompoit lorsqu'on la reservoit les autres jours pour le lendemain, se conserva trez-bien pour le jour du Sabbat. Moïse leur dit là-dessus : *Mangez le aujourd'hui, car aujourd'hui est le repos de l'Éternel; Aujourd'hui vous n'en trouverez point aux champs. Par six jours vous le recueillirez, mais le septième est le repos, il n'y en aura point ce jour-là.* Il y eut des incrédules qui sortirent du Camp, pour voir s'il n'étoit point tombé de Manne, & ils n'en trouvèrent point. Il me semble qu'on peut conclure de-là assez clairement, que ce Peuple ne savoit ce que c'étoit que la sanctification du septième jour, encore moins savoit-il que ce fût celui-là en particulier. Il ne faut pas que j'oublie ici une chose, qui n'est pas à mépriser, c'est qu'il n'est parlé du Sabbat nulle part, depuis le Ch. 2. de la Gen. jusqu'à l'institution qui en fût faite ici; c'est-à-dire, dans l'espace d'environ 2450. ans, dont la Genèse & cette partie de l'Exode renferment l'Histoire. Ce silence, joint à l'institution, qui en est faite dans le Chap. que j'examine, & aux particularitez dont il est fait mention, forme un argument bien fort,

ce me semble. Je fai bien qu'il est parlé du Sabbat au Chap. 2. de la Gen. mais c'est par une anticipation qui est fort familière à Moïse. Car dans le fond je trouve qu'il faut être bien peu versé dans l'intelligence de l'Ecriture, pour ne pas voir qu'il ne s'agit nullement dans cet endroit d'un Sabbat institué dans la semaine même de la Création, & dont l'observation ait alors commencé. Je n'ignore pas qu'il y a des Théologiens qui prétendent que l'institution du Sabbat est aussi ancienne que le monde, & cela fondé sur ce qu'il est parlé du Sabbat dans l'histoire de la Création, mais ces Théologiens, sans le respect que je leur dois, sont des gens qui ne portent pas leurs vûes fort loin, ou que le préjugé aveugle. Peu de tems aprez l'établissement du Sabbat Dieu donna sa Loi sur Sinai; il n'est pas fort étonnant qu'il ait fait mention du Sabbat dans cette Loi, puisqu'il étoit un signe de la sanctification que Dieu avoit fait du Peuple d'Israël, & il n'est pas surprenant qu'il soit ajouté dans ce commandement, que Dieu avoit choisi ce jour plutôt qu'un autre, à cause qu'il répondoit à celui dans lequel il s'étoit reposé du grand Ouvrage de la Création. Il est bien certain que les Patriarches depuis *Adam* jusqu'à l'institution du Sabbat, ont servi Dieu à leur manière; il y a même de l'aparence qu'ils ont eu certains tems, ou certains jours destinez à s'exercer dans la pratique de la piété, mais cela ne prouve pas qu'ils aient observé précisément le jour du Sabbat, & cela régulièrement & sans discontinuation, en

vertu d'un précepte que Dieu eût donné pour faire célébrer le septième jour. Pour moi, j'ai beaucoup de penchant à croire que chaque Famille avoit son jour particulier, consacré à louer Dieu, mais que toutes eussent le même jour, & que ce fût précisément le septième, c'est ce que je ne saurois me persuader. Que servoit le Sabbat à l'homme dans l'état d'innocence? Quelle nécessité qu'il y eut dans ce tems-là des Cérémonies? Une chose qui établit encore mon sentiment, c'est que \* le Prophète Ezéchiel, après avoir mis devant les yeux des Juifs de son tems la bonté de Dieu & le support qu'il avoit eu pour eux, depuis que leurs Pères étoient sortis d'Egypte à main forte & à bras étendu, leur fait remarquer que c'étoit pour l'amour de son saint Nom que le Seigneur les avoit tirez de l'Egypte, qu'il leur avoit donné des Loix dans le desert, & que de plus il avoit institué le Sabbat, afin que ce fût un signe entre Dieu & eux, & qu'ils connussent que c'étoit l'Eternel qui les sanctifioit. Ils n'avoient donc avant cela ni Loix, ni Cérémonies, ni Sabbats. Ce que le Prophète confirme encore en reprochant aux Juifs qu'ils avoient violé ces Loix, & profané ces Sabbats que Dieu leur avoit donnez dans le desert. Mais lors qu'il s'agit de parler de ce qui s'étoit passé avant la sortie d'Egypte, il reproche bien au Peuple d'Israël ses rebellions, & la peine qu'il eut à se défaire de l'Idolatrie des Egyptiens, mais il ne dit pas un mot de l'in-

\* Ezech. 20.

l'observation & de la violation du Sabbat, ce qui prouve assez solidement qu'avant la sortie d'Egypte il n'y avoit point de Sabbat. Quelle apparence, en effet, que les Israélites qui avoient bien la folie d'encenser aux Dieux de fiente des Egyptiens, se fussent faits un scrupule de violer le Sabbat, s'il y en eût eu? Et s'il eût été institué dès ce tems-là, est-il vraisemblable que le Prophète faisant l'énumération de leurs crimes eût oublié celui-ci, qui auroit été le principal? Puisqu'après l'institution qui en fut faite, la moindre violation du repos de ce jour étoit punie de mort? On voit cependant ces incrédules chercheurs de Manne, sortir le jour du Sabbat pour en aller ramasser sans craindre la moindre chose. Il ne faut donc pas douter que ce ne fût à cause que le Sabbat ne venant que d'être établi, ils ignoroient encore la sainteté de ce jour. Cela paroît même par les paroles que Dieu prononça, comme on le pourra voir si on lit avec exactitude le Chap. 16. de l'Exod. depuis le vs. 26. jusqu'au 31. Il ne s'agit pas ici de chicaner, ni de dire, comme font quelques-uns, que la célébration du Sabbat avoit été négligée & étoit tombée dans l'oubli après le Déluge, en sorte que Dieu aiant retiré le Peuple d'Israël hors d'Egypte, & voulant en faire son Peuple & son Eglise, il fut obligé de le renouveler, de la même manière qu'il renouvela la Loi Morale; car ce ne sont que des conjectures, qu'on peut rejeter avec autant de facilité qu'on les avance. Ce sont des subtilitez que je mets dans

Le même rang que celles que les Juifs débitent sur le terme d'*Aujourd'hui*, qui est répété trois fois au vers. 5. pour marquer, à ce qu'ils prétendent, qu'il falloit faire trois repas le jour du Sabbat. Le premier, disent-ils, au commencement, c'est-à-dire le Vendredi après le Soleil couché; le second le lendemain à midi; & le troisième enfin le soir avant le Soleil couché. Ce sont là de pures imaginations. En voilà pourtant assez sur cet article, & je quitte cette digression pour revenir à la Manne, dont j'ai encore quelque chose à toucher.

Ce fut par hazard, comme j'ai remarqué ci-dessus, que le nom de *Manne* fut donné à cette viande céleste. *La Maison d'Israël*, dit l'Écrivain sacré, *nomma ce pain Man; il étoit semblable à la semence de Coriandre, blanc, & il avoit le goût de bignets au miel.* Ces paroles expriment la figure, la couleur, & le goût qu'avoit la Manne. Mais au Ch. 11. des Nomb. vi. 7. sa couleur est comparée à celle du *Bedolah*. Toutes ces dénominations & ces comparaisons nous donneront des ouvertures pour découvrir ce que c'étoit que la Manne. Elle étoit ronde, semblable à la graine de Coriandre, blanche comme le *Bedolah*, & pour le goût semblable à celui qu'ont les bignets de fleur de farine faits avec du miel. J'ai déjà observé, que la figure de la Manne étoit comme celle de quelque petite graine pelée, semblable à de la grêle menue. \* Elle étoit faite pour

\* Exod. 16. 14. 31. Nomb. 11. 7. Sap. 16. 20.

la figure & pour la grosseur comme la graine de *Coriandre*, mais non pas pour la couleur, ainsi que l'ont prétendu quelques Auteurs, car la graine de *Coriandre* est brune. Or la Manne étoit blanche comme il paroît par le vs. 14. Il est dit aussi dans l'Ecriture, qu'elle avoit la couleur du *Bedolah*. Quoiqu'il semble d'abord que le *Bedolah* de l'Ecriture soit le même que le *Bedellion* dont *Pline* & *Dioscoride* font mention, lequel on emploie dans la Médecine, & qui ressemble à une gomme brune & luisante: cependant il y a apparence, que ce n'est pas la même chose. Car en premier lieu il est dit que la Manne étoit blanche comme le *Bedolah*, or le *Bedellion* est d'une couleur obscure. En second lieu, il est fait mention encore une autre fois du *Bedolah* au vs. 12. du Ch. 2. de la Gen. où il en est parlé comme d'une pierre précieuse, & non pas comme d'une gomme. Les Juifs, d'ailleurs, prétendent tous d'un commun accord, que le *Bedolah* est une espèce de pierre blanche. *Rabbi Kimchi*, & *Rabbi Benjamin* sont de ce sentiment. *Rabbi Salomon* dit de plus que c'est une pierre cristaline. Il y en a qui la font semblable au Diamant. Les 70. Interprètes traduisent Cristal. *De Lyra* dit que le *Bedolah* est blanc & transparent comme du Cristal. Quelques Rabins veulent que le *Bedolah* soit la perle. De toutes ces autorités il paroît que la Manne étoit blanche, transparente comme du Cristal, & semblable, peut-être, à du Sucre candi.

*Kimchi* remarque sur le vs. 31. où il est parlé du goût qu'avoit la Manne, qu'on en faisoit des

bignets plats & minces, lesquels on faisoit frire avec de la graisse, & qu'on mangeoit ensuite avec du miel. Mais ce Rabin pourroit bien se tromper, car il n'est pas parlé dans ce Verset du goût qu'avoit la Manne aprêtée, mais de celui qu'elle avoit toute telle qu'elle tomboit du Ciel sans aprêt. Tellement qu'avant qu'elle fût préparée elle devoit avoir un goût semblable à celui de la *Manne de Calabre*, dont on se sert dans la Médecine, quoique celle-ci diffère de l'autre en beaucoup de choses. Je sai bien qu'au vs. 8. du Ch. II. des Nomb. Moïse attribue un autre goût à la Manne, disant qu'elle avoit celui de l'huile fraîche, ou des bignets à l'huile, selon quelques Interprètes: mais il est facile de voir par ce qui précède, qu'il parle de la Manne préparée, car immédiatement auparavant il remarque, *que le Peuple la mouloit avec des meules, la piloit avec des mortiers, la faisoit bouillir dans des chaudrons & en faisoit des gâteaux*, elle avoit donc alors ce goût d'huile. Les Juifs débitent sur ce sujet une plaisante fable. Ils disent que la Manne avoit toute sorte de goûts, suivant la fantaisie de ceux qui en mangeoient. Avoient-ils envie de manger du poisson, dit de *Lyra*, aprez quelques Rabins, elle avoit le goût de poisson; avoient-ils envie de manger de la chair, elle en prenoit le goût. D'autres Rabins plus circonspects que les premiers disent qu'elle avoit toute sorte de goûts, à la reserve de ceux des cinq espèces de viande, qu'ils regrettoient dans le murmure, dont il est parlé au vs. 5. du Ch.

Ch. II. des Nomb. *Il nous souvient, s'écrioient-ils, des poissons que nous mangions en Egypte sans qu'il nous en coûtât rien, des concombres, des melons, des porreaux, des oignons, & des aulx.* Si la pré-tention de ces Rabins est bien fondée, il s'ensuit que Dieu irrité contr'eux retrancha ces goûts de la Manne, pour les punir : Mais ils donnent à cela un autre tour. Ils disent que la Manne n'avoit pas ces goûts, à cause que ces 5. différentes viandes font de dure digestion, principalement pour les personnes qui s'attachent à l'étude. Rabbi *Salomon* & Rabbi *Simeon* en donnent une autre raison pour le moins aussi ridicule, que je ne raporte-rai pas, puis qu'elle est manifestement con-traire aux paroles de Moïse. Ce Législateur dit clairement & ouvertement que la Manne, savoir celle qui étoit sans aprêt, avoit le goût de la farine avec du miel. Il n'y a point d'aparence que faisant une description exacte de la Manne il eût oublié ce miracle dont parlent les Juifs, s'il y en avoit eu. Mais suposons que les Juifs aient raison, & qu'effectivement la Manne ait eû toutes sortes de goûts, d'où vient que les Israélites murmurent, & qu'ils demandent insolemment de la viande & du poisson? *Ils murmurèrent, dira un Rabin subtil, non que la Manne n'eût pas toute sorte de goûts, mais à cause qu'en la mangeant ils ne la voioient que sous la forme de Manne, & non pas sous celle des choses dont elle avoit le goût, & c'est ce qui les fâchoit, car ils auroient voulu que leur veue eût eû part au plaisir de la man-ger.* Mais ce sont-là des rêveries. Je sai bien

que l'Auteur\* Apocryphe de la *Sapience* dit, que la Manne *valoit toutes sortes de délices, & qu'elle s'accommodoit au goût d'un chacun.* Mais je sai bien aussi que cét Ecrivain ne parle que de la Manne préparée, & aprêtée en différentes manières, que tout le monde trouvoit bonne, de quelque manière qu'on l'apréât. Quoiqu'il en soit, quand cét Auteur seroit du sentiment des Juifs dont je viens de parler, le malheur ne seroit pas grand. Tout ce qu'on en pourroit conclure c'est que cette fable est ancienne, & qu'elle vient de loin, ce que je ne nie pas. Et puis, ce n'est pas la seule chose fausse qu'on trouve dans les Auteurs Apocryphes. Voilà, à peu prez, ce que j'ai à dire touchant la Manne.

Cependant, avant que de finir ce Chapitre, il faut que j'examine une difficulté assez considérable qu'on fait sur ce sujet. D'où vient, dit-on, que les Israélites, qui ne faisoient que sortir d'Egypte, où ils avoient de la chair à foison, & qui avoient traîné avec eux une grande quantité de bétail, demandent insolemment de la viande? d'où vient qu'ils murmurent de n'en avoir pas? Leur bétail ne pouvoit pas être encore fini, & il paroît par la suite de l'Histoire qu'ils en eurent en quantité, pour les Sacrifices qui furent instituez dans la suite, &c. C'est une difficulté, à la vérité, mais qui n'est pas fort embarrassante. Il n'y a qu'à dire, que la viande qu'ils demandoient, c'étoit de petits pieds, comme des Oiseaux, & de la venaison, dont ils avoient

avoient envie pour se régaler. Car enfin, ce Peuple étoit bien ridicule dans ces murmures, témoin les aulx & les concombres d'Egypte qu'il regrettoit si fort. Au reste, ce que j'avance n'est pas tout-à-fait une simple conjecture, car il paroît par l'histoire du Ch. 11. des Nomb. que c'étoit plutôt une vaine délicatesse, & une envie folle de manger quelque chose de friand, qui les faisoit murmurer, qu'une faim pressante. Le nom qui fut donné au lieu où ce murmure arriva, qui marque la punition que Dieu fit de ces Murmureurs de profession, en est aussi une preuve, car il fut appelé *Chibroth Hattaavah*, c'est-à-dire sépulchres de concupiscence. En effet, ce Peuple a toujours été délicat pour son manger, & a recherché des viandes friandes, & à cet égard la posterité ne dégénère pas du goût de ses Ancêtres. Cependant, quelque probabilité qu'ait le sentiment que je viens de poser, il y a pourtant encore quelque chose à dire, quand on considère les paroles de Moïse. Car voici comment il parle au vs. 22. du Ch. 11. des Nomb. *Leur tuera-t'on des brebis, ou des bœufs, ou leur assemblera-t'on tous les poissons de la Mer, tant qu'ils en aient assez.* Ce qui me porte à croire qu'il pouvoit y avoir alors quelque disette de viande parmi le petit Peuple, qui n'étoit pas si bien pourvû que les grands. Il n'y a pas, au reste, beaucoup d'apparence que tout le Peuple ait eû part à ce murmure, ni même que tous aient mangé des Cailles qui tombèrent, puisqu'il n'y eut qu'une partie du Peuple qui en mourut. En effet, l'Historien sacré

donne à entendre que ce ne fut que le \* petit Peuple dispersé çà & là, qui murmura, & qu'il y eut par conséquent des gens de bon sens qui n'eurent aucune part à cette plainte. Cela paroît encore par le vs. 34. *Et on nomma ce lieu-là Chibroth-taavah, car, dit l'Auteur sacré, là fut enseveli le Peuple qui avoit convoité.* Ce passage infinie encore que plusieurs furent innocens de ce murmure. Je ne doute pas même que plusieurs des Murmurateurs & de ceux qui avoient mangé des Cailles n'aient été épargnez. Apparemment que plusieurs voyant leurs voisins mourir avec la chair entre les dents, songèrent à eux, demandèrent pardon à Dieu, & l'obtinent. A quoi le Psalmiste semble faire allusion lorsqu'il dit au vers. 34. du Ps. 78. *Quand il les mettoit à mort, alors ils le requéroient, & se retournoient.* Ce que David remarque des plus gras, & des gens d'élite que Dieu mit à mort, se peut trez-bien entendre des principaux des séditieux. Car dans les mutineries du Peuple il y a toujours quelqu'un qui se met à la tête des autres.

Me voilà enfin sorti du Saint des Saints, sur lequel je n'ai plus rien à dire. Faisons comme le Souverain Sacrificateur lors qu'il en fortoit, allons à reculons, & arrêtons nous un peu dans le Sanctuaire où il y aura de quoi nous exercer. Nous trouverons-là l'Autel d'or des Parfums, le Chandelier, la Table des pains de Proposition, & divers autres ustenciles, sur lesquels il y aura plusieurs choses à dire,

CHA-

\* Nomb. 14. 11.

## C H A P I T R E X I.

*Divers noms donnez à l'Autel des Parfums, ses proportions, sa structure, son usage, & sa situation. Remarque touchant ses cornes & ses anneaux d'or. Qu'il n'avoit point de brasier. De quelle manière on y faisoit le Parfum. Pensée des Rabins touchant le Parfum, rejetée.*

**L**Es Interprètes donnent différens noms à l'Autel des Parfums, comme qui diroit, *l'Autel sur lequel fume la fumée.* L'Interprète Chaldaïque l'apelle *l'Autel sur lequel on fait brûler les Aromates.* On le nomme l'Autel des Parfums, à cause du Parfum qu'on y offroit tous les jours, & principalement le grand jour anniversaire des Propitiations. Voi. Exod. 30. 7. 8. 10. Cét Autel ser voit outre cela dans les cas extraordinaires, comme lors qu'il s'agissoit d'expier les crimes qu'un Sacrificateur avoit commis sans y penser, alors on faisoit asper sion sur les cornes de l'Autel des Parfums avec le sang d'un bœuf. La même chose arrivoit lorsqu'il se trouvoit que tout le Peuple avoit péché par ignorance. Voiez la Loi du Chap. 4. du Levit. vi. 3. 7. 13. & 18. Outre ces noms, l'Ecriture donne encore à cét Autel celui d'*Autel d'or*, ou d'*Autel intérieur*, par oposition à celui des Holocaustes qui étoit dans le Vestibule, au lieu que celui-ci étoit dans le Sanctuaire. Il y a des Ecrivains qui prétendent

dent que l'Encensoir d'or dont parle St. Paul au Ch. 9. de l'Epit. aux Hebr. vf. 4. n'est autre chose que cét Autel des Parfums. Mais il n'y a pas d'apparence à cela, parce que l'Apôtre semble faire mention, dans cét endroit, de quelque Vase d'or, qui étoit dans le Saint des Saints; or constamment l'Autel des Parfums étoit dans le Sanctuaire. Au reste, le nom d'Autel lui est donné, non pas à cause des Sacrifices qui s'y faisoient, car on n'y en offroit aucun, mais parce qu'on y posoit les offrandes.

Cét Autel étoit de bois de Sittim. Ce que Moïse dit de sa figure nous fait comprendre qu'il avoit une circonférence carrée d'une coudée pour chaque côté, & qu'il étoit haut de deux coudées. Car sa hauteur étoit précisément la cinquième partie de celle du Tabernacle, en sorte que la fumée avoit 8. coudées de hauteur à monter avant qu'elle atteignît le plancher. *Ses cornes*, dit l'Ecriture, *procéderont d'icelui*, ce qui prouve qu'il falloit que ces cornes fussent du même bois, & non seulement cela, mais que tant les cornes, que le reste de l'Autel, fût fait d'une seule pièce. Les Interprètes ne s'accordent nullement touchant la figure de ces cornes. *De Lira* & quelques Rabins se trompent, à mon avis, fort grossièrement, en disant que ces cornes n'étoient autre chose que quatre pommes rondes, posées aux quatre coins de l'Autel pour l'ornement. D'autres entendent par ces cornes quatre petits piliers qui étoient debout. Le terme de l'Original *Keren*, signifie une corne, & un rayon. Cette double



*L'Autel d'or des Parfums.*



Ein Stück für die Papiere.

ble signification pourroit bien être causée, pour le dire en passant, que les Peintres représentent Moïse tantôt avec des cornes, tantôt environné de raïons. Quoique la plûpart des Savans tiennent constamment pour la signification de *cornes* lorsqu'il s'agit de l'Autel, néanmoins ils ne s'accordent point dans la figure qu'ils donnent à ces cornes. *Arias Montanus, Villalpandus* & quelques autres prétendent que c'étoient quatre petites pièces de bois quarrées, qui s'élevoient par dessus la surface de \*l'Autel, torfés par en haut, & se terminant enfin en pointe, comme on les peut voir dans cette Planche. On en voit quelques-unes qui leur donnent la figure de cornes de bœuf, un peu recourbées; d'autres les font tout-à-fait recourbées en dedans comme des cornes de mouton, & prétendent que ce sentiment est très conforme & au nom & à l'usage auquel on les emploïoit. Pour moi, je crois que de pareilles cornes étoient plus propres pour l'Autel des Holocaustes, comme nous aurons occasion de le voir. Quoiqu'il en soit de ces cornes, ce qu'il y a de certain c'est que tous les ans on faisoit sur elles l'aspersion du sang de l'oblation pour le péché, Exod. 30. 10. Levit. 16. 12.

Outre ce que je viens de dire, il falloit encore que †cét Autel fût couvert de pur or, côtéz, cornes, dessus, couronnement, & tout le reste. Tellement que ce qui ne se voïoit pas étoit de bois de Sittim, mais ce qui paroïssoit au dehors  
n'é-

\* *Exech. 43. 15.* † *Exod. 30. 3.*

n'étoit qu'or massif, le tout joint ensemble bien proprement sans doute, & avec beaucoup d'habileté, puisque ces deux célèbres Ouvriers, qui firent l'Arche, y travaillèrent. Ce n'étoit pas pour rien que Dieu leur avoit donné l'intelligence & la dextérité dont parle l'écriture. Pour faire quelque chose de commun, un Ouvrier ordinaire auroit été assez habile.

Ce *dessus* de l'Autel, comme nos Interprètes ont traduit, est une de ces choses sur lesquelles il y a presque autant de sentimens, qu'il y a de gens qui en parlent. Voïons donc si nous ne pourrions pas trouver quelque chose de probable parmi tous ces différens sentimens. L'ancien Interprète Latin, suivant en cet endroit les Septante, a traduit, au lieu de *dessus*, le *gril*. Peut-être qu'ils ont creu, aussi bien que St. Jérôme, que l'Autel des Parfums avoit un gril élevé au-dessus de sa surface, & attaché aux quatre pointes des cornes, sur lequel on mettoit le feu & le Parfum, & au travers duquel les cendres tombaient, lorsque le Parfum étoit consumé, mais ce sentiment n'est pas recevable. Outre que la fabrique extérieure & intérieure de l'Autel ne permet pas que cela fût ainsi, car, selon cela, cendres, charbons, tout seroit tombé sur le bois au travers de la grille; outre cela, dis-je, le terme de l'Original ne signifie pas un *Gril*, mais un *dessus*, un *couvercle*, comme le traduisent le Paraphraste Chaldaique, *Fagius* & je ne sai combien d'autres. Il y a donc grande apparence que ce *dessus* n'étoit autre chose qu'un couvercle d'or massif qui

qui couvroit le haut de l'Autel, & qui s'ajustoit dans le couronnement d'or, qui étoit à l'entour de cét Autel. Il semble que *Josèphe* ait fraié le chemin à ceux qui croient que c'étoit un Gril, en apellant le dessus de l'Autel un *brasier d'or*. Mais *Josèphe* a pû parler ainsi sans faire aucun tort au sentiment que j'adopte. Il est aisé de voir qu'il n'étoit point besoin de gril puisqu'on ne mettoit pas le feu immédiatement sur l'Autel. Moïse d'ailleurs n'en parle point, & St. Jérôme ne donne aucune raison de ce qu'il avance. De sorte que ce sentiment n'est pas fort considérable. Mais il y a des Auteurs qui prétendent qu'on posoit les charbons de feu tout brûlans sur cette plaque d'or comme sur un brasier, niant d'ailleurs fortement que cela se fit dans un encensoir d'or, sous ombre qu'il n'est point parlé dans l'énumération des Vaisseaux sacréz, de ces sortes d'encensoirs, qui servissent à cét usage. Mais pour voir s'ils sont bien fondez à nier cela, il n'y a qu'à lire l'histoire de *Nadab* & d'*Abihu*, dont il est parlé au Chap. 10. du Levit. *Les enfans d'Aaron, Nadab & Abihu, prirent chacun son encensoir & y mirent du feu, & du Parfum, & offrirent devant l'Eternel un feu étrange.* Voiez aussi le Chap. 16. où Moïse enseigne à Aaron la manière de faire le parfum le jour des Propitiations; *Il prendra plein, dit-il, un encensoir de braise du feu de dessus l'Autel, & ses pleines paumes de Parfum de drogues pulvérisées, &c.* Il est bien vrai qu'il est parlé dans ce dernier passage de l'entrée du grand Sacrificateur dans le Saint

des

des Saints, & non pas du Parfum qu'on offroit sur l'Autel, & qu'ainsi ce passage semble ne pas faire beaucoup à la chose ; mais il y a apparence que cét encensoir plein de braise étoit déjà sur l'Autel, avant qu'on l'en ôtât pour le porter dans le Saint des Saints, ce qui confirme mon sentiment. Quoiqu'il en soit, il est certain, que les plus habiles Rabins croient que le feu & le Parfum n'étoient pas immédiatement sur le *dessus*, ou sur le brasier de l'Autel, mais que le tout étoit dans un encensoir, dans lequel on faisoit le Parfum. Ils ajoutent à cela, que pour cét effet il y avoit plusieurs encensoirs de cuivre pendus à l'Autel des Holocaustes, & que le Sacrificateur, dont le tour étoit d'allumer le Parfum, en prenoit un de là, y mettoit plusieurs charbons ; lesquels il prenoit de dessus l'Autel des Holocaustes, & qu'il entroit avec cét encensoir & ces charbons vifs dans le Sanctuaire ; qu'il en jettoit quelques-uns dans l'encensoir d'or qui étoit sur l'Autel des Parfums, avec du Parfum qu'il tiroit d'un vase d'or, qui étoit sur la Table d'or. Qu'il faisoit brûler le Parfum de cette manière sur l'Autel jusqu'à ce que le tout fût réduit en cendres. Ensuite, il raportoit ce qui restoit de charbons & de cendres hors du Sanctuaire dans le même vaisseau de cuivre, & l'alloit jeter au côté Oriental de l'Autel des Holocaustes, où l'on avoit soin de ramasser toutes les cendres. Cette hypothèse des Juifs s'accorde tout-à-fait bien avec ce qui est dit au *vs. 9.* du Chap. *I.* de l'Evang. selon St. Luc, & avec le *vs. 3.* du

Ch. 8. de l'Apocalypse, où St. Jean parle ainsi : *Un autre Ange vint, & se tint devant l'Autel, aiant un encensoir d'or, & on lui donna quantité de Parfums, pour les offrir avec les prières des Saints sur l'Autel d'or, qui étoit devant le Trône.* C'est une allusion manifeste à ce qui se passoit dans le Tabernacle, tellement qu'il y a grande aparence, que St. Jean croïoit qu'on faisoit brûler le Parfum sur l'Autel dans un encensoir d'or. Mais revenons à l'Autel lui-même.

Le couronnement d'or qui étoit à l'entour de l'Autel, me semble avoir été mis là plus pour l'ornement, que pour la nécessité : & le terme de couronne, ou de couronnement, le marque assez. C'étoit aparemment quelque ouvrage gravé & entrelassé avec art, à moins qu'on ne voulût dire que c'étoit quelque espèce de Cymaise. Ce couronnement relevoit par dessus le couvercle de l'Autel, dont j'ai parlé il n'y a qu'un moment, & lui servoit de bord. Au-dessous de ce couronnement aux côtez & aux angles oposés, étoient les anneaux dont Moïse fait mention. C'est-à-dire, qu'il y avoit quatre anneaux aux quatre angles, mais attachez aux deux côtez paralleles. De cette manière il étoit plus facile de porter cet Autel avec des barres, qui passaient par ces anneaux, que si les anneaux eussent été mis au milieu des côtez. Il y a pourtant des Auteurs qui les y placent. Les barres qui servoient à porter l'Autel étoient aparemment de la même fabrique que celles de l'Arche, mais il n'étoit pas nécessaire qu'elles fussent aussi longues que ces der-

nières. Ma conjecture est qu'elles avoient chacune 3. coudées de long. Moïse détermine à peu prez au vs. 6. l'endroit où il falloit que cet Autel fût posé, savoir, vis-à-vis du Voile du Saint des Saints. Il étoit donc vers le milieu de la largeur du Sanctuaire, un peu tirant du côté de l'Arche, entre le Chandelier d'or, & la Table d'or des pains de Proposition. Au reste, il n'étoit pas dans le Saint des Saints, comme *Cu-néus* l'a très-bien prouvé contre St. *Augustin* & contre ceux qui ont adopté son sentiment. Plusieurs qui ont suivi aveuglément ce Père, ont fait la même faute que lui, jusques-là qu'il y a eu des Auteurs qui ont prétendu que *Zacharie*, Père de St. Jean Baptiste, étoit Souverain Sacrificateur; autrement, disent-ils, il n'auroit pas eu le droit d'entrer dans le Saint des Saints, comme il fit. Tout cela roule sur cette fausse supposition, que l'Autel des Parfums étoit dans le Saint des Saints. Comme une erreur en entraîne une autre, ils ont conclu que le jour dans lequel *Zacharie* offrit le Parfum, dont parle l'Evangeliste, étoit le grand jour des Propitiations, & ils se sont servis de cette nouvelle supposition pour déterminer le jour de la naissance de St. Jean Baptiste, & c'est sur ce foible fondement qu'est apuïée l'opinion qui fixe le jour de la naissance de *Jes-us-Christ* au 25. de Decembre, & celui de sa Circoncision au premier de Janvier. Par où l'on peut voir combien d'une fausse supposition naissent de conclusions qui ne sont pas meilleures. Quoiqu'il en soit, il nous importe peu de célébrer

la naissance de Jesus-Christ ce jour-là, ou un autre, pourveu qu'on le fasse avec de saintes dispositions de cœur.

Moïse nous apprend au vs. 7. du Chap. 30. de l'Exod. en quel tems on devoit offrir le Parfum, & à qui appartenoit le droit de le faire. *Aaron, dit-il, fera le Parfum de drogues sur cet Autel, tous les matins, quand il aura préparé les lampes. Ainsi quand Aaron allumera les lampes entre les deux vèpres, il y fera le Parfum, savoir le Parfum continuel devant l'Eternel.* Voici comment les Rabins entendent ce passage auquel, pour le dire en passant, ils donnent un sens fort aparent. Ils disent donc que le grand Sacrificateur s'aquittoit du devoir dont il est ici parlé, le jour qu'on le confirmoit dans sa Charge, & qu'il en faisoit les premières fonctions, & une fois tous les ans, le jour de la Fête des Expiations, lorsqu'il entroit dans le Saint des Saints, avec le sang de la victime. Voir le vs. 16. comparé avec le Chap. 16. du Levit. Outre cela il le faisoit, ajoûtent-ils, les jours de Sabbat, dans les grandes Fêtes, & aux \* nouvelles Lunes. Il est bien certain que ni Aaron, ni ses Successeurs dans la grande Sacrificature ne faisoient pas eux-mêmes le Parfum tous les jours, & qu'ordinairement c'étoit les moindres Sacrificateurs qui s'aquittoient de ce devoir, & qu'ils avoient un tour pour cela : l'Ecriture est expresse là-dessus. Quand les Sacrificateurs venoient au Temple à leur tour le jour du Sabbat, ils tiroient

Ⓞ 2

\* 1. Chron. 6. 42. 2. Chron. 26. 18. Levit. 10. 1. Luc 1. 5. 9.

au sort, & par ce moïen ils voïoient à qui c'étoit à faire le Parfum, à avoir soin des Lampes, & de la Table des pains de Proposition; il en étoit de même du reste des choses qu'ils avoient à faire dans le Tabernacle, ou dans le Temple, le sort en décidoit. Les Rabins n'avancent pas cela tout-à-fait de leur chef, comme il paroît par l'histoire de *Zacharie*: & par ce qui est dit dans l'Exode où ce Parfum est appellé *continuel* en Aaron, c'est-à-dire dans la Sacrificature. Il falloit pour le faire avoir auparavant lavé ses pieds & ses mains, selon l'ordre que Dieu en donne à Aaron, Chap. 30. vs. 19. 20. Il y a donc grande aparence que les moindres Sacrificateurs offroient le Parfum, lorsque le cas y écheoit. C'étoit la première chose qu'on faisoit le matin par raport au Service Divin, à la reserve de l'appareil des Lampes, lesquelles on nettoïoit d'abord, & garnissoit de nouveau, afin qu'elles fussent toutes prêtes pour le soir.

Moïse ne parle point de l'heure marquée pour offrir le Parfum, mais *Joséphe* supplée à cela, en disant qu'on le faisoit de grand matin avant le lever du Soleil, tems trez propre à la prière, à quoi les saints Auteurs font souvent allusion. Pour le Parfum du soir, le Texte sacré en détermine le tems, qui étoit *entre les deux vèpres*, lorsqu'on allumoit les lampes: nous nous étendrons davantage sur ceci dans le Chapitre suivant. Mais achevons ce qui reste à dire touchant l'Autel des Parfums. Quoique l'Écriture sainte parle d'un Parfum continuel, il ne s'ensuit pas qu'il

qu'il dût durer toujours. Il devoit prendre fin avec le reste des Cérémonies à la venue du Messie, & finir avec le Temple, & avec la République, au moins dans son sens littéral. L'Auteur du 1. Liv. des Rois & celui du 2. Liv. des Chron. disent que *Salomon* fit construire un nouvel Autel des Parfums; cependant quelques-uns prétendent que cela veut dire seulement qu'il fit refaire & raccommoder le premier. On est en doute aussi pour savoir, si cet Autel fut emporté avec le reste des Meubles du Temple en Babylone; au moins l'Écriture ne dit-elle point, qu'il en ait été rapporté. Mais on ne peut rien dire de certain là-dessus, sinon qu'il y en avoit un dans le second Temple, qui périt dans le sac de Jérusalem sous *Vespasien*, apparemment, puisque *Joséphe* n'en parle point dans l'énumération qu'il fait des Vases sacrez que Tite emporta de Jérusalem à Rome, & que l'Arc de Triomphe de *Vespasien* n'en marque rien non plus.

Au reste, ce Parfum qu'on faisoit continuellement sur l'Autel étoit, sans doute, typique; & je croi que plusieurs de ceux qui étoient emploiez au Service divin, en connoissoient trez bien le mystère. Ce Parfum, à le regarder extérieurement, étoit un signe de respect, je l'avouë, & aussi bien que l'onction qu'on faisoit avec des huiles de senteur, il étoit une marque de la vénération qu'on avoit pour les Princes de l'Orient. \* *Salomon* remarque aussi que le Parfum réjouit le cœur. Tout cela est vrai, mais j'ajou-

O 3

te

\* *Prov.* 27. 9.

te, que ce qu'il y avoit de principal dans le Parfum, c'est qu'il figuroit les prières des Saints, lesquelles, comme la fumée qui sortoit de dessus l'Autel intérieur, & atteignoit jusqu'au Ciel du Tabernacle, montent vers le Ciel, y parviennent, le pénètrent, & arrachent, si j'ose m'exprimer ainsi, des mains de Dieu, les graces dont les fidèles ont besoin. C'est ce que plusieurs grands Hommes du V. Testament ont aperçu, & de-là vient que le Prophète David dit au Ps. 141. *Que ma requête soit adressée devant toi comme le Parfum, & l'élevation de mes mains comme l'oblation du soir.* De-là vient encore que dans l'Apocalypse les Phioles d'or avec le Parfum qu'elles contenoient, sont appellées *les prières des Saints.* Cette pensée me plaît cent fois mieux que celle de *Maimonides*, qui, tout grand homme qu'il étoit, raisonne ici pitoïablement; voici ce qu'il dit touchant les raisons de l'institution du Parfum: *On sacrifioit tous les jours dans le Tabernacle une si grande quantité de bétail, qu'on découpoit en morceaux, dont on lavoit les entrailles & les os, & qu'on brûloit ensuite, que la fumée, que faisoient toutes ces choses brûlées, auroit, si on n'y eût pris garde, fait ressembler le Tabernacle plutôt à une boucherie, qu'à un lieu destiné au Service Divin.* C'est pour cela que Dieu commanda qu'on fit fumer le Parfum deux fois le jour, le soir, & le matin. C'est à quoi se rapporte ce que nos Rabbins disent dans la *Misna* touchant ceux de *Fericho*. Tellement que ce Parfum étoit une des choses qui contribuoiert à rendre ce lieu agréable & vénérable:

*En effet, supposé qu'il eût senti mauvais, il est certain, qu'au lieu de la vénération, cela auroit fait naître dans le cœur des hommes du mépris pour ce lieu saint. Car l'ame se plaît aux bonnes odeurs, & elles l'attirent, au lieu qu'elle a en aversion la puanteur, & les odeurs desagréables. Ce sont-là les veuës de ce savant Rabin, qui montrent que le Voile de Moïse l'empêchoit de voir clair, aussi bien que ses Confreres. Pour peu qu'on entende l'Écriture, & qu'on sache comparer les choses spirituelles les unes avec les autres, on se tirera mieux d'affaire touchant les raisons de ce Parfum continuel, & les autres choses qui concernent l'Autel sur lequel on l'offroit, que n'a fait ce savant Rabin, avec toutes ses lumières. Nous tâcherons d'en faire l'épreuve dans un autre endroit, lors que nous parlerons des Sacrifices & de leur sens mistique, en attendant nous passerons à l'examen des autres ustenciles du Sanctuaire.*

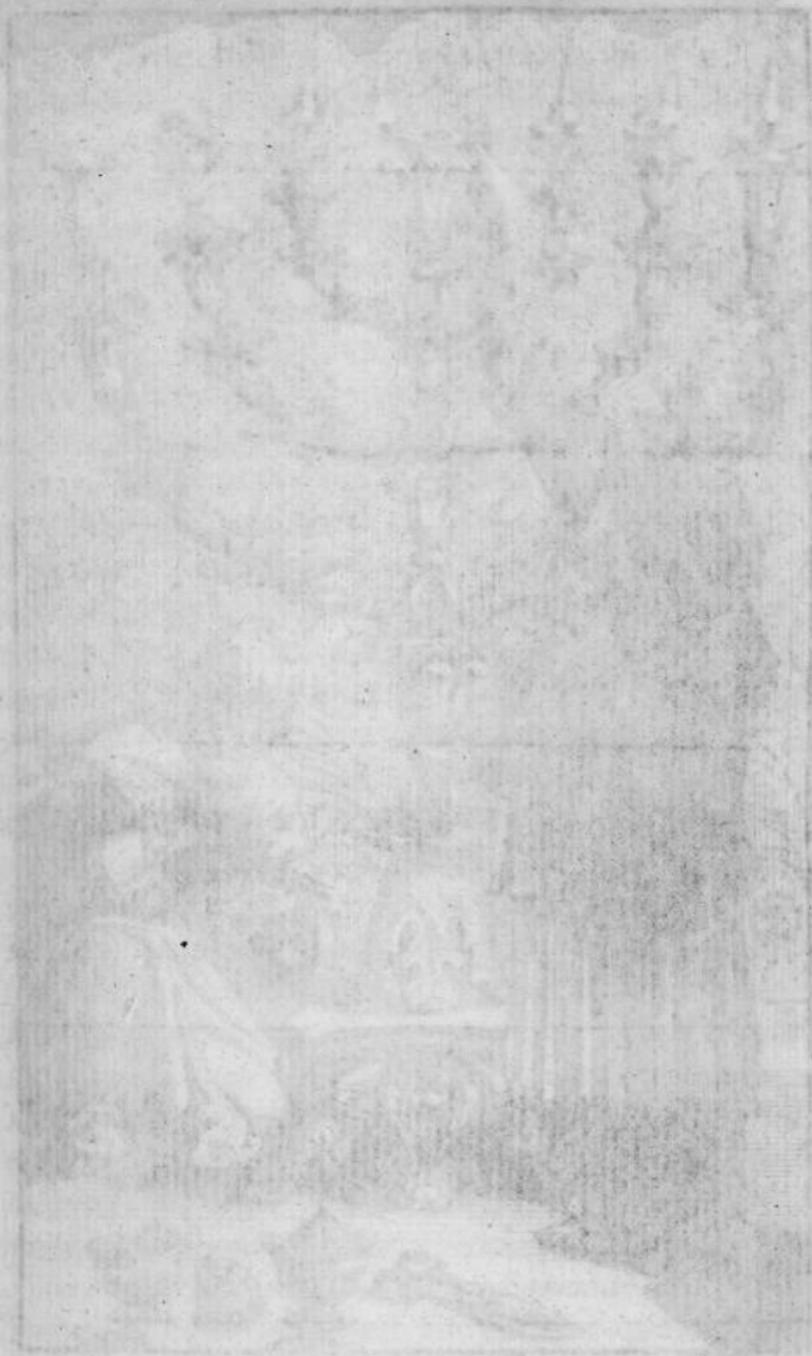
## CHAPITRE XII.

*Le Chandelier d'or étoit un des principaux ornemens du Sanctuaire. Sa fabrique & son usage. Les Lampes dont il étoit composé s'otoient & se remettoient quand on le jugeoit à propos. Situation des Lampes allumées. Vision de Zacharie. Considérations typiques, &c.*

**O**N ne fauroit douter que le Chandelier d'or n'ait été un des principaux & des plus riches ornemens du Tabernacle, puisqu'on emploia un Talent de fin or pour sa fabrique, &

cela au poids du Sanctuaire. Aussi l'Ecriture nous en donne une description fort circonstanciée, Exod. 25. 31. &c. & Exod. 37. vs. 17. jusqu'au 25. On trouve au vs. 2. du Ch. 8. des Nomb. la manière dont il falloit que les Lampes fussent situées, & allumées. Mais il est étonnant que l'Ecriture, qui particularise si fort tout ce qui regarde ce Chandelier, n'ait rien dit ni de sa longueur, ni de sa hauteur, ni de la grandeur de ses sept branches. De sorte que nous n'en pouvons parler que par conjecture, laissant à la discrétion du Lecteur de le croire ou de ne le pas croire. Le terme de l'Original qui désigne ce Chandelier, signifie proprement un instrument qui jette de la lumière. Il étoit d'or massif, sans mélange, tout de même que l'Arche & l'Autel des Parfums. Mais ces deux derniers meubles étoient de bois revêtu d'or, au lieu que dans la composition de celui-ci il n'entra que de l'or. C'est aussi, peut-être, pour cela, que l'Ecriture en parlant de l'or du Chandelier se sert du terme de *pur or*. Il falloit qu'il fût fait tout d'une pièce; ou, comme Rabbi *Salomon*, & les Versions Angloise & Françoisé traduisent, *d'un ouvrage duit au marteau*. C'est-à-dire qu'il ne falloit pas qu'il fût jetté en moule, ni fait de plusieurs pièces de rapport soudées ensemble, mais tout d'une pièce & façonné à coups de marteau, à la réserve des Lampes, comme nous le verrons dans la suite. *Sa jambe, ses branches, ses petits plats, ses pommeaux, ses fleurs seront d'icelui*, dit l'Ecriture, c'est-à-dire d'une même pièce. Le terme de l'Original que nous

avons



1840



*Chandelier d'or .*

avons traduit *jambe*, signifie proprement une *cuisse*. *Arias Montanus* entend par-là la partie inférieure du Chandelier, qui étoit plus grosse que le reste, & qui avoit à peu prez la figure d'une cuisse renversée, d'où sortoit la branche du milieu. Nôtre Version met *sa jambe & ses branches* au pluriel, cependant il y a apparence qu'il n'est parlé dans cet endroit que de la branche du milieu, qui étoit plus grosse que les autres, & qui seule sortoit du tronc, ou de *la jambe* du Chandelier; d'autant plus que le terme de l'Original est au singulier & non pas au pluriel. Je crois aussi que les *petits plats*, les *pommes*, les *fleurs*, dont il est parlé dans ce verset, ne se doivent entendre que de celles qui appartenoient proprement à la branche du milieu, puisque la description de celles qui appartenoient aux autres branches, se trouve marquée au vs. 33. Ce qui est dit au vs. 34. se doit entendre de cette branche du milieu, elle devoit avoir quatre petits plats, au lieu que les autres n'en avoient que trois. Voici la description que Moïse fait de ces branches. *Il sortira six branches du Chandelier; savoir trois d'un côté, & trois de l'autre. Il y aura dans une branche trois petits plats en façon d'amande, un pomeau & une fleur, dans l'autre branche trois platelets en façon d'amande, un pomeau & une fleur, il en sera de même des six branches procédantes du Chandelier. Mais au Chandelier il y aura quatre platelets en façon d'amande, ses pomeaux & ses fleurs.* Il est aisé de voir que ces six branches sortoient comme autant de bras des cô-

tez du Chandelier, s'élevant en haut deux-à-deux, à peu prez de la manière dont nous les avons représentées dans cette Planche. Les Plats de ce Chandelier, dit Moïse, seront en façon d'amande, c'est-à-dire, aparemment, qu'ils auroient la figure d'une moitié de noïau d'amande, cela est sans difficulté. Il est plus difficile de déterminer quelles étoient les fleurs dont il est aussi parlé. *Junius* dit que c'étoient de petites tasses, semblables à des fleurs épanouïes, *Arias Montanus* est à peu prez de ce sentiment. *St. Jérôme*, *Fagius*, *Josèphe*, & plusieurs autres prétendent que ces fleurs étoient des lis. Mais *Villalpand* donne une autre explication aux paroles de *Josèphe*, & estime qu'il a voulu dire des fleurs de grenadier. Chacune des branches du Chandelier avoient trois petites tasses, en forme d'amande, comme nous avons dit, & à chaque tasse il y avoit une fleur, tellement que toutes les six branches ensemble avoient 18. petites tasses, 18. pommes, & 18. fleurs: Ajoûtez à cela les quatre plats de la branche du milieu, ses quatre pommes, & ses quatre fleurs; il n'est pas difficile de trouver le nombre total. Mais il s'en faut bien qu'il n'approche de celui de *Josèphe*, qui conte 70. pièces de chacune de ces choses. Je ne fai où il les a prises. Afin que ces branches qui sortoient deux à deux de celle du milieu pussent être plus fermes, il y avoit à cette dernière trois pommes à distances égales, d'où sortoient de côté & d'autre une branche du Chandelier, comme de leur tige. C'est ce qui est clairement exprimé au

vs. 35. Il y aura un pommean sous deux branches du Chandelier &c. ainsi des six branches qui sortent du Chandelier. Au reste, l'Ecriture ne marquant point la grandeur des plats, des pommes & des fleurs, on ne trouvera pas mauvais que je dise mon sentiment là-dessus, qui est qu'à mesure qu'on alloit de bas en haut, tout cela devenoit plus petit à proportion, ceux d'embas étant plus grands que ceux qui venoient immédiatement aprez, & ainsi du reste.

Dieu commanda à Moïse de faire sept Lampes pour mettre sur ces sept branches, une sur chacune. On doute si elles ne faisoient qu'un tout inséparable avec le Chandelier, ou bien si elles pouvoient s'en séparer. Plusieurs croyent que les fleurs du plus haut étage, & les Lampes n'étoient qu'une seule & même chose, & qu'on mettoit l'huile dans leur circonférence concave. Mais *Arias Montanus* prétend que les Lampes étoient faites à part, & qu'elles s'enchassoient sur le Chandelier, & qu'on les ôtoit quand on vouloit. Les Interprètes conviennent que les paroles de l'Original peuvent très-bien recevoir ce sens-là, & pour moi, je crois la chose fort vraisemblable. Il y a pourtant quelques Auteurs qui sont d'un sentiment contraire. Tout cela vient des différens sens qu'on donne à ces paroles, *Vehengelab*, que les uns traduisent, & il les mettra en haut, (savoir les Lampes) & les autres, & il les allumera. La Paraphrase Chaldaïque & *Fagius* l'entendent de cette dernière manière: en sorte que, selon eux, les paroles de Moïse reviennent

à ceci, & lui Sacrificateur allumera les Lampes, &c. Cependant, il est certain que le terme de l'Original signifie dans son sens propre, *faire monter, exhausser, &* qu'il ne veut dire *allumer*, que dans le figuré, ce qui fait que j'aime mieux m'en tenir à la première opinion; suivant cela voici le sens que je donne à ces paroles. *Tu feras faire sept Lampes, que tu placeras au haut des branches du Chandelier, &c.* & c'est aussi celui que je donne au vers. 2. du Ch. 8. des Nomb. Quelques Interprètes se sont trouvez embarrassés aux paroles qui suivent dans le même vs. du 25. Ch. de l'Exod. que nos Versions ont traduit de cette manière, *afin qu'elles éclairerent tout du long vis-à-vis du Chandelier.* Il y a proprement dans l'Original, *afin qu'elles éclairerent aux côtez de ses faces.* Tout se réduit à savoir quel sens il faut donner au terme de *faces.* Les Hébreux appellent la superficie d'une chose, la face, c'est ainsi qu'ils disent la face de la Terre & de la Mer, pour dire leur superficie. Quelques Auteurs ont pris pied là-dessus pour déterminer la situation des Lampes, qu'ils prétendent avoir été telle, que posées sur le Chandelier, elles faisoient face avec leurs lumignons à la Table des Pains de Proposition. Car, suivant *Josèphe*, le Chandelier avec ses branches de côté & d'autre regardoit l'Orient & le Midi, & portoient leur lumière vers le Septentrion. D'autres croient que le sens de ces paroles est, que les Lampes jettoient leur lumière de tous côtez à l'entour du Chandelier, & ils veulent que les Lampes aient été situées de manière que le lu-

lumignon fût au milieu de la Lampe, & que la détermination de la lumière fût d'aller tout droit au plancher, à peu prez comme sont faites les Lampes qu'on voit dans les Eglises des Catholiques Romains, & celles des Juifs d'aujourd'hui. Les mêmes difficultez se rencontrent aussi dans l'explication du vs. 2. du Ch. 8. des Nomb. où Dieu parle ainsi à Moïse, *Parle à Aaron & lui dis, quand tu allumeras les Lampes, les 7. Lampes éclaireront tout du long, vis-à-vis du Chandolier.* La même dispute revient ici sur le terme d'éclairer, que d'autres traduisent *mettre dessus*. Les uns prétendent aussi que le sens de Moïse est qu'Aaron allumât les Lampes de telle sorte qu'elles pussent jeter leur lumière de tous côtez à l'entour du Chandelier. Les autres tout au contraire estiment que ce passage ordonne à Aaron de disposer les Lampes en sorte qu'elles portassent toutes leur lumière en devant, du côté de la Table d'or. Le Lecteur peut choisir celui de ces sentimens qui lui paroîtra le plus raisonnable, sans se mettre en peine des autres.

Ces Lampes avoient, selon *Arias Montanus*, la figure d'un œil d'homme, aiant derrière une petite oreille, & devant un trou & un petit tuiau dans lequel on mettoit le lumignon. On les plaçoit tout au haut dans l'ouverture de la fleur, qui étoit au bout de chaque branche du Chandelier, & elles étoient faites de manière qu'on pouvoit diriger la lumière du côté que l'on vouloit. Peut-être aussi est-ce pour cela que l'Écriture prend soin de déterminer une certaine manière

fixe

fixe de les placer ; ce qui paroît , ce semble , inutile , suposé que ces Lampes aient été fixes sur le Chandelier. C'est , peut-être , par allusion à la forme d'un œil , que ces Lampes avoient , que Jesus-Christ dit dans les Evangiles , *l'œil est la lumière du corps* , Matth. 6. 22. & Luc. 11. 34.

Elles avoient outre cela leurs *Mouchettes* , qui servoient à accommoder le lumignon , & à le moucher , lorsqu'il en avoit besoin , & le tout étoit d'or. Le nombre n'en est point marqué , non plus que celui de ces petits vaisseaux qui servoient à recevoir les saletez qui tomboient des Lampes. St. *Ferôme* les appelle des petits pots à étouffer les charbons , & suivant le sentiment du Paraphraste Chaldaïque , des petits encensoirs , aparemment à cause qu'ils en avoient la figure. C'étoient , selon toutes les aparences , de petits Vases qui servoient à étouffer le lumignon qu'on ôtoit de la Lampe lorsqu'on la mouchoit , afin que la fumée , qu'ils auroient jetté sans cela , n'eût causé une odeur désagréable dans le Sanctuaire , ou n'eût sali le pavé. Nôtre Version Françoisé appelle ces instrumens des *Creuseaux* , termé que je n'entens pas. Outre cela il y avoit encore quelques autres ustenciles à l'usage du Chandelier , que les Juifs appellent *Hin Hisaron* , c'étoient de petits Vases d'or , dont ils se servoient pour mettre l'huile dans les Lampes. On prétend néanmoins qu'ils avoient un autre usage , mais il importe peu de le savoir.

Pour ce qui est de la hauteur , Moïse n'en dit pas un mot. Il y a des gens qui croient qu'il étoit  
de

de celle de l'Autel des Parfums. Mais quelle apparence que le Chandelier qui étoit fait pour éclairer l'entrée du Tabernacle intérieur n'ait pas été plus haut ? Il faloit pour le moins qu'il le fût assez pour pouvoir éclairer vis-à-vis de l'Autel, & par dessus l'Autel, & sur la Table des pains de Proposition. Cependant, il y a apparence qu'il n'étoit pas plus haut qu'un homme, & qu'on pouvoit sans secours préparer les Lampes, les placer sur le Chandelier & les en ôter. Quelques Ecrivains lui donnent cinq coudées de hauteur, & plus de trois de large, & ils croient que son pied pouvoit avoir deux coudées de circonférence. Cependant, j'aurois de la peine à croire qu'il fût si haut, car cela auroit été très incommode aux Sacrificateurs, qui avoient souvent à porter la main aux Lampes pour les tenir en état.

De déterminer à présent si le Chandelier du Tabernacle a été dans la suite placé dans le Temple de Salomon, c'est ce que je ne puis faire, car je n'en sai rien. Je dirai simplement qu'il y a apparence que non, & qu'il fut mis dans le Trésor du Temple avec le reste des ustenciles du Tabernacle, puisque l'Ecriture nous apprend que Salomon fit faire dix Chandeliers d'or pour le Temple. Il est même vrai-semblable que les Chandeliers qu'il y mit étoient plus grands que celui-ci, aussi bien que la plûpart des autres Vases, qu'il \* fit plus grands qu'ils n'avoient été dans le Tabernacle. Je ne saurois non plus rien dire touchant la figure des Chandeliers de Salomon,

\* 1. Chron. 7. 49. 2. Chron. 4. 7.

mon, l'Écriture n'en parle pas. Il est pourtant vrai-semblable qu'ils avoient une autre figure que le Chandelier du Tabernacle. Car quoique *Josèphe* prétende qu'il y avoit dans le Sanctuaire un de ces Chandeliers, entr'autres, semblable à celui de Moïse, il n'est pas croiable, puisqu'il est contraire à l'Écriture, qui dit que Salomon mit ces dix Chandeliers dans le Sanctuaire. Si le Chandelier du second Temple a été semblable à celui de Salomon, je suis sûr que celui de Salomon étoit bien différent de celui de Moïse. On peut voir la figure de ce premier Chandelier dans le Livre de *Cunéus* à la Planche qui représente le Marbre tiré de l'Arc de Triomphe de *Vespasien*. Il est représenté là posé sur un pied fort large composé de deux marches l'une sur l'autre. Peut-être ces marches servoient-elles à monter pour allumer les Lampes. Quoiqu'il en soit, ce n'est pas comme cela que l'Écriture nous dépeint le Chandelier du Tabernacle.

Puisque j'en suis aux Lampes du Sanctuaire, il est naturel que je dise quelque chose touchant l'huile dont on se servoit pour les garnir. Voici ce que Dieu commanda à Moïse là-dessus, *Tu ordonneras aux enfans d'Israël qu'ils t'aportent de l'huile d'olive vierge pour le luminaire, afin de faire luire les Lampes continuellement.* Il y a plusieurs choses à considérer dans ces paroles. Premièrement que Dieu ne commande pas dans cet endroit à Moïse d'exiger du Peuple d'Israël, malgré lui, l'huile dont il avoit besoin, mais qu'il l'exhortât à en faire un don gratuit. Il en étoit

de cela comme des offrandes volontaires, les Israélites remettoient cette huile entre les mains des Sacrificateurs, qui la serroient & la gardoient jusqu'à ce qu'ils en eussent besoin. On lit dans le Talmud de Babylone *Tract. Middoth*, que pendant que le Temple subsistoit, il y avoit à l'angle du Vestibule des femmes, qui regardoit le Sud-Ouëst, une petite Chambre, où l'on gardoit toute l'huile & tout le vin que les Devots apportoient pour l'usage du Temple: on apelloit cette Chambre, la *Chambre de la Maison des huiles*. Il faloit que cette huile fût pure & claire, afin que la flamme en fût vive & qu'elle ne fit pas beaucoup de fumée. Autrement, les Tapisseries du Tabernacle auroient couru risque d'être salies. Il faloit donc que ce fût de l'huile vierge, faite des meilleures olives qui fussent dans le País. Les Oliviers étoient fort communs dans la Terre de Canaan, sur tout à l'entour du Jordain. La Montagne des Olives auprès de Jérusalem, tiroit son nom de la grande quantité d'Olives qu'on y recueilloit. Plusieurs autres quartiers de la Judée en étoient abondamment fournis. On dit qu'il y avoit dans la Terre de Canaan huit ou dix fortes d'Oliviers francs, les uns meilleurs que les autres. La meilleure huile qui se faisoit étoit pour le Tabernacle. Chacun contribuoit ainsi à l'éclairer, selon ses facultez, de même aussi chaque fidèle contribue de tout son pouvoir au bien de l'Eglise & à la gloire de Dieu.

Dans le vers. que je viens de citer il est parlé d'allumer les Lampes; le terme de l'Original est

le même que celui que j'ai rapporté, il n'y a pas long-tems. Je n'en dirai donc rien. Je remarquerai seulement ici en passant, qu'il est très certain qu'on emplissoit chaque jour ces Lampes, qu'on les ôtoit de dessus le Chandelier, & qu'on les y remettoit. Pour en donner une preuve à laquelle il n'y ait point de réplique, il n'y a qu'à lire le Chap. 4. du Livre des Nomb. où il est parlé du décampement, & de la manière dont il falloit disposer les Vases sacrez pour les transporter. Il est dit dans cet endroit qu'il falloit empaqueter le Chandelier, ses Lampes, ses Mouchettes &c. dans une couverture de peaux de Blereau. On peut voir par là, que l'Ecriture distingue le Chandelier d'avec les Lampes, & qu'ainsi ce n'est pas sans raison qu'on avance que les Lampes étoient des vaisseaux particuliers, qu'on ôtoit de dessus le Chandelier, & qu'on remettoit lorsqu'il en étoit besoin. Peut-être que c'est de-là que vient cette manière de parler de l'Ecriture, *mettre la lumière sur le Chandelier.*

Les Interprètes disputent fort sur le terme de *continuellement*. Les uns disent qu'il signifie qu'il falloit que les Lampes fussent toujours allumées, la nuit & le jour. Les autres veulent que cela ne s'entende que de la nuit. *Josephe* partage le différend, & il déclare que les Lampes brûloient toutes sept la nuit, mais que de jour il n'y en avoit que 3. qui fussent allumées. Il ne marque pas quelles étoient celles qui servoient de jour. Il auroit pu se passer aussi de dire qu'il y avoit le jour

jour trois Lampes allumées, puisqu'il est constant, par le Ch. 27. de l'Exod. vs. 27. & par le 24. du Levit. vs. 7. que les Lampes dont nous parlons, n'étoient point allumées de jour, qu'on les allumoit le soir, & qu'on les laissoit brûler jusqu'au lendemain matin. Cela se trouve encore confirmé par le vs. 8. du Ch. 30. de l'Exod. où Dieu ordonne à Aaron de faire le Parfum, à l'heure qu'il allumeroit les Lampes, savoir, le soir. Le matin on ne faisoit que les aprêter pour le soir, Exod. 30. vs. 7. on les mouchoit, on accommodoit le lumignon, on les garnissoit de nouvelle huile. Après cela on attendoit au soir à les allumer, comme il paroît par les passages que j'ai déjà citez, & par le vs. 3. du Ch. 3. du 1. Liv. de Samuel. En effet, il n'étoit nullement nécessaire que les Lampes éclairassent de jour, parce que l'entrée du Tabernacle étant à l'Orient, le Soleil levant dardoit ses raïons sur le Sanctuaire, en sorte qu'il y entroit assez de lumière, & il n'étoit pas besoin que le reste du Tabernacle fût éclairé, puisqu'il n'y avoit rien à faire. On préparoit donc le matin les Lampes pour le soir, en même tems qu'on faisoit le Parfum, & le soir on les allumoit avec le même feu qu'on portoit dans le Tabernacle, pour y offrir le Parfum. Pour ce qui est du Chandelier, il étoit placé dans le Sanctuaire du côté du Midi, à main gauche de l'entrée du Tabernacle. La Table des pains de proposition, étoit de l'autre côté vis-à-vis du Chandelier. Pour les autres ustenciles sacrés leur situation est marquée au Ch. 40. de l'Exod. où il est parlé du lieu

qu'occupoient tant les Vases qui étoient dans le Tabernacle, que ceux qui étoient dans le Vestibule.

Voilà ce que j'avois à remarquer touchant le Chandelier. Si je voulois à présent dire tout ce qu'on peut y observer, par raport à la Théologie, j'en aurois pour long-tems. Il pouvoit avoir à l'égard des Juifs bien d'autres usages, que ceux dont parlent les Rabins. Il éclairoit, je l'avoüe, les Sacrificateurs, qui officioient dans le Tabernacle, il servoit d'ornement & de lustre à cét Edifice sacré, mais ce n'est pas tout, il étoit aussi un type fort exprés de ce qui devoit arriver dans l'accomplissement des tems: il figuroit plusieurs choses illustres & considérables. Les sept Lampes dont il étoit composé, ne signifioient pas les sept Planètes, comme *Josephe* & quelques Rabins l'ont prétendu: ni l'admirable structure du corps humain, composé de plusieurs membres. La lumière qu'il rendoit n'étoit pas un emblème de l'ame de l'homme, ni du feu divin & céleste qui aparut à Moïse dans le buisson, selon la pensée de quelques Rabins, ni de Dieu lui-même, comme le disent quelques autres, qui veulent que le Chandelier fût l'emblème de Dieu qui habite dans une lumière inaccessible. Car l'Apôtre Saint Paul nous apprend que toutes ces choses étoient des ombres & des figures des choses à venir, & non pas de celles qui étoient déjà. Pour trouver donc la vérité de ces figures, & les corps de ces ombres, il faut porter sa veüe sur l'Eglise du N. T. où nous pourrons trouver de quoi nous satisfaire.

Le Chandelier, comme je l'ai déjà dit, étoit placé dans le Sanctuaire; or le Sanctuaire étoit certainement un type de l'Eglise du N. Testament, de quoi est-ce donc, suivant cela, que le Chandelier pourroit être la figure, si ce n'est de la lumière Evangelique, de la parole de la Prédication, qui éclaire l'Eglise Chrétienne? A quoi \* St. Jean & les autres Ecrivains sacrez font perpétuellement allusion. Le Chandelier, d'ailleurs, étoit de pur or, & tout d'une pièce, ce qui représente fort naïvement la majesté & l'excellence de l'Evangile, *qui est la puissance de Dieu en salut à tout croiant.* Les sept Lampes signifient la vraie foi, & la sainteté des fidèles, qui sont toujours prêts à faire éclater la lumière de leurs bonnes œuvres devant les hommes, & qui, pour cet effet, ont toujours leurs Lampes pleines de l'huile divine que le St. Esprit verse dans leurs cœurs; bien différens en cela des gens du monde, dont les Lampes sont toujours vuides, comme celles des Vierges folles de l'Evangile. L'huile vierge & pure, dont on se servoit pour les Lampes du Chandelier, ne marque autre chose, que cette abondante effusion du St. Esprit, qui a été faite sous l'Economie Evangelique, & qui doit être distribuée en autant de périodes, qu'il y a de Lampes, suivant les † Prophéties de Joël, d'Esaié, d'Ezéchiél, & de Zacharie. C'est cette même effusion du St. Esprit prédite dans la vision de

P 3

Za-

\* Apoc. I. v. 13. 20. &amp; Ch. 2. v. 5.

† Joël. 2. 28. Esai. 44. 3. Ezéch. 36. 27. Zach. 12. 10.

*Zacharie* Ch. 4. dans laquelle il vit le Chandelier d'or entre deux Oliviers. Au reste, si l'on veut favoir quelle étoit, selon *Villalpand*, la forme du Chandelier, on n'a qu'à jetter les yeux sur cette figure, dans laquelle on pourra voir quelle est son hypothèse là-dessus. Il prétend avoir découvert la véritable description de Moïse & de Salomon, mais j'en doute fort.

Pour revenir au Type, je trouve que dans le Tabernacle il n'y avoit qu'un Chandelier avec sept Lampes, mais que dans le Temple de Salomon, dont le Tabernacle n'étoit qu'une ébauche, & qui étoit un Type de l'Eglise du N. Testament, il y avoit dix Chandeliers, ce qui signifioit, aparemment, que l'éclat de la lumière Evangelique seroit bien plus grand sous l'Evangile, que sous l'Economie Légale. Ce n'est pas aussi sans mystère, à mon avis, qu'on allumoit les Lampes le soir, & qu'elles brûloient la nuit, & non pas le jour: c'étoit, peut-être, pour donner à connoître que dans les derniers tems, qu'on peut considérer comme le soir, par rapport aux commencemens du monde, la lumière Evangelique dissiperoit les ténèbres dans lesquelles les Juifs & les Gentils se trouvoient enveloppez. C'est alors que le \*Peuple qui gisoit dans les ténèbres & dans la région d'ombre de mort à veu une grande lumière. C'est dans le tems de l'Evangelique qu'a été accomplie la † Prophétie de *Zacharie*, qui prédit qu'il y aura un jour sans nuit, dont la

\* *Esa.* 60. † *Zach.* 14. 6. 7.



*Chandelier vu dans yne Vision de Zacharie .*



Chandelier in the Palace of Versailles

la lumière commenceroit à se faire voir sur le soir. C'est à cette lumière, que les Gentils se devoient venir rendre, au sortir des ténébres, dont ils étoient environnez, selon l'Oracle d'Esäie. Or Jesus-Christ est cette *lumière venante au monde*, comme le Précurseur du Messie le déclare expressément, & comme toute l'Ecriture le témoigne unanimement. Ce sont-là les pensées, qu'on peut avoir sur le Chandelier d'or, dont j'ai parlé dans ce Chapitre.

## C H A P I T R E XIII.

*De la figure qu'avoit la Table des pains de Proposition, & de ses ustenciles. Sentimens différens sur ce sujet. En quel lieu étoit la Table des pains de Proposition. Comment on pétrissoit ces Pains, en quel tems, & par qui cela se faisoit. S'ils étoient marquez aux armes des 12. Tribus. Il faloit qu'il y eût toujours des pains sur la Table. Quels étoient ceux qui avoient la permission de manger des pains sacrez. De la manière dont on les arrangeoit sur la Table.*

**L**A Table des pains de Proposition étoit du même bois que le reste des ustenciles du Tabernacle. Je ne sai d'où vient que quelques Interprètes veulent qu'elle fût de cédre, puis que Moïse dit, qu'elle étoit de bois de Sittim. Il nous donne une description assez exacte de cette Table aux Ch. 25. & 27. de l'Exod. Elle avoit deux coudées de long, une coudée de large, &

une coudée & demie de haut. Elle étoit d'ailleurs toute couverte d'or pur, & tout à l'entour de cette Table il y avoit un couronnement d'or. Les Interprètes font embarrassés de ce couronnement, & ils ne savent où le placer. Dieu commande à Moïse au vs. 24. du Ch. 25. de l'Exod. simplement de *couvrir la Table de pur or, & de faire un couronnement d'or à l'entour de la Table*, & il ajoute au vers. 25. *Tu lui feras aussi à l'environ une clôture d'une paume, & à l'entour de la clôture un couronnement d'or.* On ne fait point si le couronnement dont il est parlé au vers. 25. est le même que celui du vs. 24. ou si c'en est un autre. Pour moi, je crois que ces deux couronnemens sont différens l'un de l'autre. Le premier qui relevoit au-dessus de la superficie de la Table, seroit à empêcher que les encensoirs, les plats, & les autres ustenciles, qui étoient sur la Table, ne tombassent. Il y a des Interprètes, entr'autres les Auteurs de nôtre Version, qui traduisent *clôture*, ce qu'on devoit traduire *bord*, à mon avis. Par cette clôture ils entendent des bandes, qui seroient à tenir les pieds de la Table fermes par le bas; & par le second couronnement quelque chose de semblable, qui tenoit ces mêmes pieds fermes par le haut. Je suis d'un sentiment tout contraire à celui-là, le Lecteur jugera lequel des deux est le plus vraisemblable. Je dis donc, qu'il n'y a point d'apparence que les pieds de la Table fussent faits de manière qu'il fût nécessaire de les affermir avec des bandes, & je crois qu'il est plus probable de dire, que l'un & l'autre de ces cou-



*Table d'or, des Pains de Proposition.*

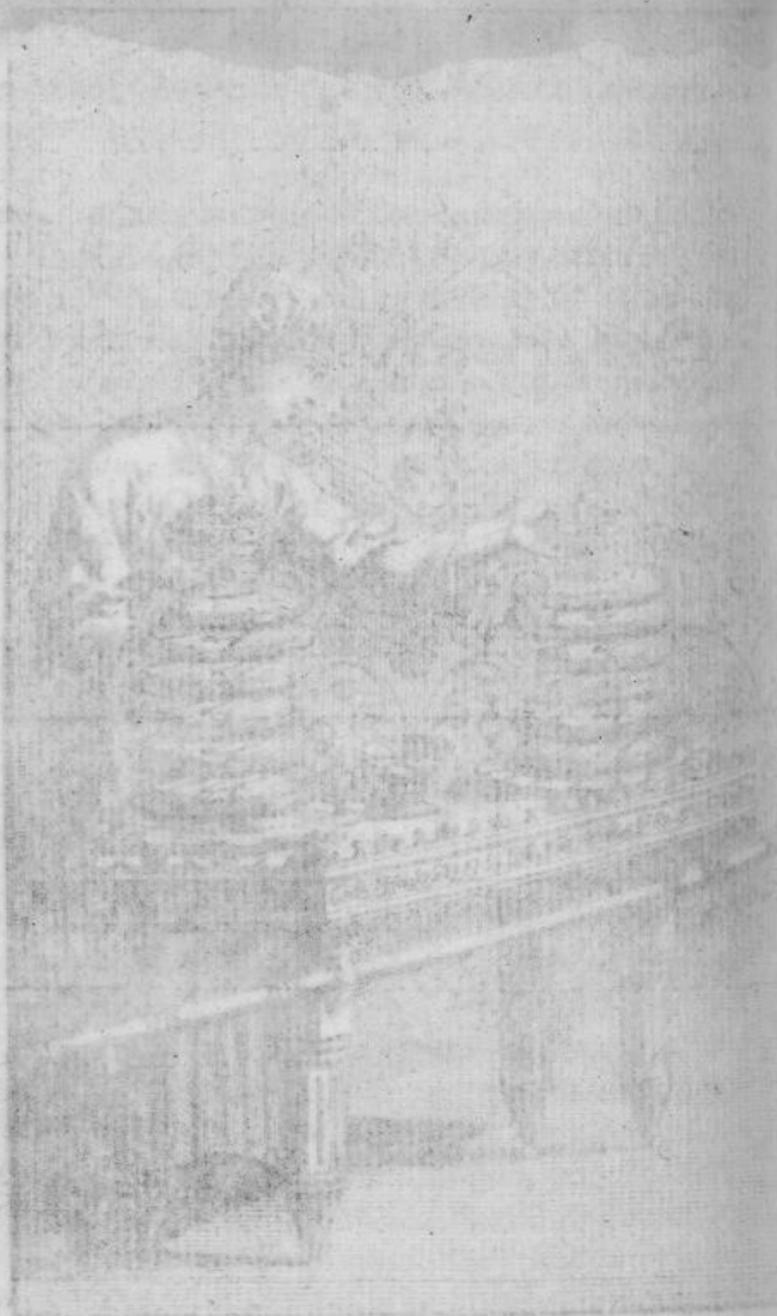


Table des matières de l'ouvrage

ronnemens, avec *le bord* en question, tels que Moïse les décrit, étoient tout autre chose que ce que disent ces Auteurs. J'ai déjà parlé du couronnement, qui relevoit au-dessus de la lame d'or, qui étoit sur la Table. Pour ce qui est du bord ou de la clôture, comme parle notre Version Française, qui avoit une paume de largeur, il étoit appliqué à l'épaisseur de la lame de la Table, & lui servoit d'ornement. Cette largeur d'une paume, pourroit bien être la mesure de l'épaisseur de la Table; en ce cas, elle auroit la même épaisseur que les aîx du Tabernacle. Au dessous de ce bord étoit, à mon avis, le second couronnement, pour servir d'ornement à la Table, tellement qu'il étoit enrichi de deux couronnemens parsemez de feuillages & d'autres embellissemens. Voilà quel est mon sentiment sur les deux couronnemens & sur le bord de la Table. Il me semble que Moïse insinue à peu près ce que je dis dans les vs. 25. & 26. du Ch. 10. de l'Exode, que j'ai cité il n'y a qu'un moment. Immédiatement aprez avoir parlé de la lame d'or, qui devoit servir de couverture au bois de la Table, & de son couronnement, il parle du bord, & de l'autre couronnement, comme ne faisant qu'une pièce. Ce qu'on peut encore confirmer par les paroles suivantes, *Tu lui feras aussi quatre anneaux d'or, lesquels tu mettras, aux quatre coins, qui seront à ces quatre pieds. Les anneaux seront à l'endroit de la clôture, afin d'y mettre les barres, pour porter la Table.* D'où il est aisé de conclure que les anneaux étoient attachez à l'endroit où nous

avons placé le *bord*, entre les deux couronnemens. C'est-là, sans contredit, qu'il falloit qu'ils fussent mis, afin que la Table en fût plus facile à porter. Ce qui fait voir encore le peu de fondement qu'ont les Partisans du sentiment contraire à celui que je viens poser. Selon eux, il faudroit que les anneaux eussent été attachez aux pieds de la Table, ce qui fait une incongruité, comme il est aisé de le voir, pour peu qu'on considère ce que le bon sens dicte là-dessus.

Cette Table étoit soutenue par quatre pieds, comme je l'ai déjà insinué, mais la question est de savoir, quelle figure ils avoient, car Moïse n'en dit rien. *Josèphe* le marque, mais qui fait s'il en est bien informé, ou s'il devine. Selon lui les pieds de la Table étoient quarrés, mais depuis la moitié jusques en bas, ils étoient semblables à ceux des lits *Doriens*. La description de *Josèphe* a donné occasion à quelques Auteurs, qui entendent l'Architecture ancienne, de chercher la proportion des pieds de la Table en question, en suivant les proportions de l'Ordre Dorique. Mais on ne fait pas bien ce que *Josèphe* entend par ces *pieds de lits Doriens*, dont il parle, car il y a aparence, qu'il distingue les *pieds de lit*, des Colomnes de l'Ordre Dorique. De sorte qu'avant toutes choses, il faudroit savoir ce que c'étoit que ces *pieds de lit*, & quelle proportion ils avoient avec les Colomnes de l'Ordre Dorique. Sans aller plus loin, *Josèphe* insinue lui-même, qu'il n'y avoit point de proportion, puisqu'il avance que ces pieds étoient faits en Colomnes

torfes depuis le milieu jusqu'au bas, à la façon des pieds des lits Dorien : ce qui les rend difsemblables des Colomnes faites fuyant l'Ordre Dorique, qui n'étoient point torfes. Peut-être qu'il n'y faut pas chercher tant de myftère, & qu'en gros l'Historien Juif veut dire, que ces pieds avoient quelque reflemblance avec les Colomnes de l'Ordre Dorique. J'ai trouvé fur la matière que je traite quelques remarques, dans un vieux Livre, qui détermine, entr'autres chofes, la groffeur des pieds de la Table d'or, felon la penfée de *Jofephe*. S'il faloit fuivre l'Historien des Juifs, remarque-t'il, il faudroit dire, que les pieds de cette Table avoient 15. doigts  $\frac{1}{22}$  de circonférence. Car, felon *Virruve*, les Inventeurs des Colomnes Doriques mettoient entre la longueur & le diamètre d'une Colonne, la même proportion qu'il y a de fix à un. Suivant cette proportion, fupofant que les pieds de la Table avoient cinq paumes de hauteur, c'est-à-dire, 30. doigts, il faudra que le diamètre ait été de cinq doigts, & que la circonférence de la Colonne ait eû 15. doigts &  $\frac{1}{22}$ . C'est-là le fentiment de cet Auteur. Mais outre qu'il fupofe fans preuve que les proportions des Colomnes Doriques, & celles des pieds des lits Dorien, étoient les mêmes, je crois encore qu'il n'y a pas grand fonds à faire fur la mefure dont il parle. Car cette proportion de fix à un, entre la longueur de la Colonne & fon diamètre, ne s'accorde ni avec la pratique des anciens Architectes, ni avec les Monumens qui nous reftent d'eux. Il

pa-

paroît qu'ils faisoient la proportion de la longueur au diamètre plus grande, & comme qui diroit de sept à un, ainsi qu'il seroit aisé de le prouver par les Monumens anciens. L'Architecte *Serlius*, qui suit *Virruve* exactement, assigne la même proportion. Si l'on examine avec tant soit peu d'attention l'endroit de *Virruve* que cét Auteur cite, on verra qu'il ne prétend nullement, que les proportions dont parle l'Auteur, soient les bonnes & les exactes proportions des Colomnes de l'Ordre Dorique, mais qu'il raporte seulement sur la foi d'un oui-dire, quelles étoient les proportions qu'observoient les premiers Architectes dans la construction des Colomnes. Tellement qu'on ne peut faire aucun fonds là-dessus. Mais laissant là ces questions d'Architecture, passons à ce qui nous reste à dire touchant la Table d'or. Je laisse à part la dispute qu'on a sur la situation des barres, qui servoient à la porter. Moïse ne déterminant rien sur cela, je crois qu'on peut supposer que les barres étoient attachées par le moïen des anneaux aux côtez longs de la Table, pour les raisons que j'ai alléguées en parlant de l'Arche. Il y a des gens qui trouvent étrange que *Josephe* compare la Table des pains de Proposition, à celles qui étoient dans le Temple de Delphes. Mais il ne veut pas dire que Dieu ait emprunté le modèle, qu'il donna à Moïse de cette Table, du Temple d'Apollon: Car celle du Tabernacle est plus ancienne, sans contredit, que le Temple d'Apollon, & qu'Apollon lui-même. Il ne parle des Tables du Temple de Delphes, que

pour

pour donner à son Lecteur une idée de celle de Moïse. Aparentment que les Tables du Temple d'Apollon étoient fort connues du tems de *Joseph*, & que c'est à cause de cela qu'il en fait mention. C'est pour la même raison qu'en parlant de l'Architecture du Temple de Salomon, il dit qu'elle ne ressembloit pas mal à celle de l'Ordre Corinthien. Ce qui ne signifie autre chose, sinon que les Colomnes du Temple de Salomon répondoient, à peu près, à celles de l'Ordre Corinthien, qui étoit fort connu à Rome, du tems qu'il écrivoit son Histoire. Car il ne prétend pas que dans la construction du Temple on ait observé l'Ordre Corinthien: & il est, d'ailleurs, bien certain, selon la remarque des plus savans Rabins, que Dieu a toujourns pris le contrepied de ce qui se pratiquoit parmi les Païens, comme nous aurons occasion de le voir en parlant des Sacrifices.

Pour revenir à la Table des pains de Proposition, il faut observer, que \* Salomon aiant bâti son Temple, il fit faire dix Tables d'or, au lieu d'une qui étoit dans le Tabernacle, & qu'il les plaça dans le Sanctuaire, cinq du côté du Septentrion, & cinq du côté du Midi. On trouve, d'ailleurs, dans le 1. Liv. des Rois, qu'il fit faire une Table pour les pains de proposition; la question est de savoir, si cette dernière Table étoit une des dix Tables, ou si c'en étoit une onzième. Pour moi, je suis de ce dernier sentiment. *Joseph* dit que la Table, que Salomon fit faire

pour

\* 1. Chron. 4. 8.

pour les pains de Proposition, étoit plus grande que les dix autres, qui ne servoient qu'à mettre les Vases d'or, les Tasses, les Coupes, les Encensoirs, & les Plats. Celle que Moïse fit construire par ordre de Dieu à l'usage du Tabernacle, fut aparemment mise par Salomon dans le Trésor du Temple, avec les autres Vaisseaux, jusqu'à la destruction de Jérusalem, qu'elles furent toutes emportées en Babylone, & s'y perdirent. En sorte qu'il falut en faire une nouvelle pour le second Temple, laquelle *Tite* dans la suite sauva de l'incendie avec grand' peine, & qu'il emporta avec lui à Rome, aussi bien que plusieurs autres Vaisseaux du Temple, pour servir au Triomphe de *Vespasien*, comme on le peut voir encore dans l'Arc de Triomphe érigé à l'honneur de cet Empereur. Rabbi *Benjamin* dit dans son Itineraire, qu'on gardoit encore à Rome de son tems plusieurs Vases du second Temple, mais c'est une fable. En voilà suffisamment sur la figure de la Table d'or des pains de Proposition. Disons un mot des ustenciles qui étoient à l'usage de cette Table.

*Tu feras aussi*, dit Dieu \* à Moïse, *ses Plats, ses Tasses, ses Gobelets, ses Bassins, avec lesquels on fera les aspersions, tu les feras de pur or: & mettras sur cette Table les pains de proposition continuellement devant moi.* Pour ne m'arrêter pas long-tems sur des minuties, je ne dirai qu'un mot de chacune de ces choses. Les Interprètes sont presque tous différens l'un de l'autre, lorsqu'il

\* Exod. 25. 29.

qu'il s'agit de parler de ces petits Vases. Ce que nous avons traduit *des Plats*, l'ancien Interprète le rend des *Gobelets*. D'autres prétendent que c'étoient de certains moules d'or plats, desquels on se servoit pour faire les pains de Proposition semblables les uns aux autres. *Tremellius* est de ce sentiment, quoique dans un autre endroit, il traduise le terme de l'Original, *Plats*, Nomb. 4. 7. & 7. 85. aussi bien que nôtre Version & la plupart des autres. Ces plats servoient, à mon avis, à mettre les pains de Proposition sur la Table, car, pour le dire en passant, ils n'étoient pas immédiatement sur la Table, mais dans ces plats. Il y a des Interprètes qui estiment de plus que ces plats servoient à porter à l'offrande la fleur de farine, & les gâteaux de l'offrande, dont il est parlé au Ch. 7. des Nomb. vi. 13. Tels étoient les douze plats d'argent qu'offrirent les Chefs des Tribus : mais ils ne les présentèrent que dans le Vestibule, car dans le Sanctuaire il n'entroit que des plats d'or. Je serois porté à croire qu'il n'y avoit pour la Table des Pains de Proposition que deux de ces plats. Pour ce qui est des *Tasses*, que quelques-uns appellent *Encensoirs*, c'étoient, selon toutes les apparences des vaisseaux où l'on posoit l'encens, que Dieu avoit commandé de mettre sur les pains, suivant le vi. 7. du Ch. 24. du Levit. C'est-là le sentiment de *Junius*, que je trouve juste. C'étoient aparemment de semblables vaisseaux d'or qu'offrirent les douze Chefs. Nomb. 7. 86. Bien plus, on croit que c'étoient ceux qu'on employa dans la suite au service de la

Table. Il y en avoit deux, qu'on posoit avec de l'encens sur les pains de Proposition, les autres servoient à faire brûler le Parfum, & à recevoir l'encens que le peuple venoit offrir. Mais cela ne me paroît pas tout-à-fait probable, parce que l'Ecriture \* dit que *Bezaleel* fit les encensoirs, aussi bien que les autres vaisseaux à l'usage de la Table, suivant l'ordre qui en avoit été donné à Moïse, Exod. 25. 29. Si *Bezaleel* les fit, il n'y a pas d'apparence que ce fussent ceux que les Chefs des Tribus offrirent.

Les Interprètes ont presque tous des sentimens différens touchant les Vaisseaux que nous avons traduit, *Gobelets*. *Fagins* les appelle *des Cannes*, suivant le sens de l'Interprète Chaldaïque, qu'il croit avoir attrapé: l'ancien Traducteur Latin *des Encensoirs*: *Tremellius des Plats*; la Version Angloise *des Couverts*: & la plûpart des Rabins embrassent une opinion fort différente, & prétendent que c'étoient *des demi-tuiaux* d'or, qui avoient la figure d'une Canne partagée par la moitié. On les plaçoit, à ce qu'ils disent, deux à deux entre chaque pain, pour leur donner de l'air, & pour empêcher, qu'ils ne se moisissent. Car on les mettoit tout chauds l'un sur l'autre, & on les laissoit-là jusqu'au septième jour suivant. *Maimonides* semble être de ce sentiment, puisque dans l'énumération qu'il fait des ustenciles de la Table des pains de Proposition, il dit que c'étoient des fourchettes d'or, des demi-cannes, des moules qui servoient à faire tous

les

\* Exod. 37. 29.





Table des Pains de Proposition, selon le sentiment des Juifs.

les pains égaux, quelques encensoirs, & les plats dans lesquels on mettoit les pains sur la Table. On peut voir dans la figure suivante quelle est, selon les Auteurs Juifs, la figure des fourchettes, dont on se servoit à la Table d'or. Je ne sai d'où ils ont tiré cette manière de fourchettes, qui n'ont aucun raport ni à l'usage auquel elles étoient destinées, ni à ce qu'en dit Moïse. Les descriptions qu'on voit ordinairement dans les Livres, touchant cette Table, & les pains qu'on y mettoit dessus, pour le dire en passant, sont presque toutes défectueuses, & peu conformes à la vérité. Ce sont bien souvent les imaginations de ceux qui les ont dessinées, qui ignorant les Antiquitez Hébraïques donnent presque toujours à gauche. Ils font une figure de Table, & de Tabernacle, ridicule, mais il faut le leur pardonner, ce n'est pas la seule faute qu'on voit faire à ces Messieurs-là. Pour revenir à mon sujet, les Juifs, pour la plûpart, expliquent le vs. 7. du Ch. 4. des Nombres, en ce sens, c'est que le terme que nous avons traduit *gobelets*, ils le rendent des *demi cannes pour l'offrande*: d'autres des *plats à couvrir*. *Junius* est de ce dernier sentiment, & prétend que ces plats servoient à couvrir les pains de Proposition, sur lesquels on les mettoit. Il n'y a pourtant pas grande aparence que la chose fût ainsi, car bien loin, que cela les eût empêché de moisir, ils n'en auroient, au contraire, moisi que plûtôt. Au reste, *Junius* prétend qu'on ne mettoit pas les pains en pile l'un sur l'autre, mais il se trompe.

Ce que nos Interprètes ont tourné *bassins*, n'est pas moins controversé. Tremellius s'écarte extrêmement de cette signification en traduisant des *balais*; qui servoient, selon lui, à nettoier la Table, & à balaier la poussiere & les miettes de pain, qui y pouvoient être tombées. Mais quelle aparence! Il est dit que tous les ustenciles de la Table étoient d'or, & un balai d'or n'est pas de grand service. La vieille Version Flamande, qui traduit le terme de l'Original *tasses*, & ajoute immédiatement après, *dont on se sert à vider* les liqueurs, me semble plus raisonnable. La nouvelle Version, qui rend des *bassins*, donne un autre sens aux paroles qui suivent, & au lieu de *vider*, ou *verser*, elle traduit le terme de l'Original, *couvrir*. Toutes deux ont leurs raisons pour cela. Car le mot Hébreu *Nasach*, qui se trouve dans l'Original, signifie aussi bien, *couvrir*, que *verser*, & *Neséch*, veut dire aussi un *convercle*. De-là vient que ceux qui traduisent des *bassins*, des *plats*, rendent, pour la plûpart, les paroles suivantes, par celles-ci, *avec lesquels on couvre*: & ceux qui retiennent la signification de *tasses* ou de *cannes*, donnent aux paroles qui suivent ce sens, *avec lesquelles on fait l'aspersion*. Cette dernière signification est la plus ordinaire du terme de *Nasach* comme on le peut voir. Nomb. 15. 5. & 28. 7: 1. Chron. 11. 18. Jerem. 7. 18. 32. 29. & ailleurs. De tout ce que j'ai dit ci-dessus, il est aisé de conclure qu'il n'y a presque rien de certain sur ces ustenciles, que l'un croit être une chose, & l'autre une autre. Pour

ce qui est de la situation de la Table des pains de Proposition, il n'est pas difficile de la déterminer, après ce que j'ai dit sur le Chandelier d'or. Elle étoit au côté Septentrional du Tabernacle, à main droite de l'entrée, & comme elle avoit la figure d'un quarré long, ses deux petits côtez regardoient l'un l'Orient & l'autre l'Occident.

A l'égard des pains qu'on mettoit sur cette Table, Moïse nous apprend, *Levit. 24. vs. 5.* à peu près comment ils étoient faits. Ce n'étoient pas de grands pains, comme le prétendent les Juifs, mais des gâteaux minces & plats, faits de fleur de farine. *Tu prendras aussi*, dit l'Eternel à Moïse, *de la fine farine, & en feras douze gâteaux, chacun sera de deux dixièmes.* Les Juifs estiment que cette farine étoit extrêmement fine, & qu'on la passoit par onze tamis différens. Un certain *Hieron* qui a écrit sur *Malachie*, dit aussi que les Juifs ont une tradition sans fondement, qui porte, qu'il falloit que le grain, dont les Sacrificateurs devoient faire les gâteaux, eût été semé, recueilli, moulu par eux-mêmes, & qu'ils en eussent pétri la farine : mais ce sont des contes que tout cela : car l'Ecriture infinie que cette fleur de farine étoit un don que faisoient les Israélites, c'est pourquoi il est dit au *vs. 8.* *Qu'on arrangera les pains chaque jour de Sabbat devant l'Eternel, de par les enfans d'Israël.* S'il étoit vrai que les Sacrificateurs fournissent les pains de Proposition de leur propre grain, je ne vois pas que le privilège qu'ils avoient de le manger fût quel-

que chose de considérable, ils auroient mangé leur propre pain, & encore ne l'auroient-ils pas mangé tendre. C'est pourquoi quelques Auteurs Juifs, pour prévenir cet inconvenient, disent qu'on achetoit la fleur de farine avec l'argent du demi sicle par tête, que les Israëlitites païoient suivant la Loi du Ch. 30. de l'Exod. vi. 13. Il y a assez d'aparence à cela, & cette conjecture est confirmée par l'Ordonnance que fit \* Nehemie après le retour de la captivité, suivant laquelle chaque particulier étoit obligé de donner par an *la troisième partie d'un sicle pour le service de la Maison de Dieu, pour les pains de proposition, &c.* Joseph prétend aussi qu'on faisoit ces pains aux dépens du public. Il est bien certain que le Peuple contribuoit pour les offrandes qui se faisoient chaque jour, & que † les Rois eux-mêmes n'étoient pas exemts de cette contribution, pendant que le Temple subsista.

On mettoit, suivant l'ordonnance de Moïse, douze pains sur la Table d'or, sans doute à cause des douze Tribus au nom desquelles on les présentoit à l'Eternel. Il y a des Auteurs qui croient que ces 12. pains étoient marquez aux armes des 12. Tribus, & le Cardinal *Cajetan* donne cette remarque pour si certaine, qu'il n'en parleroit pas plus positivement quand même il les auroit veus. Mais cela est fort incertain. On ne peut pas savoir non plus, si dans le nombre des 12. Tribus, pour lesquelles on offroit les pains de

Pro-

\* Neh. 10. 32. 33. † Nomb. 28. & 2. Chron. 31.

Proposition, on contoit celle de Lévi; si Manassé & Ephraïm n'étoient contez que pour un, ou s'ils l'étoient pour deux, auquel cas Lévi n'auroit pas été compris dans ce nombre. Cependant, s'il étoit permis de faire des conjectures là-dessus, je croirois volontiers qu'on ne contoit pas la Tribu de Lévi; c'étoit elle à qui ces pains appartenoient, & à cet égard elle tenoit la place de Dieu. L'Écriture dit que ces pains seroient la marque de l'Alliance éternelle, que Dieu traitoit avec son Peuple, c'est pourquoi les Juifs ont observé de tout tems cette cérémonie. Car bien que les dix Tribus eussent fait schisme après la mort de Salomon, & que Juda & Benjamin fussent demeurez seuls attachez au véritable culte de Dieu, on continua néanmoins à offrir 12. pains sur la Table, comme auparavant. Nonobstant que *Jeroboam* eût entraîné le gros des dix Tribus dans la Rebellion, il y a toujourns eû cependant parmi elles, des personnages pieux & craignans Dieu, qui n'ont point participé à l'idolatrie des autres. Quelques-uns même d'entr'eux embrassèrent dans la suite le Christianisme; de-là vient que St. Jaques adresse son Epître indifféremment aux douze Tribus dispersées. Ceux-là donc représentoient les Tribus entières, & pour l'amour d'eux on continua à offrir les 12. pains comme auparavant.

Les Juifs prétendent que ces pains étoient quarrez, & Rabbi *Athias* dit qu'on les mettoit au moule, afin de les faire tous égaux. On trouve dans la *Misna*, que ces pains avoient la figure d'un coffre, ou d'un coffre ouvert, ce qui ne s'ac-

corde guère avec le sentiment commun, qui les suppose de figure ronde. Pour dire le mien là-dessus, je crois que les circonstances font voir qu'ils étoient ronds, & que l'Écriture l'insinue en plusieurs endroits. Il n'y a pas même d'apparence qu'ils fussent différens des pains ordinaires. L'Écriture les appelle communément *des gâteaux*, mais elle les nomme aussi assez souvent *des pains*. Exod. 25. 30. 1. Sam. 21. 6. & St. Matthieu les appelle *les pains de proposition*. Matth. 12. v. 4. & 1. Chron. 9. v. 32. Neh. 10. v. 32.

Pour ce qui est de la manière dont on les faisoit, il n'en étoit pas comme du gâteau des prémices le jour de la Pentecôte, ni comme de celui qui seroit à l'offrande, qu'on faisoit tous les jours, il étoit indifférent qui fit ces derniers, pourvu qu'il ne fût point souillé, mais il n'y avoit que les Lévites qui eussent la permission de faire les pains de Proposition: c'étoient proprement les *Cabathites*, qui s'aquittoient de cet emploi, comme on le peut voir au Ch. 9. v. 22. 23. & 24. du 1. Liv. des Chron. Le Talmud de Babylone rapporte qu'il y avoit dans le Vestibule des Sacrificateurs un Apartement, où il y avoit une boulangerie, à l'usage des Lévites qui préparoient dans cet endroit les pains de Proposition pour le Sabbat. Quand ils étoient prêts, on les remettoit entre les mains des Sacrificateurs, qui les offroient sur la Table selon la Loi. L'Écriture ne dit pas si on détrempoit la farine, dont on faisoit ces pains, avec de l'eau, ou avec  
de

de l'huile, aussi les Auteurs font-ils partagez là-dessus, les uns disant que c'étoit avec de l'eau, les autres avec de l'huile. Quoiqu'il en soit, il y a aparence que c'étoient des pains sans levain, comme ceux de la Fête de Pâques. Quelques Interprètes disent qu'on les faloit, & ils se fondent sur le vs. 13. du Ch. 2. du Levit. où Dieu commande de mettre du sel à toutes les offrandes de cette nature. Au fond les pains n'en étoient que meilleurs, & plus propres à se garder long-tems.

Pour ce qui est de la pesanteur de ces pains, il devoit y entrer deux dixièmes d'*Epha* pour chacun, c'est-à-dire deux *Gomers*, comme nous l'avons vu ci-dessus. De sorte qu'en tout il faloit 24. *Gomers* de fleur de farine pour ces 12. pains, ce qui revient à peu prez à 72. livres de nôtre poids. C'est-à-dire que la farine de chaque pain pesoit environ six livres, & que les pains tous accommodez pouvoient peser chacun environ 8. livres. Ces pains étant ainsi tous prêts on les mettoit sur la Table en deux piles; non pas à rangées l'un à la file de l'autre, comme quelques Interprètes l'ont cru sans fondement, & *Junius* entr'autres, tout savant qu'il étoit; car la Table n'auroit été ni assés longue ni assés large pour les pouvoir contenir, mais, comme j'ai déjà dit, ils étoient de six en six l'un sur l'autre, dans deux bassins d'or, si l'on en croit les Rabins. Afin qu'il y eût de l'espace entre les pains, on mettoit deux demi joncs entre chaque pain, selon la remarque des Rabins. Il y avoit encore, selon

eux, des fourchettes & des bâtons qui servoient à quelques petits usages concernant les pains de Proposition. Mais Moïse n'en dit rien, & Dieu lui commande simplement \* de *les poser devant lui en deux rangées sur la table pure, six à chaque rangée.* Au reste, il faut remarquer que les Hébreux apellent proprement ce que nos Interprètes ont traduit *pains de Proposition, les pains des faces*, Exod. 25. Non qu'il y eut aucune représentation de face de Chérubin, comme quelques rêveurs parmi les Rabins l'ont avancé, mais à cause qu'on les posoit sur la Table, dans le Sanctuaire, tout vis-à-vis de l'Arche, sur laquelle Dieu faisoit sa demeure entre les Chérubins. Il est vrai que l'Arche étoit derrière le second Voile, mais pour cela les pains n'en étoient pas moins devant l'Eternel, de même que le Souverain Sacrificateur n'en étoit pas moins devant l'Eternel & devant l'Arche, lorsqu'il consultoit l'Oracle de l'Urim & du Thummim, le visage tourné du côté du Saint des Saints, quoiqu'il fût devant le Voile derrière lequel étoit l'Arche. Aussi, tout ce qui se faisoit dans le Sanctuaire passoit pour être fait en présence de l'Eternel. C'est pourquoi quand il ordonne à Moïse au vs. 3. du Ch. 25. de l'Exode. *Tu mettras le pain devant moi*, c'est comme s'il disoit tu les mettras devant l'Arche, où je fais ma demeure. Voi. Lev. 24. 6. C'est en ce sens qu'il est dit au Ch. 21. du 1. Livre de Sam. vs. 6. que le Souverain Sacrificateur prit les pains de Proposition de devant la face de l'Eternel.

\* Levit. 24.

Ces pains de Proposition étant ainsi arangez, on mettoit de l'encens sur chaque pile: *Tu mettras de l'encens pur sur chaque rangée, qui sera en mémorial pour le pain*, dit Dieu, au Chap. 24. du Levit. Ces paroles font une manifeste allusion à l'arrangement des pains dont je viens de parler. C'est ici, je pense, le lieu de refuter le sentiment de *Junius* touchant l'arrangement de ces pains. Cét Interprète prétend que les 12. encensoirs, dont il est parlé au vs. 86. du Chap. 7. des des Nomb. étoient faits pour les 12. pains de Proposition, qu'on mettoit sur chacun un encensoir, & qu'ainsi ils n'étoient pas de six en six l'un sur l'autre, mais qu'ils étoient arangez sur deux lignes de six en six en long sur la Table, & que sur chaque pain on mettoit un encensoir. Mais il n'y a qu'à considérer d'un côté la grandeur de la Table, & de l'autre celle des pains pour juger que cela est impossible; outre que ce sentiment est contraire à *Josèphe*, à *Rabbi Athias*, & à presque tous les Auteurs Juifs, qui disent qu'ils étoient de six en six en pile, les uns sur les autres, & qu'on se contentoit de mettre un encensoir sur chaque pile. Pour ce qui est des autres 10. encensoirs, ils pouvoient avoir d'autres usages, comme de servir à recevoir & à garder l'encens, qu'on portoit à l'offrande. Il y a quelques Interprètes, qui vont plus loin, & qui croient que l'encensoir ne se mettoit pas sur les pains, mais seulement tout auprez, fondez sur la signification de la particule de l'Original, qui veut dire quelquefois *dessus*, mais qui signifie

aussi trez souvent *auprez*, ou à l'entour. Pour moi, j'aime mieux en croire *Joséphe*, qui pouvoit mieux savoir cela que ces Auteurs.

Chaque Sabbat on faisoit brûler l'encens qui étoit sur les pains de Proposition, lors qu'on en mettoit de nouveaux, & puis on mettoit de nouvel encens dans les encensoirs, car c'étoit une *offrande faite par feu à l'Eternel*, comme il est dit au *vi. 7. du Ch. 24. du Lev.* Tellement que la Table n'étoit jamais sans pains & sans encens; car en même tems qu'on ôtoit les pains de Proposition de dessus la Table, pour être partagez entre les Sacrificateurs, qui étoient en semaine, & qu'on faisoit brûler l'encens sur l'Autel des Parfums, on la garnissoit de nouveau de pains & d'encens à la manière accoutumée, & ces pains & cét encens demeu- roient-là sans qu'on y touchât, une semaine en- tière, c'est-à-dire d'un Sabbat à l'autre. La Ta- ble n'étoit donc jamais dégarnie, pas même lorf- que le Tabernacle étoit errant dans le Desert, & qu'on se trouvoit obligé de décamper; car alors on la laissoit telle qu'elle étoit, comme on le peut voir au *vers. 7. du Chap. 4. des Nombres*: *Ils étendront un drap de pourpre sur la Table des pains de proposition*, est-il dit dans ce passage, & mettront sur elle les plats, les tasses, les bassins & les gobelets d'aspersion: & le pain sera continuel- lement sur elle. Ainsi, ces pains étoient continuel- lement devant Dieu, selon le commandement du Législateur, *Exod. 25. 30.* Chaque Sabbat donc de bon matin, après qu'on avoit garni les Lam- pes,

pes, on ôtoit les vieux pains de dessus la Table & on faisoit brûler l'encens : & les Sacrificateurs qui entroient en Charge la garnissoient de nouveau de pains tendres. Voici comment *Maimonides* raporte que cela se faisoit. Deux Sacrificateurs, dit-il, emportoient de dessus la Table, les deux piles de pains, & les deux encensoirs : Quatre autres Sacrificateurs étoient-là tous prêts avec chacun trois pains, ils en faisoient deux piles, comme à l'ordinaire, & deux autres Sacrificateurs mettoient deux autres encensoirs sur les pains : Ainsi, la Table se trouvoit aussi-tôt garnie, que dégarnie. *Josephe* dit, qu'on faisoit cuire les pains de Proposition la veille du Sabbat, & qu'on les mettoit le lendemain matin sur la Table. Il y a grande aparence que cét Auteur avance cela de son chef, pour éviter l'inconvénient qu'il y auroit pû avoir, qu'on eût fait cuire ces pains le jour du Sabbat, mais puisqu'il est remarqué dans le Livre de Samuel qu'ils étoient *chauds*, lorsqu'on les mettoit sur la Table, il vaut mieux s'en tenir à l'Ecriture, qu'à *Josephe*. Je crois donc qu'on pétrissoit ces pains le jour du Sabbat même, de grand matin, qu'on les faisoit cuire, & qu'on les aportoit tous chauds sur la Table, quoiqu'en dise *Josephe*. Cette action dans le fond n'étoit pas une violation du Sabbat, non plus que toutes les autres Cérémonies de la Loi, qu'on pratiquoit ce jour-là. C'étoit une chose qui se faisoit pour le Service Divin, ainsi ce n'étoit pas une œuvre servile. D'ailleurs, il est certain que Dieu peut dispenser par une Loi particulière,  
d'u-

d'une Loi générale, fans pourtant abolir cette Loi générale, comme on en pourroit donner plusieurs exemples, s'il y pouvoit avoir en cela quelque difficulté.

Les Sacrificateurs partageoient entr'eux les pains qu'on venoit de desservir, & les mangeoient, *Les Pains*, dit Dieu, dans le Ch. 24. du Levit. *apartiendront à Aaron & à ses Fils, qui les mangeront dans le Sanctuaire.* C'est-à-dire qu'ils appartenoient au Souverain Sacrificateur, & aux Sacrificateurs ordinaires, qui se trouvoient en Charge dans le Sanctuaire. Quelques Auteurs prétendent que le Souverain Sacrificateur en avoit la moitié, & que le reste se partageoit entre les Sacrificateurs, tant ceux qui sortoient de Charge, que ceux qui les relevoient, mais que dans les Fêtes solemnelles, tous les Sacrificateurs étant obligez de se rendre à Jérusalem, les pains se distribuoient entre tous. Pour moi, je suis d'un autre sentiment, & je crois qu'ils appartenoient uniquement aux Sacrificateurs qui entroient en Charge, ils leur servoient pour se nourrir pendant que leur semaine duroit, & ils les mangeoient dans le Sanctuaire, selon la Loi du Ch. 24. du Levit. avec la chair des Sacrifices. Pour ce qui est des Sacrificateurs, qui étoient relevez, il y a aparence qu'ils s'en alloient chez eux incontinent aprez être fortis de Charge. Peut-être que lorsque la Sacrificature selon l'Ordre d'Aaron fut instituée, le tems & le lieu empêchèrent que les choses allassent tout-à-fait comme je viens de le dire, mais quoiqu'il en soit, il

Y a apparence que dans la fuite elles se passèrent ainsi. Cela supposé, favoir qu'incontinent après être sortis de Charge les Sacrificateurs s'en alloient chez eux, ils ne pouvoient pas avoir part aux pains qu'on desservoit à la fin de leur semaine, mais seulement à ceux qu'on avoit desservis le Sabbat précédent, puisqu'il falloit nécessairement qu'on mangeât ces pains dans le Sanctuaire. Peut-être même pourroit-on dire, qu'ils ne se faisoient pas presser pour s'en aller, puisqu'après tout ce n'étoit pas un grand régale, que de manger du pain de huit jours, & je crois qu'on peut regarder cette obligation de manger les pains de Proposition, comme une des incommoditez de la Loi Cérémonielle. J'ai avancé en général ci-dessus, qu'il falloit que les Sacrificateurs consumassent les pains de Proposition dans le Tabernacle, & j'ai même restreint ce lieu au Sanctuaire, ce que le Texte sacré semble insinuer en l'appellant *le Lieu Saint*. Il y a pourtant des Interprètes qui prétendent que les Sacrificateurs mangeoient ces pains dans leur Vestibule, que l'Ecriture appelle aussi quelquefois *le Saint Lieu*. Il n'importe pas beaucoup, en quel lieu ce fût, ainsi je ne m'y arrêterai pas.

Les Rabins remarquent qu'il y avoit 25. sortes d'offrandes, dont il revenoit quelque chose aux Sacrificateurs. De ces 25. différentes offrandes, il n'y en avoit que cinq dont il fût permis aux Sacrificateurs de manger dans la Ville de Jérusalem, & il y en avoit huit qu'ils étoient obligés de consumer dans l'enceinte du Temple dans

le *Lien Saint*. I. La chair du Sacrifice pour le péché. Levit. 6. 26. II. Celle du Sacrifice pour le *délict*. Lev. 7. 6. III. L'Offrande de la Pentecôte, Levit. 23. 20. IV. Ce qui restoit de la gerbe des prémices, Levit. 23. 10. V. Ce qui restoit de l'Offrande du gâteau des Israélites, dont il est parlé, Levit. 23. 10. VI. Les deux pains des prémices, Lev. 23. 20. VII. Les 12. pains de Proposition. VIII. L'huile qu'on emploioit à la purification d'un lépreux. C'est du célèbre *Maimonides*, que j'ai pris ceci. Au reste, il n'étoit permis à personne de manger de ce pain, si ce n'est aux Sacrificateurs, à cause que c'étoit *une chose très-sainte*, comme parle l'Écriture. C'est pourquoi les pains de Proposition sont apellez au Chap. 21. du 1. Liv. de Sam. *du pain sacré*, par opposition au *pain commun*. Cette Loi qui vouloit que les Sacrificateurs seuls mangeassent les pains de Proposition, n'étoit pourtant pas si sévère ni si rigoureuse, qu'on ne se dispensât de l'observer lorsque la nécessité le requéroit, & que la Loi de l'amour du prochain, qui doit toujours l'emporter sur la Loi Cérémonielle, le demandoit, comme on le peut voir par \* l'exemple de *David*, qui mangea les pains de Proposition, que le Sacrificateur *Achimelech* lui donna. On ne peut pas dire qu'il fit une action mauvaise, puisque Jesus-Christ lui-même la déclare innocente. Matt. 12. & Luc 6. En voilà suffisamment touchant les meubles du Sanctuaire, il reste que nous ex-

pé

\* 1. SAM. 21.

pédions dans les Chapitres suivans, ce qu'il y avoit de plus remarquable dans le Vestibule.

#### CHAPITRE XIV.

*Divers noms de l'Autel des Holocaustes. Sa description. Quelques difficultés sur ce sujet. Divers sentimens touchant la grille d'airain. Pourquoi Dieu voulut que cet Autel fût de terre, & de pierres non taillées. S'il étoit permis d'y monter avec des marches, ou des degrez. Les Sacrificateurs portoient des caleçons, pour marque de l'éloignement qu'ils avoient du culte infame que les Païens rendoient à Priape. Du feu sacré qui brûloit sur l'Autel des Holocaustes. Lettre des Juifs de Jérusalem à ceux d'Egypte. Ce que le feu sacré devenoit lorsque l'armée étoit en marche. Du bois dont on se servoit à l'Autel. Que les Gentils ont imité les Juifs, en établissant aussi un feu sacré dans leur culte. Quelques petites particularitez touchant les chauderons qui servoient à ramasser les cendres, & les autres ustenciles d'airain à l'usage de cet Autel.*

**L'**Autel des Holocaustes étoit, sans contredit, le plus considérable des meubles qui étoient dans le Vestibule du Tabernacle, & celui qui étoit d'un plus grand usage. Moïse en fait la description au Chap. 27. de l'Exod. où Dieu lui commande de faire un Autel de bois de Sittim quarré, aiant cinq coudées de long,

& cinq coudées de large, & de la hauteur de trois coudées. Cét Autel est apellé au Ch. 38. *l'Autel des Holocauftes, Mizbeach Hagnolah*, en Hébreu. Le terme de l'Original, *Gnallah*, d'où vient celui dont l'Ecriture se sert pour désigner l'Autel des Holocauftes, signifie proprement *monter*, & l'Autel est ainsi apellé à cause que la fumée & la flamme des bêtes, qu'on y faisoit brûler, montoit comme une espèce de nuage vers le Ciel. Ce mot signifie aussi *allumer*, *offrir*, dans un sens impropre. Nos Interprètes apellent constamment cet Autel, *l'Autel des Holocauftes*. Il est aussi souvent nommé dans l'Ecriture *l'Autel extérieur*, par oposition à l'Autel des Parfums, qui étoit dans le Sanctuaire : il est encore apellé l'Autel d'airain, à cause qu'il en étoit revêtu, comme nous le verrons dans la suite. Ezéchiél lui donne le nom d'*Ariel*, c'est-à-dire, *Lion de Dieu*, ou *Lion vigoureux*, parce qu'il déchiroit les victimes, comme un lion affamé. L'intérieur de cet Autel étoit composé de bois de Sittim ; il avoit cinq coudées en quarré, & trois coudées de hauteur. Celle d'un homme ordinaire est, comme chacun fait, de 4. coudées, c'est-à-dire 6. pieds, ou environ ; l'Autel des Holocauftes aiant donc 3. coudées de haut, sa hauteur alloit, à peu prez, jusqu'au cou des Sacrificateurs, ce qui les gênoit & les mettoit hors d'état de pouvoir servir à l'Autel avec toute la liberté dont ils avoient besoin. Pour éviter cet inconvenient, les Interprètes, au moins quelques-uns, se fondans sur le vs. 5. du Ch. 27. de l'Exod. prétendent qu'il y avoit à l'entour





*L'Autel d'Airain des Holocaustes.*

de l'Autel une espèce de banquette, sur laquelle ils montoient, pour executer ce qu'ils avoient à faire, nous examinerons ce sentiment dans la suite : en attendant considérons un peu cet Autel en détail, & suivons l'ordre que Moïse observe dans la description qu'il en fait.

Nous avons parlé ci-dessus des cornes de l'Autel des Parfums, de leur figure, & de leur usage, il faut que nous disions aussi un mot de celles de l'Autel des Holocaustes. Moïse s'en explique comme d'une chose nécessaire à l'Autel, ce semble, ou du moins qui contribuoit à l'embellir. *Tu feras ses cornes*, dit Dieu à Moïse, *à ses quatre coins, elles sortiront de lui, & tu les couvriras d'airain*. Il paroît par-là que ces cornes étoient de bois, aussi bien que le reste de l'Autel, & de la même pièce, & que le tout étoit revêtu d'airain. Moïse ne fait point mention de la grandeur de ces cornes, mais il y a grande aparence qu'elles étoient proportionnées à celles de l'Autel. Les Rabins disent qu'elles avoient 5. paumes de hauteur en ligne droite, sans conter la partie qui étoit courbée. Elles servoient, à ce que prétendent quelques Auteurs, à attacher les victimes qu'on devoit offrir, en attendant qu'on eût aprêté toutes choses pour l'immolation. Il semble que David fait allusion à cela au Ps. 118. *Liez*, dit-il, *avec des cordes la bête du Sacrifice aux cornes de l'Autel*. Mais le Paraphraste Chaldaique donne tout un autre sens à ces paroles, qu'il rend de cette manière, *Liez l'agneau du Sacrifice avec des cordes, jusqu'à ce que vous veniez pour sacrifier, & faites*

*avec son sang l'aspersion sur les cornes de l'Autel:*  
 On peut inférer cependant de ce passage de la Paraphrase Chaldaïque, qu'on faisoit l'aspersion du sang de quelques victimes sur les cornes de cet Autel; mais nous examinerons ceci ailleurs.

Ces cornes de l'Autel des Holocaustes servoient aussi d'asyle à ceux qui avoient commis un meurtre par mégarde. Dez qu'ils pouvoient s'en faïfir, ils étoient à couvert des poursuites de ceux qui vouloient vanger le meurtre commis, comme nous le verrons, lorsque nous parlerons des lieux de refuge, qui étoient parmi les Israëlites. Les Juifs prétendent encore que les péles avec lesquelles on prenoit le feu de dessus l'Autel des Holocaustes, pour le porter sur celui des Parfums, étoient attachées à un des côtez de l'Autel; & que lorsqu'elles ne servoient pas elles pendoient aux cornes de l'Autel; mais tout cela est fort incertain, & la description qu'ils en font eux-mêmes ne le permet pas, ce semble.

Cet Autel qui étoit de bois, & couvert simplement de cuivre, a embarassé plusieurs Savans. On y offroit quantité de victimes, qu'on faisoit brûler, on y tenoit du feu jour & nuit sans discontinuer, comment tout cela se pouvoit-il faire sans que la plaque d'airain se rougît, & mît le feu au bois de l'Autel? Quelques Auteurs, qui n'aprofondissent pas trop la chose, disent que cela arrivoit ainsi par miracle. D'autres affirment que telle étoit la propriété du bois de Sittim, d'être incombuftible, de même que la pierre *Asbestos*. Si cela étoit vrai, je ne vois pas à quoi auroit servi la  
 cein-

ceinture d'airain dont l'Autel étoit revêtu. Pour ce qui est du miracle, on ne sauroit être trop circonspect à avancer que telle, ou telle chose est un miracle. D'autres, pour se tirer de tous ces embarras, estiment que la plaque d'airain, qui couvroit le bois de l'Autel, étoit extrêmement épaisse; mais il n'est pas nécessaire d'en venir-là pour lever la difficulté. Il n'y a qu'à considérer que l'Autel avoit 5. coudées en quarré, & qu'au dessus il y avoit une grille d'airain, où l'on faisoit le feu, de sorte que le feu n'étant pas posé immédiatement sur l'Autel, ni l'airain, ni le bois ne couroient aucun risque. Il faut remarquer une autre chose, c'est que le feu qu'on tenoit sur l'Autel, n'étoit pas toujours également ardent, il n'y en avoit quelquefois qu'autant qu'il en faisoit pour empêcher qu'il ne s'éteignit entièrement. Il y a des Auteurs qui croient que cette grille n'étoit autre chose qu'une grande plaque d'airain, à laquelle il y avoit plusieurs trous, au travers desquels le sang des victimes, & la cendre tomboient sur le dessus de l'Autel. Mais il est bien plus aparent que cette grille aiant à soutenir de grands feux, qu'on y allumoit souvent, elle étoit composée de grosses barres d'airain, qui se traversoient, & s'enchafoient l'une dans l'autre. Cette grille avoit à ses quatre coins de gros anneaux d'airain, comme il est remarqué au vj. 4. Les Interprètes ne sont pas d'accord sur le sujet de ces anneaux. Quelques-uns pensent qu'ils étoient attachez à l'Autel, & s'élevoient au-dessus, jusqu'à la hauteur de la grille

Mais ce sentiment semble diamétralement opposé aux paroles de l'Original, & n'est nullement probable. En effet, le Texte Hébreu s'explique assez clairement là-dessus, *Tu lui feras*, est-il dit, *un crible (une grille) d'airain en façon de treillis, & feras au treillis quatre anneaux d'airain à ses quatre coins.* Le contraire de ce que ces Auteurs avoient paroit encore plus clairement au vers. 5. du Ch. 38. de l'Exod. *Il fondera quatre anneaux aux quatre coins du crible d'airain, pour mettre les barres.* Dans le fond il étoit bien nécessaire qu'il y eût des anneaux à cette grosse & pesante grille, pour la pouvoir ôter de dessus l'Autel, & la remettre.

Outre la grille dont je viens de parler, qui étoit en forme de treillis, il y avoit encore, à ce qu'on prétend, un treillis dont il est parlé au vers. 5. *& le treillis sera jusques au milieu de l'Autel.* Le Texte est tout-à-fait obscur; on ne sait si ce treillis doit être distingué d'avec l'autre, ou bien si c'est le même. Quoiqu'il en soit, j'avoue que je n'y comprends rien, ainsi je me contenterai de rapporter le sentiment des meilleurs Auteurs, en attendant un plus grand éclaircissement. Autant d'Ecrivains, autant d'opinions, ou peu s'en faut. Rabbi *Salomon*, & de *Lyna* après lui, prétendent que ce treillis n'étoit qu'un ornement, qui régnoit à l'entour de l'Autel. D'autres Rabbins croient que l'Autel des Holocaustes avoit dix coudées de haut, & que ce treillis, qu'ils supposent avoir régné à l'entour, étoit une espèce de galerie, sur laquelle on montoit pour ar-

ger

ger les victimes sur l'Autel, & que les trois coudées de hauteur, que l'Écriture donne à l'Autel, ne doivent être contées que de cette galerie, jusques au haut de l'Autel. Mais tout cela est faux, je n'en veux point d'autre preuve que ce que l'Écriture dit de ce second treillis, c'est qu'il devoit venir jusques au milieu de l'Autel. Supposez l'Autel de dix coudées de hauteur, comme font ces Rabins, le treillis étant placé au milieu, il restera cinq coudées depuis le treillis jusqu'au haut de l'Autel, ce qui ruine la supposition de ces Auteurs. D'ailleurs, sa fausseté paroît encore si l'on considère, qu'un Autel de cette hauteur auroit été horriblement pesant. Le moïen de le porter avec des barres? Quelques autres Auteurs, trompés apparemment par la Version Vulgate du vs. 4. du Ch. 38. de l'Exod. *Il fit la grille en forme de treillis, & sous cette grille au milieu de l'Autel un foïer,* ont cru que ce treillis étoit placé au-dessus de l'Autel, qu'on mettoit les victimes là-dessus, comme sur un gril; qu'au milieu de l'Autel il y avoit un foïer, où l'on allumoit le feu, & que la flamme qui sortoit de ce foïer brûloit & consumoit la chair des victimes qu'on posoit sur le premier treillis. Je ne nie pas, qu'on ne puisse en faisant violence aux paroles de l'Original leur faire signifier ce que porte ce sentiment: Mais le mal est que les passages paralleles détruisent cette explication. En effet, elle est directement contraire à ce qu'on lit des Holocaustes au Chap. 1. du Levitique. Dieu commande

dans cét endroit de mettre la chair de la victime, la teste & la graisse sur le bois même, & cela sur l'Autel, & non pas dans l'Autel. Ce qui renverse le sentiment dont je viens de parler, qui suppose qu'on plaçoit toutes ces choses sur une grille séparée du feu. Il paroît aussi par les sacrifices des Patriarches qu'on avoit accoutumé, même avant la construction du Tabernacle, de mettre la victime immédiatement sur le feu. C'est pourquoi je ne saurois m'empêcher de rejeter cette opinion. Il y a quelques Interprètes, qui donnent au passage où il est parlé du *treillis* en question, ce sens ici, & nos Interprètes François sont de ce nombre, *Tu le mettras au dessous de l'enceinte de l'Autel en bas, & le treillis sera jusques au milieu de l'Autel.*

Tout bien considéré, voici quel est mon sentiment : je crois que la grille & le treillis n'est qu'une seule & même chose. Mais que cette grille, ou treillis, comme on voudra la nommer, n'étoit ni plus haute, ni parallèle aux extrémités d'enhaut de l'Autel, & qu'elle étoit un peu plus basse que celles de ses côtes. Les côtes étant donc plus élevées que cette grille, & d'ailleurs la grille étant renfermée entre les quatre côtes de l'Autel, ces côtes peuvent fort bien être considérées comme une espèce de ceinture à l'entour de la grille, puisqu'elle étoit contenue dans leur enceinte. Pour ce qui est du *milieu de l'Autel*, où Dieu commande que soit le treillis, je crois que c'est le milieu par rapport aux bords de l'Autel, qui s'élevoient au

dessus

dessus du corps de l'Autel. On pourroit aussi expliquer la chose de cette manière : en suposant que vers le milieu de la hauteur de l'Autel il y avoit un foier, au-dessus duquel étoit la grande grille enchassée dans l'Autel, bien prez de sa superficie d'enhaut : enforte que lors qu'on brûloit les victimes sur cette grille, les cendres, les charbons, & le sang tomboient par les ouvertures dans le foier, qui recevoit toutes ces choses : aprez quoi on ôtoit le foier par l'ouverture d'un des côtez de l'Autel, & on alloit jeter les immondices qui s'y étoient ramassées, aprez les avoir gardées, quelquefois hors du Camp, quelquefois ailleurs, comme nous le verrons en parlant des Sacrifices. Voilà ce qui me paroît le plus probable sur cette matière. Si quelqu'un vouloit en savoir davantage, on pourroit lui alléguer encore quelques sentimens là-dessus. Mais ce seroit perdre son tems : chaque Auteur a son opinion particulière qu'il croit la meilleure, quelque absurde qu'elle puisse être d'ailleurs. Chacun a ses raisons bonnes ou méchantes pour apuier son hypothèse ; ainsi je n'aurois jamais fait si je voulois parcourir tout ce qu'on dit sur ce sujet. Apres tout, il n'est pas fort utile de savoir au vrai la situation de cette grille, c'est pourquoi je passerai à autre chose.

L'Autel des Holocaustes, que Salomon fit faire dans la suite pour son Temple, étoit bien différent de celui-ci. Celui du Tabernacle étoit de bois revêtu d'airain, au lieu que l'autre étoit d'airain massif, outre que ce dernier étoit quatre fois

plus long, & plus large, & qu'il avoit trois fois plus de hauteur. Cependant quelque différent qu'il fût de l'Autel du Tabernacle, il fut fait par ordre de Dieu, & suivant le plan qu'il en avoit donné, comme on le voit dans l'Écriture. L'Autel des Holocaustes, que *Zorobabel* fit dresser à l'usage du second Temple, étoit différent encore de ces deux; il étoit de pierre de taille, comme les Rabins en font foi, & comme on le peut probablement recueillir \* du 1. Liv. des Macch. Et quoi que ce dernier Autel différât des deux autres, il fut construit néanmoins par ordre de Dieu, & il lui fut agréable, puisque ce fut *Esdra*s & *Nehemie*, tous deux Prophètes, tous deux inspirez, qui conduisirent cét ouvrage. Tous ces changemens font bien voir que la Loi Cérémonielle n'étoit pas une Loi qui dût toujours durer, & les Juifs auroient pû regarder toutes ces choses comme des préludes de la fin prochaine des Sacrifices & de toute la Loi Cérémonielle, qui devoit arriver lorsque celui que toutes ces ombres préfiguroient seroit entré dans son Temple.

Dieu commande à Moïse au Ch. 20. de l'Exod. de lui élever un Autel de terre. Il y a quelque difficulté à accorder ce commandement avec les Loix qu'il donna dans la suite touchant les Autels qu'il enjoignit de faire. *Tu me feras*, dit-il à Moïse, *un Autel de terre, sur lequel tu sacrifieras tes Holocaustes, & tes oblations de prospéritez, ton menu, & ton gros bétail: En quelque*

\* 1. Macch. 4. vs. 46. 47.

lieu que ce soit que je mettrai la mémoire de mon nom, je viendrai à toi, & te bénirai. Que si tu me fais un Autel de pierres, tu ne les tailleras point, & tu leves le fer sur lui, tu le pollueras. Il semble d'abord, à considérer ce passage, que Dieu laisse en la liberté du peuple d'Israël de sacrifier sur un Autel de terre, ou bien sur un Autel de pierre, pourveu que ce dernier fût fait de pierres non taillées. Il n'y a nulle contravention à cette Loi dans l'érection que Moïse fit de l'Autel d'airain pour l'usage du Tabernacle, & sur lequel on sacrifia jusqu'à la construction du Temple. Il n'est nullement nécessaire de dire, comme font quelques-uns, pour éviter la contradiction aparente, que l'Autel des Holocaustes du Tabernacle étoit plein en dedans de terre & de pierres non taillées; en sorte que l'airain ne seroit que de ceinture, pour tenir en état la terre & les pierres qu'il renfermoit dans son enceinte: Car l'Ecriture affirme visiblement le contraire, en disant que l'intérieur de l'Autel étoit de bois revêtu d'airain, & qu'il y avoit en dedans une concavité où l'on enchassoit la grille d'airain, au travers de laquelle les charbons & la cendre passoient, &c. Mais je pense qu'il est plus probable & plus sûr de répondre avec quelques Auteurs, qu'il y avoit une grande différence entre les Autels dont Dieu parle au Ch. 20. de l'Exod. & celui du Tabernacle. Ce dernier étoit particulier à la Loi Cérémonielle, que Dieu avoit établie parmi les Israélites. Les Sacrificateurs seuls avoient droit d'y sacrifier, & il n'étoit pas

permis de le faire ailleurs. Au lieu que la Loi des Autels de pierre ou de terre, dont il est parlé au Ch. 20. de l'Exod. regardoit proprement les cas extraordinaires, dans lesquels les saints Hommes, Sacrificateurs, ou non, se trouveroient obligez de sacrifier. En ce cas ils devoient se servir des Autels dont il est fait mention au Ch. 20. de l'Exod. Cette permission de sacrifier hors du Tabernacle, de la manière que je viens de marquer, a duré jusqu'à la construction du Temple de Salomon, après quoi, il n'a plus été permis de sacrifier hors de Jérusalem & du Temple, qui étoit devenu l'unique Centre de la Religion. C'est à quoi l'Apôtre St. Paul fait allusion, lorsqu'il appelle tout le corps de la Religion Judaïque, *la Jérusalem qui n'est pas libre*. Au reste, on ne sauroit douter que plusieurs saints Hommes, n'aient sacrifié hors du Tabernacle, comme nous l'avons prouvé ailleurs par les exemples de *David*, d'*Elie*, de *Samuel*, & de *Manoé*. Il y a pourtant des Interprètes qui prétendent que les Autels, dont il est parlé dans le Ch. 20. de l'Exode, ne sont point différens de l'Autel du Tabernacle, & de celui du Temple, & que c'est ceux-là que Dieu a en vuë; & ils apuient leur sentiment par ces paroles que j'ai déjà citées : *En quelque lieu que ce soit que je mettrai la mémoire de mon Nom, je viendrai à toi, & te bénirai*. Ces paroles, disent-ils, font voir clairement que Dieu parle d'un Autel fixe, destiné à sacrifier dans le lieu qu'il devoit choisir, & non pas d'un Autel érigé à la hâte, & par ha-

hazard. A quoi ils ajoûtent que Dieu défend expreffément de facrifier ailleurs que dans le Tabernacle, & cela d'une manière fi forte, qu'il veut qu'on tienne pour meurtrier un homme qui fe fera ingéré de le faire en quelque autre lieu, Chap. 17. du Levit. v. 3. La réponse qu'on fait ordinairement à cette objection, c'est que nonobftant cette défenfe il étoit permis de facrifier où l'on vouloit, & ce fentiment eft confirmé par le fens que donne la Vulgate au paffage du Ch. 20. de l'Exode: *En quelque lieu qu'on fera mention de mon Nom, je viendrai à toi & te bénirai.* Mais je trouve cette réponse trop crue. J'aurois mieux dire en fuivant l'Hébreu & la Paraphrafe Chaldaïque, que le fens de ces paroles eft celui-ci, *En quelque lieu, que je faffe célébrer la mémoire de mon Nom, je viendrai à toi & je te bénirai.* Comme fi Dieu difoit; En quelque lieu que ce foit que je commanderai qu'on célèbre mon Nom, foit par le moïen des Cérémonies, foit par celui des Sacrifices, je me trouverai là avec vous, & vous bénirai. Il ne vous doit pourtant pas être permis de m'offrir des Sacrifices à vôtre fantafie, & de le faire où l'envie vous en prendra. Mais pour vous autorifer à facrifier hors du Tabernacle, il ne faut pas moins qu'un commandement exprés de ma part, ou une infpiration furnaturelle. Cette explication s'accorde parfaitement bien avec l'événement, qui nous apprend que quelques faints Personnages, pouffez par une infpiration divine, ont facrifié hors du Tabernacle, & que leur Sacrifice a été agréable à Dieu.

Plu-

Plusieurs Savans se sont donnez de la peine pour chercher la raison que Dieu peut avoir eüe de vouloir que les Autels fussent de terre, ou bien de pierre non taillée. On pourroit répondre à cette question en deux mots, sçavoir, que c'est parce qu'il l'a voulu ainsi; & quand on n'auroit d'autre raison que celle-là, elle devroit bien suffire: cependant on en peut produire d'autres assez probables, si elles ne sont pas démonstratives. Je laisse à l'écart les raisons que les Rabins allèguent, lesquelles sont pitoiables, & je dis avec quelques habiles gens, que Dieu a voulu que les Autels fussent ainsi simples & sans façon, afin qu'ils donnassent moins dans la veüe; & que le Peuple Juif, qui étoit fort enclin à la superstition, ne les regardât avec trop de veneration. S'ils avoient été pompeux & magnifiques, il eût été à craindre que cette Nation inconstante & légère, n'eût abandonné l'Autel du Tabernacle, pour aller sacrifier sur ces Autels, sur lesquels elle auroit veu que de saints hommes avoient offert leurs sacrifices, & ne fût tombée dans la négligence par raport à l'Autel ordinaire, ce qui auroit pû enfin rompre l'unité de la Religion, & le lien de la République, dont le Tabernacle étoit comme le Centre. C'est ce que craignirent tous les Israëlites, lorsqu'ils virent que la Tribu de Ruben, celle de Gad, & la demi-Tribu de Manassé avoient dressé un Autel du côté du Jordan qui leur étoit échu en partage, comme on le peut voir au Chap. 22. de Josué. Ces raisons, à mon avis, ne manquent pas de probabilité, &

ne sont pas à rejeter ; avec tout cela je suis plus porté à embrasser le sentiment du célèbre *Maimonides*. Il dit que Dieu donna aux Israélites cette Loi touchant les Autels, pour les empêcher d'imiter la coutume des Nations, au travers desquelles ils devoient passer avant que d'arriver en Canaan, lesquelles se faisoient une affaire d'avoir des Autels magnifiques. En effet, on voit que Dieu a eu principalement en vue de faire en sorte que sa Religion n'eût aucune conformité avec la Payenne. C'est donc pour cela qu'il faisoit que l'Autel de Dieu ne ressemblât en aucune manière à ceux des faux-Dieux. C'est aussi dans cette vue d'une opposition perpétuelle avec les Paiens, que Dieu défend si sévèrement de sacrifier sur les Hauts-lieux, & de planter auprès \* de ses Autels soit arbres, soit bocages, soit haies épaisses. Parce que les Paiens avoient accoutumé de le faire. Que c'aît été là l'intention de Dieu, on n'en fauroit douter après avoir lû le Ch. 12. du Deuter. où il avertit Israël de prendre bien garde à ne point mêler la Religion qu'il leur avoit donnée avec le culte des faux-Dieux. *Pren garde, dit-il, de n'être point pris au piège apres elles, lorsqu'elles auront été détruites de devant toi, & de chercher leurs Dieux, disant, comme ces Nations servoient à leurs Dieux, ainsi ferai-je aussi.*

Il y a eu de tems-en-tems de saints Hommes qui ont élevé à Dieu des Autels de pierre. Il n'est pas difficile de le prouver. Nous lisons dans le

Li-

Livre de Josué, que ce grand Capitaine en bâtit un, après qu'il se fut rendu maître de Hai, à la faveur d'une ruse de guerre. Alors, est-il raconté au Chap. 9. *Josué bâtit un Autel à l'Eternel le Dieu d'Israël, en la Montagne de Hebal: comme Moïse Serviteur de l'Eternel l'avoit commandé aux enfans d'Israël, ainsi qu'il est écrit au Livre de la Loi de Moïse, un Autel, dis-je, de pierres entières, sur lesquelles on n'avoit point levé le marteau: & ils offrirent dessus cet Autel des Holocaustes à l'Eternel, & ils sacrifièrent des Sacrifices de prospéritez.* Il n'y a point de difficulté dans ce passage; je croirois volontiers que ce fut sur un Autel semblable que *Manoé* fit le Sacrifice dont il est parlé au Liv. des Juges. Chap. 13. 19. Il y a de savans Rabins qui prétendent que *Salomon* lui-même fit élever des Autels de pierre dans le Parvis des Sacrificateurs, le jour qu'il fit égorger ce nombre prodigieux de victimes pour la consécration du Temple. En effet, il y a grande aparence que l'Autel d'airain tout seul n'auroit pas suffi à sacrifier un si grand nombre de bêtes, comme on le peut recueillir du Ch. 8. du 1. Liv. des Rois. Il est même probable que l'Autel du second Temple étoit de pierre qui n'étoit pas taillée, c'est ce qu'on peut inférer du Ch. 4. du 1. Liv. des Macch. Il y est raporté que les Juifs firent un nouvel Autel des Holocaustes, à la place de celui qui avoit été profané. *Puis ils prirent, dit l'Auteur, des pierres entières selon la Loi, & en bâtirent un Autel nouveau, comme étoit le premier.* D'où l'on pourroit conclure sans peine que

que le premier étoit auffi de pierres entières, puisque celui-ci lui fut fait semblable.

Il faloit donc selon la Loi que les Autels fussent faits de pierres entières & non taillées, telles qu'on les trouvoit, ou qu'on les tiroit des carrières, & non seulement on s'abstenoit d'y graver aucun ouvrage de sculpture, mais même on ne les polissoit pas, pour les raisons ci-dessus alleguées. Sur tout, Dieu voulut que cela s'observât régulièrement à l'égard des Autels qu'on lui consacroit en certains cas extraordinaires. Il est évident que la défense de Dieu exclut toute taille & polissure de pierre, puisqu'il défend de *lever le fer* sur ces Autels, c'est-à-dire de se servir d'aucun instrument avec lequel on a accoutumé de façonner & de tailler les pierres pour les Edifices. Dieu déclare que les Autels de pierre taillée étoient profanes, non qu'il y ait dans le fer rien d'impur & de pollué, mais à cause de la défense de Dieu, qui avoit dessein que le culte d'Israël fût entièrement différent de celui des Nations.

J'ai déjà posé dans ce qui précède que, selon toutes les apparences, on montoit par une espèce d'escalier à l'Autel des Holocaustes du Tabernacle, d'ailleurs, il est certain qu'il y avoit plusieurs degrez au grand Autel d'airain du Temple d'Ezechiël, & qu'on ne pouvoit guère s'en passer, puisqu'il avoit 10. coudées de haut. Comment accorder cela, me dira-t'on, avec la défense du vs. 26. du Ch. 20. de l'Exode? Ce passage est clair. Dieu défend expressément de monter

à son Autel par des degrez, il allégué même la raison de cette défense: *Tu ne monteras point*, dit-il, *à mon Autel par des degrez, de peur que ta vergogne ne soit découverte.* Pour prévenir cette objection, quelques Auteurs refraignent le commandement du Ch. 20. de l'Exod. à un certain tems, & ils disent que cette défense n'a eu lieu que pendant qu'il a été permis de faire des Autels de terre, ou de pierre, c'est-à-dire jusqu'à la construction du Temple où l'Autel devint fixe, & après quoi il ne fut plus permis de bâtir d'autres Autels, & de sacrifier ailleurs que sur celui du Temple. Qu'alors la défense cessa, ce qui paroît par la construction de l'Autel de Salomon, auquel il étoit nécessaire qu'il y eût des degrez, puisqu'il avoit 10. coudées de hauteur: & par la description de l'Autel du Temple d'Ezéchiél, qui devoit aussi en avoir, comme cela est expressément remarqué, Ezech. 43. D'autres prétendent que cette défense ne dura que jusqu'à ce qu'il eut été ordonné aux Sacrificateurs de porter des caleçons, ce qu'ils concluent de ces paroles, *de peur que ta vergogne soit découverte.* De sorte, disent-ils, que depuis que les Sacrificateurs commencèrent à porter des caleçons, il fut permis de monter aux Autels par des degrez, n'y aiant nul danger qu'on découvrit leur nudité. Au reste, cette Loi, qui ordonnoit aux Sacrificateurs de se munir de caleçons, pour couvrir leur nudité, ne fut pas donnée longtems aprez l'autre, puisqu'on la trouve au vs. 42. du Ch. 28. de l'Exod. Quoique ces sentimens aient quel-

quelque probabilité, il y a néanmoins d'autres Auteurs qui estiment que la loi des degrez pour monter à l'Autel a duré aussi long-tems que le Culte Mosaique, & la République Judaïque. On prétend que cette loi défend seulement les échelons, mais qu'il étoit permis de monter à l'Autel par une montée sans degrez, comme sont celles des collines. Les Rabins, entr'autres *Kimchi*, *Rabbi Salomon*, & le Talmud lui-même, disent que l'Autel d'airain de Salomon étoit muni d'une montée, comme celle dont je viens de parler. C'est en ce sens que les Juifs, pour la plupart, expliquent le terme de l'Original, du vs. 17. du Ch. 43. du Prophète Ezéchiël, que nous avons traduit *degrez*. Apparemment que les Païens avoient accoutumé de monter à leurs Autels par des degrez, & que c'est à cause de cela que Dieu le défend à son Peuple: au moins est-il certain que le commandement de couvrir sa nudité est fait dans la vue des Cérémonies Païennes. Les Israélites furent obligés de passer, dans le voiage qu'ils firent, au travers du País de Madian, où l'on adoroit l'infame *Paal-Péor*, que les Prêtres de cette Idole servoient en étalant les parties que la pudeur empêche de nommer; c'est pour cela, ce semble, que Dieu défendit qu'on montât par des degrez à l'Autel, de peur que les Sacrificateurs laissant, peut-être, voir leur nudité par hazard, on ne crût qu'ils la découvroient pour faire honneur au Dieu de Jacob, comme les Gentils le pratiquoient envers leur Priape, & leurs Satyres, qu'ils honoroient par des gestes &

des postures indécentes & abominables. Pour éviter toutes sortes d'accidens semblables, Dieu ordonna aux Sacrificateurs de porter des caleçons. Cette précaution étoit assez nécessaire, car comme ils étoient vêtus de grandes & larges robes, & qu'ils alloient nus-pieds en sacrifiant, il auroit bien pû arriver un accident scandaleux. On peut conclure de tout ceci que quoique les Autels à marches aient été défendus au commencement, il peut bien se faire qu'ils aient été permis dans la suite. Il y a bien d'autres Loix que celle-là qui étoient particulières au Tabernacle, & qui ont été abrogées à la construction du Temple.

Après avoir parlé de l'Autel des Holocaustes, & des loix qui le concernent, il faut que je dise quelque chose touchant le Feu qu'on y allumoit. Ce n'est pas pour rien que Dieu commande \* dans le Lévitique, qu'on tint toujours du feu allumé sur cet Autel : *Pour ce qui est du feu de l'Autel, dit-il, on l'y tiendra allumé, & on ne le laissera point éteindre, mais le Sacrificateur y allumera du bois tous les matins, il y arangera l'Holocauste, & y fera fumer la graisse des offrandes de prospérités.* Je ne doute pas que le feu dont il est parlé dans ce passage, ne soit celui que Dieu fit descendre du Ciel le jour que l'on consacra l'Autel, savoir, le huitième du premier mois de la seconde année aprez la sortie d'Egypte, ce même feu sacré qui alluma le bois qu'on avoit mis sur l'Autel, & qui consuma la victime,

par

\* Levit. 6. 12.

par où Dieu témoigna visiblement que cét Autel lui étoit agréable. Il se servit dans la suite de la même voïe pour approuver les Sacrifices particuliers de quelques saints Personnages, comme ceux de *Gedeon*, de *Samuel*, de *David* & d'*Elie*. Il fit descendre de même du feu du Ciel pour embraser les sacrifices que *Salomon* offrit le jour qu'il consacra son Temple à l'Eternel. On perpétua ce Feu sacré dans la suite en l'empêchant de s'éteindre, & on avoit grand soin de l'entretenir sans discontinuation. L'Ecriture Sainte ne dit nulle part, que Dieu ait honoré le second Temple du feu descendu du Ciel. *Aben Gorion* déclare que Jérémie cacha le feu sacré, dans le désordre de la prise de Jérusalem, & qu'aprez le retour de la captivité de Babylone le grand Sanhedrin, dont *Esdras*, *Néhémie*, *Daniel* & *Haggée* étoient Membres, le retrouva. On voit dans le 2. Liv. des Macchabées Chap. 1. une Lettre des Juifs de Jérusalem à ceux d'Egypte où la même chose est dite : cette Lettre est remarquable, la voici. *Les Frères Juifs qui sont à Jérusalem & en Judée, aux Juifs leurs Frères, qui sont en Egypte salut & paix, &c.* aprez les salutations faites, & un recit préliminaire, qui ne fait rien à mon sujet, voici comment ils leur parlent :

*Nous donc voulans célébrer la Purification du Temple le 25. du mois de Casleu, nous avons jugé qu'il étoit nécessaire de vous le signifier, afin que vous aussi célébriez ce jour-là, comme la Fête des Tabernacles, & le jour du feu, quand Néhémie, aprez avoir bâti le Temple & l'Autel, offrit des Sa-*

crifices. Car quand nos Pères furent menez en Perse, les pieux Sacrificateurs d'alors prirent secrètement du Feu de l'Autel, & le cachèrent dans le fond d'un puits sans eau, & le ferrèrent là sûrement, de sorte que ce lieu fut inconnu à tous. Or plusieurs années aprez, quand il plut à Dieu, Néhémie aiant été envoié par le Roi de Perse, fit chercher ce feu par les descendans de ces Sacrificateurs qui l'avoient caché. Et comme ils lui eurent raporté qu'ils n'avoient point trouvé le feu, mais de l'eau grasse : il leur commanda de la puiser & de la lui apporter : & quand les Sacrifices eurent été offerts, il leur ordonna d'arroser de cette eau le bois & ce qui y étoit dessus. Aprez quoi le Soleil, qui étoit auparavant couvert de nuages, aiant commencé à paroître, il s'alluma un grand feu, dont tout le monde fut fort surpris : & tandis que le Sacrifice se consumoit, les Sacrificateurs, & le Peuple prioient, Jonathan commençant, & Néhémie & les autres répondant.... Aprez avoir raporté la prière, ils continuent en ces termes : Cependant les Sacrificateurs chantoient des Hymnes, & quand le Sacrifice fut tout consumé Néhémie commanda que ce qui restoit de l'eau fût répandu sur de grandes piles de pierres. Cela fait, il s'y alluma de la flamme, & cette eau fut consumée par la lumière qui resplendissoit sur l'Autel. Cét événement aiant été divulgué, il fut raporté au Roi de Perse, qu'au même lieu où les Sacrificateurs, qui avoient été emmenez en captivité, avoient caché le feu, on avoit trouvé de l'eau, avec laquelle Néhémie avoit purifié les Sacrifices. Le Roi aiant bien examiné le fait, fit entourer ce lieu de murailles, & le consacra.

On me dira, fans doute, que cét Ecrit n'est pas canonique : j'en conviens, mais au moins, ne peut-on pas refuser d'ajouter foi à ce que cét Historien dit en qualité d'Historien, & de le faire aller du pair avec *Josephe*, & avec les autres Historiens, tant Grecs, que Latins. La plûpart des Chrétiens ajoûtent foi à cette histoire. Cependant, il y a une chose qui me fait de la peine, c'est que ni les Livres des Rois, ni ceux des Chroniques ne font aucune mention de ce mémorable événement, non plus qu'Esdras & Néhémie. Outre cela, il est certain que plusieurs Rabins affirment le contraire. *Kimchi* dit rondement que le feu sacré étoit une des cinq choses qui manquoient au second Temple. Tous ces différens sentimens me tiennent en suspens, & font que je n'ose me déterminer. Ce qui me paroît certain, c'est que les choses n'étoient pas disposées du tems des Macchabées, de la même manière qu'elles l'étoient d'abord aprez la fondation du second Temple. Le cruel *Antiochus* aprez avoir dépouillé le Temple de ses Vaisseaux sacrez, & de ses ornemens, environ 350. ans aprez qu'il eut été construit, non content de cela profana l'Autel des Holocaustes, comme on le peut voir dans \* les Livres des Macchabées. A cause de quoi *Judas* le fit démolir; aparemment qu'alors le feu sacré fut éteint, s'il ne l'étoit déjà auparavant. On ne voit pas, d'ailleurs, dans l'histoire, que le feu soit descendu des Cieux sur le

\* 1. Macch. 4. 45. 2. Macch. 5. 6.

nouvel Autel que *Judas* Macchabée fit construire de pierres non taillées, à la place de celui qui avoit été profané. Chose que l'Historien n'auroit pas omise, selon toutes les apparences, si elle eût été vraie, ou bien si l'on eût crû qu'elle l'étoit.

Quand on considère les paroles\* du Lévitique, où Dieu commande que le feu sacré soit allumé sur l'Autel sans discontinuation, on n'y trouve rien qui fasse de la peine, mais il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de les comparer aux vs. 13. & 14. du Ch. 4. des Nomb. Dans ce dernier endroit, où il est question des décampemens, & du transport du Tabernacle, Dieu ordonne aux Sacrificateurs de ballier les cendres de dessus l'Autel, de le couvrir d'un drap d'écarlate, de mettre sur l'Autel tous ses ustenciles, de plier le tout avec une couverture de peaux de blereau, & de l'emporter ainsi plié, avec les barres de l'Autel. Comment accorder cela avec la Loi qui veut que le feu soit toujours sur l'Autel? Comment le feu pouvoit-il être sur l'Autel ainsi plié sans s'éteindre, ou sans brûler les couvertures? Et remarquez même qu'il y avoit certaines marches qui duroient plusieurs jours de suite. Les Rabins ont recours au miracle. Ils déclarent premièrement que dans les marches le feu se conservoit miraculeusement, sans qu'il fût besoin d'y mettre de nouveau bois. Ils disent encore qu'il n'endommageoit nullement la couverture d'écarlate,

\* *Levit. 6. 22.*

late, quoiqu'elle le touchât immédiatement, ce qui seroit encore un autre miracle. Sur ce pied-là il est bien facile de se tirer d'affaire, mais le mal est que l'Écriture ne dit rien de tout cela, & qu'il ne faut pas être si liberal de miracles. Cela ne coûte rien aux Juifs, mais il y a plusieurs Savans, qui n'étant pas comme eux d'humeur à multiplier les miracles, aiment mieux dire que le précepte concernant la perpétuité de ce Feu sacré ne regardoit proprement que le Temple, où l'Autel devoit être fixe, & dont le Tabernacle n'étoit que l'ébauche. Pour confirmer leur sentiment ils ajoutent qu'on discontinua de sacrifier dans le desert pendant l'espace de 38. ans, apres la première consécration de l'Autel du Tabernacle, & qu'ainsi il n'étoit nullement nécessaire d'entretenir pendant tout ce tems-là un feu continuel sur l'Autel. Mais, à dire la vérité, il me semble que ce sentiment est contraire à l'Écriture, qui parle proprement du feu qui descendit du Ciel le jour de la consécration du Tabernacle, & qui veut qu'on le conserve, & qu'on le perpetuë. Dequoi deviendroit encore la loi du Sacrifice continuel? Il me semble que ces deux considérations renversent entièrement cette opinion. Dieu commande aux Israélites, au Chap. 29. de l'Exod. v. 38. de sacrifier tous les jours sans discontinuation deux Agneaux d'un an sur l'Autel, l'un le matin, & l'autre le soir: on sacrifioit celui du matin à la pointe du jour. Apres la démolition du second Temple, les Juifs, pour le remarquer

en passant, instituèrent les prières du soir & du matin, pour suplée au défaut des Sacrifices. Cette institution dura jusques au tems de nôtre Seigneur, comme on le recueille du Livre des Actes, où il est dit que Pierre & Jean faisoient leurs prières à certaines heures, Act. 3. 1. & 10. 9. C'est aussi, aparemment, par raport à cette coûtume que St. Luc remarque que les Apôtres étoient assemblez pour prier environ vers la troisiéme heure du jour, auquel le Saint Esprit descendit sur eux. Quoiqu'il en soit, je dis que la loi qui commande ce Sacrifice continuel, prouve assez clairement la perpétuité du feu sur l'Autel. Je ne saurois approuver la pensée de quelques Auteurs, qui veulent bien que le feu fût sur l'Autel, mais renfermé dans des vaisseaux, & qu'on le transportât ainsi avec les autres ustenciles, plié dans les couvertures. Mais comment concevoir que ce feu ait pû se conserver sans s'éteindre, étant renfermé comme cela, & sans air ? A quoi s'en tenir donc, me demandera-t'on peut-être ? J'avouë qu'il est bien plus facile en ces sortes de matières de refuter le sentiment d'autrui, que d'établir le sien ; cependant, voici comment je conçois la chose. Je crois que le Feu ne manquoit jamais sur l'Autel, tant que l'Autel étoit dressé, & qu'on y pouvoit faire le Sacrifice continuel, dont j'ai parlé, il n'y a qu'un moment, & que ce Feu céleste a duré sans discontinuation jusqu'à la construction du Temple, aprez quoi il cessa, & Dieu en fit descendre un autre nouveau le jour de la consé-

cration. Je crois aussi que lorsque le Peuple étoit en marche & qu'on transportoit le Tabernacle, on ôtoit le Feu de dessus l'Autel avec les cendres, & qu'on les mettoit dans quelque vaisseau, comme pourroit être, ces chaudières, dont il est parlé, au vs. 3. du Ch. 27. & que l'on conservoit le feu là dedans, de manière que l'on empêchoit qu'il ne s'éteignît. Ce sentiment n'est ni absurde, ni contraire à l'Ecriture: & il me semble qu'il faut mieux donner ce tour aux choses qui paroissent contradictoires dans l'Ecriture, que de recourir d'abord aux miracles, le refuge ordinaire de ceux qui n'ont plus rien à dire. Au reste, je ne suis point si attaché à mes opinions, que je ne sois prêt à embrasser un autre sentiment, pourveu qu'il soit meilleur que le mien. *Cunéus* parle dans son Livre de trois espèces de feux, que *Maimonides* prétend avoir été sur l'Autel, dont il s'agit. Mais par malheur l'Ecriture ne fait mention que d'un. Ainsi, il y a grande apparence que ce sont des contes, à moins que les Juifs n'aient innové à cet égard, ce qui leur arrivoit assez souvent dans le tems du déclin de la République, auquel plusieurs nouveautés s'introduisirent dans le Culte Divin, à la faveur de ce qu'ils apelloient, *les Traditions des Anciens*.

On ne trouve rien de spécifié dans l'Ecriture touchant le bois dont on devoit se servir pour l'Autel des Holocaustes, de sorte qu'il semble qu'il étoit permis de prendre pour cet effet celui qui se trouvoit être le plus à la bienséance du

Peuple. Il y a cependant des Savans qui prétendent qu'il falloit que le bois qu'on brûloit sur l'Autel, n'eût servi avant cela à aucun autre usage, & qu'il étoit défendu d'y en employer de vieux, tel que pourroit être celui qu'on auroit tiré de quelque charpente, ou bien de quelque palissade, ou de quelque porte. Ils ont la probabilité pour eux. En effet, la Loi de Dieu défendoit de lui sacrifier quelque bête que ce soit, qui auroit porté le joug, labouré la terre, ou foulé le grain dans l'aire; il semble qu'on peut conclure assez probablement, par la raison des semblables, qu'il falloit de même pour l'Autel du bois qui n'eût encore servi à aucun usage. On trouve aussi dans le Talmud qu'il falloit que le bois de l'Autel ne fût ni rongé des vers, ni vermoulu. Pour faire le triage du bois, on se servoit des Sacrificateurs qui avoient contracté quelque souillure légale, qui fendoient, & qui trioient dans le Magasin le bois qui étoit sain, d'avec celui qui ne l'étoit pas. On a pû voir dans *Cunéus* de quelle manière les habitans de Jérusalem alloient tour à tour faire provision de bois pour le Temple; ainsi, je n'en dirai rien, je remarquerai seulement en passant, qu'on voit quelque trace de cette coûtume sur la fin \* du Livre de Néhémie.

Dieu commande que le Feu de l'Autel soit continuel, & éternel, mais cette éternité ne s'étend pas plus loin que la durée de la République, & du Culte Mosaique. Cela est clair, & il avoit été

\* *Neh.* 13. 31.

été prédit aux Juifs, avant leur désolation, qu'un jour viendroit qu'ils seroient sans Temple, sans Ephod, sans Sacrifice &c. Il semble que les Païens aient voulu de dessein prémédité imiter les Juifs en plusieurs choses qui sont de leur culte. En particulier, il est certain qu'on gardoit en plusieurs endroits, comme chez les Juifs, du feu sur les Autels des faux-Dieux. Les Perses étoient de ce nombre, & ils adoroient même cét Elément, qu'ils apelloient *Orismada*, c'est-à-dire, *feu sacré* ou *lumière de Dieu*. Quelques Critiques prétendent, que ce nom vient de l'Hébreu *Urim-Esch-Fah*, qui signifie aussi, *feu*, ou *lumière de Dieu*. Les Prêtres Païens disoient de même, que leur feu étoit descendu du Ciel, c'est pourquoi ils le conservoient soigneusement jour & nuit, & le portoient une fois l'an en procession, au rapport de *Xenophon*. *Darius* Roi de Perse s'étant mis en campagne, pour s'oposer aux conquêtes d'*Alexandre* le Grand, fit porter ce feu aprez lui sur un Autel d'argent, pour lequel il y avoit plus de 300. Sacrificateurs, qui avoient le soin de veiller à sa conservation. Parmi les Egyptiens, les Chaldéens, les Medes & les Perses, on donnoit ce feu à garder aux Veuves avancées en âge, aux vieilles Femmes, & aux Vierges surannées. *Xenophon*, *Strabon*, *Suidas* & *Herodote* nous apprennent qu'il y avoit aussi un feu semblable dans le Temple de Delphes; qu'on entretenoit continuellement avec du bois d'olivier, de laurier, & de chêne. Les Antiquitez Romaines nous parlent aussi très-souvent de ces célèbres Vestales qui étoient commises à la

gar-

garde du Feu perpétuel, qui étoit consacré à la Déesse *Vesta*.

Cét Autel ne servoit pas seulement aux Israélites, en ce qu'ils y sacrifioient tous d'un commun accord, & que par-là ils se maintenoient dans l'unité de la Religion, & se tenoient éloignez de l'Idolatrie Païenne, il avoit encore d'autres usages. Le Feu perpétuel qu'on y entretenoit, leur étoit un témoignage assuré de la vérité de leur créance, de la sainteté de leur Culte, & du plaisir que Dieu y prenoit. Les Sacrifices, qu'on offroit continuellement sur l'Autel, leur mettoient à chaque moment devant les yeux le besoin qu'ils avoient d'une Victime d'un prix bien plus excellent, je veux dire du sacrifice que le Messie promis devoit faire un jour de soi-même, en répandant son sang pour la remission de leurs péchez; ce Messie qui étoit le véritable corps de toutes les ombres de la Loi, & l'antitype de toutes les expiations & de toutes les remissions typiques de l'Ancien Testament, & dont le mérite infini devoit expier les péchez du genre humain, ceux mêmes qui avoient été commis sous l'Economie légale, & sur lesquels Dieu avoit fermé, pour ainsi dire, les yeux, dans l'attente de ce Sacrifice précieux. Telles étoient, sans doute, les veues & les pensées des fidèles de l'Ancien Testament. Le feu perpétuel, qu'ils voioient allumé sur l'Autel, pouvoit aussi leur mettre devant les yeux la colére de Dieu embrasée contre les péchez des hommes, que ni les Victimes, ni les Holo-caustes ne pouvoient éteindre, & qui ne pouvoit

voit

voit être apaisée, que par le moïen de cette excellente Victime qui devoit être immolée dans l'accomplissement des tems. Car il ne faut pas s'imaginer que les fidèles de l'Ancien Testament fussent si simples & si stupides que de croire que le sang des taureaux, ou des boucs fût capable de satisfaire la justice divine, & de les reconcilier avec Dieu. Ce leur étoit seulement une confession authentique de leurs péchez, & une espèce d'obligation signée, pour ainsi dire, de leur main, par le moïen de laquelle ils témoignoit qu'ils étoient redevables à la justice divine, qui n'étoit pas encore satisfaite. Mais ils croïoient, en vertu de la promesse que Dieu avoit faite avec Abraham, d'être son Dieu & celui de sa postérité, que le Messie promis, & dont les Sacrifices n'étoient que des types & des figures, viendrait un jour accomplir la promesse, & obtiendrait l'entière remission de leurs péchez. Dieu ne porte jamais le titre de *Dieu de quelqu'un*, que cét avantage, ne renferme la remission des péchez. En effet, cette expression donne naturellement l'idée de quelque chose de grand, & d'un bien infiniment considérable. Or quels biens plus grands Dieu peut-il conférer à l'homme pécheur, que la justification, la sanctification, & la glorification, lorsqu'il le rend participant de ces graces, c'est alors proprement qu'il est le Dieu du pécheur. Il n'est donc pas difficile de déterminer quelle étoit la foi qui justifioit les fidèles de l'Ancien Testament.

Pour

Pour revenir à mon sujet, je dis qu'il est certain que les sacrifices des Israélites étoient fort différens au fond de ceux des Païens, bien qu'ils se trouvaient avoir quelque rapport dans les choses extérieures. Je n'ai pas résolu de parler des Sacrifices de ces peuples aveugles que Dieu avoit laissé cheminer en leurs voies, mais seulement des choses qui concernent le Peuple de Dieu, cependant je ne saurois m'empêcher de dire, en passant, un mot touchant le feu sacré qu'ils conservoient dans leurs Temples, à l'imitation de celui des Israélites.

Personne n'ignore que les Romains adoroient la Déesse *Vesta*, & les Historiens font souvent mention des Vestales, qui étoient des Vierges recluses, dont l'emploi consistoit à veiller pour empêcher que le Feu, qu'on gardoit dans le Temple de la Déesse, ne s'éteignît. Les Généalogies des Dieux & des Déeses du Paganisme sont quelquefois bien embrouillées, & l'on ne fait fort souvent à quoi s'en tenir. Ce qui concerne la Déesse *Vesta* n'est pas tout-à-fait clair dans l'Antiquité. *Arno*, qui étoit Africain, & qui a écrit contre les Gentils, dit que quelques-uns appellent la Terre, *Vesta*, & cela parce qu'elle est ferme & immobile sur son centre, pendant que le reste de l'Univers, selon la pensée des Anciens, est dans un mouvement perpétuel. C'est dans cette veüe qu'on croit que la Déesse *Vesta* est représentée dans les Médailles de *Caligula* & de *Vespasien*, où l'on voit une Femme avec un bâton à la main, sur lequel elle s'appuie, & se tient

ferme. C'est aussi pour cela qu'on la voit représentée debout dans un Temple rond sur les Médailles de *Neron*, de *Tite* & de *Domitien*. *Festus* remarque là-dessus, qu'il semble que *Numa Pompilius* ait consacré une Chapelle ronde à l'honneur de *Vesta*, à cause, qu'il croioit que la Terre étoit ronde, voulant que cette Déesse fût adorée dans un Temple qui lui ressemblât. *Plutarque* n'est pas tout-à-fait de ce sentiment, il déclare que *Numa* donna à la Chapelle qu'il fit bâtir à l'honneur de *Vesta*, une figure ronde, non pas à cause de la rondeur de la Terre, mais à cause de celle de l'Univers. Les Pythagoriciens prétendent que *Vesta* n'est autre chose que le Feu, ils l'appellent aussi l'Unité. *Ovide* semble être de ce sentiment, lorsqu'il dit :

*Nec tu aliud Vestam, quàm vivam intellige Flammam.*

*Servius* approuve ces deux sentimens, il prétend que *Vesta*, soit la Terre indubitablement, & qu'elle renferme le Feu dans son sein, comme on le peut voir sur le Mont *Ethna*, & dans l'Île de *Lemnos*. C'est assurément par rapport au Feu qu'*Ovide* dit qu'on ne fait point d'images de *Vesta* : aussi voit-on des Médailles où l'on trouve la représentation d'une Chapelle sans statue. Le principal culte qu'on rendoit à cette Déesse consistoit dans l'entretien du Feu qu'on faisoit brûler à son honneur, & dans le soin exact avec lequel on prenoit garde qu'il ne s'éteignît,

teignît, à cause dequoi on apelloit ce Feu, le feu perpétuel & éternel. *Florus* raporte que *Numa* le donna à garder aux Vestales, & le leur recommanda :

*Ut, ad similitudinem cœlestium siderum, custos Imperii flamma vigilaret.*

On doit entendre dans ce passage le terme de *veiller*, par raport à la précaution qu'on avoit de ne point laisser éteindre ce feu; car on regardoit à Rome son extinction comme un accident qui présageoit des malheurs & des événemens sinistres à la République, soit qu'il eût été éteint par négligence, ou par cas fortuit: comme on le peut voir dans les Historiens Latins. Au contraire, la perpétuité de ce Feu étoit regardée comme un signe de la félicité & des bons succès de la République. La Déesse *Vesta* étoit donc considérée parmi les Romains comme la Protectrice de l'Empire, c'est pourquoi on lit dans les Médailles de *Julia Domna*, cette inscription VESTÆ SANCTÆ. On voit aussi dans celles de *Faustine* un Autel représenté, d'où sortent des flammes en quantité, & au bas VESTA. Dans une autre Médaille de l'Empereur *Adrien* on voit une Vestale qui attise le feu sur l'Autel. On trouve aussi dans une ancienne Médaille de certaine Famille Romaine un buste de femme, aiant sur sa tête une coëffe de laine blanche, qui lui décend jusque sur les hanches, avec cette inscription VESTA, P. R. QUIRITIUM.

Peut-

Peut-être pour faire comprendre que la Déesse *Vesta* est plus ancienne que Rome. En effet, Romulus étoit Fils d'une Vestale. Quoiqu'il soit bien difficile de deviner dans une Médaille la couleur & l'étoffe d'un habit, cependant on peut juger par celui que portoient ordinairement les Vestales, qu'on a voulu représenter cette espèce de vêtement dans cette Médaille. Le reste de l'Habit étoit blanc, avec un bord couleur de pourpre. On a encore d'autres Médailles, comme celles de l'Empereur *Claude*, où l'inscription ordinaire est changée, & où on lit *Vestalis*, au lieu de *Vesta*, on y voit une Vestale qui tient une lampe à la main, d'où l'on pourroit conclure que ce feu perpétuel consistoit à tenir une lampe toujours allumée, & que dans les Fêtes solennelles on allumoit le Feu sur l'Autel avec cette lampe, en y ajoutant quelques cérémonies. C'est pourquoi on voit sur quelques Médailles une Vestale, accompagnée de quelques Novices, prendre garde au Feu qui est sur l'Autel. Il semble qu'on ait fait un mystère de la véritable figure de *Vesta*. En effet, on dit qu'il y avoit dans le Temple de cette Déesse une figure, *Secreta Imperii arcana*, de laquelle dépendoit le salut de la République, & qu'il n'étoit permis à aucun homme de voir. On a toujours ignoré ce que c'étoit précisément, du tems même que le culte de *Vesta* avoit le plus de vogue. On ne fait si c'étoit quelqu'un des Dieux *Penates*, ou *Vesta* elle-même qui étoit du nombre, ou bien si c'étoit le *Palladium* retiré du sac de Troie. On trouve une Médaille de l'Empereur *Commode*,

qui apuie le premier sentiment, sur laquelle on lit ces paroles. *Penatus P. R. Vesta*. Herodien raconte que sous cét Empereur, le feu aiant pris au Temple de *Vesta*, on vit le *Palladium*, relique que les Romains avoient en grande vénération, & qu'on n'avoit pas veu depuis qu'il fut transporté de Troie en Italie. Le Pontife *Metellus* l'avoit sauvé auparavant d'un accident pareil, mais il perdit la veuë de cette affaire là, & cela pour avoir veu une chose qu'aucun homme vivant n'avoit permission de voir : mais en récompense du service important qu'il avoit rendu à la République, on lui éleva une Statue dans le Capitole. *Lampridius* confirme cette dernière pensée, savoir, que c'étoit le *Palladium*, par l'histoire qu'il fait d'*Heliogabale*, qui étant entré dans le Temple de *Vesta*, le dépouilla de la figure qu'il croioit être le *Palladium*, duquel dépendoit le bonheur de l'Empire. Ce qui se confirme encore par une Médaille de l'Imperatrice *Julie*, où l'on remarque *Vesta* tenant à la main une figure, telle que pouvoit être le *Palladium*. Aussi, voit-on souvent dans les anciens Auteurs le service qu'on rendoit à *Vesta*, confondu avec celui de *Pallas*, & les Vestales sont aussi apellées quelquefois *Prêtresses de Pallas*. Mais, dira-t'on, si le *Palladium* étoit ce gage secret d'où dépendoit le destin de l'Empire, pourquoi est-il représenté dans les Médailles ? Dans celles de *Jules César* on voit d'un côté *Enée* portant son Père *Anchise*, & de l'autre le *Palladium*, où *Pallas* est représentée dans son habillement de

imp T guerre.

guerre. Il y a apparence que le *Palladium* qui étoit à Rome, étoit celui qu'on prétendoit être descendu du Ciel, & que c'étoit une Statue toute nue, que les Vestales seules habilloient, & accommodoient, comme *Lipse* le remarque sur ce passage de *Stace*,

*Pervigilemq̃e foci ignem longeva sacerdos  
Nutriet, arcanum non inspectura pudorem.*

Il est probable qu'il y avoit quelque chose qui couvroit le siège de la virginité de la Statue de la chaste Pallas; & qu'on ne lui découvroit point cet endroit, comme on avoit accoutumé de pratiquer envers les autres Dieux de l'un & de l'autre sexe, qu'on ne faisoit pas difficulté de dépouiller tout nus, pour les laver, & les oindre. On peut conclure de ce passage par même moien, que les Statues des Dieux & des Déesse étoient entières, & qu'on les habilloit pompeusement. Il y a je ne sai combien de passages d'Auteurs qui prouvent ce que je dis. *Trebellius Pollio* rapporte que le Tyran *Celsus* se revêtit de l'écharpe de pourpre de la Déesse *Célestis*. *Vopiscus* témoigne aussi que le Tyran *Saturnin*, aiant été élu Empereur par les Soldats, se couvrit en leur présence de l'habit de pourpre de la Déesse *Venus*. *Denis* le Tiran dépouilla Jupiter Olympien de son manteau d'or, qui étoit fort massif, alléguant pour raison, qu'il étoit incommode à Jupiter, parce que l'été il étoit trop chaud, & l'hyver trop froid, & il lui en donna un de

drap, qu'il disoit être de toutes les saisons. Mais je m'écarte trop de mon sujet; j'y reviens, & je dis, que bien qu'il semble, qu'en quelque chose, le culte des Païens ressemble à celui des Israélites, il y a pourtant entr'eux une extrême différence. Qu'ainsi ce seroit une erreur grossière de chercher l'origine des Cérémonies Mosâïques, dans le culte que les Païens rendoient à leurs faux-Dieux. Je sai bien qu'il y a des Auteurs qui l'ont fait, mais ils se trompent assurément. Il est bien vrai que l'Esprit de ténèbres a tâché d'imiter en quelque chose le culte des Israélites, en ce qui concerne l'extérieur des cérémonies. Mais quoiqu'il en soit, il est certain qu'il y a toujours eu une différence sensible entre ces cultes, & en particulier que le feu sacré des Païens n'avoit presque aucun rapport avec celui de l'Autel des Holocaustes.

La situation de cet Autel n'est pas difficile à déterminer, pourveu qu'on fasse attention au vs. 6. du Chap. 40. de l'Exod. où Dieu commande à Moïse *de mettre l'Autel de l'Holocauste vis-à-vis de l'entrée du Pavillon du Tabernacle d'assignation, & de poser la Cuve entre lui & l'Autel.* D'où il est aisé de conclure que l'Autel étoit assez éloigné de la porte du Tabernacle, afin que la Cuve d'airain pût être placée commodément entre deux. Au reste, l'Autel étoit exposé jour & nuit aux injures de l'air, & il faloit que le Feu qu'on y entretenoit résistât au vent & à la pluie. Les Rabins disent tous là-dessus d'un commun accord, que Dieu disoit

les choses de telle manière, que le vent ne souffloit jamais assez fort pour empêcher la flamme de s'élever tout droit au Ciel, & que la pluie n'étoit jamais assez violente pour éteindre le Feu. *Cunéus* a remarqué que ces Docteurs disent que le Feu du premier Autel étoit comme un Lion, & celui du second comme un Chien. Rabbi *Zacuth* dit ouvertement que pour peu de bois qu'il y eût sur l'Autel du premier Temple, le feu en étoit toujours violent & ardent: mais que sous le second, & principalement 40. ans avant la dernière désolation de Jérusalem, il étoit tantôt foible & tantôt vigoureux, semblable à la lumière d'une Chandelle, qui sur le point de s'éteindre, pousse quelquefois une flamme assez vive & assez brillante, mais qui s'obscurcit dans le moment. C'est pour cela, disent-ils, que l'Autel du \*second Temple étoit de 4. coudées plus grand que celui du premier, à cause qu'il falloit bien plus de feu qu'auparavant pour consumer les victimes. Au reste, je ne me rends nullement garant de ces spéculations Judaïques, qui souvent sont sujettes à caution.

Voilà qui suffit pour l'Autel, disons encore un mot des instrumens qui l'assortissoient, aprez quoi nous finirons ce Chapitre. Il en est parlé au 27. de l'Exod. au vers. 3. *Tu feras aussi*, dit Dieu à Moïse, *ses Chauderons pour ôter ses cendres, ses racloirs, ses bassins, ses havets, & ses encensoirs. Tu feras tous ses ustenciles d'airain.* Il paroît par quelques endroits de l'Écriture, qu'ils

T 3

ser-

\* Ezech. 43. 16.

servoient bien moins à ramasser les cendres, qu'à les contenir & le feu sacré, lorsqu'on décampoit, & qu'on empaquettoit le Tabernacle avec tous ses ustenciles. Quand l'Autel étoit dressé, on jettoit les cendres superflües à son côté Oriental, Levit. 1. vers. 16. Dans ce passage il est dit expressément, qu'on jettoit le jabot, & la plume auprez de l'Autel, vers l'Orient, dans le lieu où l'on mettoit les cendres, qui demeuroient dans cet endroit jusqu'à ce qu'on les en ôtât pour les porter hors du camp. Voi. Levit. 4. 12. Le lieu où l'on les portoit est apellé *un lieu net*, si c'étoit avec les chauderons en question, qu'on les portoit là, ou non, c'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer. Pour ce qui est des *raclours*, on peut dire en général, que c'étoit un instrument qui servoit à nettoier. Il est vrai que les Interprètes ne sont pas d'accord sur la signification du terme Hébreu. Les uns, comme nous ayons dit, traduisent *balais*, & ces balais, selon les Rabins, servoient à balier les cendres. Les autres traduisent *pincettes*. Les Septante des *couvercles* : mais il y a plus d'apparence que c'étoient des *pêles*, instrument fort nécessaire à l'usage de l'Autel, afin de ramasser les cendres, pour les mettre à côté de l'Autel, & ensuite dans les chauderons. Les *bassins* étoient des espèces de plats creux dans lesquels on recevoit le sang des bêtes sacrifiées, pour en faire en suite l'aspersion. Je ne m'étendrai pas sur ces minuties, qui n'en valent pas la peine, outre qu'il n'y a presque rien de certain là-dessus.

Je remarquerai seulement que tous les instrumens étoient d'airain.

Encore un mot touchant la consécration de l'Autel, & je finis. L'Écriture dit simplement que Moïse oignit le Tabernacle & tous ses ustensiles; elle assure la même chose de l'Autel des Holocaustes, mais elle ajoute en particulier que la sainteté de cet Autel devoit être *très-sainte*. \* *Tu feras*, dit Dieu à Moïse, *propitiation pour l'Autel & le sanctifieras, & l'Autel sera sainteté très-sainte, & tout ce qui touchera à l'Autel sera saint*. Il falloit donc, selon le commandement de Dieu, que l'Autel des Holocaustes fût sanctifié bien & deüement par le moïen de l'huile sainte, & par une propitiation réitérée jusqu'à sept fois, pour qu'on y pût sacrifier légitimement. C'étoit avec un bouveau qu'on faisoit cette propitiation, comme on le voit au vs. 36. du Ch. 29. de l'Exod. *Tu sacrifieras tous les jours un bouveau pour propitiation. Par sept jours tu feras propitiation pour l'Autel, &c.* Ce terme de *sainteté des saintetes*, signifie non seulement une chose très-sainte, mais encore une chose qui sanctifie tout ce qu'on met dessus: selon l'explication de nôtre Seigneur Jesus-Christ. † *Quel est le plus grand*, dit-il, s'adressant aux Scribes, *le don, ou l'Autel qui sanctifie le don?* C'est ce que Moïse insinuë, quand il dit *que tout ce qui touchera l'Autel sera saint*. Quelques Interprètes entendent ces paroles par rapport aux personnes qui approchoient de l'Autel, & d'autres

T 4

par

\* Levit. 8. 10. Exod. 29. 37. † Matth. 23. 19.

par rapport aux dons qu'on mettoit dessus ; ce dernier sens est le meilleur, à mon avis, & le plus conforme à la demande du Sauveur. Il est vrai qu'il y a des Interprètes qui veulent que ces paroles signifient qu'il ne devoit être permis à qui que ce fût d'approcher de l'Autel, si ce n'est à ceux qui auroient été oints & sanctifiés pour cet effet : & quelques autres encore veulent qu'elles marquent que tout ce qu'on mettroit sur l'Autel, devoit être saint & pur. Mais je m'en tiens à mon explication. Il faudroit parler à présent de la sanctification, de la consécration, de l'onction, & de l'aspersion de cet Autel, mais j'aime mieux renvoyer tout cela au Livre suivant, où je parlerai des Sacrifices. Ce sera là proprement le lieu de traiter amplement de toutes ces choses.

## CHAPITRE XV.

*Si Dieu donna à Moïse tout d'un coup les Loix Cérémonielles, ou si ce fut à diverses reprises. De qui les Israélites ont pris la cérémonie des Ablutions. Description de la Cuve d'airain, qui étoit dans le Vestibule du Tabernacle. Ce que c'est que ces Mirairs dont on fit la Cuve d'airain. Des Ablutions & du mystère qu'elles renfermoient.*

QUand on considère avec attention le Ch. 30. de l'Exod. où Dieu commande à Moïse, de faire faire la grande Cuve d'airain, on voit assez

assez clairement par les circonstances des vers. 11. & 17. qu'il ne lui ordonna pas tout d'un coup tout ce qui concerne le Tabernacle, mais qu'il le fit à plusieurs reprises, qui sont ordinairement marquées par ces paroles, qu'on trouve en beaucoup d'endroits, \* & l'Eternel parla à Moïse. Tellement qu'il semble que Dieu n'ait donné à Moïse la Loi des dix Commandemens, qu'après toutes les autres Loix particulières, & qu'il ne lui mit en main les Tables de la Loi, que comme pour conclusion de tout ce qu'il lui avoit commandé. Afin d'apprendre aux Israélites que c'étoit lui qui donnoit cette Loi, & qu'il étoit puissant pour récompenser, ou pour perdre ceux qui chemineroient en ses voies, ou qui s'en écarteroient. Au reste, pour faire voir que les dix Commandemens furent donnez les derniers à Moïse, & que je n'avance pas cela sans fondement, on n'a qu'à lire le vs. 18. du Ch. 31. de l'Exod. *Et quand Dieu eut achevé de parler avec Moïse, sur la Montagne de Sinai, il lui donna les deux Tables de pierre du Témoignage écrites de la main de Dieu.*

Pour venir à la Cuve, dont il est parlé au Ch. 30. de l'Exode, Dieu prescrit à Moïse de la faire d'airain avec ses souflemens. Puisque Dieu commande à Moïse de la faire, il est bien clair qu'il n'a pas appris de *Jethro* son Beau-pere, qui étoit Madianite & Sacrificateur des fausses Divinités, ce qu'il dit là-dessus, comme quelques Auteurs l'ont avancé contre le témoignage exprez

T 5

de

\* Exod. 24. 18.

de l'Ecriture, & cela sur un fondement pitoïable. Les Païens, disent-ils, avoient aussi la coutume de se laver & de se purifier dans le service qu'ils rendoient à leurs faux-Dieux. J'en conviens, si l'on veut, donc Moïse a reçu de *Jethro* son Beau-père le dessein de la Cuve d'airain, on n'en sauroit tirer cette conclusion. J'aurois autant qu'on me prouvât que nous avons pris la coutume de prier Dieu, des Païens, qui prioient eux aussi & qui invoquoient leurs Dieux, tant ceux qu'ils connoissoient, que ceux qu'ils ne connoissoient pas.

Il y a des Interprètes, qui traduisent le terme de l'Original, qui signifie en général une Cuve où l'on se lave, *une Cuve à laver les mains*; mais cette traduction ne vaut rien, elle n'exprime ni le sens du terme Hébreu, ni la chose même à laquelle ce vaisseau étoit destiné. Il est vrai que les Sacrificateurs se lavoient les mains dans cette Cuve, mais ils s'y lavoient aussi les pieds; ainsi ils auroient pu traduire aussi bien *une Cuve à laver les pieds*, qu'*une Cuve à laver les mains*. Le terme Hébreu signifie proprement un tonneau, une cuve profonde, & il falloit effectivement qu'elle le fût, elle devoit même être fort grande, puisqu'elle servoit à laver non seulement les Sacrificateurs, mais aussi les victimes. Il seroit inutile de vouloir déterminer la grandeur, & la capacité de ce vaisseau, puisque Moïse n'en parle pas. Mais il est hors de doute que la Cuve du Temple de Salomon étoit plus grande que celle-ci, car dans la description qu'on



*Fontaine d'Airain.*



View of the ...

qu'on en trouve au Ch. 7. du 1. Liv. des Rois, il paroît qu'elle avoit dix coudées de diamètre, trente de circonférence, & qu'elle contenoit deux cens *Baths* d'eau. Or il est certain que la Cuve du Tabernacle ne pouvoit pas être si grande que cela, puisqu'il falloit que des hommes la portassent, toutes les fois qu'on décampoit, ce qui n'auroit pas été possible, supposé une grandeur pareille à celle du Temple de Salomon. Ce que l'Écriture elle même semble insinuer, car au lieu qu'elle appelle simplement le vaisseau du Tabernacle une Cuve, elle donne à la Cuve de Salomon le nom de *Mer*, à cause de sa grandeur prodigieuse, comme on le peut voir au Ch. 7. du 1. Liv. des Rois & 2. Chron. 4. où elle est appelée une *Mer de fonte*. Outre cette Cuve, il y avoit encore dix autres vaisseaux semblables, dont nous parlerons ailleurs. Pour ce qui est de sa figure, l'Écriture n'en dit rien, ni si elle étoit ronde, ou carrée, haute ou basse, tellement qu'elle laisse en nôtre liberté de faire nos conjectures là-dessus.

Elle étoit apuïée sur une base d'airain, & il y a grande aparence qu'au pied de cette Cuve il y avoit un vaisseau, dans lequel on en faisoit couler l'eau, lorsque les Sacrificateurs se lavoient, autrement, s'ils se fussent lavez dans la Cuve même, ils en auroient souillé l'eau, & il auroit falu en remettre de nouvelle à chaque moment, ce qui auroit été fort embarrassant. Au reste, les paroles de l'Original souffrent fort naturellement ce sens, savoir que les ablutions se faisoient à la

base

base de la Cuve. Il est bien vrai qu'elles peuvent aussi signifier à la rigueur, qu'elles se faisoient dans la Cuve même, cependant il semble plus naturel de les expliquer ainsi, *Fais aussi une Cuve d'airain, & son soubassement pour laver, &c.* Les Rabins sont pour le sentiment que je viens de poser. Voici comment Rabbi Salomon s'explique sur cet article, *la Cuve d'airain qui étoit dans le Vestibule, étoit large par le bas, & étroite par le haut; aux côtez de cette Cuve vers le fond, il y avoit des robinets, qu'on ouvroit pour faire couler l'eau, en sorte qu'elle ressembloit à une fontaine; au dessous de ses robinets, étoit un vaisseau qui recevoit l'eau, à la base de la Cuve; c'étoit là que les Sacrificateurs se lavoient les pieds.* Arias Montanus cite ces paroles de la *Mischna*. *Dans le Vestibule hors du Tabernacle entre l'Autel des Holocaustes & le Tabernacle étoit la grande Cuve d'airain posée sur une colombe ou base d'airain, il y avoit à cette Cuve plusieurs endroits où on laissoit courir l'eau, où ceux qui faisoient le service se lavoient. Cette fontaine étoit toujours pleine d'eau.* De Lyra, & les Auteurs de nôtre Version, ont suivi à peu prez ce sentiment. *Kimchi* prétend qu'il y avoit ici deux Cuves, mais il se trompe, à mon avis. L'une, dit-il, servoit à laver les Sacrificateurs, & l'autre à laver les victimes. Si cela étoit, il y a grande apparence que Moïse en auroit parlé. Il est bien vrai que dans le Temple ces ablutions différentes ne se faisoient pas dans le même endroit: car la Mer d'airain servoit à l'ablution des Sacrificateurs, & les autres dix Cuves d'airain, à laver les

les bêtes destinées au Sacrifice, comme on le recueille du Chap. 4. du 2. Liv. des Chron. C'est aparemment ce qui a porté *Kimchi* à croire qu'il y avoit deux Cuves dans le Vestibule du Tabernacle, l'une pour les Sacrificateurs, & l'autre pour les victimes.

Je ne saurois me résoudre à passer sous silence ce qui est dit au Ch. 38. de l'Exode, qu'on fit cette Cuve *des miroirs des femmes qui s'assembloient par troupes à la porte du Tabernacle d'assignation*. C'est-là le sens que donnent constamment à ce passage la nouvelle Version Flamande, l'Angloise, & la plûpart des Latines, aussi bien que la nôtre, quoique les Commentateurs soient presque tous en différend sur cet article. Quelques-uns, qui traduisent ces paroles *il fit avec les miroirs*, prétendent, que tout à l'entour de la Cuve il y avoit des glaces de miroir enchassées, dans lesquelles ceux qui se lavoient pouvoient se mirer pour voir les endroits où ils étoient souillés. Il y en a d'autres qui croient que ces paroles ne veulent dire autre chose sinon que la Cuve d'airain étoit si luisante & si polie qu'on s'y miroit commodément. Pour moi, j'aime mieux m'en tenir au sens ordinaire, qui porte que cette Cuve étoit faite *des miroirs des femmes*, & dire que Moïse la fit fondre de la matière qu'on tira des miroirs qu'elles apportèrent, qui étoient ou tous entiers d'airain bien luisant, & bien poli, ou dont les quadres à tout le moins en étoient. Au reste, les miroirs de fonte étoient assez communs anciennement,

&

& n'étoient pas inconnus au saint homme *Job*. Rabbi *Aben Ezra* explique de cette manière ce passage où il en est parlé. La mode étoit autrefois, dit-il, de s'orner & de se mirer avec des miroirs d'airain: Les femmes se coëffoient en s'y regardant, comme on le peut voir dans *Esaïe*. Les Israélites ont conservé cette coutume, aussi bien que les Ismaélites jusques à ce jour. Les Chrétiennes ne se trouvent pas mal de cét usage, non plus que les Juives, & *Aben Ezra* pouvoit bien les mettre du nombre.

Cette action des femmes Israélites étoit un effet de leur devotion; persuadées de la vanité des parures mondaines, elles vinrent offrir d'elles-mêmes leurs miroirs, donnant à connoître par ce mouvement de zèle, que désormais elles renonçoient au soin de leur parure corporelle, & qu'elles avoient formé le dessein de se consacrer au service de Dieu. C'est pourquoi elles s'assemblèrent par troupes à la porte du Tabernacle, pour y faire à l'Éternel un sacrifice de ces instrumens qui ne servoient qu'à entretenir leur vanité. C'est-là le tour que les plus célèbres Rabbins donnent à cette action & à ce passage. Cette coutume de s'assembler à l'entrée du Tabernacle continua dans la suite parmi les femmes, comme on le voit au vs. 22. du Ch. 2. du 1. Liv. de Sam. Mon sentiment est donc, que Moïse fit fondre l'airain qu'on tira de ces miroirs, que les femmes pieuses avoient apporté, & qu'on en fit la Cuve d'airain. C'est dans cette Cuve qu'on te-

noit

noit l'eau, dont les Sacrificateurs se servoient, quand ils se lavoient: ce qui se faisoit de la manière que je viens de dire, il n'y a qu'un moment. La vérité de ce que j'ai avancé paroît encore, pour le dire en passant, de ce qu'au vs. 19. du Chap. 30. de l'Exod. & au 40. vs. 31. il est dit que les Sacrificateurs lavoient leurs mains & leurs pieds, non pas dans cette Cuve, mais de l'eau de cette Cuve. Le Paraphraste Chaldaïque substitua le terme de *se sanctifier*, à celui de *se laver*. En effet, ces ablutions étoient autant de sanctifications typiques, car les Israélites n'ignoroient pas que les ablutions extérieures ne sanctifioient & ne purifioient pas réellement, & que ce n'étoient que des figures & des ombres de cette ablution entière & parfaite que le Messie feroit un jour, par l'effusion de son sang précieux. Au reste, Dieu défend, sous peine de mort, aux Sacrificateurs d'entrer dans le Sanctuaire, ou de s'approcher de l'Autel qu'ils ne se fussent premièrement lavés. \* *Tu mettras de l'eau dans cette Cuve, dit-il à Moïse, & Aaron & ses fils se laveront les pieds & les mains, quand ils entreront au Tabernacle d'assignation, ils se laveront d'eau, de peur qu'ils ne meurent, & quand ils approcheront de l'Autel, pour faire le service, & afin de faire fumer l'offrande par feu à l'Eternel, ils laveront donc leurs pieds & leurs mains, de peur qu'ils ne meurent.* Cette Loi ne regardoit que les Sacrificateurs, tant le grand, que les subalternes; il est vrai pourtant que Moïse se lava avec l'eau de  
cette

\* Exod. 30. 19. &c.

cette Cuve, selon le raport de l'Ecriture. \* *Moïse, Aaron & ses Fils en lavèrent leurs mains, &c.* & il est visible que par ces Fils, il faut entendre ceux d'Aaron, exclusivement à ceux de Moïse. Car il n'y avoit qu'eux qui fussent Sacrificateurs, ceux de Moïse étoient simplement Lévités, & par conséquent n'avoient point le droit de sacrifier, ni d'entrer dans le Tabernacle. Pour ce qui est de Moïse, il se lava à cause qu'il étoit encore Sacrificateur, mais sa Sacrificature cessa aprez qu'il eut consacré le Tabernacle, oint Aaron, & conféré à lui & à ses Fils la Sacrificature, selon le commandement que Dieu lui en fait au Ch. 29. de l'Exod. & au 8. du Levit. Car Moïse, au reste, est mis au nombre des Sacrificateurs au Pf. 99. vs. 6. A propos de cette ablution, il ne faut pas oublier de remarquer que l'eau de cette Cuve ne servoit qu'aux ablutions communes, & à nettoier les pieds & les mains des Sacrificateurs, lorsqu'ils étoient sales, soit de sueur, soit de la poussière, qui s'y étoit attachée. Mais pour ce qui est des souillures légales, telles qu'étoient celles que l'on contractoit par l'attouchement d'un Mort, ou par quelques-unes de ces choses dont il est parlé dans † le Lévitique, tant s'en faut que ceux qui en étoient souillez vinssent se laver dans l'eau de la Cuve, que l'entrée même du Vestibule leur étoit défenduë, & Dieu avoit ordonné d'autres Cérémonies pour ces sortes de purifications. Les Rabins prétendent que les Sacrificateurs faisoient

\* Exod. 40. 31. † Levit. 14. & 15.

le service nuds-pieds, & qu'il y avoit dans le Temple un appartement dans lequel ils alloient les sécher, aprez s'être lavez, & se chauffer aprez avoir fait le service. On peut voir aussi dans *Ciméus* quelles étoient les maladies, auxquelles cette obligation d'être nuds-pieds les rendoit sujets. Cette Cuve, au reste, étoit tout prez de l'Autel, de sorte qu'immédiatement aprez s'être lavez, ils pouvoient y aller, sans craindre de se salir. *Tu mettras la Cuve*, dit Dieu, *entre le Tabernacle du Témoignage, & l'Autel*, sçavoir, celui des Holocaustes. Elle étoit donc précisément derrière l'Autel, par raport à l'entrée du Vestibule. Il y a pourtant quelques Interprètes, qui supposant que la situation de la Mer d'airain du Temple de Salomon, étoit la même, que celle de la Cuve du Tabernacle, prétendent que celle-ci étoit un peu à côté de l'Autel vers le Midi. De tout ce que j'ai dit ci-dessus on peut aisément conclure que ceux qui posent cette Cuve sur une base quarrée, & élevée de terre, & qui la représentent comme une espèce de Chariot à quatre rouës, se trompent grossièrement.

Pour passer à autre chose, je remarque que les Sacrificateurs étant obligez de sacrifier deux fois par jour, il faloit aussi qu'ils se lavassent autant de fois. C'est une suite du commandement dont j'ai déjà parlé. Mais Moïse ne dit rien de la qualité de l'eau, ni de la manière de la mettre dans la Cuve. C'est pourquoi je croirois volontiers qu'ils se servoient de l'eau qui étoit le

plus à leur bienséance, aussi bien dans le désert, que dans la Terre de Canaan, pourvû qu'elle fût claire & nette. Aparemment que le soin de tenir cette Cuve touÿjours fournie d'eau, étoit une partie de la Charge des Lévites. Mais quand les \*Israélites furent entrez en Canaan, les *Gabaonites*, que *Josué* épargna, comme chacun fait, furent emploiez à porter de l'eau pour le Temple, & à fendre le bois, on les apella dans la suite *Nethinéens*. Nous parlerons dans les Chapitres suivans des Cisternes & des Fontaines, qu'on fit dans la suite à l'usage du Temple. Et de la Fontaine miraculeuse que les Rabins disent avoir été constamment à l'entrée du Tabernacle, laquelle se séparant en plusieurs branches, formoit autant de ruisseaux qu'il en falloit pour abreuver toute l'armée.

Mais, dira-t'on, pourquoi ces lavemens des pieds & des mains, & qu'est-ce que ces actions externes pouvoient signifier aux Israélites? Je répons que cette Cérémonie leur marquoit plusieurs choses. Car outre qu'elle leur inspiroit de la vénération pour le Sanctuaire & pour le Culte qu'on y rendoit à Dieu, elle leur donnoit encore à entendre qu'ils avoient besoin de la purification du cœur, & que leur vie devoit être irréprochable. Dieu leur avoit commandé de se laver les mains & les pieds, à cause qu'il a accoutumé de désigner par ces parties toute la vie de l'homme. C'est à cause de cela, que † David dit, que celui dont les mains sont pures

\* *Josué* 9. *Esdras* 2. *Neh.* 3. 1. *Cor.* 9. 2. † *Ps.* 24. 4.

& innocentes, habitera sur la Montagne de l'Eternel. St. Paul\* veut que les fidèles *lèvent leurs mains pures à Dieu.* Les mains sont comme les instrumens du cœur, les hommes s'en servent soit qu'ils prient, soit qu'ils fassent un serment, soit qu'ils bénissent, soit qu'ils confirment quelqu'un dans son emploi, ou qu'ils fassent quelque autre bonne œuvre. Les mains sont les instrumens du mal, aussi bien que des bonnes actions, c'est pour cela qu'il falloit que le pécheur posât les fiennes sur la tête de la victime, pour marque qu'il la chargeoit de ses péchez. L'Écriture se sert aussi du terme de pieds, & de marcher, pour exprimer la vie de l'homme. David † considérant son infirmité, avouë que peu s'en falloit que ses pieds n'eussent bronché. C'est suivant cette métaphore, qu'il dit au Ps. 119. *J'ai fait le conte de mes voies, & j'ai rebroussé vers tes Témoignages.* Jesus-Christ lui-même, voulant donner à ses Disciples une image de la purification de leurs péchez par son sang, se mit à leur laver les pieds : & St. Pierre lui ayant dit qu'il lui lavât non seulement les pieds, mais aussi la tête, le Seigneur lui répondit, *Celui qui est lavé, n'a besoin que d'avoir les pieds lavez.* Quoiqu'il fût nécessaire que les Sacrificateurs se lavassent les pieds & les mains, & que cela leur aprît que naturellement ils étoient souillés, l'ablution ne se faisant pourtant qu'aux pieds & aux mains, il paroissoit par là qu'ils n'étoient pas entièrement impurs. De même ceux qui ont été lavez dans le sang de Je-

V 2

sus-

\* 1. Tim. 2. 8. † Ps. 73. 2. &amp; 119. 59.

fus-Christ, n'ont plus besoin que de vivre saintement & justement. Cette vie sainte & juste fait la différence qu'il y a entre l'homme animal, & celui qui a été lavé du lavement de la régénération, dont le batême est le symbole & le seau. Au sujet du batême, je remarquerai en passant qu'avant la venue de Jésus-Christ les Juifs étoient dans la créance que le Messie introduiroit la pratique du batême. C'est ce que marque visiblement l'objection que les Pharisiens font à Jean Baptiste. \* *Si tu n'es point le Christ, pourquoi baptises tu ?* Mais je ne m'aperçois pas que je sors de mon sujet, & que tout ceci appartient proprement à la Théologie.

## CHAPITRE XVI.

*Suputation de la quantité d'or & d'argent qu'on emploïa à la construction du Tabernacle & de ses ustenciles. A quoi se montoit la capitation que les Israélites firent entr'eux. La valeur de quelques poids & de quelques monnoies des Hébreux. Combien de sortes de sicles il y avoit parmi eux. Quelle étoit leur valeur, selon la réduction, qu'on en peut faire aux monnoies d'à présent.*

**A**Prez avoir parlé du Tabernacle & de ses ustenciles, & en avoir fait la description, il faut que je fasse brièvement la suputation de l'or, de

de l'argent, & de l'airain, qui furent employez à cét Édifice.

Moïse, aprez avoir décrit le Tabernacle, fait en peu de mots le conte de l'or, de l'argent, & de l'airain, qui étoit provenu du don gratuit, & de celui que la capitation du demi sicle par tête avoit raporté. Voici ce conte, tel qu'il est au Ch. 38. de l'Exod. vs. 24. & suiv. *Tout l'or qui fut employé pour l'ouvrage, savoir pour l'ouvrage du Sanctuaire, qui étoit l'or de l'oblation, fut vint-neuf talens, & sept cens trente sicles, selon le sicle du Sanctuaire. Et l'argent de ceux de l'assemblée qui furent dénombrez fut de cent talens & mille sept cens septante-cinq sicles, selon le sicle du Sanctuaire. Un demi-siclé par tête, la moitié d'un siclé selon le siclé du Sanctuaire, de tous ceux qui passèrent par le dénombrement, depuis l'âge de vint ans & au dessus, qui furent six cens trois mille & cinq cens cinquante. Il y eut donc cent talens d'argent pour fondre les soubassemens du Sanctuaire, & ceux du Voile, savoir cent soubassemens de cent talens, un talent pour chaque soubassement. Mais des mille sept cens & septante sicles, il fit les crochets pour les piliers, & couvrit leurs chapiteaux, & en fit des filers à l'entour. L'airain de l'oblation fut de septante talens, & deux mille quatre cens sicles, dont on fit les soubassemens, &c.* Avant toutes choses il faut examiner ce que c'étoit qu'un Talent, combien il pesoit, & en faire, si nous pouvons, une réduction à nôtre monnoie d'aujourd'hui. Nos Interprètes ont suivi la Vulgate, qui traduit le terme de l'Original *Ciccar*, un

Talent. Le terme Hébreu signifie proprement un *morceau*, une *masse*, & quand il s'agit de mesures de terre, une *plaine*. Mais lorsqu'il est question des Métaux, comme de l'or, de l'argent, & du cuivre, alors c'est un poids fixe & déterminé, que nous apellons un Talent. Or pour favoir la valeur d'un de ces Talens, il n'y a qu'à comparer les vers. 25. & 26. du Chap. 38. de l'Exode, avec le 46. du 1. des Nomb. Dans l'un de ces endroits Moïse raporte la quantité du provenu de l'argent, & dans l'autre le nombre de ceux qui contribuèrent : ce qui nous donnera des ouvertures pour favoir au vrai la valeur d'un Talent.

Puisque le nombre des Israélites se trouva être de 603550. hommes au dessus de l'âge de 20. ans, & que chacun devoit donner un demi sicle par tête, il s'ensuit que cette capitation raporta 301775. sicles, qui est précisément la moitié de 603550. On n'a qu'à se souvenir à présent, que le provenu de l'argent du don gratuit, montoit à cent talens & 1775. sicles, selon ce qui est dit au vs. 25. du Ch. 38. de l'Exode. On trouvera précisément que 300000. sicles font cent Talens, & qu'un Talent par conséquent vaut 3000. sicles. En effet, divisez 301775. par 3000. le quotient sera 100, avec un reste de 1775. ce qui fait justement la somme qui provint de la Capitation. D'où il s'ensuit clairement qu'un Talent vaut 3000. sicles.

Ce n'est pas tout, il faut examiner encore la valeur du sicle & en particulier celle du sicle  
du

du Sanctuaire, autrement nous ne saurions à quoi nous en tenir. Un sicle s'appelle en Hébreu *Schakel*, il vient de *Schakal*, qui signifie peser. C'est une monnoie fort ancienne, comme il paroît par l'écriture. Or elle détermine expressément la valeur de ce sicle au vs. 13. du Ch. 30. de l'Exode. *Tous ceux qui passeront par le dénombrement donneront un demi-siclé, selon le siclé du Sanctuaire, ce siclé vaut vingt gera, ou vingt oboles,* comme nos Interprètes ont traduit. Voi. Levit. 27. 25. Nomb. 3. 47. & 18. 16. Ezech. 45. 12. Tellement que tout se réduit à savoir ce que valoit un *gera* parmi les Israélites. Or c'est ce que l'écriture ne détermine pas, suposant qu'il n'y avoit personne à qui la valeur de cette monnoie ne fût connue. Il faut donc avoir recours aux Rabins pour savoir ce que c'étoit que ce *Gera*. Ils témoignent la plupart qu'un *Gera* pesoit 16. grains d'orge, & c'est une détermination qu'on trouve dans la *Mischna*, détermination qui fut faite pendant la captivité de Babylone, après un mûr examen, dans un tems où ils pouvoient savoir au vrai ce que c'étoit. Ils disent encore qu'il y avoit une petite pièce d'argent en usage parmi les Juifs, qu'ils nomment *Me Eah*, qui pesoit précisément un *Gera*. *Kimchi* est de ce sentiment. Rabbi *Elias* assure en parlant de la racine *Zuz*, qu'un siclé vaut 4. *Zuzas*: Ainsi, 5. *Gera*, ou 80. grains d'orge, valent un *Zuz*, c'est-à-dire, que le siclé vaut 320. grains d'orge pesant. Or j'ai expérimenté, que 16. bons grains d'orge bien secs pésent 4. carats,

d'où il s'ensuit qu'un *Gera* pesoit deux carats. Un sicle donc pese 40. carats, c'est-à-dire, environ une demi-once poids d'Orfevre.

Plusieurs Interprètes tant Juifs, que Chrétiens, les 70. & *Josephe* suposent tous qu'un sicle faisoit 4. drachmes Attiques & qu'ainsi une Drachme Attique est la même chose qu'un *Zuzá*. De-là vient qu'ils traduisent le terme Hébreu *Gera*, ou ce que les Rabins appellent *Me Eah*, une *obole*. Mais, sauf le respect que je leur dois, j'ose dire qu'ils se trompent. A moins que les choses n'aient changé dans les derniers tems, & que les hommes par avarice n'aient altéré les monnoies & les mesures, selon ce reproche \* du Prophète Amos, *faisant l'Epha plus petit, augmentant le sicle, & faussant les poids.* Peut-être aussi que les Juifs changèrent leurs poids aprez la captivité de Babylone, pendant qu'ils furent soumis à l'Empire des Grecs, & qu'ils se conformèrent en cela aux coutumes de ces peuples. Mais il n'y a rien de certain là-dessus. Peut-être aussi que ce changement est arrivé pendant le tems qu'ils ont été assujettis aux Romains, & qu'ils étoient obligez de leur paier le Tribut du demi-siclé. Car il est certain qu'ils battirent leur monnoie en partie au coin de l'Empereur, comme il paroît par le Chap. 17. de St. Matthieu, où il est parlé des *didrachmes* qu'on paioit aux Receveurs des Romains. L'Interprète Syriaque met deux *Suzá*, au lieu d'une *didrachme*. *Aquila* & *Simmachus* traduisent *statere*, qui valoit deux didrachmes, au lieu de siclé: & Je-

fus-Christ paia un statere pour lui & pour Pierre, Matth. 17. 27. Il ne sera pas inutile de remarquer, qu'avant la captivité de Babylone on ne favoit dans la Judée ce que c'étoit qu'une *drachme*, un *statere*, une *didrachme* ou une *obole* : car avant ce tems-là les Juifs n'avoient aucun commerce avec les Grecs, comme *Josèphe* le prouve dans sa Réponse à *Appion*.

Quoique le terme de *Darchemon*, ou *Adarchon*, ou *Drachme*, que les Juifs ont emprunté certainement des Grecs, se trouve dans \* *Esdras* & dans *Néhémie*, cela ne renverse nullement mon hypothèse, puisqu'il est certain que ces Livres n'ont été écrits qu'aprez la captivité de Babylone. Il est bien vrai qu'il est parlé de la Drachme au Ch. 29. du 1. Liv. des Chron. mais il y a grande aparence, & les Savans en conviennent presque tous, que ces Livres ont été écrits par *Esdras*, ou du moins aprez lui, dans le tems où j'ai supposé que les poids, dont j'ai parlé, commencèrent à être en usage parmi les Juifs. Quoiqu'il en soit, il est certain, que les plus savans Rabins, & la plûpart des Auteurs Chrétiens, suposent que les Livres des Chroniques, furent revûs par *Esdras*, & mis dans le Canon des Ecritures. De-là vient que le terme de *Darchemon*, qui étoit déjà connu aux Juifs de ce tems-là, s'est introduit dans l'Ecriture : de même que les noms des mois *Bul*, *Ethanim* & *Ziv*, lesquels *Scaliger* & les autres Chronologues prétendent n'avoir été en usage,

V 5

que

\* *Esdras* 2. 69. & 8. 27. *Neh.* 7. 72.

que depuis la captivité de Babylone. Je dis la même chose de certains noms de Villes inconnues auparavant.

Or que l'obole des Grecs, ne soit pas la même chose que le *Gera* des Juifs; & que le *Zusa* des Israélites, ne soit pas la *Drachme Attique*, & que le *Sicle* par conséquent, ne soit pas le *Statere*, qui valoit deux *didrachmes* ou quatre *drachmes*, cela se prouve par ce moïen, c'est que l'obole des Grecs ne pesoit que 12. grains d'orge, au lieu que le *Gera* en pesoit 16. Six oboles font une drachme, ou 72. grains, au lieu que 5. *Gera* des Juifs, font un *Zusa*, ou 80. grains. Car le *Zusa* est la quatrième partie d'un sicle, 1. Sam. 9. v. 8. ce qui fait environ 6. sols de nôtre monnoie. Si donc 4. drachmes font un *Statere*, c'est-à-dire 288. grains pesant, & si le sicle des Juifs pèse 320. grains, c'est-à-dire une demi-once, comme je l'ai prouvé, il s'ensuit qu'un sicle pesoit précisément 20. *Gera*, ou 320. grains, c'est-à-dire, 4. carats plus que les quatre drachmes Attiques, ou que le *Statere*.

Il paroît par l'ancien sicle de Jérusalem, que c'étoit-là la pesanteur du véritable sicle des Hébreux. Ce sicle a sur sa legende des paroles écrites avec les anciens Caractères Hébreux, qui sont les Samaritains d'aujourd'hui. Cette monnoie paroît avoir été battuë avant la captivité de Babylone. Voici ce qu'en rapporte *Moïse Nachmannus*. Je vins, dit-il, à *Prolemaïde*, qu'on nomme *Aca*, ou *Ace*. Je trouvai-là entre les mains des Anciens du Pais une monnoie gravée, ce semble, avec le burin.

D'un

D'un côté de la Médaille on voïoit la figure d'un Amandier, & de l'autre celle d'une Cruche, avec une Inscription tout autour, le tout fort propre & fort net. Ils montrèrent cette monnoie aux Samaritains, qui lûrent l'inscription sans peine & sans hésiter, car les caractères étoient les mêmes que les Caractères Hébreux, qui sont restez entre les mains des Samaritains : Comme il paroît par le Tract. Sanhedrin. D'un côté on lisoit ces paroles le ficle des ficles, & de l'autre, la sainte Jérusalem. Ils témoignoient que la première figure signi-  
 fioit la Verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & l'autre la Cruche de Manne. Nous fîmes peser cette monnoie chez les Changeurs, & il se trouva, qu'elle pesoit une demi-once. Rabbi Salomon en parle. J'ai veu encore de la monnoie toute semblable avec les mêmes Inscriptions, qui ne pesoit que la moitié de l'autre, c'étoit le demi-ficle, qu'on paioit par tête. Voilà ce que raporte le Rabin Moïse Nachmannus. On prétend que ce demi-ficle, est ce qu'on apelloit autrefois le ficle commun.

*Arias Montanus* témoigne en avoir veu un semblable, mais il faut qu'il se soit trompé dans le poids, puisqu'il dit qu'il pesoit 4. drachmes Attiques. *Masius* raporte aussi qu'il a vû un ficle qui se trouva peser une demi-once, comme il le remarque dans son Commentaire sur le Ch. 7. de Josué: Il y avoit dans ce ficle de *Masius*, au dessus de la Cruche de Manne, deux lettres fort anciennes, savoir un *Mem*, & un *Schin*. Il prétend qu'elles signifient *Hammelech Schelemoh*, le Roi Salomon. On voit encore d'autres ficles,  
 bat-

battus aprez la captivité de Babylone, comme il paroît par les Caractères Chaldaïques, qui sont les mêmes que les Hébreux d'aujourd'hui. J'en ai eu un avec la même Inscription que les autres, mais dont les figures étoient un peu différentes. Car l'Amandier dans l'un n'a que des feuilles, & dans l'autre il n'a que trois fleurs, selon la description qu'en fait *Arias Montanus*. Le mien a d'un côté un encensoir semblable à une coupe, d'où l'on voit sortir de la fumée, au lieu, que l'autre représente la Cruche de Manne. J'ai eu la curiosité d'en faire fondre un, & de le peser, il pesoit une demi-once moins un neuvième, c'est-à-dire, à peu prez 4. drachmes Attiques.

L'ancien sicle du Sanctuaire, qui valoit 20. *Gera*, soit en monnoie, soit en poids, a toujours été de la même valeur, car leur monnoie se prenoit au poids. Le sicle d'or valoit 15. florins, ou un ducaton d'or, sur le pied de 30. florins l'once, & celui d'argent 24. sols, précisément sur le pied de 48. sols l'once. L'Ecriture fait souvent mention du sicle du Sanctuaire, & cela par oposition, ce semble, aux autres sicles, qui, peut-être, étoient différens de celui-là, ou qui valoient moins; ce qui a fait croire à la plûpart des Auteurs, qu'il y avoit plusieurs sortes de sicles. Quoique cependant il se trouve des Savans qui soutiennent qu'il n'y avoit parmi les Juifs qu'une espèce de sicle, fondez sur le vs. 13. du Ch. 30. de l'Exode. On croit communément qu'il y avoit deux sortes de sicles, le sicle du Sanctuaire, qu'on apelloit aussi le sicle du Temple & de la Loi,

lequel avoit cours principalement dans les affaires qui concernoient le Temple; & le sicle commun, qu'on apelloit autrement *Siclus Magistrorum*, ou *sicle* simplement, ou *poids Roial*; on se servoit de celui-ci dans le négoce, dans les ventes & dans les achats, & c'étoit celui-là même, à ce qu'on prétend, que *Moïse Nachmannus* trouva à Ptolemaïde, & dont il parle dans le passage ci-dessus cité. Ce sicle valoit, selon la pensée de plusieurs Auteurs, le quart d'une Risdale, c'est-à-dire 12. sols & demi. Ceux qui sont pour ces deux sicles différens prétendent que toutes les fois que l'écriture parle du sicle, sans ajouter l'épithete *du Sanctuaire*, il s'agit du sicle commun comme Gen. 24. 22. Jug. 8. 26. Jos. 7. 21. &c. Ils y mettent cependant cette restriction, que lors qu'elle fait mention d'une affaire qui concerne le Sanctuaire, le Temple ou la Religion, il s'agit du sicle du Sanctuaire, quoiqu'elle dise quelquefois le sicle simplement. De sorte que selon leur sentiment le sicle commun étoit la moitié de celui du Sanctuaire. Quelques Auteurs ajoutent un troisième sicle à celui dont je viens de parler, fondez sur le vs. 26. du Ch. 14. du 2. Liv. de Sam. où il est parlé de la chevelure d'Absalom, qui pesoit deux cens sicles, *poids Roial*. Ils veulent que ce sicle ait valu une fois plus que le commun, & un quart moins que celui du Sanctuaire. De sorte que, selon eux, le sicle du Sanctuaire valoit 20. Gera, le Roial 15. & le commun 10.

Ceux qui veulent qu'il n'y ait eû qu'une sorte de sicle parmi les Israélites, croient que ce-  
lui

lui que l'Ecriture appelle le *ficle du Sanctuaire*, ne porte pas ce nom par oposition aux autres espèces de ficle, mais seulement à cause qu'on gardoit dans le Sanctuaire un de ces ficles, qui pesoit précisément 20. *Gera*, qui servoit de modèle aux autres ficles, & auquel on les confrontoit pour voir s'ils étoient de poids: & cela pour empêcher que l'avarice & le désir de s'enrichir ne portât les Israélites à faire de la fausse monnoie. C'est ce qu'ils veulent que Moïse insinuë au vs. 25. du Ch. 27. du Levit. où quelques Interprètes ont creu qu'il commandoit de faire les estimations suivant le ficle du Sanctuaire. Mais cela est dit en l'air, & l'on ne trouve nulle part qu'on ait gardé dans le Tabernacle, ou dans le Temple, un tel ficle à ces usages. D'ailleurs, l'altération des monnoies est un crime qui constamment n'est pas du ressort des Tribunaux Ecclesiastiques, c'est l'affaire du Magistrat; ainsi il seroit plus à propos de dire, qu'un ficle destiné à cette fin, si tant est qu'il y en ait eu, étoit gardé dans les Sanhedrins. Pour ce qui est du passage du Levit. il ne prouve rien, car il n'est point dit dans cet endroit que l'estimation de la monnoie se dût faire suivant le ficle du Sanctuaire, mais il s'agit de l'estimation des choses vouées à Dieu; soit que les personnes elles-mêmes se fussent vouées, soit qu'ils eussent voué leurs troupeaux, leurs maisons, leurs champs, &c. l'estimation de ces vœux devoit se faire suivant le ficle du Sanctuaire. Bien plus, il s'agit ici de choses purement Ecclesiastiques, or on voit qu'en

par.

parlant de ces choses l'Écriture se sert constamment du sicle du Sanctuaire ; soit qu'elle ordonne des paiemens , ou des estimations , & qu'il n'en est pas de même pour les matières civiles ; tellement qu'on peut conclure de-là qu'apparemment il y avoit deux sortes de sicles , l'un pour les affaires Ecclésiastiques , & l'autre pour les Politiques. D'ailleurs , j'ai prouvé ci-dessus qu'il y avoit un demi-sicle qui valoit la moitié de celui du Sanctuaire , ainsi je ne doute pas que ce demi-sicle n'ait été le sicle commun. *Junius* prétend que c'est aussi le sicle Roïal , dont il est parlé , 2. Sam. 14. 26. On objecte que les anciens Auteurs , & *Josèphe* en particulier , semblent avoir crû qu'il n'y avoit qu'une sorte de sicle : mais je répons à cela que les Septante , qui vivoient longtems avant *Josèphe* , établissent évidemment deux sortes de sicles : puisqu'ils traduisent dans le vs. 22. du Ch. 7. de Jos. l'Original *Schekel* , par le terme de *didrachme* , c'est-à-dire deux drachmes , qui est la moitié du *Tetradrachma* , ou du *Statere* , que les Grecs prétendent être la même chose que le sicle. Au reste , je ne suis pas le seul de ce sentiment , c'est celui de *Fagius* , de *Junius* , de *Masius* , de *Calvin* , de *de Lyra* , de *Drusius* , de *Buxtorfe* , de *Munster* , & de quantité d'autres Savans. Ceux qui croient qu'il y avoit trois sortes de sicles se fondent sur le Chap. 14. du 2. Liv. de Sam. & principalement sur le vs. 12. du Ch. 45. d'Ezech. *Et le sicle sera de 20. oboles : vint sicles , vint cinq sicles , & quinze sicles , feront la mine.* Il y a des Interprètes qui prétendent

dent qu'il s'agit là de trois sortes de Mines, une commune de 15. sicles, la Roïale de 20, & celle du Sanctuaire de 25. Mais il y en a d'autres, qui, tout bien considéré, croient qu'Ezéchiél ne parle que d'une *Mine*, qui, selon eux, devoit peser 60. sicles, mais ce nombre est divisé en trois par le Prophète, en 15, 20, & 25. ce qui fait précisément 60, par une manière de s'exprimer assez familière aux Hébreux. Pour confirmer cela, ils disent que les Rabins prétendent qu'il y a une *Mine* qui vaut 60. sicles, & que c'est la valeur de celle dont parle le Prophète. Pour moi, je serois porté à croire qu'il y avoit deux sortes de *Sicles*, de *Mines*, & de *Talens*, les uns du poids du Sanctuaire, & les autres du poids ordinaire, ou du poids Roïal. \* *Néhémie* parle d'un tiers de sicle. Selon nôtre calcul il devoit valoir 6. *Gera* &  $\frac{7}{12}$ , c'est ce que *Néhémie* ordonna aux Juifs de donner par an pour l'entretien du Temple.

Pour revenir donc à la quantité d'or & d'argent qui fut employée à la construction du Tabernacle, je dis qu'un Talent faisant 300. sicles, comme je l'ai déjà observé, & le sicle pesant une  $\frac{1}{2}$  once, poids d'Orfevre, on peut déterminer probablement la valeur de l'or & de l'argent du Tabernacle, & le réduire à nôtre monnoie. Les 29. Talens, & 730. sicles d'or font à peu prez la somme de 13105950 flor. l'or conté à 30. flor. l'once. Pour ce qui est de l'argent, les 100. Ta-

lens qu'on apporta, & 1775. sicles peuvent faire la somme de 362130. flor. sur le pied de 48. sous l'once. Ainsi on peut conter combien d'or ou d'argent entroit dans chaque meuble en particulier. La différence qui se trouve entre les Auteurs qui ont fait la supputation des richesses du Tabernacle, vient le plus souvent de ce que chacun conte suivant la monnoie de son Pais, or comme les poids, & les monnoies sont différentes dans chaque Pais, il faut bien nécessairement qu'il y ait une grande différence dans leur calcul. Voilà qui suffit sur cét Article, passons maintenant à d'autres choses.

## CHAPITRE XVII.

*Consécration du Tabernacle par les offrandes des Chefs des Tribus. Des chariots & des boeufs qu'on fournit pour l'usage du Tabernacle. Pourquoi Juda offrit avant Ruben. Quelle espèce de Vaisseaux d'or & d'argent étoient ceux dont ils firent présent. L'ordre qu'on observoit lors qu'on dressoit le Tabernacle. Celui qu'on gardoit dans l'arrangement des Vaisseaux sacrez dans le Tabernacle, & dans le Vestibule. De l'apareil pour les Sacrifices.*

**A**Prez que les Israélites eurent fait tous les préparatifs pour le Tabernacle, suivant le commandement que Dieu en avoit donné, & que \*Moïse en eut fait la visite, & eût tout trouvé

Tom. II.

X

en

\* Exod. 39. 43.

en bon ordre, il bénit le Peuple, & on dressa le Tabernacle. Il dirigeoit lui-même l'ouvrage, & y mettoit quelquefois la main, apres quoi il consacra & oignit \* le Tabernacle, & tous ses ustenciles. Ensuite vinrent les Principaux & les Chefs des Tribus, ils s'avancèrent en bon ordre, & offrirent leurs présens, qui consistoient en bœufs, en chariots, en plats d'argent, en bassins, en tasses d'or pleines de Parfums, en fine farine, en bouveaux, en beliers, en boucs & en agneaux, suivant la narration que Moïse en fait au Chap. 7. des Nombres.

Il y a grande aparence que cela se fit le second jour du second mois, que les Juifs apelent *Zin*: jour auquel Moïse consacra Aaron, ses Fils & l'Autel. Voi. Exod. 40. Levit. 8. 2. & Exod. 29. 36. C'est ce qu'on peut recueillir du vs. 84. du Chap. 7. des Nomb. où il est dit que les Chefs des Tribus firent leur offrande pour la dédicace de l'Autel, le jour qu'il fut oint. Ils la présentèrent les uns apres les autres, chacun son jour, tellement que ces offrandes durèrent 12. jours consécutifs, & la consécration du Tabernacle & d'Aaron dura sept jours entiers: pendant tout ce tems Moïse fit l'office de Sacrificateur, Aaron & ses Fils n'étant pas encore installés dans leur Charge. Tellement qu'ils ne commencèrent à faire les fonctions de leur emploi que le huitième jour.

Ces douze Chefs, qui, selon le sentiment de Rabbi

\* Exod. 40. Nomb. 7.

Rabbi *Salomon*, travaillèrent conjointement avec Moïse & Aaron au dénombrement du Peuple, s'approchèrent donc, & présentèrent leurs offrandes à l'Eternel, devant le Tabernacle, où il habitoit déjà d'une manière toute particulière. Ils s'arrêtèrent à l'entrée du Vestibule, où étoient les Tentes de Moïse & d'Aaron, & dez que Moïse eut reçu leurs offrandes, ils les remit entre les mains des Lévites.

La première chose qu'ils offrirent furent six Chariots couverts, & douze bœufs, *un Chariot pour deux des Principaux, & un bœuf pour chacun d'eux*: ainsi il y eut deux bœufs pour chaque Chariot. *Kimchi* dit qu'on peut recueillir des termes de l'Original que ces Chariots étoient faits comme des litières, ou des brancards. Mais il y a grande aparence qu'il se trompe. Le Paraphraste Chaldaïque traduit *Eglam Mehugan*, ce qui signifie des Chariots dont l'attelage est de deux bœufs. Il semble qu'il a raison, & *Aben Ezra* convient que ces Chariots étoient tirez par deux bœufs. Il est bien certain qu'ils l'étoient par ces animaux là, & non pas par des chevaux, comme je l'ai remarqué dans une description que j'ai veüe il n'y a pas longtems. Ces Chariots étoient couverts, comme porte nôtre Traduction, & cela pour mettre les Couvertures, les Tapisséries, les planches du Tabernacle, les Colonnes, &c. à couvert des injures de l'air. Ces Chariots furent donnez aux *Guerçonites* & aux *Merarites*, & non pas aux *Cahathites*, selon ce qui est dit au vs. 8. du Ch. 7. des Nomb. *Moïse*

*donna aux enfans de Guerſſon deux Chariots & quatre bœufs, ſelon ce à quoi ils devoient ſervir, & quatre Chariots & huit bœufs aux enfans de Merari; & cela à cauſe que leur office conſiſtoit à avoir ſoin des Tapifferies, des planches & des Colonnes du Tabernacle, à les empaquetter & à les charger ſur les Chariots. Mais pour les Kahathites il ne leur en donna point, parce que le ſervice du Sanctuaire étoit de leur charge, ils portoient ſur leurs épaules. Tout leur office conſiſtoit à porter l'Arche, les Autels, le Chandelier, & la Table ſur leurs épaules, tellement qu'ils n'avoient point beſoin de Chariots. Les Guerſſonites & les Merarites avoient donc la charge des Chariots, il y a aparence, cependant, que les Chariots ne leur ſuffiſſoient pas à porter tout, & qu'ils étoient obligez d'ailleurs à porter eux-mêmes bien des choſes. Car outre les planches, les barres, les colonnes, & les couvertures, ils avoient encore dans leur département la valeur de 399. Talens & 1425. ſicles peſant à porter, c'eſt-à-dire, environ le poids de 37195. livres, ce qui fait 6199. livres peſant pour chaque Chariot. Or je ne vois pas que ſix Chariots ſuffiſſent à porter tout cela. A moins qu'on ne diſe qu'il y en avoit encore d'autres, dont il n'eſt point parlé, & que Moïſe ne fait mention de ceux-là, qu'à cauſe qu'ils faiſoient partie des préſens que les Chefs des Tribus avoient faits. Moïſe ne donna que deux Chariots aux enfans de Guerſſon, parce que leur tâche étoit la moins peſante, ne conſiſtant que dans le transport des Tapifferies, des Cou-*

vertures, & des Voiles. Nomb. 4. 24. 25. 26. Il en donna quatre aux *Merarites*, parce qu'ils avoient le plus pesant à porter, comme qui diroit, les planches, les barres, les colonnes, les bases &c. Nomb. 4. 32. Pour les *Kaharites*, ils n'avoient pas besoin de Chariots, puisque tout ce qu'ils avoient à transporter, ils le portoient sur leurs épaules. Au reste, qu'on ne s'imagine pas que le commandement que Dieu fait de plier l'Arche avec des voiles & avec des peaux de bléreau, soit contraire à ce que je viens de dire des Chariots destinez à porter les couvertures, les voiles &c. Car outre qu'il pouvoit y avoir des couvertures tout exprez pour cela, comme je le pense, & comme l'Ecriture semble l'insinuer, posé même qu'on eût employé à cét usage \* celles du Tabernacle, la dixième partie eût été plus que suffisante.

Pour revenir à l'offrande des Chefs des Tribus, il y a aparence que comme c'étoit une action de cérémonie, & qu'on y devoit aller l'un aprez l'autre, que tout se fit dans l'ordre, & que chacun y alla à son rang. Mais pourquoi, si cela est, *Ruben* ne marche-t'il pas le premier? Pourquoi est-ce que *Juda* le précède? Cela a fait croire à quelques Interprètes que c'étoit ici un commencement de l'accomplissement de la Prophétie de Jacob, & que le Sceptre commença dez lors à entrer dans la Tribu de Juda. Mais ils se trompent, comme *Cunéus* l'a trez solidement prouvé dans son premier Livre. Quoiqu'il en soit, l'Ecri-

\* Nomb. 4. 5. 6.

ture dit que *Naasson* fut le premier à aller à l'offrande, & qu'il y fut pour la Tribu de Juda, les autres vinrent ensuite chacun à leur tour, & y furent chacun pour sa Tribu.

Outre les Chariots, dont les Chefs des Tribus firent présent, ils offrirent encore beaucoup d'autres choses. Chacun apporta un plat d'argent, de la pesanteur de 130. sicles, avec un bassin aussi d'argent de 70. sicles poids du Sanctuaire. Il y a des gens qui prétendent que ce dernier vaisseau étoit fait en forme de phiole, mais il n'y a point d'apparence, veu l'usage à quoi il servoit, savoir, à contenir de la pâte de fine farine pétrie à l'huile. Pour ce qui est des tasses d'or, pleines de Parfum, il est probable que c'étoient des encensoirs, tels que ceux qu'on mettoit sur la Table des pains de proposition, dont on alloit faire fumer l'encens chaque Sabbat sur l'Autel des Parfums : comme nous l'avons prouvé ailleurs assez amplement. Quoiqu'on n'eût accoutumé d'en mettre que deux sur la Table, savoir, un sur chaque pile de pains, les autres 10. n'étoient pas inutiles. Ils étoient d'or, ce qui prouve qu'ils étoient employez à l'usage du Sanctuaire, dont tous les vaisseaux étoient de ce précieux métal. Ils ne pouvoient pas être fort grands, puisqu'ils ne pesoient chacun que 10. sicles d'or. Dans ces encensoirs, que les Chefs offrirent, il y avoit du Parfum, non pas tout préparé, car la préparation du Parfum étoit l'office des Sacrificateurs, c'étoit seulement des choses odoriférantes, pour faire le Parfum, ou peut-être n'étoit-ce que de l'encens. A l'égard des offrandes pour

l'Ho-

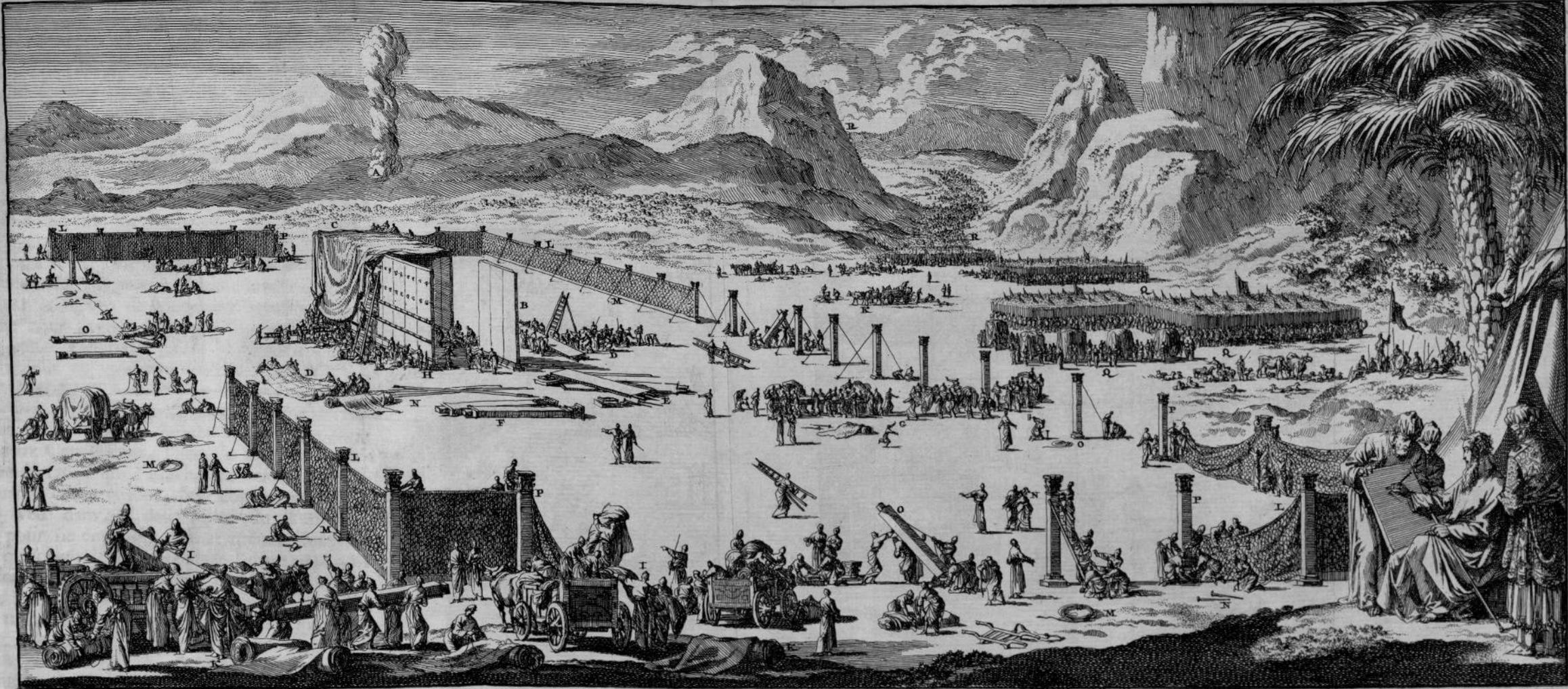
l'Holocauste, pour le péché, & pour le Sacrifice de prospérité j'en parlerai ailleurs, & je n'ai rien à dire ici de particulier là-dessus.

Il ne sera pas inutile de remarquer, que les Tribus d'*Issachar*, & de *Zabulon* offrirent le second & le troisième jour, immédiatement apres *Juda*, & avant *Ruben*: d'où l'on peut conclure raisonnablement que tout Israël étoit divisé en quatre corps d'Armée, de 3. Tribus chacun, commandées par quatre Généraux. *Issachar* & *Zabulon* suivoient *Juda*, dont le Chef étoit leur Commandant. Apres *Juda* venoit *Ruben*, sous lequel étoient *Simeon* & *Gad*. *Manassé* & *Benjamin* obéissoient à *Ephraïm*, & *Aser* & *Nephtali* à *Dan*. Je fais ici cette remarque en passant, parce qu'elle nous doit servir quand nous parlerons de la manière de camper & de décamper de l'Armée d'Israël. Avant que d'en venir là, il faut que je dise un mot de l'ordre qu'on observoit quand on dressoit le Tabernacle. Premièrement les Lévitiques posoient les 96. bases d'argent en ordre, & à distances égales, au Midi, au Nord, & à l'Occident. On enchassoit ensuite les planches dans les chevilles des bases. Pour faire plus court, le Lecteur n'a qu'à jeter les yeux sur la Planche suivante, & sur son explication, dont les différens articles sont marquez par les lettres de l'Alphabet, & il comprendra suffisamment comment les choses se passaient.

- A. La nuée de l'Eternel, qui indiquoit le lieu que les Lévités devoient choisir pour y dresser le Tabernacle.
- B. Les planches, qui servoient de murailles au Tabernacle, enchassées dans leurs bazes.
- C. Les Tapisseries dont on couvroit le Tabernacle.
- D. Les Couvertures de peau, qu'on déployoit, pour servir de toit au Tabernacle.
- E. Les planches toutes prêtes à être enchassées dans les bazes.
- F. Les Colomnes qu'on plaçoit à l'entrée du Saint des Saints, & à celle du Tabernacle.
- G. Le reste des Colomnes & des bazes nécessaires.
- H. Les Barres qu'on passoit dans les anneaux d'or, & qui servoient à tenir ferme la cloison du Tabernacle.
- I. On décharge de dessus les Chariots le reste des pièces du Tabernacle.
- K. Les Tapisseries en forme de treillis, qu'on tenoit à l'entour du Vestibule.
- L. Une partie de la cloison du Vestibule déjà dressée.
- M. Cables qui servoient à tenir fermes les Colomnes du Vestibule.
- N. Gros pieux d'airain qu'on plantoit dans la terre pour y attacher les cables.
- O. Les Colomnes du Vestibule.
- P. Les Lévités attachent les Tapisseries du Vestibule aux Colomnes, par dedans, contre le sentiment commun.
- Q. Marche du second Etendard général de l'Armée, avec les ustenciles du Tabernacle.
- R. Le reste de l'Armée d'Israël, qui s'approche en bon ordre, pour se camper à l'entour de celle des Lévités.



Desert



*Le Tabernacle dressé dans le Desert par les Léuites.*



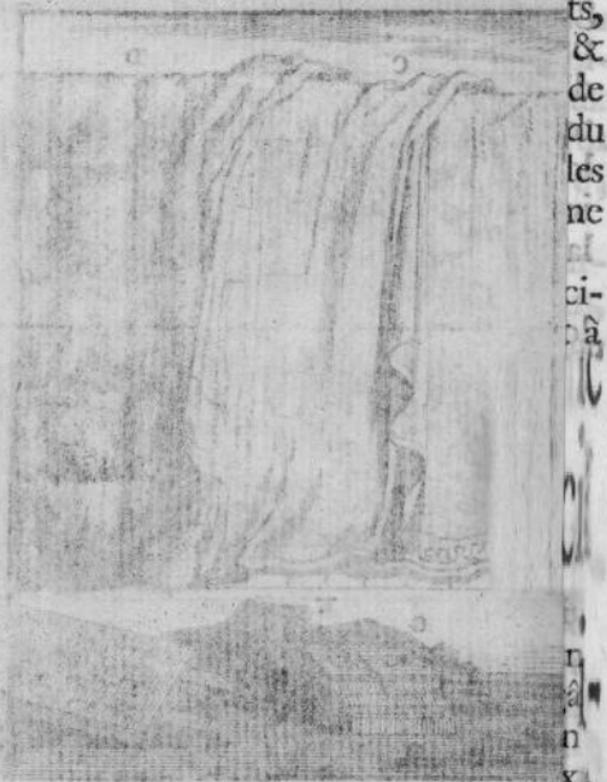
Après que les Lévites avoient dressé les planches du Tabernacle, & qu'ils les avoient affermiées par le moïen des barres dont j'ai parlé, qui s'enchañoient dans de gros anneaux attachez à la cloison, & qu'ainsi il ne manquoit rien à cette cloison, on apportoit les quatre pilastres dorez, qui servoient à séparer le Saint des Saints d'avec le Sanctuaire, & les cinq autres qu'on posoit à l'entrée du Sanctuaire sur des bazes d'airain. Ensuite on apportoit les dix Tapisséries, où étoient les Chérubins relevez en broderie, on les attachoit de cinq en cinq, & puis on joignoit le tout ensemble, par le moïen de cinquante agraffes d'or, comme nous l'avons veu ci-dessus; on tendoit enfin cette Tapissérie sur le Tabernacle, en sorte qu'elle en couvroit le haut, les côtez, & le derrière. Après cette Tapissérie venoit la Couverture de poil de chèvre, composée d'onze pièces d'étoffe jointes ensemble & faisant deux Couvertures, l'une de six pièces, & l'autre de cinq, qui s'attachotent ensemble avec cinquante crochets d'or, &c. comme nous l'avons veu dans la description du Tabernacle, pour ne composer qu'une grande Couverture qui couvroit tout, comme l'autre, & qui pendoit de plus environ deux coudées sur le devant. Au dessus de cette Couverture, on en tendoit une autre de peaux de mouton teintes en rouge, & par dessus celle-là encore une quatrième de peaux de blereau. Afin que ces Couvertures fussent bien fermes, & que le vent ne se coulât pas par dessous, & ne les dérangerât, il

y avoit des cordes attachées aux extrémitez, des deux côtez, à des pieux, qu'on plantoit tout autour du Tabernacle, qui empêchoient l'effet du vent. Voilà comment on s'y prenoit pour dresser le Tabernacle extérieur, comme on le peut voir plus particulièrement dans cette Planché.

- A. La riche Tapissèrie sur laquelle les Chérubins étoient relevez en broderie.
- B. La Couverture de poil de chèvre, qu'on mettoit par dessus la première.
- C. Troisième Couverture de peaux de mouton teintes en rouge.
- D. Quatrième couverture de peaux de blereau, laquelle servoit de sur-tout.
- E. Les planches dressées telles qu'elles paroissent en dehors.
- F. Les barres qu'on passoit dans les anneaux, & qui tenoient la cloison en état.
- G. Les bazes dans lesquelles on enchassoit les planches.
- H. Les Pilastres qui étoient à l'entrée du Tabernacle.
- I. Les pieux d'airain qu'on plantoit dans la terre, pour y attacher les cordes qui tenoient les Couvertures.
- K. Les cordes qui servoient à tendre les Couvertures, & qu'on attachoit aux pieux.

La première chose qu'on faisoit aprez avoir dressé le Tabernacle, comme je viens de le dire, c'est qu'on y apportoit l'Arche qu'on plaçoit dans le Saint des Saints, avec la Cruche de Manne, la Verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & le Livre de la Loi. Afin que l'Arche ne fut veuë

de personne; on l'y portoit premièrement toute



Colomnes de l'entrée.

Après cela, on plaçoit dans le Vestibule l'Autel d'airain des Holocaustes, vis-à-vis de l'entrée du Tabernacle, justement au milieu, à la distance

pi-  
it,  
ts,  
&  
de  
du  
les  
ne  
ci-  
à  
n  
à  
n  
x,  
be  
it  
a,  
les

ce

y avoit des cordes attachées aux extrémités, des deux côtes, à des pieux, qu'on plantoit tout autour du Tabernacle, qui empêchoient l'effet du vent. Voilà comment on s'y prenoit pour dresser le Tabernacle extérieur, comme on le peut voir plus particulièrement dans cette Planche.

A. La riche Tapissèrie sur laquelle les Chérubins étoient relevez en broderie.

B. La Couverture de poil de chèvre, qu'on mettoit par dessus la première.

C. Troisième Couverture de peaux de mouton teintes en rouge.

D. Quatrième couverture de peaux de bliercau, laquelle servoit de sur-tout.

E. Les planches dressées telles qu'elles paroissent en dehors.

F. Les barres qu'on passoit dans les anneaux, & qui tenoient la cloison en état.

G. Les bazes dans lesquelles on enchassoit les planches.

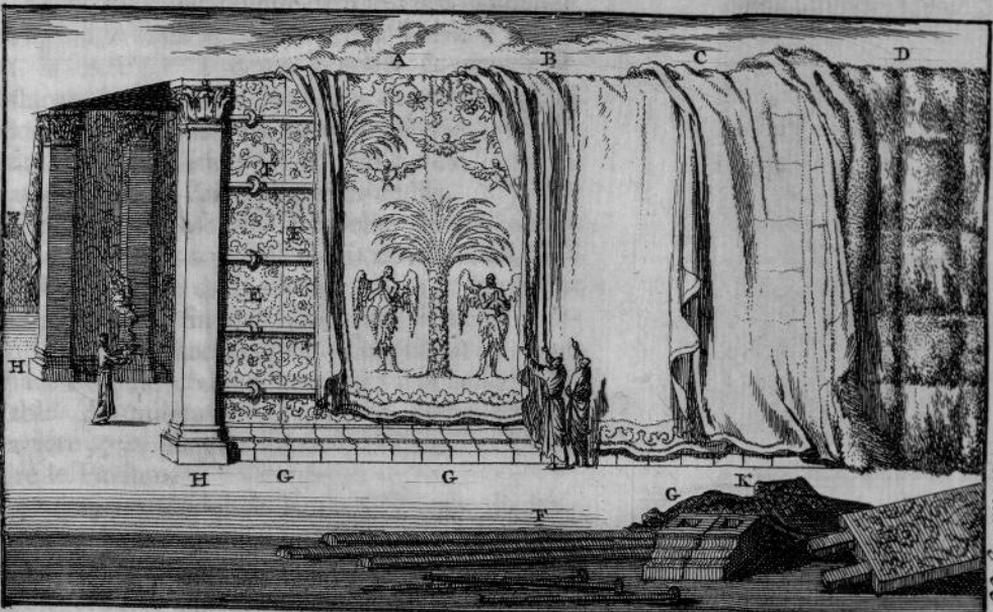
H. Les Pilastres qui étoient à l'entrée du Tabernacle.

I. Les pieux d'airain qu'on plantoit dans la terre, pour y attacher les cordes qui tenoient les Couvertures.

K. Les cordes qui servoient à tendre les Couvertures, & qu'on attachoit aux pieux.

La première chose qu'on faisoit aprez avoir dressé le Tabernacle, comme je viens de le dire, c'est qu'on y apportoit l'Arche qu'on plaçoit dans le Saint des Saints, avec la Cruche de Manne, la Verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & le Livre de la Loi. Afin que l'Arche ne fut veuë

de personne; on la portoit premièrement toute



Tom. 2. Pl. 331.

Le dehors du Tabernacle.

Colomnes de l'entrée.

Après cela, on plaçoit dans le Vestibule l'Autel d'airain des Holocaustes, vis-à-vis de l'entrée du Tabernacle, justement au milieu, à la distan-

cc

y avoit des cordes attachées aux extrémités des

de

au

du

di

pe

ch

-

-

es

ji

-n

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

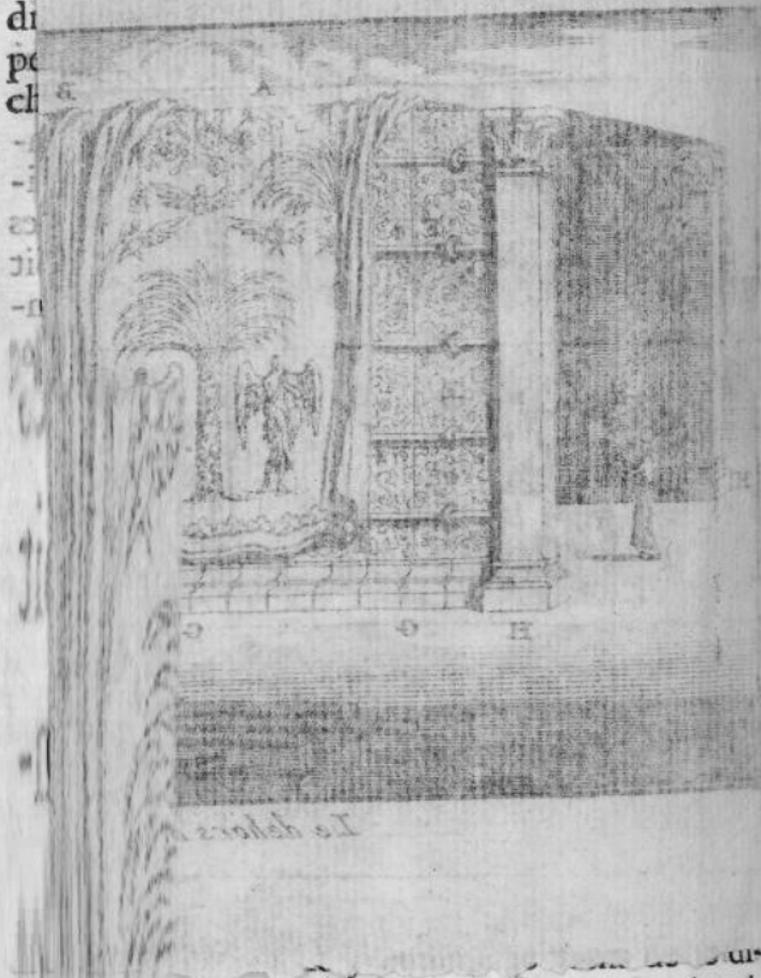
31

32

33

34

35



re, c'est qu'on y aporloit l'Arche qu'on plaçoit  
 dans le Saint des Saints, avec la Cruche de Man-  
 ne, la Verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & le  
 Livre de la Loi. Afin que l'Arche ne fut veüe  
 de

de personne ; on la portoit premièrement toute couverte dans le Saint des Saints, derrière le Voile qui séparoit le Sanctuaire du Lieu trez-saint, & on la découvroit en toute sûreté.

Après avoir tout rangé dans le Saint des Saints, on apportoit dans le Sanctuaire la Table d'or, & on la mettoit à deux coudées & demie de distance de la cloison, au côté Septentrional du Sanctuaire, ensuite on rangeoit incontinent les pains de Proposition sur la Table, de la même manière que je l'ai expliqué ci-dessus.

Ensuite, on posoit le Chandelier du côté Occidental du Sanctuaire, vis-à-vis de la Table, & à pareille distance de la cloison. On le garnissoit incontinent, afin qu'il fût prêt à éclairer selon la manière accoutumée. On laissoit donc un espace de cinq coudées entre le Chandelier & la Table. Au milieu de cet espace, tirant vers le derrière, on plaçoit l'Autel d'or qui servoit à faire le Parfum.

Enfin, on tendoit le Voile à l'entrée du Sanctuaire, & de peur que la pluie & l'air ne le gâtassent, il y avoit un second Voile de fin lin, qu'on tendoit aussi devant ce Voile précieux, & qui le garentissoit des injures de l'air. *Joséphe* prétend qu'on ne le tendoit que lorsqu'il faisoit mauvais tems. Et les Rabins ajoutent à cela, qu'il ne descendoit que jusques à la moitié des Colonnes de l'entrée.

Après cela, on plaçoit dans le Vestibule l'Autel d'airain des Holocaustes, vis-à-vis de l'entrée du Tabernacle, justement au milieu, à la distan-

ce de dix coudées de cette entrée : & là on offroit les Sacrifices au nom de tout le Peuple, comme nous le verrons ailleurs.

Entre le Tabernacle & l'Autel, on plaçoit la grande Cuvè d'airain sur sa baze un peu à côté tirant vers le Midi. On la remplissoit incontinent d'eau, afin que les Sacrificateurs y pussent nettoier leurs pieds, leurs mains, & leurs visages, lorsqu'ils entreroient dans le Tabernacle, ou qu'ils iroient sacrifier sur l'Autel. Elle servoit aussi à laver les victimes.

Au côté Septentrional étoient quelques Colomnes auxquelles il y avoit des crochets attachés. On y suspendoit aussi bas & aussi haut qu'il le faloit les bêtes qu'on écorchoit, qu'on éventroit, & qu'on préparoit pour le Sacrifice.

Aux côtez de l'Autel, on plaçoit \* diverses Tables sur lesquelles on mettoit les piéces des victimes, qu'on avoit immolées. On les séparoit sur cette Table des autres morceaux, on les préparoit, & de-là on les portoit sur l'Autel.

Ensuite on dressoit cinquante six piliers à l'entour du Tabernacle & de l'Autel, avec leurs bazes, qui formoient le Vestibule. On mettoit vingt de ces Colomnes au côté Meridional, & vingt autres au côté Septentrional, à la distance d'environ cinq coudées. On plaçoit dix autres Colomnes semblables au côté Occidental, distantes de cinq coudées & demie l'une de l'autre. Je comprends les Colomnes des angles dans ce nombre de dix. On

\* Ezech. 40. 42.

placoit les autres dix Colomnes à l'entrée du côté de l'Orient. On faisoit entrer les bazes de ces Colomnes une coudée dans la terre, selon les Rabins; favoir, par le moien des chevilles qui y étoient attachées. Pour affermir d'autant plus ces Colomnes, il y avoit des cordes qui tenoient d'un côté à certains anneaux attachez aux chapiteaux des Colomnes, & de l'autre à de gros pieux d'airain fichez bien avant dans la terre, comme nous l'avons veu ci-devant.

\* On attachoit ensuite à ces Colomnes les courtines transparentes, dont il a été parlé ci-dessus, qui empêchoient le Peuple d'entrer dans le Vestibule, mais non pas de voir ce qui s'y faisoit: Comme le remarquent les Savans, ce qui signifioit que sous cette Economie on voioit, à la vérité, mais seulement en partie, & de loin.

Ces courtines tenduës avoient cent coudées sur le côté de la longueur, & cinquante sur celui de la largeur. On les attachoit au haut des Colomnes avec des anneaux, qu'on faisoit entrer dans des crochets d'airain. On prétend aussi que ces courtines étoient attachées aux Colomnes avec de petites barres passées dans des anneaux, pour empêcher le vent de les déranger.

Enfin, on attachoit une autre courtine de vingt coudées de long, & de cinq de haut aux quatre Colomnes du côté Oriental, qui faisoient la porte du Vestibule, dans lequel on entroit par là. Voilà l'ordre qu'on observoit lorsqu'il étoit question de dresser le Tabernacle.

Je

† Exod. 27, 18.

Je parlerai dans la suite de la manière dont on s'y prenoit pour le démonter. Mais avant toutes choses je traiterai de l'ordre dans lequel le Peuple d'Israël étoit rangé à l'entour du Tabernacle.

### CHAPITRE XVIII.

*De l'ordre qu'on observoit dans les Campemens. Les quatre quartiers généraux du Camp d'Israël. Des Enseignes & des Etendards de chaque Tribu. Origine des représentations qu'on a faites des quatre Evangelistes. Le Camp des Lévités. Trois sortes de Camps. Deux différens dénombremens des Lévités.*

**T**OUS ceux qui se sont mêlez du métier de la guerre, conviennent que le bon ordre est l'ame des Armées. En effet lors qu'elles ne sont pas bien disciplinées, elles sont quelque chose de bien confus & de bien foible : ce fut afin de pourvoir à la sûreté de son Peuple, que Dieu voulut lui prescrire lui-même l'ordre qu'il falloit qu'il observât dans ses marches & dans ses campemens. Moïse nous a laissé cét ordre par écrit, & puisque ce grand homme n'a pas dédaigné d'en parler, nous ne devons pas aussi nous faire un scrupule d'en dire quelque chose.

Moïse\* parle en plusieurs endroits du Liv. des Nomb. & principalement dans les premiers Chapitres, de l'ordre qu'observoit l'Armée d'Israël. Il fait

\* Nomb. 51. 52. 56.

fait dans le premier Chapitre le dénombrement de tous les Israélites capables de porter les armes; après cela, Dieu commande à Moïse de faire camper les enfans d'Israël, un chacun sous sa Bannière, par les Enseignes des Maisons de leurs Pères, tout à l'entour du Tabernacle d'assignation. Nomb. 2. 2. Il falloit donc, suivant l'ordre de Dieu, que les Israélites se campassent à l'entour du Tabernacle, de manière pourtant que l'Armée des Lévitites eût de l'espace pour camper entr'elle & le Tabernacle, car cela est marqué expressément au Ch. 1. vl. 52. & suiv. *Les enfans d'Israël camperont chacun en son Quartier, & chacun sous son Enseigne, selon leurs bandes. Mais les Lévitites camperont à l'entour du Pavillon du Témoignage, afin qu'indignation ne soit sur l'assemblée des enfans d'Israël, c'est pourquoi ils prendront en leur charge la garde du Pavillon.* Les Rabins prétendent que les Israélites étoient campez autour du Tabernacle à la distance de deux cens coudées, distance qu'ils nomment ordinairement *le chemin d'un Sabbat*, parce, qu'à leur avis, il n'étoit pas permis aux Israélites d'aller plus loin le jour du Sabbat. C'étoit la distance qui se trouvoit entre Jérusalem & la Montagne des Olives, comme St. Luc le remarque, Act. 1. 12. Il y a apparence que les Juifs ont pris cette distance de deux cens coudées, de ce qui est dit au vl. 4. du Ch. 3. de Josué, où Dieu commande aux Israélites de marcher à 2000. coudées de distance de l'Arche. *Joséphe* prétend qu'il y avoit de grands espaces entre les Tribus, qu'il y avoit dans l'armée des

ruës,

ruës, des chemins, des marchez; que les Marchands & les Artisans y étoient placez dans leur boutique avec autant d'ordre que dans les Villes les mieux policées. Il y a plusieurs Rabins qui estiment qu'il y avoit une distance d'une lieuë entre chaque Tribu. Si cela est, il faloit que l'Armée fût campée en quarré, & qu'elle eût douze lieuës de tour: car leur sentiment va là. Selon les plus savans Rabins les 12. Tribus étoient campées à cette distance l'une de l'autre: chaque Tribu occupoit un espace de 4000. pas, & entre chaque Tribu il y avoit une séparation de 2000. pas: Au milieu de l'Armée il y avoit une ouverture de 8000. pas, dont les 4000. qui étoient les plus prez du Camp des Israëlites, étoient destinéz à faire paître les troupeaux, les autres 2000, qui étoient à l'Orient, étoient le quartier de Moïse & d'Aaron, & le reste celui des Lévités, des enfans de *Cahath*, de *Gerson* & de *Merari*. Les *Cahathites*, qui étoient campez à l'Occident, étoient divisez en 4. bandes, suivant leurs Familles, les *Amramites*, les *Isarites*, les *Hebronites* & les *Uziëlites*: c'étoient les principaux Lévités. Apres eux venoient les *Gersonites*, divisez en deux Familles, les *Libnites* & les *Simeites*, qui étoient campez au Septentrion. Les *Mahalites* & les *Musites*, deux Familles des *Merarites*, l'étoient à l'Occident. Au milieu de cette ouverture de 4000. pas, dont je viens de parler, étoit le Tabernacle, & les Lévités étoient campez à l'entour de ce Lieu Saint.

L'Écriture dit que Dieu commanda aux Israë-  
lites

lites de se camper à l'entour du Tabernacle, cela étant, il ne pouvoit pas se faire que les 12. Tribus fussent campées précisément à distance égale pour faire un quarré parfait, car le Tabernacle avec le Vestibule faisoit un quarré long. Mais quoique le Vestibule, qui régnoit à l'entour du Tabernacle, eût 100. coudées de long, & 50. de large, cependant dans l'éloignement où étoit l'Armée des Israélites, la différence ne pouvoit pas être fort considérable, & il s'en faloit peu que les côtez du quarré ne fussent tous à distance égale du Tabernacle. Quoiqu'il en soit, il est certain qu'ils étoient campez en quarré à l'entour du Tabernacle, 3. Tribus dans chaque front, & non pas en cercle, comme quelques Auteurs l'ont prétendu, pour avoir mal entendu le terme d'*alentour*. C'est ce qu'on peut voir dans la Planche qui représente le Camp d'Israël.

De ces 12. Tribus il y en avoit 4. qui portoient l'Etendard général, & qui avec les 8. autres composoient 4. corps, de 3. Tribus chacun, c'est ce que Moïse entend par ces paroles, \* *Ils seront chacun sous leurs Enseignes, selon leurs bandes*. Tellement que toute l'Armée étoit composée de 4. Corps, dans chacun desquels il y avoit une Tribu qui portoit l'Etendard de commandement, & qui avoit sous soi 2. autres Tribus. Voi. Nomb. 2. vs. 3. &c. Chaque Tribu avoit d'ailleurs sa Bannière particulière, & dans chaque Tribu chaque Famille principale avoit aussi la sienne. Moïse en conte de ces dernières jusqu'à 57. au Chap. 26. des

Tom. II.

Y

Nomb.

\* Nomb. 1. 52.

Nomb. Il y avoit donc en tout 4. Etendards généraux, 8. particuliers aux 8. autres Tribus, & outre cela encore 57. petits, particuliers aux Familles principales. Quand il falloit marcher chacun se rangeoit sous son Drapeau particulier, les Drapeaux particuliers se rangeoient tous sous celui de sa Tribu, & enfin ceux des Tribus se rangeoient sous le Drapeau général de leur département. Moïse ne parle ni des figures qui étoient peintes sur ces Drapeaux, ni de leur couleur, quoiqu'il n'y ait point de doute qu'il n'y eût de la différence entr'eux. Les Rabins en recompense rapportent bien des particularitez des 4. Drapeaux généraux. Rabbi *Salomon* dit, que les douze Drapeaux des 12. Tribus étoient chacun de la couleur d'une des 12. pierres du Pectoral du grand Sacrificateur, en sorte que la Bannière de Juda étoit rouge, comme la pierre qui le représentoit dans le Pectoral. Les Rabins conviennent tous en général, que les couleurs des Enseignes des 12. Tribus, étoient les mêmes que celles des 12. pierres du Pectoral, mais le mal est qu'ils sont presque tous différens les uns des autres, quand il s'agit d'assigner à chaque pierre sa couleur particulière. Ils expliquent cependant assez clairement les Bannières des 4. Tribus commandantes. *Ruben*, disent-ils, portoit une figure humaine dans sa Bannière, & outre cela une plante de *Dudaim*, selon quelques-uns, ce qui feroit allusion à l'histoire du Ch. 30. de la Gen. Ce n'est pas trop bien

\* Nomb. 26. 5. c.

bien ici le lieu de parler de cette plante, cependant j'espère que le Lecteur me pardonnera une petite digression sur cet article, d'autant plus que c'est un des endroits les plus obscurs de l'ancien Testament.

Moïse raconte au vs. 14. du Ch. 30. de la Gen. que *Ruben s'en alla aux champs au tems de la moisson, qu'il trouva des Dudaim, & qu'il les apporta à Lea sa Mére, &c.* Plusieurs Interprètes, les nôtres en particulier, ont suivi la Version des 70. & ont traduit le terme de l'Original par celui de *Mandragores*, qui est, à ce qu'on dit, une espèce de fruit dont on croit que les graines rendent les femmes fertiles; & c'est, à ce qu'ils prétendent, ce qui faisoit que Rachel, qui étoit fort fâchée d'être stérile, avoit une envie si démesurée d'en manger, qu'elle se résolut, pour en avoir, de céder à Lea un privilège que les femmes retiennent volontiers pour elles, & qu'elles ne cèdent pas facilement. D'autres savans Interprètes estiment que ces *Mandragores* sont des chimères, & disent que c'étoit une plante semblable à un petit arbrisseau, dont la veüe étoit fort agréable, & les fruits d'un goût exquis. *Ruben* aiant trouvé cette Plante, qui ne devoit pas être commune, charmé de sa beauté, & de la bonté de son fruit, la porta à sa Mére, qui en fit l'usage que nous venons de dire. Ensorte que, selon eux, les *Dudaim*, n'étoient point des *Mandragores*, ni des fleurs, comme seroient les lis & la violette, mais un fruit délicat, plein de suc, & d'une odeur charmante. C'étoit aparemment la même plante,

que les Arabes apellent *Muz*, ou *Manz*, fort connuë en Ethiopie, dont la figure & le goût a beaucoup de raport avec le *Ficus Indica*, ou Figuier des Indes. Son fruit est de la grosseur d'un petit concombre, on en trouve quelquefois jusqu'à quarante à chaque tige. Dans la Relation du Voiage du Prince de *Radzevil*, il est parlé d'une plante semblable à celle que je viens de dépeindre, mais qui est fort rare. Les *Dudaim* servoient aussi, selon toutes les aparences, d'ornement dans les Jardins des Grands, comme on le recueille du v<sup>l</sup>. 13. du Chap. 7. du Cantique des Cantiques. Les *Mandragores*, dit l'Epouse, *jetent leur odeur, & en nos portes il y a de toutes sortes de fruits exquis, vieux & nouveaux.* Les Géographes raportent outre cela que dans l'Isle de *Hainam* dans la Chine, il y a un petit arbrisseau, qui en quinze jours de tems pousse une branche environnée de six ou sept feuilles larges, & chargées de quantité de fruits semblables à de grosses figues. On ajoûte à cela, que les feuilles de cét arbre sont si larges qu'un homme s'y peut enveloper dedans. Plusieurs Auteurs prétendent que cette plante des Indes est la même que le *Manz* des Arabes. On en a veu une semblable dans la Calabre, & l'on en a goûté, elle étoit faite comme un figuier, & ses fruits avoient le goût de figue, & c'est aparemment ce qui lui a fait donner le nom de *figuier de Paradis*. On conjecture aussi que c'étoit des feuilles d'un figuier semblable, qu'Adam & Eve couvrirent leur nudité aprez leur péché. Il y a même des



*Les Dudaïm.*



Auteurs qui croient que le fruit qui les tenta, étoit le même que porte cette espèce de figuier, qu'on prétend être les *Dudaim* de Ruben. Ils n'en eurent pas plutôt mangé, selon l'hypothèse de ces Ecrivains, qu'ils aperçurent leur nudité, & la couvrirent avec les feuilles de l'arbre même, qui leur avoit été une occasion de pécher. Quoiqu'il en soit, il est bien certain, que dez qu'ils eurent mangé de l'arbre ils se firent des habits, avant que Dieu les eût appellez pour leur reprocher leur perfidie, comme on le recueille du vs. 7. du Ch. 3. de la Gen. Mais laissons-là la digression & revenons à nôtre sujet.

\* Pour reprendre la matière des Etendards des Tribus, voici ce qu'en disent les Rabins. Dans le Drapeau de Juda il y avoit un Lion de trois couleurs différentes, avec cette inscription, *Leve toi, ô Eternel, & tes ennemis seront dissipés, & ceux qui te haïssent s'enfuiront devant toi.* C'est ce qu'affirment Rabbi *Jonathan* & *Abraham David Ben Levi* dans sa Cabale Historique. Tout cela fondé sur ce qu'au Ch. 49. de la Gen. Jacob appelle Juda un Lion. L'Etendard de la Tribu d'Ephraïm représentoit un Bœuf, ou un Veau, en mémoire de ces paroles de Moïse, *sa beauté est comme d'un premier-né des Taureaux*, Deut. 33. 17. Dans le Drapeau de la Tribu de Dan il y avoit un Aigle. Il semble qu'au commencement il avoit porté un Serpent, à cause que Jacob appelle Dan un Serpent. Pour unir ces deux choses ensemble, les Rabins disent que l'Aigle

Y 3

de

\* Nomb. 10. 35. Ps. 68.

de ses Armes ténoit un Serpent dans ses griffes. Voilà quelles étoient les quatre Enseignes générales. Il est vrai qu'il en faut croire les Rabins, gens pour l'ordinaire sujets à caution; mais outre qu'on ne hazarde guère dans cette rencontre, il pourroit bien être qu'ils eussent raison, car enfin leurs conjectures sont assez raisonnables, & fondées sur l'Écriture. Il pourroit bien se faire aussi que Salomon auroit pris de-là le dessein des figures qu'il fit faire à sa grande *Mer de fonte*, qui fut placée dans le Vestibule des Sacrificateurs. C'est, peut-être, encore à cela que les quatre Animaux mystiques de la Vision d'Ezéchiél font allusion. On voit aussi dans le Livre des Psaumes que l'assemblée des fidèles est représentée sous l'emblème de ces quatre Animaux. Ce sont encore les mêmes Animaux que St. Jean vit autour du Trône de Dieu, crians jour & nuit, \* *Saint, Saint, Saint, est le Seigneur, le Dieu Tout-puissant, qui étoit, qui est, & qui est à venir.* Ces Animaux représentent dans l'Apocalypse toute l'assemblée des véritables fidèles, de l'Israël selon l'esprit: comme on en voit une preuve bien claire au vs. 9. du Chap. 5. où il est dit que les 4. Animaux se prosternèrent devant l'Agneau, disans, *Tu nous as rachetés à Dieu par ton sang, de toute Tribu & Langue, & Peuple & Nation.* C'est de-là aparemment qu'est venuë cette représentation des quatre Evangelistes, qui est fort ancienne, & qui désigne assez bien leurs différens Caractères. On représente St. Matthieu sous la forme d'un Hom-

me

\* Apoc. 4. 8.

me avec le visage d'un Ange: St. Marc sous la figure d'un vieux Lion: St. Luc sous l'emblème d'un Bœuf laborieux, & St. Jean sous l'image d'un Aigle, qui se perd dans les airs.

Les Rabins prétendent que dans chacune de ces quatre Enseignes, il y avoit trois lettres prises des noms des Patriarches *Abraham, Isaac & Jacob*. Dans la première étoient les trois premières lettres de ces trois noms. A. I. I. dans la seconde les trois secondes. B. T. S. H. dans la troisième les trois suivantes R. CH. K. & dans la quatrième enfin les dernières M. K. B. ainsi il y avoit autant de lettres que de Tribus. Les lettres du Drapeau de Juda signifioient disoient-ils, *les Iles*, celles du Drapeau de Ruben veulent dire, *déchirer, briser, être avare*. Celles du Drapeau d'Ephraïm, signifient *éloigner*; enfin les lettres de l'enseigne de Dan marquent *un Maudit*. Voilà ce que disent les Rabins; cherchera qui voudra comment ils appliquent toutes ces choses à ces 4. Tribus. Je continuë ma matière.

J'ai déjà dit ci-dessus que les Lévités étoient campez entre le Tabernacle & l'Armée d'Israël: il ne faut pas oublier de remarquer que ce n'étoit qu'autour du Vestibule, tout de même qu'ils firent dans la suite, lorsque le Temple fût bâti, la garde dans le Vestibule des Gentils, pour empêcher qu'aucun Etranger, ou souillé, n'entrât dans le Sanctuaire. C'étoit pour la même raison qu'ils étoient campez si prez du Tabernacle, afin d'empêcher que la colère de Dieu ne s'embrasât contre son Peuple, pour quelque accident de cet-

te nature. Les Lévites étoient distinguez en quatre Classes, \* les *Gersonites*, les *Kahathites*, les *Merarites*, & les *Aaronites*, ou les Sacrificateurs; chacun de ces Corps avoit son quartier à part, ils se campoient toujourns au même endroit, au côté du Tabernacle, que j'ai marqué ci-dessus, & chacun avoit son Chef, aussi bien que les Tribus; † *Eliazaph* fils de *Laël*, étoit celui des *Gersonites*; ils se campoient derrière le Tabernacle vis-à-vis du Saint des Saints, & ils étoient au nombre de sept mille cinq cens.

Les *Kahathites*, du nombre desquels étoient les enfans de *Moïse*, obéissoient à *Elizaphan* fils d'*Uziël*: ils étoient au nombre de 8600. & se campoient au Midi du Tabernacle.

Les *Merarites*, sous la conduite de  
 7500 *Zuriel*, fils d'*Abihail*, se campoient au  
 8600 Nord du Tabernacle, ils étoient au  
 6200 nombre 6200. Tellement que les Lé-  
 22300 vites campez à l'entour du Tabernacle,  
 faisoient en tout 22300. *Eleazar* fils  
 d'*Aaron* étoit leur Général suivant l'ordre exprez  
 de Dieu, Nomb. 3. 32. Et le Chef des Chefs des  
 Lévites sera *Eleazar*, il aura le commandement gé-  
 néral sur ceux qui auront la charge du Sanctuaire,  
*Moïse* & *Aaron* d'un autre côté étoient campez  
 dans l'endroit marqué ci-dessus, selon ce qui est  
 dit au vs. 38. *Moïse* & *Aaron* & ses Fils aiant la  
 charge du Sanctuaire, pour la garde des enfans  
 d'*Israël*, camperont devant le Tabernacle d'assigna-

\* Nomb. 1. 52. † Nomb. 3. 24.

45  
e,  
t,  
&  
E.  
du  
a-  
el,  
ci-  
r,  
he  
nt  
du  
e.  
nt  
té

ARBRE GÉNÉALOGIQUE DES SACRIFICATEURS & DES LEVITES. Exod. 6. 16. Nomb. 3. 18. &c.

JACOB.

LEVI.

GUERSON.

KEHATH.

MERARI.

Guersonites. Leur nombre étoit de 7500. Leur office de porter les Courtines & les Couvertures du Tabernacle &c.

Tous ces descendants ont été nommez Kahathites. Leur nombre tant des Vieux que des jeunes alloit à 8600. & leur office étoit de porter les meubles Sacrez du Tabernacle.

Merarites. Ils étoient au nombre de 6400. leur office étoit de porter les pièces du Tabernacle qu'on ne pouvoit mettre sur les Chariots.

IZHAR.

HEBRON.

AMRAM, se maria avec sa Tante Jochebed.

UZIEL, Oncle d'Aaron. Lev. 10. 4.

Isharites. 2. Cron. 24. 22.

Hebronites. Nomb. 3. 27.

Amramites. Nomb. 3. 27.

Uzielites. Nomb. 3. 27.

LIBNI.

SIMHI.

SICHRI. CORE. NEPHEG. qui s'élevèrent contre Moïse.

SITHRI. MIZAEL. ELIZAPHAN.

MACHALI.

MUSI.

Libnites. Nomb. 3. 22.

Simhites. Nomb. 3. 22.

Corites.

MARIE. MOÏSE. AARON. la Prophétesse sœur de Moïse & d'Aaron.

AARON.

Machalites. Nomb. 3. 22.

Musites. Nomb. 3. 22.

ABIASAPH. ASSIR. ELKANA.

Aaronites. ou Sacrificateurs qui servoient dans le Sanctuaire.

GUERSON. ELEAZAR.

Les descendants de Moïse sont aussi Levites sous les Kahathites.

NADAB. ABIHU. Ils furent tous deux consumez par le Feu. Lev. 10. 2.

ELEAZAR. ITHAMAR. Principaux Sacrificateurs de Levi.

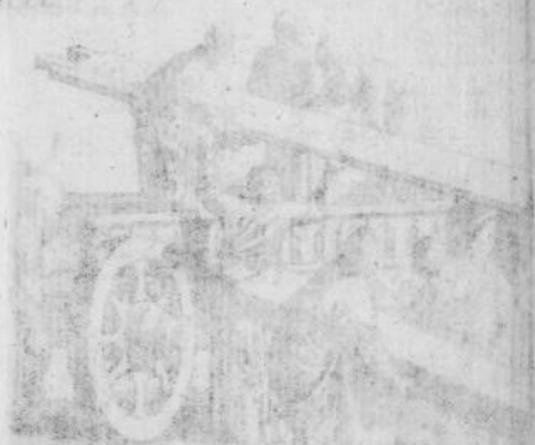
PHINEES qui tua Zimri & Colbi. Nomb. 25. 7. 8.



אלהה וישויהוה  
הלויים למשפחהם  
Exod. 6. 24.  
Voiez outre cela sur cette Genealogie. 1. Cron. 6. 24. Esdras 2. 36. & 1e Ch. 8. & Neh. 7. 39.



te  
 tre  
 Me  
 cha  
 se  
 du  
 cur  
 †  
 nite  
 à-v  
 bre  
 ]  
 les  
 d'U  
 can



tion vers l'Orient, si quelque étranger en approche, on le fera mourir. D'où je conclus évidemment, que le Saint des Saints regardoit l'Occident, & que l'entrée du Tabernacle étoit à l'Orient. L'Écriture ne dit point de quel côté de la porte du Vestibule Moïse étoit campé, mais il y a apparence qu'étant le Généralissime du Peuple d'Israël, il avoit sa Tente à main droite du côté d'Occident, & qu'Aaron & ses Fils *Eleazar, Ithamar, Nadab & Abihu* étoient campez à main gauche du côté du Septentrion. Les Sacrificateurs firent dans la suite la garde aux Vestibules intérieurs du Temple, car ils avoient le Sanctuaire en garde. Comme ce Tabernacle étoit fait uniquement pour le Peuple d'Israël, & que Dieu avoit traité alliance avec lui, à l'exclusion de toutes les autres Nations, en conséquence de ce privilège, dont tout le monde étoit exclus, excepté les Israélites, Dieu ordonna qu'on fit mourir les étrangers qui auroient la hardiesse d'approcher de ce Lieu Saint. Il n'est pas nécessaire que je parle ici de ces gens-là, ni que je répète ce que j'ai déjà dit de leurs différentes Classes, & des Sacrifices qu'il leur étoit permis d'offrir sur l'Autel, j'en ai déjà traité assez amplement, & j'y renvoie mes Lecteurs.

Le Tabernacle étoit placé, comme il paroît, au milieu de \* l'Armée d'Israël, environné d'ailleurs de celle des Lévités, qui le gardoient. Les Rabins appellent cette dernière, la petite Armée, & le Camp de l'Éternel, nom que l'Écriture donne

Y 5 aussi

\* 2. Chron. 31. 21

aussi au Temple de Jérusalem. Car l'Historien sacré raconte que le Roi *Ezechias* rétablit les *Lévites* dans leurs fonctions, pour chanter les *louanges de Dieu dans les portes du Camp de l'Eternel*. On fait que les *Rabins* divisent l'Armée d'Israël en trois Camps différens, dont le second est celui des *Lévites*, autour duquel les douze Tribus étoient campées en bon ordre; ce dernier camp est ce qu'ils appellent *la grande Armée d'Israël*. Tous les *Lépreux* étoient bannis de ces trois Camps. Ceux qui étoient attaquez de quelque maladie, ou qui avoient quelque plaie fuan-  
te étoient bannis du second; & ceux qui avoient contracté quelque souillure de moindre conséquence n'étoient exclus que du premier, savoir du Tabernacle. Vis-à-vis de Moïse & d'Aaron étoit campée la Tribu de *Juda*, qui commandoit à *Issachar* & à *Zabulon*, tellement qu'elle occupoit le poste d'honneur, qui étoit celui qui regardoit la porte du Tabernacle. Il lui avoit été assigné à cause qu'elle étoit la plus puissante de toutes les Tribus, ou, comme quelques Auteurs le conjecturent, en veuë du Sceptre, dont elle devoit être mise un jour en possession, ou, peut-être, en faveur de la promesse qui avoit été faite à *Juda*, que le Messie sortiroit de ses reins, & qu'il seroit un jour le Législateur de son Peuple. Pour toutes ces raisons, on avoit déferé à la Tribu de *Juda* le poste d'honneur. Son Corps faisoit en tout 186400 Combattans,

*Jud.* 74600

*Iss.* 54400

*Za.* 57400

186400

La Tribu de *Ruben* étoit à la tête du second Corps d'Armée, avec celles de *Simeon* & de *Gad* qui marchaient sous sa bannière. Ce Corps se campoit au Midi du Tabernacle.

*Rub.* 46500  
*Sim.* 59300  
*Gad* 45650  
 151450

*Ephraïm* marchoit à la tête du troisième Corps, aiant sous sa conduite les Tribus de *Manassé* & de *Benjamin*. Ils alloient se loger à l'Occident du Tabernacle, faisant en tout 108100. Combattans.

*Eph.* 40500  
*Man.* 32200  
*Benj.* 35400  
 108100

*Dan*, qui étoit à la tête du quatrième corps d'armée, & qui avoit sous lui *Aser* & *Nephthali*, se campoit avec ses troupes au Nord du Tabernacle. Ce Corps étoit composé de 157600. Combattans. Tel-

*Dan* 62700  
*Aser* 41500  
*Nep.* 53400  
 157600

lement que tout conté depuis l'âge de 20. ans & au dessus, l'Armée étoit composée de 603550. Combattans, sans conter les femmes & les jeunes gens au dessous de l'âge de 20. ans, suivant le dénombrement qui fut fait en *Sinaï*, Nomb.

1. 2. 3. Le Peuple d'Israël étoit composé en tout, suivant le calcul des Rabins, de 2400000. ames. Ajoutez à ce nombre les Egyptiens & les autres Etrangers qui suivoient l'Armée, sans conter le bétail & tout le reste du bagage, tout cela joint ensemble faisoit une suite prodigieuse, qui occupoit un espace d'environ sept à huit lieues. Les Léuites ne furent point compris dans le premier dénombrement, mais on les conta séparément

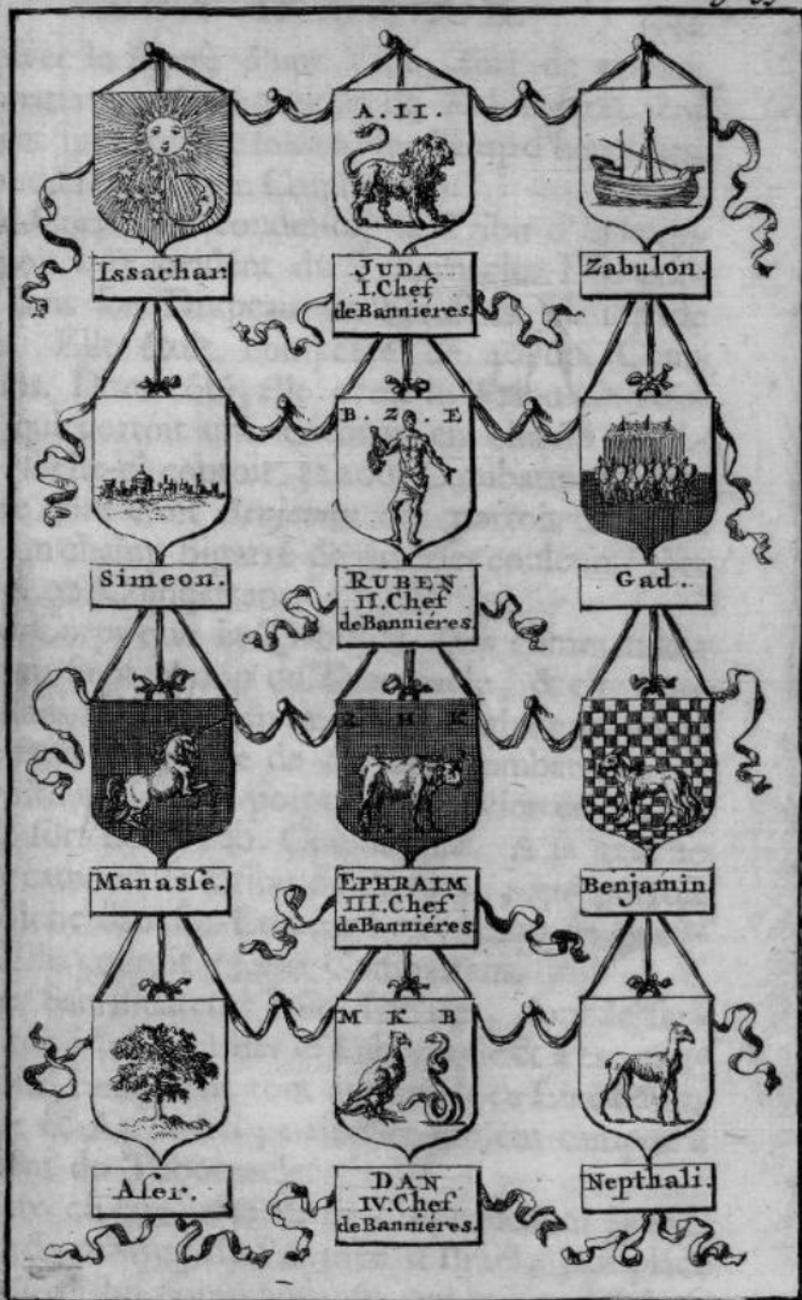
sui-

suivant le commandement de Dieu, Nomb. 3. vf. 15. Ils furent substitués à la place des premiers-nez du Peuple d'Israël suivant ce qui est dit au Liv. des Nomb. Ch. 3. vf. 12. 15. & 45. comme nous le faisons voir assez au long dans un autre endroit. Voilà ce que j'avois à dire touchant ces 4. grands Corps d'Armée, & touchant leurs campemens en général. Voïons à présent en quel endroit chaque Tribu en particulier étoit campée, & quelles étoient les Enseignes particulières de ces douze Tribus.

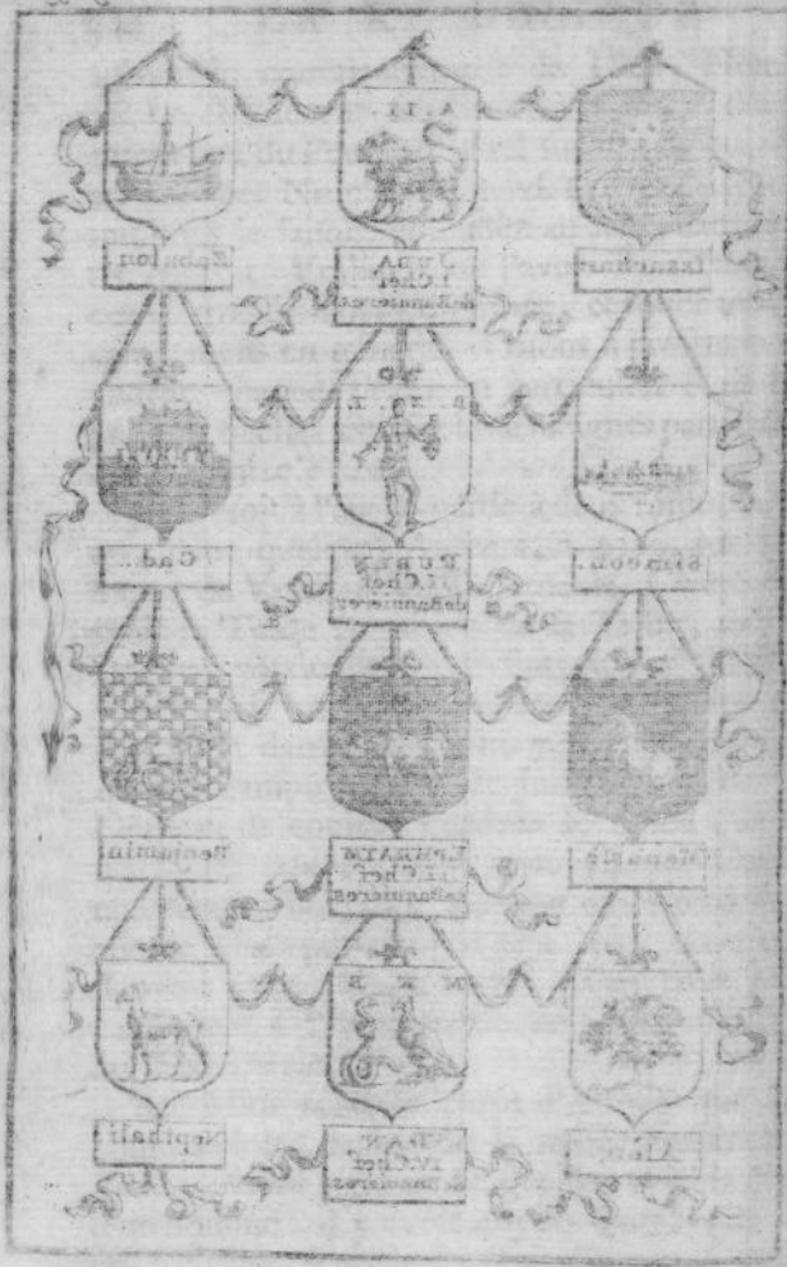
Juda étoit à l'avant-garde à deux mille coudées, ou, selon quelques Auteurs, à 4000. pas de distance du Vestibule du Tabernacle. Chaque Chef avoit sa Tente au milieu de sa Tribu, avec son Drapeau particulier, qui flottoit sur sa Tente. Juda\* avoit un Drapeau d'azur à un Lion d'or: il y avoit dans cette Tribu 74600. Combattans. *Issachar* campé au Midi de Juda portoit dans son Drapeau de couleur cendrée le Soleil, la Lune & les étoiles. Il y avoit 54400. Combattans sous ce Drapeau. *Zabulon* qui étoit à l'autre aîle de *Juda* portoit d'argent avec un navire, il avoit 57400. Combattans. Ces trois Tribus campoient à l'avant-garde du Camp à l'Orient du Tabernacle.

Au Midi étoit le corps d'Armée que *Ruben* commandoit, campé de la même manière que *Juda*. *Ruben* portoit de gueules avec la figure d'un homme: il y avoit 46500. Combattans dans cette Tribu. A sa droite étoit *Simeon*. Il portoit

\* Gen. 49. 9.



Armoiries des Etendarts des XII Tribus.



Tab. 4. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

d'or avec la figure d'une Ville, fort de 59300. Combattans. A la gauche de *Ruben* étoit *Gad* portant un Corps de soldats en champ d'hermines. Il conduisoit 45650. Combattans.

Le Corps que conduisoit la Tribu d'*Ephraïm* campoit à l'Occident du Tabernacle. Elle portoit dans son Drapeau un bœuf en champ de sable. Elle étoit composée de 40500. Combattans. D'un côté elle avoit la Tribu de *Manassé* qui portoit une Licorne en champ de sable. Celle-ci contoit 32200. Combattans. De l'autre côté étoit *Benjamin* qui portoit un Lion dans un champ bigarré de diverses couleurs : fort de 35400. Combattans.

Le Corps que la Tribu de *Dan* commandoit étoit au Septentrion du Tabernacle, & elle portoit dans son Drapeau un Aigle en champ d'Azur. Elle étoit composée de 62700. Combattans. A sa droite étoit *Asser* portant un Olivier en champ d'or, fort de 41500. Combattans. A sa gauche enfin campoit la Tribu de *Nephtali*, qui portoit une Biche dans son Etendard en champ de gueules. Elle contoit 53400. Combattans.

Les Sacrificateurs & les Lévites, dont le service consistoit à garder le Tabernacle & à en prendre soin, campoient tout autour de ce Lieu Saint; Moïse & Aaron en particulier étoient campez à l'Orient du Tabernacle.

Dans ce que je viens de dire touchant la manière de camper de l'Armée d'Israël, j'ai placé chaque Tribu commandante, au milieu des deux Tribus, qui lui obéissoient. Je sai bien que les

Ra-

Rabins les disposent autrement, mais il m'a semblé qu'il étoit plus convenable d'en user ainsi, que de suivre leur sentiment, qui ne me paroît pas juste. En effet, il est bien plus dans l'ordre de placer dans un campement le Général au milieu des Troupes qu'il commande, que de le mettre aux aîles. Ajoutez à cela, que lorsque le Commandant est au milieu, il peut donner les ordres par tout avec la même promptitude. D'ailleurs, suivant la disposition du Camp, que j'ai donnée, les Chefs étoient tous également à portée d'aller au Tabernacle, pour y tenir conseil de guerre, ou pour y recevoir les ordres de Moïse: comme on le peut voir dans ma description. Ceux qui se mêlent du métier de la guerre, & sur tout de commander, observent avec soin de se camper de manière qu'ils puissent avoir l'œil par tout; il est bien certain que supposé, que Juda ait été campé au milieu des deux Tribus qu'il conduisoit, il étoit bien plus à portée de savoir ce qui se passoit dans son Camp, que s'il eût eu son quartier à une des aîles. Un des flancs de son aîle auroit eu à l'opposite celui de l'aîle d'une autre Tribu, sur laquelle il n'avoit aucun empire: & suivant le sentiment de quelques Rabins, il auroit eu Ruben à son côté: tellement que ces deux Tribus commandantes auroient marché l'une à côté de l'autre, ce qui n'est point dans l'ordre: aussi y a-t'il des Rabins qui sont de mon sentiment, & qui placent Juda entre *Issachar* & *Zabulon*. Quoiqu'il en soit, voilà quelle est mon opinion là-dessus.

C'est-

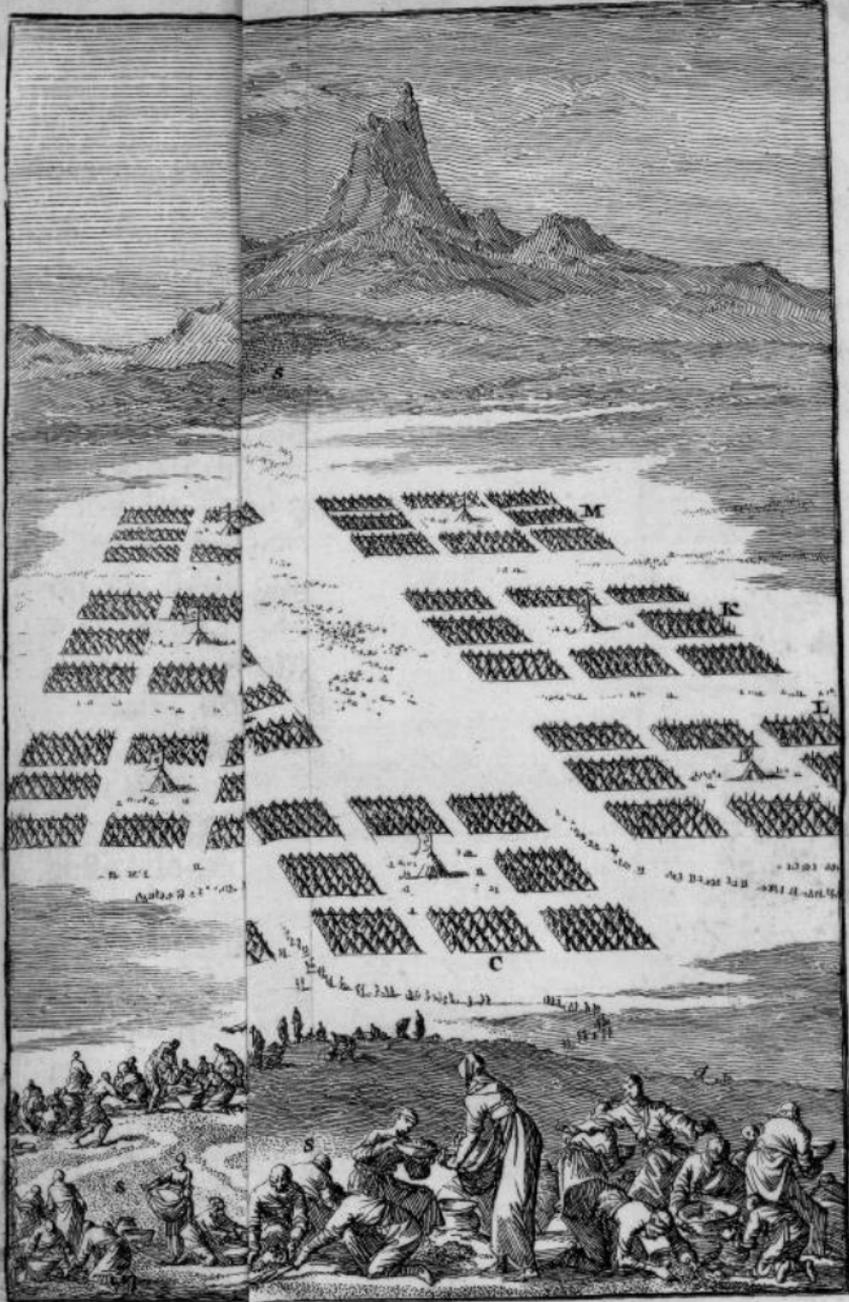
C'est-là la disposition de la grande Armée d'Israël; pour ce qui est de celle des Lévites, elle étoit campée à l'entour du Tabernacle, comme je l'ai déjà dit. Les *Kabathites*, qui étoient les principaux, car c'étoient eux qui avoient l'honneur de porter les ustenciles du Sanctuaire & du Saint des Saints, campoient à côté du Tabernacle, au Midi de ce Lieu Saint. Ils étoient en tout 2750. selon le conte que Moïse en fit.

A l'Occident étoient les *Gerfonites* au nombre de 2730. J'ai parlé ailleurs de leur emploi. Les *Merarites*, qui avoient pour leur partage les fonctions les plus viles & les plus basses du Tabernacle, campoient au Nord d'icelui au nombre de 3200. Pour s'instruire plus particulièrement de la disposition du Camp, on n'a qu'à jeter les yeux sur la Planche suivante.

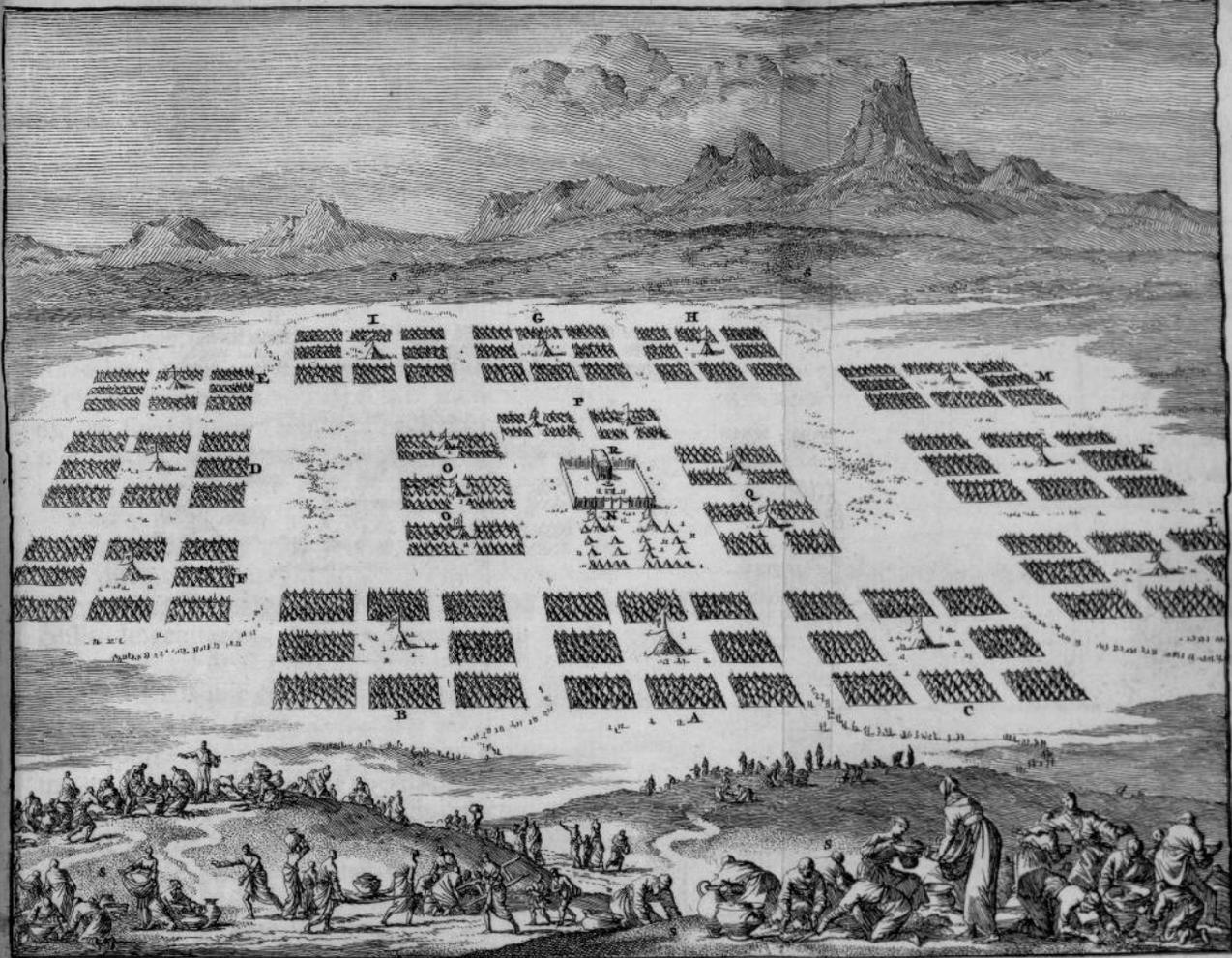
- A. *Juda* campé à l'Orient du Tabernacle vis-à-vis de l'entrée entre *Issachar* & *Zabulon*.
- B. *Issachar* campé à la droite de *Juda*.
- C. *Zabulon* à la gauche de *Juda*.
- D. *Ruben* campé au Midi du Tabernacle, entre *Simeon* & *Gad*.
- E. *Simeon* à l'aîle droite de *Ruben*.
- F. *Gad* à la gauche.
- G. *Ephraïm* à l'Occident du Tabernacle entre *Manassé* & *Benjamin*.
- H. *Manassé* à sa droite.
- I. *Benjamin* à sa gauche.
- K. *Dan* au Septentrion du Tabernacle entre *Aser* & *Nephtali*.
- L. *Aser* à la droite de *Dan*.
- M. *Nephtali* à sa gauche.

- N. Les Tentes de Moïse, d'Aaron & de leurs Familles à l'Orient du Tabernacle.  
 O. Les *Kabathites* au Midi.  
 P. Les *Gerfonites* à l'Occident.  
 Q. Les *Merarites* au Septentrion.  
 R. Le Tabernacle avec son Vestibule.  
 S. Les Israélites ramassans la Manne.

Tous ceux qui étoient \* ladres, qui étoient affligés de plaïes fluantes, ou qui avoient touché un cadavre, étoient bannis du Camp, comme je l'ai déjà dit, & cela en conséquence des ordres de Dieu, que les Israélites ont exactement observés dans le desert. Cela est hors de doute; je ne dis pas la même chose d'une particularité dont parlent les Rabins. Dans quelque endroit que l'Armée se campât, disent-ils, on trouvoit inmanquablement auprès du Vestibule une source, dont on faisoit une fontaine, qui se séparoit en diverses branches, lesquelles formoient plusieurs petits ruisseaux, qui couloient entre les Camps particuliers des Tribus. Cette eau miraculeuse leur servoit de boisson, comme la Manne de viande. Mais le mal est, qu'elle est aparemment chimérique. Car qui pourroit s'imaginer que Moïse eût négligé de faire mention d'une chose si mémorable, si elle étoit vraie, lui qui rapporte mille choses, qui, comparées à celle-là, pourroient passer pour des minuties. C'est ce qui me fait croire que cette fontaine est une des imaginations des Rabins. Et ce qui en



*tout autour du Tabernacle.*



*Campement des XII. Tribus, et celui des Levites tout autour du Tabernacle.*



L'empire des XII. T.

est encore une marque c'est qu'ils en savent toutes les particularitez. L'eau de cette fontaine, disent-ils, formoit un ruisseau, qui couloit tout autour du Tabernacle, & remplissoit des fossiez qu'on y creusoit. Des quatre angles de ce fossé naissoient quatre petites rivières, qui environnoient le Camp des Lévites, & qui séparoient les Familles de la Tribu de Lévi l'une de l'autre. De-là cette eau s'accroissant insensiblement alloit faire le tour du Camp de l'Armée d'Israël, & par le moien de ses diverses branches, qui couloient entre les Tribus, elle les séparoit l'une de l'autre. C'est ce qu'on peut voir dans la Planche suivante, où j'ai suivi l'hypothèse de ces Rabins. Mais je n'ai garde, au reste, de donner ceci pour véritable, on le prendra pour ce qu'il vaut.

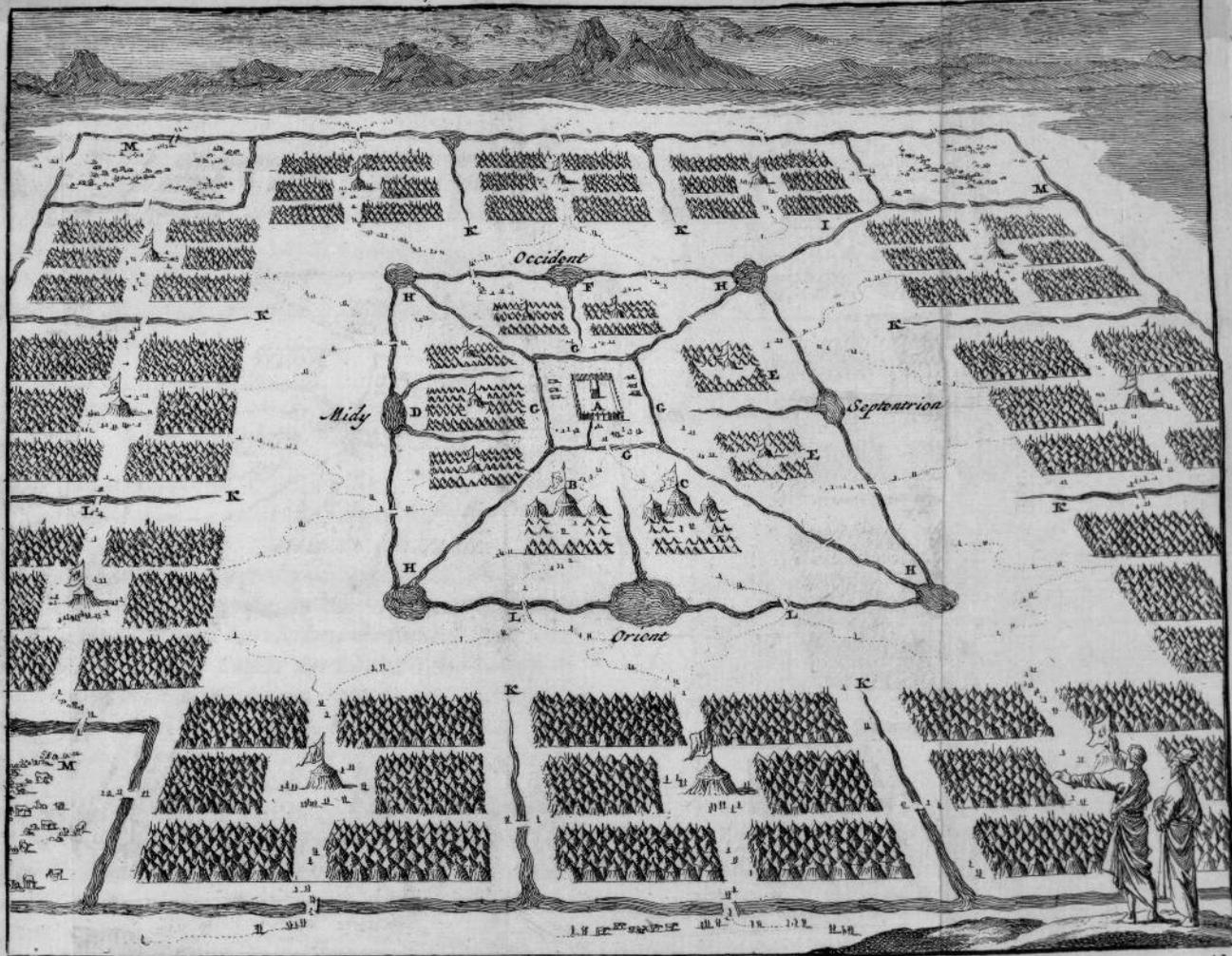
Mais, dira-t'on, il falloit bien que cette Armée eût de l'eau, quel moien de s'en passer? Je n'en disconviens pas, mais je crois qu'il étoit pour le moins aussi facile de faire des puits où la nécessité le requéroit, que de creuser tant de canaux si longs & si grands, & avec tant de symétrie. Mais une chose qui renverse entièrement l'hypothèse des Juifs, c'est qu'il est constant que les Israélites manquèrent quelquefois d'eau, même après l'érection du Tabernacle; témoin les eaux de *Mara*, que Moïse rendit douces: ce qui eût été inutile, supposé qu'ils eussent toujours la fontaine dont je viens de parler. Témoin encore ce qui est rapporté au Ch. 20. des Nomb. de la disette d'eau qu'il y eut dans le Camp d'Israël, au desert de *Sin*, où Moïse en fit sortir du rocher qu'il

frappa. Témoin enfin la remarque que fait Moïse touchant les fontaines que les Israélites trouvèrent en *Elim*. Exod. 15. Tout cela est arrivé vrai-semblablement après la construction du Tabernacle. Mais, toute contestation mise à part, voici le système des Juifs, représenté dans la Planche suivante.

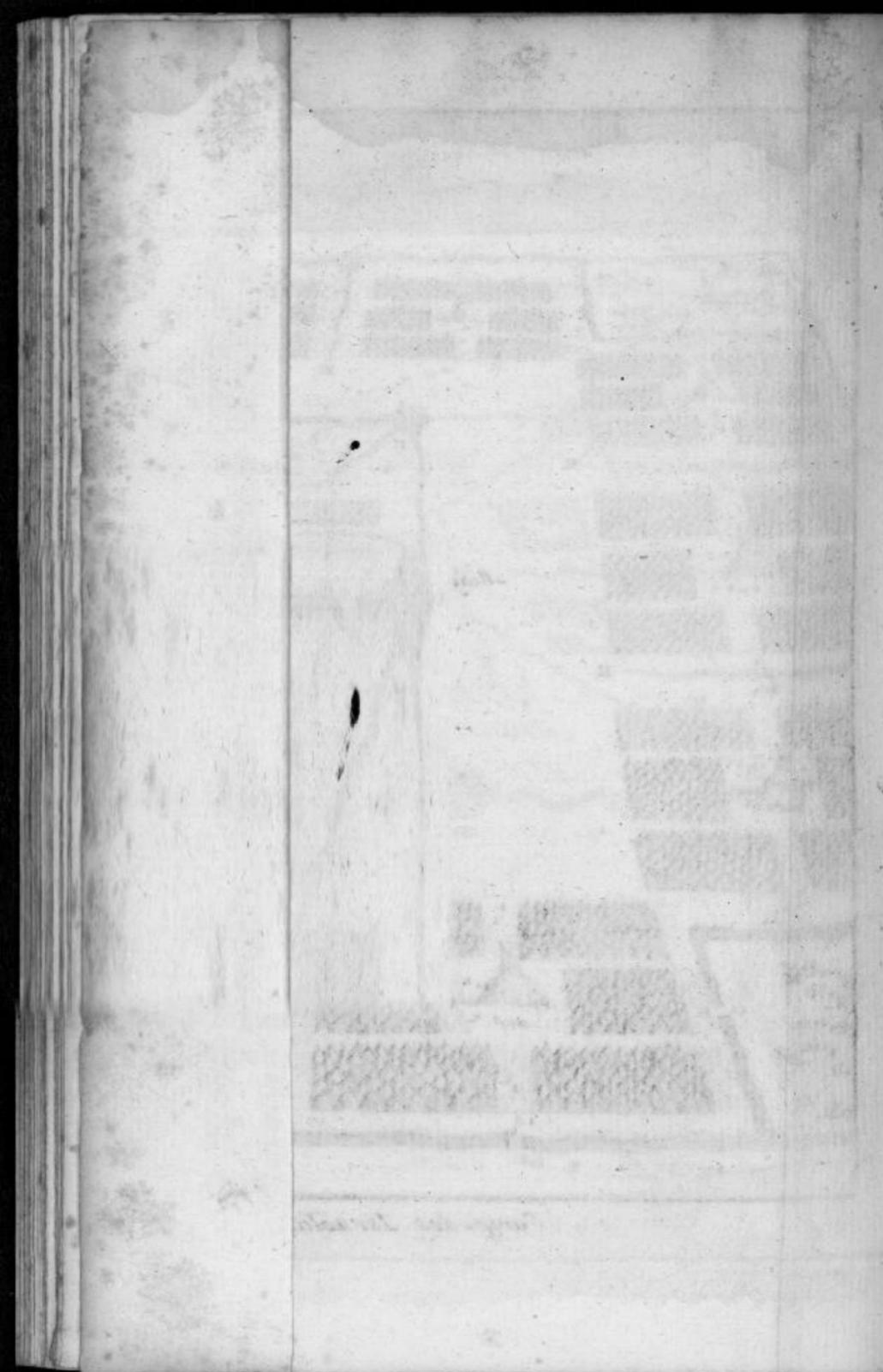
- A. L'entrée du Vestibule du Tabernacle, d'où sortoit la fontaine en question.
- B. Tentés de Moïse & de sa Famille.
- C. Tentés d'Aaron & de sa Famille.
- D. Lévités *Kabathites* au Midi du Tabernacle.
- E. Les *Merarites* au Septentrion.
- F. Les *Gerfonites* à l'Occident.
- G. Le Ruisséau qui remplissoit le fossé, qui couloit tout autour du Vestibule.
- H. Les quatre branches qui sortoient de ce ruisséau, qui environnoient l'Armée des Lévités, & qui séparoient les différens ordres de cette Tribu.
- I. Le Ruisséau qui environnoit le Camp de l'Armée d'Israël, & qui sortoit du fossé de l'Armée des Lévités.
- K. Petites branches qui séparoient les Tribus l'une de l'autre.
- L. Les ponts qu'on dressoit sur ces différens Canaux.
- M. Espace destiné aux pâturages, &c.

Les Théologiens remarquent qu'une des principales veuës de Dieu, dans la distinction qu'il fit des douze Tribus, & qu'il conserva dans la suite par sa providence, roule sur la manifestation du Messie, qu'il vouloit qu'on pût reconnoître. C'est pour cela qu'il a conservé la Tribu de Juda jus-





*Camp, des Israélites selon le sentiment des Juifs.*



jusqu'à l'accomplissement des tems, à cause que, selon l'Oracle du Ch. 49. de la Gen. le Sceptre ne s'en devoit point départir jusqu'à ce que le *Schilo* fût venu. Au reste, le nombre des douze Tribus n'est pas sans mystère. Les douze Apôtres répondent précisément aux douze Patriarches. Ce n'est pas aussi pour rien que la Jérusalem céleste avoit douze portes, douze fondemens & douze perles, Apoc. 21. 12. &c. Mais je laisse aux Théologiens à faire des réflexions sur ces choses.

## CHAPITRE XIX.

*Des décampemens de l'Armée d'Israël. Que l'Art militaire doit en partie son origine à Moïse. Usage des Trompettes. Du cri de guerre. De ceux qui avoient la charge d'empaquetter les Vaisseaux sacrés. Remarque sur la couverture de l'Arche. Comment on ôroit les cendres de dessus l'Autel des Holocaustes. De l'office des Lévites. En quel rang ils marchaient. Recherche pour savoir si l'Arche étoit portée à la tête de l'Armée, ou bien si elle étoit au corps de bataille. Journées des Israélites.*

**N**ous venons de parler de la manière de camper des Israélites, & des diverses Enseignes des Tribus, il faut passer maintenant à l'ordre qu'ils observoient en leurs décampemens & en leurs marches. Cét article est assez circonstancié dans l'Ecriture: Elle parle des Trompettes d'ar-

gent, avec lesquelles Moïse faisoit sonner la marche, & sur lesquelles les Israélites se régloient pour faire leurs évolutions militaires. On trouve encore dans ce Chapitre un exemple circonstancié des décampemens, & de l'ordre qu'on observoit en ces occasions : on y voit en quel tems on plioit le Tabernacle, & en quel ordre marchoient les Lévités, qui le portoient. Tout cela exécuté suivant le commandement que Dieu en avoit fait à Moïse au Ch. 4. des Nomb. Ceci vaut bien la peine que nous nous y arrêtions un moment.

Pour peu qu'on fasse attention à la Loi de Moïse, & que sans préjugé on considère ce qu'elle contient, on ne sauroit disconvenir que la Politique & l'Art de gouverner ne tiennent leur origine de cette Loi divine. Bien plus, je croi que l'Art militaire vient à peu prez de la même source. Il seroit aisé de le faire voir, si le tems nous le permettoit ; mais comme cette question n'entre point dans le plan que je me suis fait, je me contenterai de donner ici en peu de mots la description des décampemens de l'Armée d'Israël, telle qu'on la trouve dans Moïse.

Dieu ayant retiré son Peuple hors d'Egypte, & ce Peuple s'étant engagé, par son ordre, dans ces vastes deserts, qu'il falloit traverser, en danger continuel d'être attaqué par les Nations qu'il trouvoit sur son passage, & qu'une si grande armée, dont elles ignoroient les desseins, inquiettoit extrêmement, il falloit bien, pour pré-

prévenir tous inconveniens, que ce Peuple marchât en bon ordre, de peur d'être surpris. C'est pourquoi Dieu, qui l'avoit fait sortir d'Egypte, & qui lui avoit mis les armes à la main, pour aller s'emparer de la Terre de Canaan, ne dédaigna point de leur prescrire lui-même l'ordre qu'il falloit qu'ils observassent dans leurs Campemens, & dans leurs marches. Nous avons déjà parlé de ce premier article, il est tems maintenant de traiter du second.

Comme il étoit impossible d'avertir de bouche, aussi vite qu'il étoit nécessaire, une aussi grande multitude de peuple, que celle-là, qu'il falloit ou marcher, ou combattre, Dieu voulut que Moïse fit faire deux Trompettes, qui par leurs différens sons donnoient à connoître ce que Moïse & le Conseil de guerre avoient résolu de faire par ordre de Dieu. *Fais toi*, dit Dieu à Moïse, *deux Trompettes d'argent, elles te serviront pour convoquer l'assemblée, & pour faire marcher l'Armée.* Suivant les différens retentissemens des Trompettes, on avertissoit le Peuple de différentes choses: quand on ne sonnoit, par exemple, que d'une Trompette, cela signifioit qu'il falloit que les Commandans vinsent à la Tente de Moïse. Le Peuple & les Chefs à plus forte raison étoient faits à cet exercice & comprenoient d'abord de quoi il s'agissoit. Il falloit bien qu'ils connussent ces différens sons, car, comme dit l'Apôtre, \* *Si la Trompette donne un son qu'on n'entend point, qui se préparera à la bataille?* Ces Trompettes ser-

\* 1. Cor. 14. 8.

voient à convoquer le Peuple, mais principalement à sonner ou les marches, ou les alarmes. Quand les deux \*Trompettes sonnoient conjointement, mais *sans retentissement brüant*, & d'un son égal, alors c'étoit le signal que Moïse convoquoit le Peuple, & qu'il falloit qu'il se rendit à la porte du Tabernacle. Quand on ne sonnoit qu'une Trompette, c'étoit une marque qu'il assembloit le Conseil de guerre, & qu'il ne demandoit que les Généraux. Mais quand les Trompettes faisoient entendre un gros son entrecoupé, alors c'étoit le signal qu'il falloit décamper & marcher. Quand chaque Corps partoit, les Trompettes sonnoient la marche, car ils ne pouvoient pas partir tous quatre à la fois, il falloit qu'ils vinssent l'un aprez l'autre. Lors qu'il s'agissoit de sonner la charge, ou l'alarme, on sonnoit, disent les Rabins, non seulement d'un son entrecoupé, mais aussi d'un son extrêmement vite. Lors qu'il falloit se battre, & qu'on avoit sonné la charge, on faisoit retentir dans l'Armée un cri, par le moïen duquel les soldats s'animoient les uns les autres au combat. On en voit un exemple au Ch. 4. du 2. Liv. de Sam. Les Israélites rangez en bataille contre les Philistins, jetèrent à l'ap proche de l'Arche des cris si perçans que les Ennemis en furent tout épouvantez: cependant le succès du combat fut funeste aux Israélites. Cette coûtume de jetter de grands cris au moment de la mêlée, étoit autrefois fort en usage: & les soldats y ajoûtoient le cliquetis des

ar-

\* Nomb. 10.

armes, pour marque de courage, & de l'impatience qu'ils avoient d'en venir aux mains. *Polybe* raconte que dans la bataille entre *Regulus* & *Xantippe*, les soldats de part & d'autre firent retentir l'air du choc de leurs armes, & qu'ils se mêlèrent les uns avec les autres, en jettant des cris & des hurlemens épouvantables. Ces cris étoient particuliers aux combats, & ne se pratiquoient pas dans les décampemens, dont nous parlons. Si je voulois, je pourrois prouver que les Romains, tout belliqueux qu'ils étoient d'eux-mêmes, avoient emprunté des Israélites plusieurs régles de leur Art militaire. Ils faisoient sonner, à leur exemple, la marche dans leurs Armées par le moien des Trompettes, comme on le voit à chaque pas dans les Historiens Romains, & comme *Josèphe* le raporte dans son 3. Liv. de la Guerre des Juifs. De même lors qu'ils étoient sur le point d'en venir aux mains ils faisoient crier aux armes, par le Camp; lorsqu'ils avoient dessein de décamper ils ordonnoient qu'on eût à plier bagage. *Josué* fit faire la même chose par ses Officiers sur le point de passer le *Jordain* pour entrer dans la Terre de *Canaan*, *Jos. i. 11*. Cette coûtume s'observoit aussi parmi les autres Nations comme *Schalius* le prouve par le témoignage de *César*. Mais ceci n'est pas de mon sujet. Pour ce qui est de l'usage des Trompettes parmi les Israélites, il est tout-à-fait circonstancié au Chap. 10. des Nomb. Outre les usages dont j'ai déjà parlé, il est dit encore dans ce Ch. au vs. 10. qu'il falloit que les Israélites se servissent de ces instrumens

dans les tems de rejoüissance, dans les Fêtes solennelles, & au commencement des mois. On faisoit aussi favoir au Peuple par ce moïen le moment auquel commença le jour du Sabbat & ceux des Fêtes anniversaires.

Les Israélites donc n'entendoient pas plutôt le son entrecoupé des Trompettes, que l'Armée commença à se mettre en marche en bon ordre. La Tribu de Juda conjointement avec *Issachar* & *Zabulon*, qui composoient le premier Corps d'Armée se mettoient en état de marcher: dez qu'ils étoient prêts à le faire la Nuée se levoit de dessus le Tabernacle, & les Sacrificateurs & les Lévites s'en aprochoient & le défaisoient, suivant le commandement que Dieu en avoit fait, Nomb. 4. 5. *Quand le Camp partira, Aaron & ses Fils viendront, & mettront bas le Voile de Tapissérie, & en couvriront l'Arche, &c.* Ensuite Dieu prescrit à Moïse la manière qu'il vouloit qu'on observât en transportant toutes les pièces du Tabernacle. Mais avant que d'examiner tout cela, il ne sera pas hors de propos que je lève quelques difficultez qu'on pourroit me faire, afin de n'être pas obligé dans la suite d'interrompre le fil de mon discours.

\* L'Auteur de l'Epître aux Hébreux déclare que le seul Souverain Sacrificateur avoit droit d'entrer dans le Saint des Saints, & cela une fois seulement tous les ans. Au Chap. 4. des Nomb. Dieu permet non seulement aux Sacrificateurs ordinaires, mais même aux Lévites, ce semble, d'en

\* Heb. 9. 7.

d'entrer dans ce Lieu Saint. Il veut que les enfans d'Aaron y entrent, qu'ils ôtent le Voile, & qu'ils en couvrent l'Arche. Cependant il est certain d'ailleurs que le seul grand Sacrificateur avoit droit de regarder l'Arche & de la toucher. Cela fait une espèce de contradiction, mais facile à concilier, quelque grande qu'elle paroisse à quelques Auteurs. Je laisse à part la raison générale, qu'il est toujours permis à Dieu de dispenser de ses Loix positives, & je dis qu'il est vrai que l'entrée du Saint des Saints étoit défendue au commun des Sacrificateurs, lorsque le Tabernacle étoit dressé, & que la Nuée, symbole visible de la présence de Dieu, reposoit sur ce Lieu Saint. Mais que lors que cette Nuée, qui étoit à proprement parler le siège de la Majesté & de la gloire du Dieu du Peuple d'Israël, se levoit de dessus le Tabernacle, & qu'Aaron & ses Fils avoient empaqueté l'Arche, alors il étoit permis aux Sacrificateurs de moindre rang d'entrer dans le Saint des Saints, pour emporter ce qui y étoit, selon ce qui est dit au Chap. 5. des Nomb. v. 15. Il y a des Interprètes qui croient que ces paroles, *Aaron & ses Fils viendront*, se doivent entendre du Tabernacle en général. Ils prétendent qu'Aaron entroit seul dans le Saint des Saints, qu'il détendoit le Voile, & qu'il en couvroit l'Arche, pendant que ses Fils préparoient dans le Sanctuaire le Chandelier d'or, la Table, & le reste des ustenciles: & qu'en suite les *Cabathites* entroient, chargeoient ces paquets sur leurs épaules & les emportoient. Ce senti-

ment paroît fondé sur le vs. 15. du Chap. 5. des Nomb. *Quand le Camp partira, & qu'Aaron & ses Fils auront achevé de couvrir le Sanctuaire & tous ses vaisseaux, les enfans de Cahath viendront pour les porter, & ne toucheront point aux choses saintes, de peur qu'ils ne meurent.* Pour mieux entendre la manière dont tout cela se faisoit, il faut que nous comparions le recit du Chap. 10. avec le commandement que Dieu fait à Moïse au Ch. 4.

Après qu'on avoit plié l'Arche avec le Voile, on la couvroit encore d'une couverture de peaux de blereau, pour empêcher que la pluie & le mauvais tems n'endommageât l'autre. Il y a apparence que cette couverture étoit différente de celles du Tabernacle, puisqu'il est dit au vs. 15. que les *Guerçonites* portoient ces dernières. Par dessus cette couverture on en mettoit encore une autre, de couleur de bleu céleste, non pas tant contre le mauvais tems, que pour l'ornement & la pompe. On en faisoit autant à l'égard du Chandelier & de la Table, afin que les Israélites connoissant ces meubles sacrez les regardassent avec respect. Toutes ces précautions que Dieu prit pour faire couvrir l'Arche & les autres ornemens sacrez, n'étoient que pour rendre ces choses plus vénérables, si ce n'est que toutes ces couvertures figuraient aussi l'état de l'Eglise de ce tems-là, qui avoit, à la vérité, les biens Evangeliques, mais couverts & cachez sous l'enveloppe d'une infinité de figures & de types. C'est ce que marquoit aussi le Voile que Moïse, le

Mé-

Médiateur de cette Alliance Légale, mettoit sur sa face, lorsqu'il parloit au Peuple, Exod. 34. 3. comme St. Paul le déclare expressement au Ch. 3. de la 2. Ep. aux Cor. vs. 13. Au lieu de cette couverture bleue, dont je viens de parler, la vieille Version Flamande en met une jaune: Mais elle se trompe, car elle étoit à peu prez de couleur de Hiacynte. Il y avoit cette différence entre cette couverture & les deux autres, c'est que les deux premières servoient à empaquetter l'Arche, au lieu que celle-ci n'étoit que pour la couvrir, sans être attachée, & qu'elle pendoit & flottoit sur les côtez de l'Arche, comme un tapis traînant sur une Table: C'est ce que l'Ecriture donne assez clairement à entendre, lorsqu'elle dit qu'on étendra la couverture bleue sur l'Arche.

Il y a au vs. 6. du Ch. 4. des Nomb. à la fin de l'ordre que Dieu donne touchant les Couvertures de l'Arche, deux ou trois mots un peu embarrassans, il est dit que tout étant préparé, on devoit mettre les barres à l'Arche. Comment concevoir que ces barres pouvoient être de nouveau enchassées dans leurs anneaux, apres que l'Arche avoit été pliée & repliée dans ses couvertures? Cela ne s'accorde guère aussi avec le vs. 15. du Ch. 25. de l'Exod. où il est déterminé, qu'il falloit que les barres de l'Arche y fussent toujours attachées. Pour se tirer de cet embarras, il y a des Interprètes qui traduisent de cette manière les paroles de l'Original, *on mettra les barres dessus*, savoir, sur les épaules des Ka-

ba-

*hathites*. Mais il y en a d'autres qui prennent un autre biais, lequel est, à mon avis, le meilleur; c'est en traduisant ainsi ces paroles, *ils laisseront là les barres*, c'est-à-dire, qu'on ne devoit pas les ôter, mais couvrir l'Arche, les barres y étant attachées, en sorte cependant que les bouts en fussent libres, afin qu'on pût s'en servir pour porter l'Arche. Peut-être aussi que la couverture bleüe, dont nous avons parlé, servoit à cacher l'Arche, de peur qu'elle ne fût visible par les trous que les plis des couvertures auroient pû faire. Il n'en étoit pas de même des barres qui servoient à porter \* la Table d'or, on les ôtoit quand on le trouvoit à propos. Pour ce qui est de la manière d'empaquetter la Table des pains de Proposition, on la trouve assez circonstanciée au Ch. 4. des Nomb. Premièrement on étendoit un drap bleu sur cette Table, on mettoit dessus tous les ustenciles qui lui appartenoient, avec les pains de Proposition; on plioit en suite le tout dans un drap d'écarlate, & on le couvroit enfin d'une peau de blereau. Pour les barres, les choses se passoient de la même manière que dans l'appareil pour le transport de l'Arche. Toute la différence qu'il y avoit, c'est qu'il n'y avoit point de tapis par dessus la Table des pains de Proposition, comme nous avons dit qu'il y en avoit pour l'Arche.

Ensuite, on prenoit le Chandelier d'or, & on le couvroit, aussi bien que ses lampes, ses mouchettes &c. d'un drap bleu, par dessus lequel on

\* *Exod. 25. 28. & 37. 15.*

on mettoit une couverture de peaux de blereau, puis on posoit le tout sur *des leviers*, c'étoit aparemment une espèce de Brancart, sur lequel on mettoit le Chandelier pour le porter, car comme il n'y avoit point d'anneaux au Chandelier, on ne pouvoit pas aussi le porter avec des barres. Il falloit du moins quatre personnes pour le porter, car, sans conter les autres choses, le Chandelier seul pesoit un Talent. On empaquetoit les lampes, l'huile & tout le reste, avec le Chandelier, d'où il est aisé de conclure qu'on avoit trouvé le secret de les fermer si bien, qu'il n'en pût pas sortir une goutte d'huile, autrement elle auroit taché & entièrement gâté les couvertures. Au reste, on peut remarquer ici en passant la vérité d'une chose dont j'ai parlé ailleurs, sçavoir, que les lampes n'étoient point attachées au Chandelier de manière qu'on ne les en pût pas séparer.

Quand on avoit ainsi empaquetté le Chandelier, on passoit à l'Autel des Parfums, qu'on plioit aussi avec un drap bleu, & par dessus celui-là on mettoit une couverture de peaux de blereau, & puis on le portoit avec des barres passées dans les anneaux, qui y étoient attachez, comme il paroît par le *vs. 11. du Chap. 4. des Nomb.* *Ils prendront aussi, ajoûte Moïse, tous les ustenciles qui servent au Sanctuaire, & les mettront en un drap de pourpre, & les couvriront d'une couverture de peaux de blereaux, & les mettront sur des leviers, ou des brancards.* Ces paroles sont obscures & difficiles, car il ne paroît pas

pas qu'il y eût dans le Sanctuaire d'autres ustenciles que ceux qui étoient à l'usage de la Table & du Chandelier, & ceux-là étoient déjà empaquettez. Ce ne peuvent pas être aussi les ustenciles de l'Autel des Holocaustes, car ceux-ci étoient d'airain, & d'ailleurs, on les empaquettoit avec l'Autel, & on les portoit ensemble. C'étoient aparemment quelques instrumens que nous ne connoissons pas, qui servoient, peut-être, à l'Autel des Parfums. On les transportoit de la même manière que le Chandelier.

Toutes choses étant ainsi apprêtées dans le Tabernacle, pour le transport, on passoit à l'Autel des Holocaustes, dont on ôtoit les cendres: on ignore ce qu'elles devenoient, & il importe peu de le savoir. On peut se souvenir que j'ai dit en parlant de l'Autel des Holocaustes, qu'aparemment il y avoit quelques chaudrons, dans lesquels on mettoit les cendres, qu'on tiroit de dessus l'Autel, & qu'on avoit soin d'y conserver le feu. Apres qu'on avoit nettoïé l'Autel, on y étendoit un tapis d'écarlate, on mettoit dessus tous les ustenciles, ensuite on couvroit tout cela d'une couverture de peaux de blereau, & puis on le chargeoit sur les épaules des Lévités, qui le portoit avec des barres. Tout étant ainsi préparé & bien empaquetté, le Voile d'ailleurs aiant été plié, les *Kahathites* entroient dans le Tabernacle, & chargeoient sur leurs épaules ce qu'il y avoit à porter. Ils marchoit au milieu de l'Armée, Nomb. 10. 21. Tout ce qu'ils avoient à faire étoit de porter l'Arche & le reste des  
ustenc-

ustenciles sacrez, mais il leur étoit défendu d'y toucher, sur peine de mort. Ce qui paroît par la punition que Dieu fit de ces Lévités qui portèrent la main pour soutenir l'Arche, de peur qu'elle ne tombât, & dont l'histoire se trouve au Ch. 6. du 2. Liv. de Samuel. Mais il semble que cette loi ne regarde que l'intérieur du Tabernacle, car d'ailleurs il paroît qu'ils avoient permission de toucher l'Autel des Holocaustes, & d'entrer dans le Vestibule. Il faut remarquer, que ce ne fut que par nécessité qu'on fut obligé d'employer les *Kahathites* à porter l'Arche, à faute de Sacrificateurs. Aaron se trouvoit seul avec \* ses deux fils *Eleazar* & *Ithamar*, le feu de l'Eternel avoit consumé *Nadab* & *Abihu* dans le desert. Mais il est certain que lorsqu'il y avoit assez de Sacrificateurs, c'étoit à eux qu'appartenoit l'honneur de porter l'Arche. C'est pour cela, qu'il est dit au vs. 9. du Ch. 31. du Deuter. *Moïse écrit cette Loi, & la donna aux Sacrificateurs Fils de Lévi, qui portoient l'Arche.* Il est d'ailleurs assez connu par l'Histoire sainte, qu'après que le nombre des Sacrificateurs se fut accru, ils portèrent toujours l'Arche, & cela par l'ordre de Dieu, comme il paroît par † plusieurs passages de Josué. *Hophni* & *Phinées*, Fils du grand Prêtre *Heli*, portoient l'Arche dans le combat qui se donna contre les Philistins, 1. Sam. 4. vs. 4. Lorsqu'on transféra l'Arche de la maison d'*Obed-Edom* à Jérusalem, ce furent les

\* *Levit.* 10. 2. † *Jos.* 3. 6. 8. & 14. *Ch.* 6. 6. *Ch.* 8. 33.

les Sacrificateurs qui la portèrent, quoiqu'il semble pourtant que l'Auteur du 1. Livre des Chron. détermine que c'étoient les Lévites: car il dit que les enfans de Lévi portèrent l'Arche. Mais il faut prendre ce terme de Lévites, ou d'enfans de Lévi, dans un sens étendu, dans lequel les Sacrificateurs se trouvent renfermez, & non pas dans le sens limité, de même qu'au v. 9. du Ch. 31. du Deut. Cét Auteur parle des Lévites sans distinction, parce que tous y assistoient Sacrificateurs & Lévites, ces derniers chantans, dansans & joiïans des instrumens, comme il paroît par le Ch. 15. de ce Livre.

Quelques Auteurs prétendent que les *Kahathites* ont touïjours porté l'Arche, mais couverte, lorsque l'Armée d'Israël marchoit, au lieu que les Sacrificateurs la portoient dans les occasions extraordinaires, savoir, lorsqu'elle étoit sans couverture, & que c'est dans cet état qu'elle étoit lorsque les Fils d'*Heli* la portoient &c. Mais je m'en tiens à mon sentiment, savoir, que les *Kahathites* ne portoient l'Arche qu'au défaut des Sacrificateurs. On la portoit quelquefois en procession, comme par exemple, au siège de Jéricho, & alors, aparemment, elle n'étoit pas pliée dans le Voile, autrement le Saint des Saints seroit demeuré ouvert, & exposé à la veuë des Sacrificateurs, qui servoient au Sanctuaire, auxquels il étoit défendu de jeter les yeux dans ce Lieu Saint. Il n'y a pas d'aparence non plus qu'on la portât à découvert, car puisque que ceux qui la voïoient en devoient mourir, il n'est pas  
pro-

probable qu'elle fût entièrement découverte, au moins le drap bleu-céleste y étoit étendu par dessus en forme de tapis. On pourroit dire à cela, qu'il y a eû aussi des Curieux qui ont été punis pour avoir regardé l'Arche, mais il est vraisemblable que leur curiosité les avoit portez à s'en aprocher, & à lever quelque coin du drap, pour voir ce qui étoit dessous, & qu'à cause de cela ils ont été punis. C'est-là au moins mon sentiment. Il y a aussi aparence que les *Philistins* la renvoïèrent découverte, & que les *Bethsémites* furent châtiez, non pas pour avoir vû l'Arche de cette manière, mais pour avoir eu la témérité d'en ôter le Propitiatoire, afin de voir ce qui étoit dedans. Peut-être étoit-ce pour favoir si les Philistins en avoient ôté les Tables de la Loi, ou s'ils n'y avoient rien mis d'extraordinaire. Les Auteurs Juifs, comme *Cunéus* le prouve trez-bien, disent qu'il étoit défendu aux Lévités, sur peine de mort, de s'ingérer à faire aucune fonction sacerdotale. Si un Sacrificateur empiétoit sur celle d'un Lévitte, il péchoit, à la vérité, mais il n'étoit pas puni de mort. Il peut bien se faire que les Lévités ont eu quelquefois la hardiesse de faire l'office de Sacrificateurs, mais j'ignore quel étoit le genre de mort dont on les punissoit. Peut-être les Rabins en parlent-ils, mais je ne me souviens pas d'avoir rien vû là-dessus. De peur que les *Kathathites* ne se mêlassent des fonctions qui auroient pû leur coûter la vie, Dieu recommande à Moïse & à Aaron d'y avoir l'œil, & de prendre garde

qu'ils n'attirassent sa colére sur eux. C'est ce qu'il recommande expressement par ces paroles. \* *Faites ceci aux Kabathites, afin qu'ils vivent & ne meurent point, quand ils aprocheront des choses très-saintes, Aaron & ses Fils viendront, qui les rangeront un chacun à son service & à ce qu'il doit porter. Ils n'entreront point pour regarder, quand on envelopera les choses saintes, afin qu'ils ne meurent.*

Les *Kabathites* n'avoient donc autre chose à faire qu'à porter l'Arche & les autres choses sacrées, aprez que les Sacrificateurs les avoient enveloppées. Dieu donne aussi dans le vs. 16. de ce Chap. 4. à Eleazar fils d'Aaron, la surintendance & l'inspection sur l'huile du Chandelier, sur le parfum, sur les pains de Proposition &c. C'étoit à lui à prendre garde qu'il y eût toujours de bonne huile, & que toutes les autres choses fussent prêtes à point nommé, afin que tout fût exécuté suivant l'ordre que Moïse en avoit donné de la part de Dieu. Tous ces offices furent changez du tems de David, & les *Lévites* en furent revêtus, comme il paroît par le Ch. 9. du 1. Liv. des Chron.

Dans les décampemens l'emploi des *Gersonites* consistoit, suivant le Chap. 4. des Nomb. à prendre garde aux Voiles du Tabernacle, aux Couvertures, & aux Courtines du Vestibule, & à les porter dans les marches. Les *Merarites* portoient ce qu'il y avoit de plus pesant, savoir les planches, les bazes, les pilastres, les barres, & les

les autres pièces du Tabernacle, une partie sur leurs épaules, mais ils chargeoient le reste sur des Chariots, dont les Chefs des Tribus avoient fait un présent, comme nous l'avons vû ci-dessus. On ne sauroit prouver qu'ils aient eu d'autres Chariots que ceux-là; je tiendrois pourtant volontiers pour l'affirmative, parce qu'il me paroît que six Chariots ne suffisoient pas pour transporter tout cét attirail si pesant, & par des routes si longues & si difficiles.

Le Tabernacle étant plié de la manière dont je viens de le dire, ceux qui le portoient se mettoient en marche, à la suite du premier Corps d'Armée, composé des Tribus de *Juda*, d'*Issachar* & de *Zabulon*. \* Ensuite décampoit *Ruben*, qui commandoit le second Corps, aiant à sa droite & à sa gauche *Simeon* & *Gad*. Il semble, à suivre l'ordre de l'Ecriture, que l'Armée des Lévités marchoit avec le Tabernacle, entre les Corps que *Juda* & *Ruben* commandoient. Mais ceci n'est pas sans difficulté: ce sentiment suit assez naturellement de ce qui est raporté au Ch. 10. des Nomb. mais il paroît d'ailleurs par le vers. 17. du Chap. 2. que le *Tabernacle d'assignation* devoit marcher au milieu de l'Armée, après le Corps d'Armée à la tête duquel étoit la Tribu de *Ruben*. Comment accorder cela avec le vs. 17. du Ch. 10. où les *Gerfonites* & les *Merarites* sont placez immédiatement derrière le Corps que *Juda* commandoit? Pour lever cette difficulté, il n'y a qu'à distinguer les *Kabathites* d'avec les

A a 2

au-

\* Nomb. 10. 17.

autres Lévites. Ceux-ci venoient immédiatement aprez le premier Corps; mais les *Kathithes*, qui portoient l'Arche, le Chandelier, la Table &c. marchoient au milieu de l'Armée derrière *Ruben*. Il est bien vrai qu'il est dit au Chap. 2. *Ensuite partira le Tabernacle, avec la Compagnie des Lévites &c.* mais le Tabernacle est nommé dans ce passage en un sens figuré, où le contenant est pris pour le contenu, comme parlent les Rhétoriciens, ce qui est une figure assez ordinaire. Les *Kathithes* n'avoient autre chose à faire qu'à porter les Vaisseaux sacrez, & comme ils les chargeoient sur les épaules, ils se relâioient de tems en tems. Voici donc quel est mon sentiment sur la marche de l'Armée: *Juda* marchoit à l'avant-garde avec son Corps d'Armée: aprez lui les *Gerfonites* & les *Merarites*, ensuite le Corps d'Armée que *Ruben* commandoit, & aprez lui les *Kathithes*. Les Rabins disent aussi que Moïse & Aaron se tenoient aprez de l'Arche, & ne la perdoient pas de veüe. Qu'ordinairement ils étoient au milieu de l'Armée, mais que lorsque l'Arche marchoit à sa tête, ce qui arrivoit quelquefois, Moïse, Aaron & ses Fils la suivoient avec une escorte de Lévites. Pour revenir à mon sujet, je dis que les *Kathithes* marchoient pour l'ordinaire derrière le Corps à la tête duquel étoit la Tribu de *Ruben*: aprez cela suivoient les six autres Tribus en bon ordre. Tellement que les Vaisseaux sacrez étoient \* précisément au milieu de l'Armée. Voilà de quel-

\* *Nomb. 2. 17.*

quelle manière je croi qu'on doit lever cette contradiction aparente. Dans le fond cette solution est bien probable. Car enfin l'ordre semble demander que les *Gerfonites* & les *Merarites* aillent devant avec l'enceinte du Tabernacle. Qu'ils soient plus prez de la Nuée, qui conduisoit l'Armée, & plus à portée de dresser le Tabernacle, dez que la Nuée seroit arrêtée. Et qu'ensuite viennent les *Kathabites*, qui trouvant le Tabernacle tout dressé, n'avoient qu'à porter les ustenciles sacrez chacun en son lieu. On peut recueillir cette hypothèse assez probablement du vs. 21. du Chap. 10. des Nomb. *Lors partirent les Kathabites portans le Sanctuaire : cependant on dressoit le Tabernacle pendant que ceux-ci venoient.* Quand donc il s'agissoit de camper, les *Merarites* arrivoient les premiers, & dressoient les bazes, les colonnes, les planches & les barres : Ensuite venoient les *Gerfonites*, qui tendoient les Tapisséries, les Couvertures, & les Voiles, puis on portoit l'Arche toute couverte dans le Tabernacle; enfin les *Kathabites* arrivoient avec les vaisseaux sacrez tous pliez, puis sortoient avant qu'on dépliât rien. Apres cela venoient les Sacrificateurs, qui tendoient le Voile, séparoient le Sanctuaire d'avec le Saint des Saints, & plaçoient chaque chose en son lieu.

Plusieurs Théologiens croient qu'il n'y avoit que le Souverain Sacrificateur à qui il fût permis de déplier l'Arche, qu'en attendant que cela fût fait les autres Sacrificateurs se tenoient à la porte, & n'entroient dans le Tabernacle,

qu'aprez que l'Arche étoit dépliée, & que le Voile qui séparoit le Sanctuaire d'avec le Saint des Saints avoit été tendu, qu'aprez cela venoit leur tour d'arranger le reste. Ainsi, l'ordre qu'on observoit en défaisant le Tabernacle, étoit tout contraire à celui qu'on tenoit en le dressant. Comme on le peut voir si on veut se donner la peine d'en faire la comparaïson.

Pour revenir à l'ordre de la marche, je dis qu'aprez que les *Kahathites* s'étoient postez derrière *Ruben*, *Ephraïm*, qui commandoit le troisième Corps d'Armée, suivoit, couvrant les *Kahathites* par derrière, comme *Ruben* le faisoit par devant. Ensuite venoit la Tribu de *Dan* qui avec *Aser* & *Gad* faisoit l'arrière-garde, & fermoit la marche, comme il paroît par le vi. 25. du Chap. 10. des Nomb. C'est-là l'ordre que les Israélites observoient dans leurs marches. Les Rabins prétendent que derrière l'Armée il y avoit un autre Corps composé des Etrangers, des Egyptiens, & des déserteurs, qui les avoient suivis, & qui s'étoient échapez de l'Armée du Roi Pharaon. Mais il n'y a point de fonds à faire là-dessus. Il est bien sûr qu'il y avoit dans l'Armée d'Israël des Egyptiens & des Etrangers, & cela est clair par les Loix que Dieu donne sur leur sujet. Mais il n'y a pas grande aparence qu'on les eût rassemblez en un Corps qui marchoit derrière l'Armée. Il étoit à craindre que s'ils eussent ainsi marché en Corps d'Armée, il ne leur fût venu quelque faillie, qui les eût portez à attaquer l'Armée en queuc. Il est bien plus

plus croïable qu'ils étoient dispersez çà & là dans l'Armée, & qu'on se servoit d'eux à conduire le bétail, & à dresser des Tentes pour l'Armée.

Mais, dira-t'on, d'où vient qu'on plaçoit les malades & les impotens derrière l'Armée, & qu'on les laissoit ainsi exposez au premier choc des ennemis de ce côté-là? Je répons à cela, qu'aprez la submerfion des Egyptiens dans la Mer Rouge, les Israëlites n'eurent rien à craindre de ce côté-là, tellement que le tout confiftoit à se bien précautionner à l'avant-garde. Les dispositions des Armées varient selon les circonstances. Suivant la discipline militaire moderne, quand on décampe, qu'on lève le siège d'une Place, par exemple, comme dans la marche, on craint plus les assiégez, que toute autre chose, on se précautionne contr'eux. On place le bagage à l'avant-garde, & on ne se met pas fort en peine de la rendre bien forte. On fortifie bien plus le Corps de bataille, & on y met le Canon, & toutes ses dépendances: mais l'arrière-garde est ce qu'il y a de plus fort. La raison en est, qu'on a bien plus à craindre des sorties, que d'autre chose. C'est pourquoi on ne s'embarasse-là, ni de femmes, ni d'enfans, ni de bagage, on ne songe qu'à se mettre en état de repouffer l'ennemi, s'il s'avisoit de venir charger l'Armée en queue. Si on avoit à craindre du côté de l'avant-garde, on placeroit le bagage à l'arrière-garde. Ainsi, les Israëlites n'ayant rien à craindre par derrière,

l'ordre vouloit qu'ils plaçassent à l'arrière-garde les malades, qui ne pouvoient point faire de défense. On voit dans l'Écriture, que les *Amorrhéens* & les *Cananéens*, contre lesquels ils eurent affaire, vinrent toujours au devant d'eux pour s'oposer à leur passage. Il étoit donc à propos que le bagage fût à l'arrière-garde.

Il étoit impossible qu'avec un aussi grand attirail que celui que les Israélites traînoient avec eux, les traites de l'Armée pussent être fort longues. Ils suivoient \* la Nuée, qui les précédoit toujours, & campoient dans l'endroit où elle s'arrêtoit. Il n'est pas possible de déterminer au juste, combien de chemin ils faisoient par jour, aparemment que c'étoit tantôt plus tantôt moins, selon les chemins qu'ils rencontroient. En général on peut dire qu'en un jour & demi ils ne faisoient que la valeur d'une lieue. Car l'Écriture dit que les Israélites partis de Sinai, vinrent en *Kibroth-aava*, lieu ainsi nommé à cause qu'ils y avoient été punis de mort, pour avoir convoité de la chair, comme tout le monde fait. Or selon la supputation de plusieurs Auteurs, il n'y a pas plus de deux lieues, de Sinai à ce lieu-là.

Il y a dans le Ch. 10. des Nomb. une particularité assez embarrassante touchant l'Arche. Il est dit au vs. 33. que l'Arche de l'Éternel alloit devant les Israélites. Or comment accorder cela avec ce que nous avons dit ci-dessus ? Prétendre, comme font quelques Rabins, qu'il y avoit deux

Ar-

Arches, l'une qui alloit devant l'Armée, & l'autre qui marchoit au milieu du Corps des *Cabathites*, c'est avancer une chose que j'ai déjà refutée. Il y a des Interprètes qui donnent ce sens aux paroles de l'Original, *Et l'Arche de l'Eternel marchoit, eux la voians*. Ainsi, ce passage voudroit dire que l'Arche, dont les *Cabathites* avoient soin, étoit toujours à la portée de la veüe des Israélites. Selon eux la Nuée seule alloit à la tête de l'Armée. Cette explication seroit assez commode, mais par malheur la suite du passage la détruit, car il y est remarqué expressément que l'Arche marchoit *pour chercher un lieu de repos pour l'Armée*. Aussi la Paraphrase Chaldaïque, la Vulgate, les Versions Flamande & Angloise, & la plûpart des Interprètes suposent que ces paroles signifient que l'Arche marchoit à la tête de l'Armée. Pour chercher un lieu propre à camper il faut marcher à la tête & non pas au milieu, ou à la queuë de l'Armée. Les Lévites suivoient donc la Nuée pas à pas & faisoient halte à l'endroit sur lequel elle s'arrêtoit. Là on dressoit le Tabernacle en diligence, & l'Armée s'y campoit en bon ordre. Les Juifs prétendent que la Nuée aplanissoit toutes les éminences, & remplissoit tous les valons par dessus lesquels elle passoit, mais cela me paroît fabuleux. Si cela étoit, qu'étoit il besoin de chercher un lieu commode pour camper? On pourroit dire pour soudre la difficulté dont je viens de parler, que l'Arche étoit portée quelquefois à la tête, & quelquefois au milieu de l'Armée, l'une & l'autre de

ces choses paroît fondée dans l'Écriture. Quoiqu'il en soit, il est bien certain qu'au passage du Jordain l'Arche étoit à l'avant-garde; & que cela arriva aussi quelquefois lorsque les Israélites marchaient à la rencontre des ennemis, comme il paroît par l'Histoire sainte. *Josèphe* confirme ce sentiment dans son Histoire. Moïse ne dit point dans quel éloignement de la Nuée l'Arche venoit lorsqu'elle marchoit à la tête, ni à quelle distance l'Armée suivoit l'Arche. Au passage du Jordain il y avoit un espace de 2000. pas entre l'Arche & l'Armée. Mon sentiment est qu'il n'y avoit rien de fixe pour la place que l'Arche occupoit dans les marches, & que les circonstances régloient cela. Les Juifs ne produisent que deux exemples où l'Arche ait marché à la tête de l'Armée. Les meilleurs Rabins qui aient écrit sur cette matière prétendent que les marches se faisoient dans le même ordre que les Campemens. Suivant cela il ne seroit guère vraisemblable que l'Arche marchoit toujours à la tête de l'Armée. La première Trompette, disent-ils, n'avoit pas plutôt sonné, que *Juda*, qui étoit campé à l'Orient du Tabernacle, avec *Iffachar* & *Zabulon*, partoit; les *Gersonites* & les *Merarites* avec tout leur attirail les suivoient de prez. Dez que ce Corps étoit en marche, *Ruben*, *Gad* & *Siméon*, qui se tenoient tous prêts, partoient au second signal que la Trompette donnoit, couvrans par derrière les *Gersonites* & les *Merarites*, comme le premier Corps le faisoit par devant. Immédiatement aprez ce Corps venoient les *Ka-*

*hathites*, qui portoient l'Arche, le Chandelier, la Table & le reste des ustenciles du Sanctuaire, se reliaient les uns les autres. Ainsi, les *Kabathites* étoient au milieu de l'Armée. A la troisième fois que la Trompette sonnoit, partoient *Ephraïm* avec *Manassé* & *Benjamin*, & couvroit la queue des *Kabathites*, comme le Corps que *Ruben* commandoit couvroit leur front. Il semble que David fasse allusion à cette situation du Camp au vs. 3. du Ps. 80. *Mets en évidence ta puissance au devant d'Ephraïm, de Manassé, & de Benjamin, & vien pour nôtre délivrance.* Apparemment que le Psalmiste entend par cette puissance, l'Arche qui étoit le signe visible de la présence de Dieu. Enfin, la Trompette aiant sonné pour la quatrième & dernière fois, venoit le tour des Tribus de *Dan*, d'*Aser* & de *Nephtali*; elles marchaient & faisoient l'arrière-garde. C'étoit à ce Corps d'Armée à avoir soin des malades, des impotens, & des vieillards, qui suivoient l'Armée, comme on l'a pû voir dans ce que j'ai dit ci-dessus. On pourra, peut-être, s'éclaircir davantage de l'ordre dont je viens de parler, par la Planche qui suit, & dont je vais donner l'explication.

1. C'est l'Arche bien & dûment couverte, qui marche à la tête de l'Armée, pour chercher un lieu propre à camper.
2. *Moïse* & *Aaron* qui conduisent l'Arche.
3. Garde de Prêtres & de Lévités, qui suivent l'Arche en bon ordre.

4. La

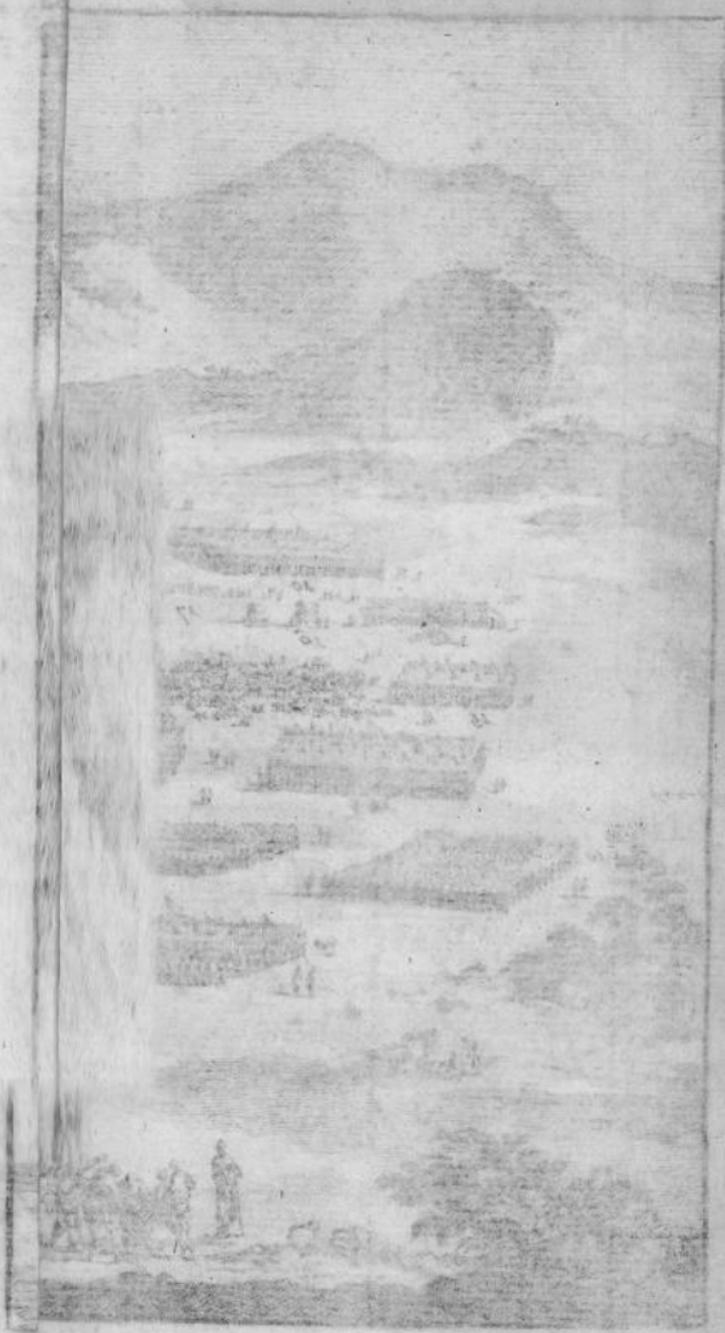
4. La Tribu de *Juda*, qui conduit l'avant-garde de l'Armée, aiant sous soi *Issachar & Zabulon*.
5. *Issachar* dont le poste est à la droite de *Juda*.
6. *Zabulon* à la gauche de *Juda*.
7. Les femmes, les enfans, le bétail, & le bagage particulier du premier Corps d'Armée.
8. Les Chariots donnez par les 12. Chefs des Tribus, & sur lesquels étoient chargées les planches du Tabernacle, &c.
9. L'aîle droite & l'aîle gauche, qui couvroit le bagage du premier Corps.
10. Les *Gersonites & les Merarites*, qui portoient le reste des pièces du Tabernacle, & qui se relaioient de tems en tems.
11. *Ruben* à la tête du second Corps d'Armée, aiant sous soi *Simeon & Gad*.
12. *Simeon* à la droite de *Ruben*.
13. *Gad* à la gauche de *Ruben*.
14. Le bagage de ce second Corps, rangé derrière les Tribus à qui il apartenoit.
15. Les aîles qui couvroient le bagage du second Corps.
16. Les *Kabathites*, qui portoient les ustenciles sacrez du Tabernacle bien empaquetter.
17. Espace vuide, qui marque la place qu'occupoit l'Arche lors qu'elle marchoit avec les autres ustenciles du Tabernacle, au milieu de l'Armée. Moïse & Aaron s'y postoiient dans cette occasion.
18. Plusieurs pelotons de *Kabathites*, qui marchoiient en bon ordre, & qui portoient à leur tour.
19. *Ephraïm* à la tête du troisiéme Corps d'Armée, aiant sous sa conduite *Manassé & Benjamin*.
20. *Manassé* à la droite d'*Ephraïm*.
21. *Benjamin* à sa gauche.
22. Bagage de ce troisiéme Corps.



ous les



Marche de l'Armée d'Israël sous les quatre grandes Bannières.



23. Les aîles qui couvroient ce bagage.
24. La Tribu de *Dan*, avec *Aser* & *Nephtali*, qu'elle commandoit.
25. *Aser* à la droite de *Dan*.
26. *Nephtali* à sa gauche.
27. Bagage de ce quatrième Corps.
28. Les aîles qui couvroient ce bagage.
29. Suite des vieillards, des malades, des impotens, & de ceux qui étoient hors d'état de marcher.
30. Les Etrangers qui suivoient l'Armée, &c.
31. La Colonne de Nuée qui marchoit à la tête de l'Armée, & qui la conduisoit.

Suivant cet ordre il y avoit toujours trois Tribus qui marchoit de front, je conçois pourtant qu'en certaines occasions il falloit changer l'ordre de la marche, comme, par exemple, dans les défilez, où tous ne pouvoient pas marcher de front. Car de dire, comme font les Juifs, que les montagnes s'aplanissoient, & que les chemins s'élargissoient d'eux-mêmes à l'aproche de la Nuée, c'est aparemment une fable; quelle apparence y-a-t'il que Moïse n'eût rien dit d'un miracle si grand & tant de fois réitéré? Il est tout-à-fait probable que chaque Tribu étoit divisée en Régimens & en Compagnies, mais avec tout cela l'Ecriture n'en dit rien. Il y a des Auteurs cependant qui prétendent que cette division est renfermée dans le vs. 18. du Chap. 13. de l'Exod. Mais quel prodigieux espace cette grande multitude ne devoit-elle pas occuper, si l'on vouloit le supputer, la chose paroît

troit incroyable. Quelque serrez qu'on suppose les rangs, on ne fauroit donner à un homme qui marche en ordre moins de trois pieds de terrain. Quelle prodigieuse quantité n'en faloit-il donc pas à tout ce peuple?

Lorsque l'Arche étoit sur le point de marcher, Moïse s'adressoit à elle comme au symbole visible de la présence de Dieu : *Lève toi, disoit-il, ô Eternel, & tes ennemis seront dispersés & ceux qui te haïssent s'enfuiront de devant toi.* Il tenoit, à la vérité, ses yeux tournés du côté de l'Arche, mais ils s'adressoit cependant au Dieu invisible, qui étoit présent sur l'Arche, sachant bien que l'Arche seule n'étoit rien. David fait allusion à cette prière de Moïse, Psaum. 68. 1. C'est dans la persuasion que Dieu étoit toujours présent dans le lieu où l'Arche se trouvoit, que les Israélites la menoient avec eux lorsqu'ils marchaient contre leurs ennemis. Quand il étoit question de faire reposer l'Arche, Moïse se servoit de ce formulaire, *Reviens, ô Eternel, vers les dix mille milliers d'Israël.* Les Juifs d'aujourd'hui se servent de ces prières lorsqu'ils tirent le Livre de la Loi de l'Armoire où ils la mettent, qu'ils montent en Chaire pour la lire, & qu'ils vont la remettre en son lieu.

Presque tous ceux qui ont écrit sur cette matière ont oublié les femmes, les enfans, le bagage, & les troupeaux, & ne se sont nullement mis en peine de leur assigner un lieu dans lequel ils pussent marcher en sûreté. Cependant il est

certain que les Israélites ayant amené avec eux du païs d'Egypte, une grande quantité de bétail, il faloit bien qu'ils le plaçassent dans leurs marches, en quelque lieu un peu assuré: car ce bétail leur étoit fort nécessaire. Il n'y a pas d'apparence que le bagage de toute l'Armée ait été ramassé tout en un corps. Comme elle occupoit un si grand espace, ceux qui marchoi-ent du côté opposé au bagage, auroient eu trop de peine à retrouver leurs femmes & leurs enfans. Je croirois donc volontiers que le bagage particulier de chaque Corps d'Armée marchoit au milieu du Corps, ou bien dans les entre-deux des Tribus qui le composoit. Les femmes avoient soin du ménage & de la batterie de cuisine, & les enfans un peu grandets touchoient les troupeaux devant eux & les faisoient marcher. On pourroit bien les mettre aussi derrière chaque Corps d'Armée, mais en ce cas il faloit qu'ils eussent une bonne escorte, pour veiller à ce qu'il n'y arrivât pas de désordre. Aparentment qu'on se servoit du gros bétail à transporter le plus pesant du bagage, & à tirer les Chariots, sur lesquels on le portoit. Car quoique l'Escriture ne parle que des six Chariots, que les Chefs de Tribus donnèrent pour le service du Tabernacle, on ne sauroit pourtant pas disconvenir qu'il n'y en eût une grande quantité d'autres, pour le transport du bagage de chaque Tribu. Moïse ne parle que de ces six parce qu'il n'y avoit que ceux-là qui fissent à son sujet. Le reste est

est de trop peu d'importance afin qu'il fût nécessaire que l'Historien sacré le fit entrer dans sa narration. Car on fait assez qu'un Historien ne dit pas tout, & qu'il omet bien des choses, lorsqu'elles ne sont pas de conséquence.

*Fin du premier Livre de la Continuation de  
la République des Hébreux.*



**TABLE**

# T A B L E

## Des Noms Propres, & des Matières contenues dans ce second Volume.

### A.

<b>A</b> <i>Aron</i> , sa Verge comment poussa des feuilles & des fruits entre celles des 12. Tribus,	Pag. 152. <i>Et suiv.</i>
<i>Aaron</i> , sa Verge a donné lieu aux Juifs de débiter beaucoup de fables,	155
<i>Aaron</i> , comment & quand confirmé dans la Charge de souverain Sacrificateur,	152. 154
<i>Aaron</i> , si sa Verge est demeurée dans l'Arche de l'Alliance,	158. 159
<i>Aaron</i> , & ses Fils comment devoient se comporter à l'égard du Sanctuaire, quand on démontoit le Tabernacle,	361. 362
<i>Abraham</i> , appelé du milieu des Gentils, & de l'Idolatrie,	7
<i>Agrippa</i> , Fils d'Hérode, a fait publiquement la lecture de la Loi au raport des Juifs,	146
<i>Alliance</i> de grace,	297
<i>Amandier</i> , si la Verge d'Aaron étoit de ce bois,	155
<i>Amandier</i> , sa nature & l'origine de son nom en Hébreu,	162
<i>Ame</i> des Bêtes pourquoi est dans le sang,	13
<i>Anges</i> ont toujours aparû vêtus,	67, 68
<i>Anges</i> n'ont pas rendu les Oracles du haut du Propitiatoire,	132
<i>Année</i> Sabbatique depuis quand instituée,	144
<i>Anneaux</i> d'or, comment & où étoient mis à l'Autel des parfums,	209
<i>Anneaux</i> , quels étoient ceux de la Table d'or,	233
<i>Anneaux</i> d'or de l'Arche de l'Alliance,	123
<i>Anneaux</i> de l'Autel d'airain des Holocaustes,	259
<i>Arche</i> de l'Alliance, quel gage c'étoit aux Hébreux,	108
<i>Arche</i> de l'Alliance combien riche & magnifique,	109
<i>Arche</i> de l'Alliance, s'il y en a eu deux autrefois,	109, 119
<i>Arche</i> n'a pas été faite par Moïse, comme se l'imaginent quelques Juifs,	109
<i>Arche</i> de l'Alliance si elle étoit posée sur un pied,	112
<i>Arche</i> de l'Alliance si c'est par la longueur, ou par la largeur qu'on la portoit,	114, 115
<i>Arche</i> de l'Alliance comment étoit placée dans le Saint des Saints.	132

# T A B L E.

<i>Arche de l'Alliance</i> étoit un signe de la présence de Dieu ,	135
<i>Arche de l'Alliance</i> , comment il y avoit en elle une particulière sainteté,	<i>ibid.</i>
<i>Arche de l'Alliance</i> comment étoit pliée lors qu'on défaisoit le Tabernacle,	369
<i>Arche de l'Alliance</i> comment étoit portée	370
<i>Arche de l'Alliance</i> étoit portée par les Sacrificateurs subal- ternes,	372
<i>Arche de l'Alliance</i> si elle étoit toujours enveloppée lors qu'on la portoit,	373
<i>Arche de l'Alliance</i> , si elle marchoit toujours au milieu de l'Armée,	372, 378
<i>Armée d'Israël</i> comment étoit divisée en trois Camps ,	12
<i>Armée d'Israël</i> divisée en trois diverses Armées,	346
<i>Armées d'Israël</i> en quel ordre marchoient ,	371 & <i>suiv.</i>
<i>Armée d'Israël</i> en quelle ordonnance campoit ,	335, 336
<i>Armée des Etrangers</i> , ce que c'étoit	374
<i>Armoiries &amp; Inscriptions des Etendarts des Hébreux</i> ,	343, 344
<i>Arts Militaire &amp; Politique</i> viennent de Moïse,	356
<i>Aunes</i> quelles ont été employées dans la construction du Ta- bernacle ,	44
<i>Autel des Holocaustes</i> décrit ,	255, & <i>suiv.</i>
<i>Autels de pierres &amp; de terre</i> pourquoi & quand ordonnez ,	264, 265
<i>Autels</i> , comment & quand permis ou défendu d'en faire,	266
<i>Autels</i> , pourquoi il fut commandé au commencement de les faire de terre ,	268
<i>Autel des Holocaustes</i> où étoit placé ,	292
<i>Autels</i> , leurs ustenciles recherchez exactement ,	293, 294
<i>Autel des Holocaustes</i> , comment il pouvoit être de bois,	258, 259
<i>Autel d'airain des Holocaustes</i> , comment le bois à brûler y devoit être employé ,	256
<i>Autel des Holocaustes</i> comment placé ,	255
<i>Autel d'or des parfums</i> comment étoit fait ,	204
<i>Autel des Holocaustes</i> , sa sanctification ,	295
<i>Autel d'airain des Holocaustes</i> , comment on en ôtoit les cen- dres pour l'empaqueter ,	366
<i>Autel des Parfums</i> combien diversément nommé ,	203
<i>Autel des Parfums</i> extrêmement précieux ,	205
<i>Autel des Parfums</i> où il étoit placé dans le Tabernacle ,	210
<i>Autel des Parfums</i> , comment on l'empaquetoit ,	365
<i>Autel de pierres</i> comment devoit être bâti ,	265

# T A B L E

## B.

<b>B</b> Arres du Tabernacle de quelle fabrique & usage ;	48
Barres du Tabernacle comment étoient partagées & placées ;	49, 50
Barres pour porter la Table d'or comment étoient placées ;	236
Batême , comment figuré par les lavemens des Hébreux ;	308
Bâton du pain comment appartient à Dieu seul ;	188
Bases des Colomnes au Parvis ;	88
Bedolah ou Bdelion ce que c'est ;	197
Bêtes ne devoient pas être tuées hors du Parvis du Tabernacle ;	11
Bethsémites punis pour avoir regardé dans l'Arche ;	369
Bethsaléel , pourquoi il est remarqué qu'il fit l'Arche ;	108
Bible , on a mal représenté les choses qu'elle contient ;	241
Bleu céleste requis pour le Tabernacle ; quel ;	33
Bois du Tabernacle , s'il avoit été apporté d'Egypte ;	39
Bois , & ceux qui le choissoient pour l'Autel des Holocaustes ;	282
Brodure des Tapifferies du Tabernacle ;	62

## C.

<b>C</b> Abalistes , leur manière de conter les préceptes de la Loi , selon le nombre des Lettres qui se trouvent dans le mot	
Thorah , qui signifie Loi ;	138
Caleçons des Sacrificateurs quand & pourquoi ordonnez ;	272
Capitation des Israélites à quelle somme monta ;	310
Chandelier avec sept lampes de quelle grandeur , & à quoi servoit ;	217
Chandelier où étoit placé ;	331
Chandelier , comment étoit empaqueté dans les marches ;	364
Chandelier d'or comment étoit fait , & de quel usage ;	215, 216
Chandelier d'or , ses mouchertes quelles étoient ;	222
Chandelier d'or , quelle étoit sa grandeur ;	222, 223
Chandeliers d'or que figuroient ;	230
Chandelier d'or , quelle étoit sa place dans le Tabernacle ;	229
Chapiteaux sur les Colomnes du Vestibule ;	55
Chapiteaux , comment posez sur les Pilastres ;	55, 56
Chapiteaux , ou colomnes du Vestibule ;	89
Chariots des 12. Princes , comment faits ;	323
Chariots des Lévités ne pouvoient pas porter tout ce qui appartenoit au Tabernacle ;	324
Chefs d'Israël , comment firent leurs offrandes pour la consécration du Tabernacle ;	322

# T A B L E.

<i>Chenix</i> , quelle mesure de bled c'étoit pour les Esclaves,	184
<i>Cherubins</i> , ce que c'étoit,	65
<i>Cherubins</i> , s'ils étoient vêtus, ou bien nuds,	67
<i>Cherubins</i> n'ont pas été vus par les Sacrificateurs subalternes,	68
<i>Cherubins</i> , comment il y en avoit d'artifiquement ouvrez & brodez sur les Tapifferies du Tabernacle,	69
<i>Chérubins</i> ont été des représentations de jeunes hommes nuds,	<i>ibid.</i>
<i>Chérubins</i> , pourquoi il y en avoit deux sur le Propitiatoire,	124
<i>Chérubins</i> , ce qu'ils ont représenté sur les Tapifferies,	122
<i>Chérubins</i> , combien étoient grands ceux qui étoient sur le Propitiatoire,	126
<i>Chérubins</i> , comment ils étoient placez sur le Propitiatoire,	122, & <i>suiv.</i>
<i>Cherilles</i> des aix ou des planches du Tabernacle, comment devoient s'ajuster au-dessous,	44
<i>Christ</i> , son incarnation figurée par le Tabernacle,	101
<i>Christ</i> , comment étant encore fort jeune il a pû aller à Jérusalem,	25
<i>Christ</i> nous a délivrez de la puissance de la Mort, non comme homme seulement, mais comme Dieu & homme tout ensemble,	4
<i>Chûte</i> de l'homme de l'état d'innocence,	2
<i>Coffre</i> , voiez Arche de l'Alliance,	
<i>Colonnes</i> du Tabernacle, comment étoient faites selon l'Ordre Corinthien,	57
<i>Colonnes</i> du Vestibule, leur nombre n'est pas facile à déterminer,	91
<i>Colonnes</i> selon l'Ordre Dorique, ce que c'étoit,	234 235
<i>Commandement</i> de bâtir le Tabernacle,	9
<i>Conseil</i> de guerre comment étoit convoqué,	358
<i>Convocation</i> du Peuple comment se faisoit,	357
<i>Cornes</i> de l'Autel d'or des Parfums, quelles,	204
<i>Cornes</i> de l'Autel d'airain des Holocaustes,	257
<i>Côté</i> Oriental du Tabernacle comment réglé,	99
<i>Couronnement</i> d'or de l'Autel des parfums,	209
<i>Couronnement</i> d'or au-dessus de l'Arche quel,	112
<i>Couronnement</i> de la Table des pains de proposition,	232
<i>Courtines</i> qui régnoient tout à l'entour de l'enceinte du Tabernacle,	85
<i>Courtines</i> du Vestibule comment jointes ensemble,	86

# T A B L E.

<i>Courines</i> du Vestibule comment attachées,	333
<i>Courines</i> du Tabernacle comment jointes ensemble,	60
<i>Couverture</i> de peaux de blereau comment étoit faite, & à quoi servoit,	72.80
<i>Couvertures</i> de peaux de blereau, comment requises pour le Tabernacle,	38
<i>Couvertures</i> de poil de chèvres comment étoient faites,	69
<i>Couvertures</i> du Tabernacle ce qu'elles figuroient,	79
<i>Création</i> du Ciel & du Monde décrite moins au long que la fabrique du Tabernacle,	31
<i>Cri</i> de Guerre, comment & quand on avoit accoutumé de le faire,	358
<i>Crochets</i> aux Chapiteaux pour y pendre les Tapisseries & les Voiles,	55
<i>Crochets</i> & lacets pourquoy il y en avoit aux Tapisseries du Tabernacle.	61
<i>Crochets</i> & agraffes à quelle distance étoient les uns des autres,	62
<i>Cruche</i> d'or avec la manne, quelle étoit sa figure,	171
<i>Cuve</i> dans le Parvis du Tabernacle de quelle fabrique,	298. 299
<i>Cuve</i> , où étoit placée dans le Parvis du Tabernacle,	301
<i>Cuve</i> comment étoit posée dans le Tabernacle,	305

## D.

<b>D</b> <i>Egrez</i> s'il y en a eû à l'Autel des Holocaustes,	271
<i>Degrez</i> de l'Autel des Holocaustes vraisemblablement décrits,	273
<i>Dénombrement</i> du peuple dans le desert,	347
<i>Dieu</i> comment a fait le monde,	2
<i>Dieu</i> est seul digne de toute sorte de services & d'adorations,	<i>ibid.</i>
<i>Dieu</i> , comment peut être dit habiter dans quelque endroit,	101
<i>Dieu</i> , comment parloit à Moïse,	106
<i>Dieu</i> n'habite point proprement dans des Tabernacles ni dans des Temples,	133
<i>Dieu</i> , comment parloit à Moïse dans le Tabernacle,	129
<i>Dieu</i> , comment est dit parler d'entre les Cherubins,	<i>ibid.</i>
<i>Dieu</i> , sa liberté à donner des loix, & à en dispenser,	15
<i>Dieu</i> , sa sagesse dans l'ordonnance de l'Armée d'Israël,	372
<i>Dimes</i> ne pouvoient pas être mangées hors de Jérusalem,	14
<i>Double</i> portion de la Manne, le sixième jour, quelle étoit & pourquoy,	189

# T A B L E

<i>Drap</i> bleu céleste qui étoit étendu sur l'Arche dans les Voïages & les marches,	369
<i>Dudaim</i> , quelle plante, & quel fruit c'étoit,	343
E.	
<b>E</b> <i>Carlate</i> ou Cramoisi requis pour le Tabernacle,	32
<i>Eglise</i> conservée dans l'Arche de Noé,	9
<i>Eglise</i> a été d'abord toute dans la Famille de Sem,	<i>ibid.</i>
<i>Eglise</i> , comment s'est encore corrompue aprez le déluge,	<i>ibid.</i>
<i>Election</i> & Réprobation par quoi montrée,	4
<i>Encens</i> comment & pourquoi étoit mis sur les pains de Proposition,	250
<i>Encens</i> , son Vase quel & de quel usage,	207
<i>Entrée</i> du Vestibule fermée par une Courtine,	93
<i>Entrée</i> du Tabernacle pourquoi étoit à l'Orient,	99
<i>Entrée</i> du Vestibule pour aller dans le Tabernacle, quelle,	333
<i>Etendards</i> des 12. Tribus décrits,	337 <i>&amp; suiv.</i>
<i>Etoffes</i> de poil de chèvre, de quelle nature & de quel service,	36.70
<i>Etoffes</i> & couleurs différentes requises pour le Tabernacle,	32
	<i>&amp; suiv.</i>
<i>Etrangers</i> , il y en avoit de trois sortes chez les Hébreux,	18
<i>Evangelistes</i> comment & pourquoi représentez par 4. Animaux,	344
<i>Exemplaires</i> du Livre de la Loi, combien il en a été fait,	139
<i>Exemplaires</i> du Livre de la Loi ont été en grand nombre,	141
F.	
<b>F</b> <i>Emmes</i> pouvoient aussi aller entendre lire la Loi, quoi qu'elle ne les y obligeât pas,	148
<i>Femmes</i> , s'il leur étoit permis de paroître, sans ordre, à Jérusalem les jours de Fêtes,	24
<i>Feu</i> sacré ce qu'apprenoit aux Hébreux,	284
<i>Feu</i> sacré que les Païens conservoient dans leurs Temples,	286
<i>Feu</i> sacré comment devoit continuellement brûler sur l'Autel,	274
<i>Feu</i> & Parfum n'étoient pas mis immédiatement sur l'Autel,	207
<i>Feu</i> , avec combien de soin on l'allumoit sur l'Autel des Holocaustes,	208
<i>Feu</i> , comment il devoit brûler continuellement sur l'Autel,	281.284
<i>Feu</i> ne pouvoit pas demeurer sur l'Autel, lors que l'Armée d'Israël marchoit,	281
<i>Feu</i> comment étoit regardé par les Romains comme un signe de la félicité & des bons succez de la République,	288
<i>Feu</i> sur l'Autel des Holocaustes quel,	293
	<i>Fen</i>

# T A B L E.

<i>Feu sacré des Payens</i> comment porté en procession,	283
<i>Fidèles</i> du Vieux Testament par quel moien ont été sauvez,	5
<i>Fins Lins</i> , quels & de quelle nature étoient requis pour le Tabernacle,	36
<i>Foi</i> d'Abraham,	7
<i>Foi</i> a été l'ame de la Religion Judaïque,	171
<i>Fontaine</i> qui couloit à l'entrée du Vestibule,	352, 353
<i>Foyer</i> de l'Autel des Holocaustes,	261

## G.

<b>G</b> <i>Era</i> des Hébreux quelle monnoie c'étoit,	311
<i>Gersonites</i> , quel étoit leur office lors qu'il falloit démonter le Tabernacle,	370
<i>Gomer</i> des Hébreux, quelle mesure, & quelle portion c'étoit,	184
<i>Gomer</i> de Manne, si ce peut avoir été la mesure de la nourriture nécessaire pour un jour, tant aux grands qu'aux petits,	185
<i>Gôit</i> , si la Manne en avoit toutes fortes,	198
<i>Grille</i> , quelle étoit celle qui étoit à l'Autel des Holocaustes,	260. 261. 262

## H.

<b>H</b> <i>Abits</i> , comment sont devenus nécessaires depuis le péché,	67
<i>Hauts-lieux</i> , quand il a été permis & défendu d'y sacrifier,	17
<i>Holocaustes</i> de quoi étoient la figure,	284
<i>Hommes</i> au dessus de l'âge de 20. ans, obligez d'aller trois fois l'année à Jérusalem,	24
<i>Homme</i> ne peut tirer son origine que de Dieu,	2
<i>Homme</i> , sa conduite & sa conversation pourquoi exprimée par les mains & par les pieds,	307
<i>Huile</i> pour le Luminaire quelle devoit être,	224

## I.

<b>I</b> <i>Acob</i> , sa Prophétie touchant ses Enfans,	8
<i>Japhétites</i> comment & quand ont été appelez dans l'Eglise,	6
<i>Immolation</i> des Victimes quand a cessé de se faire hors du Tabernacle,	11
<i>Impureté</i> de l'homme naturel comment représentée par les ablutions légales,	307
<i>Instrumens</i> du Tabernacle quels étoient,	95
<i>Instrumens</i> pour les Sacrifices étoient dans le Tabernacle,	84
<i>Joug</i> & servitude, quand Israël en a été delivré,	11
<i>Israël</i> opprimé, & naissance de Moïse,	8
<i>Israël</i> demeure 40. ans dans le desert, selon la prédiction de Moïse,	172

# T A B L E.

<i>Israël</i> , ses perpétuels murmures dans le desert comment punis,	177
<i>Israël</i> , pourquoi partagé en 12. Tribus,	355
<i>Israël</i> comment divisé sous 4. Généraux qui commandoient chacun un Corps d'armée,	327
<i>Juda</i> , pourquoi entre les 12. Tribus il fit son offrande avant Ruben,	325
<i>Juda</i> , quelles Armoiries il portoit dans son Etendart,	341
<i>Juifs</i> , leur état présent comment prédit par Osée,	16
<i>Juifs</i> Profélytes ce qu'ils avoient de commun avec les autres Juifs,	20
<i>Juifs</i> Profélytes comment ont été faits tels, & quels,	21
<i>Juifs</i> fort enclins à débiter de fausses gloses, & des fables,	120
<i>Juifs</i> , leur sentiment sur ce que le Tabernacle représentoit,	100
<i>Juifs</i> , leur sentiment sur la manière dont la Manne tomboit,	177. 179
<i>Juifs</i> , leur témoignage sur la clarté de l'Écriture,	130
<i>Juifs</i> , leur fiction sur le goût de la Manne,	199
<i>Juifs</i> , leurs monnoies comment trouvées,	315
<b>K.</b>	
<b>K</b> <i>Oathites</i> , ou <i>Kahatites</i> , & leur office,	361. 366
<b>L.</b>	
<b>L</b> <i>Acets</i> & <i>Crochets</i> , où les <i>Courtines</i> du Tabernacle étoient attachées ensemble,	60
<i>Laine</i> & <i>Lin</i> , comment il étoit défendu aux Hébreux de les mêler ensemble,	35
<i>Lampes</i> , comment étoient posées sur le <i>Chandelier</i> , 219. 226	226
<i>Lampes</i> du <i>Chandelier</i> , si elles étoient allumées le jour & la nuit,	226
<i>Larceur</i> du <i>Vestibule</i> ,	211
<i>Largeur</i> du Tabernacle, mesurée & marquée par les planches,	44
<i>Lavemens</i> des <i>Sacrificateurs</i> comment se faisoient hors de la Cuve à laver,	299
<i>Lavement</i> des <i>Sacrificateurs</i> , ce qu'il pouvoit apprendre aux Israélites,	303
<i>Lecture</i> de la <i>Loi</i> comment & quand se faisoit,	142
<i>Lettre</i> des <i>Juifs</i> de <i>Jérusalem</i> à leurs <i>Compatriotes</i> d' <i>Egypte</i> ,	160
<i>Lévi</i> pourquoi n'est pas conté parmi les 12. Tribus,	160
<i>Lévites</i> comment ont suivi en ordre l' <i>Armée</i> ,	371
<i>Lévites</i> comment étoient campez autour du Tabernacle,	344. 345
<i>Liens</i> ou <i>Lacets</i> qui attachoient ensemble les couvertures de poil	

# T A B L E.

poil de chèvres pour couvrir le Tabernacle,	71
Lieu destiné & consacré à la Religion,	11
Lin d'Egypte combien beau & précieux,	36
Livre de la Loi s'il a tout été dans le Sanctuaire,	138
Livre de la Loi qui devoit être gardé dans le Sanctuaire comment & par qui a été écrit,	139
Livre de la Loi combien de fois a été écrit par Moïse,	141
Livre de la Loi pourquoi n'a pas été nommé par l'Apôtre au nombre des choses sacrées qui étoient dans le Sanctuaire,	150
Loi, sa lecture se faisoit tous les jours, de tout tems,	147
Loi, qui étoit obligé de l'aller ouïr tous les ans,	148
Loi donnée, & consécration du Vieux Testament,	9
Loi, combien de fois le peuple l'a entendu lire,	142
Loi, sa lecture comment se faisoit sur une Chaire élevée,	145
Loi de Moïse si elle a été toute lue devant le peuple, ou seulement en partie,	144
Loi de Moïse, dans combien de temps elle étoit lue,	145
Loi de Moïse a été aussi lue par les Rois & Princes, devant le Peuple,	145. Et suiv.
Lumière des sept lampes sur le Chandelier quelle étoit,	221
Lumière du Chandelier d'or étoit une figure de Jésus-Christ,	230
Lumière du Chandelier, si elle brûloit aussi pendant le jour,	226

## M.

<b>M</b> Agistrats doivent bien savoir les Loix & les Ordonnances de Dieu & s'en enquérir soigneusement,	146
Manne pourquoi on en gardoit une cruche pleine dans le Sanctuaire,	168
Manne, quand a cessé de tomber,	173
Manne, quand a été envoyée,	174
Manne, pourquoi est appelée pain,	175
Manne, comment tomboit & étoit amassée,	177
Manne, pourquoi étoit donnée tous les jours,	176
Manne tomboit hors du Camp des Israélites,	178
Manne, quelle étoit sa figure,	179
Manne étoit inconnue aux Hébreux,	180
Manne, ce qu'elle signifioit proprement,	181. 182
Manne, pourquoi les Israélites l'appelloient MAN,	180
Manne, combien on en devoit amasser pour chaque famille,	183. 184
Manne, comment chacun en amassoit une portion égale,	185
Manne étoit véritablement partagée avec ordre,	186

# T A B L E.

<i>Manne</i> , pourquoi ne pouvoit pas être gardée pour le lendemain,	187
<i>Manne</i> se fondoit sur le dessus de la terre,	188
<i>Man</i> , ou <i>Marine</i> , sa figure, sa couleur & son goût décrits,	196
<i>Marche</i> de l'Armée d'Israël comment on la sonnoit,	357
<i>Marche</i> de l'Armée d'Israël, qui la commençoit.	360
<i>Matin</i> , pourquoi choisi anciennement pour faire la prière,	212
<i>Mesure</i> , quelle a été employée dans la fabrique des Vases sacrez,	111
<i>Métaux</i> qui furent employez pour faire les Vaisseaux sacrez du Tabernacle,	32
<i>Meurtre</i> , comment celui qui immoloit une Victime hors du Vestibule du Tabernacle, s'en rendoit coupable,	11. 13
<i>Miracles</i> que les Juifs racontent aprez la construction du Tabernacle,	104
<i>Misericorde</i> de Dieu combien nécessaire à l'homme tombé,	3
<i>Moïse</i> , s'il avoit toujours la permission d'aller dans le Sanctuaire,	107
<i>Moïse</i> , où & comment parloit avec Dieu,	129. 130
<i>Moïse</i> a été plus d'une fois l'an dans le Saint des Saints,	131. 132
<i>Moïse</i> a véritablement écrit le Livre de la Loi,	136
<i>Moïse</i> a, selon le sentiment des Juifs, copié 13. fois le Livre de la Loi,	141
<i>Moïse</i> , combien a lui-même écrit du Livre de la Loi,	149
<i>Moïse</i> a pû aller tous les jours dans le Saint des Saints,	159
<i>Moïse</i> rapporte diverses choses sans garder l'ordre des tems,	168
<i>Moïse</i> , sa mort n'a pas été cause de ce que la Manne a cessé,	173
<i>Moïse</i> & <i>Aaron</i> où étoient campez,	344
<i>Monnoies</i> & poids comment étoient nommez de la même manière chez les Hébreux,	316
<i>Montée</i> , ou degrez de l'Autel des Holocaustes, quels ont été,	273
<i>Mort</i> , qui a été seul capable de détruire sa puissance,	4
<i>Mur</i> mitoyen de séparation quand a été bâti,	6
<i>Murmure</i> par quoi causé,	201
N.	
<b>N</b> ations qui contractoient alliance avec les Juifs, en quoi différoient d'eux,	20
<i>Noë</i> , ses sept Préceptes,	18
<i>Noms</i> des mesures & des poids des Grecs, comment se trouvent dans la Bible,	313
<i>Noms</i> des Tribus d'Israël par qui écrits sur les 12. Verges,	158
	Nuée

# T A B L E.

Nuée de Dieu, ce quelle servoit au Peuple Juif,	106
O.	
Obligation par laquelle les anciens fidelles reconnoissoient que la propitiation de leurs péchez n'étoit pas encore faite,	5
Offrande pour la construction du Tabernacle quelle,	31
Offrandes & Victimes, ce que signifioit la cérémonie d'imposer les mains sur elles,	5
Offrandes, il étoit permis de les faire par tout, avant la construction du Tabernacle,	11
Offrandes, comment il faisoit les apporter devant la porte du Tabernacle d'assignation,	<i>ibid.</i>
Offrandes, comment & par qui faites hors du Tabernacle,	14
Offrandes des Péres, comment il a paru qu'elles étoient agréables à Dieu,	15
Offrandes des Hébreux sont différentes de celles des Gentils	286
Offrandes des 12. Princes d'Israël quelles,	323
Offrandes des 12. Tribus par qui faites,	327
Offrir hors du Tabernacle, ce que cela faisoit connoître principalement,	16
Oliviers, combien abondoient au País de Canaan,	225
Ombres n'étoient que des représentations des choses à venir,	228
Or, argent & cuivre ce qu'ils ont de commun ensemble par dessus les autres métaux,	32
Or qui couvroit les barres, & les aix quel étoit,	51
Ordre de la marche de l'Armée des Israelites,	374
P.	
Pain, étendue de la signification de ce mot,	175
Pains, quels étoient ceux qu'on mettoit sur la Table d'or,	246. <i>Et suiv.</i>
Pains de proposition qui en faisoit la dépense,	243. 244
Pains de proposition de quelle figure,	243
Pains de proposition comment préparez,	<i>ibid.</i>
Pains de proposition comment posez sur la table,	244
Pains de proposition pourquoi ainsi apellez,	246
Pains de proposition de quelle grandeur,	247
Pains de proposition devoient toujours être sur la Table,	250
Pains de proposition quand & comment on en mettoit de frais,	251
Pains de proposition ont été faits le matin du jour du sabbat,	<i>ibid.</i>
Pains de proposition par qui mangez,	252
Pain quotidien significé par la Manne,	175
Païs de Canaan comment pouvoit aux Fêtes solemnelles être, sans aucun péril, abandonné de tous les hommes,	26
<i>Pal.</i>	

# T A B L E

<i>Palladium</i> , ce que c'étoit chez les Payens,	289. 290
<i>Parfum</i> quand étoit offert,	212
<i>Parfum</i> comment on le faisoit fumer sur l'Autel,	208. <i>Et suiv.</i>
<i>Parfum</i> figuroit les prières des Saints;	214
<i>Parfum</i> , pourquoi ordonné selon l'opinion des Juifs,	214. 215
<i>Partage</i> de la Manne par qui fait,	183
<i>Peaux</i> de mouton pour couvrir le Tabernacle,	32
<i>Peaux</i> de mouton teintes en rouge, qui couvroient le Tabernacle,	71. 80
<i>Pères</i> de l'ancien Testament ont eu certains temps destineez pour le service divin,	193
<i>Peuple</i> d'Israël, pourquoi n'entendoit pas toujours quand Dieu parloit à Moïse,	106
<i>Peuple</i> , combien il devoit être éloigné, lors qu'on faisoit le service dans le Saint des Saints,	78
<i>Peuple</i> , s'il pouvoit entrer en foule dans le Vestibule	98
<i>Pièces</i> des Tables rompues de la Loi, où sont restées,	118
<i>Pieds</i> d'airain aux Piliers du Vestibule,	88
<i>Pie-destaux</i> de la Table d'or,	234
<i>Pieux</i> du Vestibule du Tabernacle comment faits, & de quel usage,	94. 95
<i>Pieux</i> d'airain du Tabernacle comment faits, & de quel usage,	94. 96
<i>Pilastres</i> ou Colonnes pour l'entrée du Saint des Saints,	52
<i>Pilastres</i> combien étoient éloignez les uns des autres,	53
<i>Piliers</i> du Tabernacle n'ont pas été tout-à-fait ronds,	52
<i>Piliers</i> du Vestibule, quel étoit leur nombre, & comment étoient faits,	87
<i>Piliers</i> du Vestibule n'étoient pas d'airain,	88
<i>Planches</i> , ou aix, du Tabernacle, quelles devoient être,	41. 42
<i>Planches</i> du Tabernacle comment tenoient ferme,	42
<i>Planches</i> du Tabernacle n'avoient point d'enchâssures pour s'emboîter les unes dans les autres,	43
<i>Planches</i> du Tabernacle estimées par quelques-uns d'un bois trop pesant,	325
<i>Plats</i> pour les Pains de proposition,	238. 239
<i>Poëles</i> de l'Autel des Holocaustes,	95
<i>Poids</i> du Sanctuaire quel étoit,	320
<i>Poils</i> de Chèvres comment nécessaires pour servir de couverture au Tabernacle,	36
<i>Pourpre</i> , lequel étoit requis pour le Tabernacle,	33
<i>Première</i> promesse. Voyez promesse,	
<i>Prières</i> comment comparées à l'encens,	214

# T A B L E.

<i>Princes nourriciers de l'Eglise comment représentez par le</i>	
<i>Couvercle du Tabernacle,</i>	81
<i>Promesse de Dieu, laquelle est la première &amp; la plus grande,</i>	4
<i>Promesse comment s'est conservée parmi les anciens Pères,</i>	6
<i>Propitiatoire comment fait,</i>	120.121
<i>Propitiatoire comment posé sur l'Arche,</i>	121
<i>Profélytes Juifs ne pouvoient rien posséder dans le Pais de</i>	
<i>Canaan,</i>	20

## R.

<b>R</b> <i>Esuge à l'Autel quel étoit,</i>	258
<i>Représentation du Tabernacle pourquoi montrée à Moïse</i>	
<i>sur la Montagne,</i>	41
<i>Reiranchement du milieu de son peuple, ce que cela signifie,</i>	13
<i>Rois, Princes, &amp; Principaux du Peuple Hébreu, s'ils ont</i>	
<i>lû publiquement la Loi,</i>	142

## S.

<b>S</b> <i>Abbat, le septième jour paroît évidemment avoir été ig-</i>	
<i>noré des Principaux d'Israël,</i>	190
<i>Sabbat où &amp; quand établi,</i>	192
<i>Sabbat a été ignoré jusqu'au tems que la Loi a été donnée,</i>	193
<i>Sabbat combien il étoit permis de voyager ce jour-là,</i>	335
<i>Sacrificateurs subalternes quand il leur étoit défendu d'entrer</i>	
<i>dans le Saint des Saints,</i>	361
<i>Sacrificateurs comment offroient le parfum chacun à leur</i>	
<i>tour,</i>	211
<i>Sacrificateurs ou Lévites mangeoient les pains de proposition</i>	
<i>qu'on ôtoit de dessus la Table,</i>	252. 253
<i>Sacrificateurs, s'ils sont entrez dans le Saint des Saints lors</i>	
<i>qu'on défaisoit le Tabernacle,</i>	360. 361
<i>Sacrificateurs &amp; Lévites ne devoient pas confondre leurs fon-</i>	
<i>ctions,</i>	304
<i>Sacrificature pourquoi confirmée par un amandier qui fleurit</i>	
<i>tout à coup,</i>	152
<i>Saint des Saints pourquoi étoit situé à l'Occident &amp; son en-</i>	
<i>trée à l'Orient,</i>	99
<i>Saineté de l'Autel quelle,</i>	295
<i>Saineté de l'Arche de l'Alliance en quoi consistoit,</i>	129
<i>Salomon, son Autel des Holocaustes, quels degrez avoit,</i>	272
<i>Salomon, son Autel des Holocaustes,</i>	263
<i>Sanctuaire &amp; Saint des Saints, quelle étoit leur proportion</i>	
<i>dans le Tabernacle,</i>	73
<i>Sang de la Victime pourquoi devoit être mis sur l'Autel,</i>	13
<i>Sang, comment l'aspersion s'en faisoit sur l'Arche,</i>	135

# T A B L E.

<i>Semence</i> de Dieu & du Demon, comment séparée,	3
<i>Semence</i> de la Femme,	5
<i>Séparation</i> des Fidelles & des Infidelles,	4
<i>Septième</i> , jour s'il a été anciennement sanctifié comme jour de repos,	191
<i>Sépulcres</i> de Convoitises,	202
<i>Service</i> divin des Hébreux combien différent de celui des Payens,	269
<i>Service</i> divin dans le Saint des Saints du Tabernacle, ce que le peuple en pouvoit voir,	77
<i>Service</i> des Lévites lors qu'on transportoit le Tabernacle,	324
<i>Sicle</i> des Hébreux combien il faisoit,	313
<i>Sicle</i> des Hébreux, de combien de fortes il y en a eü,	314
<i>Signification</i> des Lavemens parfaitement déclarée par le Sauveur,	307
<i>Signification</i> du Chandelier d'or,	229
<i>Sittim</i> quel bois c'étoit,	38
<i>Soubassemens</i> du Tabernacle,	44
<i>Statues</i> des Divinitez Payennes étoient aussi habillées pompeusement,	291
<i>Supputation</i> de l'or & de l'argent employé pour l'Aurel & pour ses meubles,	309. 310

## T.

<b>T</b> <i>Abernacle</i> , quand a eu un lieu fixe, ou non,	17
<i>Tabernacle</i> a été construit pour l'unité de la Religion,	29. 30
<i>Tabernacle</i> , pourquoi fait de diverses matières,	31. 32
<i>Tabernacle</i> , pourquoi décrit par Moïse d'une manière si circonstanciée,	31
<i>Tabernacle</i> , sa construction décrite,	41
<i>Tabernacle</i> devoit être fait selon le commandement & le patron que Dieu en avoit donné,	<i>ibid.</i>
<i>Tabernacle</i> comment séparé en deux Apartemens,	76
<i>Tabernacle</i> figure du Temple,	79
<i>Tabernacle</i> des Juifs naturellement expliqué,	100
<i>Tabernacle</i> figure de l'humanité de Jesus-Christ,	101. 102
<i>Tabernacle</i> , combien de tems on a mis à le faire,	103
<i>Tabernacle</i> , s'il avoit un pavé,	<i>ibid.</i>
<i>Tabernacle</i> , la matière pouvoit en être préparée par le commun peuple, mais il ne pouvoit pas le constituer,	104
<i>Tabernacle</i> a procuré de grands avantages aux Juifs par sa présence,	104. 105
<i>Tabernacle</i> avec quel ordre construit,	329. 330
<i>Tabernacle</i> , sa figure extérieure expliquée,	330

## T A B L E.

<i>Tabernacle</i> , sa consécration par les Chefs des 12. Tribus,	321
<i>Tables</i> de la Loi étoient dans l'Arche,	118
<i>Tables</i> de la Loi pourquoi n'étoient pas exposées aux yeux des hommes,	117
<i>Tables</i> de la Loi brisées par Moïse, où ont été mises ensuite,	118. 119
<i>Table</i> d'or, remarque considérable sur la manière dont ses pieds étoient faits,	235. 236
<i>Tables</i> de Delphes ce que c'étoit,	236
<i>Table</i> d'or des pains de proposition, décrite,	231. 232
<i>Table</i> des pains de proposition, où elle étoit,	243
<i>Table</i> d'or n'a pas été faite, à la manière des Gentils,	237
<i>Table</i> , d'or ses Ustensiles & ses Vaisseaux,	240
<i>Table</i> des Pains de proposition comment étoit empaquetée.	364
<i>Talent</i> combien vaut,	310
<i>Tapisseries</i> du Tabernacle de quelle matière & longueur,	59
<i>Tapisseries</i> qui couvroient le Tabernacle, quelles,	61
<i>Tapisseries</i> du Tabernacle étoient d'un ouvrage exquis,	62
<i>Témoignage</i> , pourquoi ce nom étoit donné aux Tables de pierre & à l'Arche,	116. 117.
<i>Temple</i> de Jérusalem comment répondoit au Camp d'Israël,	13
<i>Temple</i> de Jérusalem comment prédit par Moïse comme un lieu fixe où l'on offriroit des Sacrifices,	
<i>Temple</i> , ou lieu des Sacrifices, comment devoit, selon la prédiction de Jacob, être bâti dans la Tribu de Benjamin,	21
<i>Temple</i> comment étoit en partie dans la Tribu de Juda, & en partie dans celle de Benjamin,	22
<i>Temple</i> , de Jérusalem comment a été le lien de la Religion & de la République,	23. 24
<i>Temple</i> a été représenté par le Tabernacle,	29
<i>Temple</i> , sa construction est une des 3. principales promesses,	40
<i>Testamens</i> de Dieu ont leur fondement dans la première promesse,	3
<i>Treillis</i> tout autour de l'Autel des Holocaustes, s'il a été tel qu'on le représente,	260
<i>Tribus</i> d'Israël, si l'on en doit compter 12. ou 13.,	160
<i>Tribus</i> d'Israël comment étoient campées,	336. 343. 344
<i>Trompettes</i> d'argent quelles & de quel usage,	357
V.	
<i>Vaisseaux</i> à huile comment devoient être empaquetés avec le Chandelier,	365
<i>Vaisseau</i> de Manne, pourquoi gardé dans le Saint des Saints,	170
	Vai.

# T A B L E.

<i>Vaisseau</i> avec la Manne, comment & dans quel endroit a été dans le Saint des Saints,	<i>ibid.</i>
<i>Vaisseau</i> de Manne, comment étoit vraisemblablement représenté sur les Monnoies des Juifs,	171
<i>Vaisseaux</i> qui servoient à la Table des pains de proposition,	238. & <i>suiv.</i>
<i>Vaisseaux</i> offerts par les 12. Princes des Tribus pour la consécration du Tabernacle,	322. & <i>suiv.</i>
<i>Vases</i> sacrez qui étoient dans le premier Apartement, ou dans le Sanctuaire du Tabernacle,	76
<i>Vases</i> du Tabernacle par qui étoient portez dans les Voïages,	366
<i>Vases</i> sacrez comment ont été portez dans le Tabernacle,	331
<i>Verge</i> d'Aaron, comment en fleurissant elle exclut du Sacerdoce tous ceux qui y prétendoient,	161
<i>Verge</i> d'Aaron, les Juifs débitent sur son sujet beaucoup de fables,	155
<i>Verge</i> d'Aaron où elle fut mise,	158
<i>Verge</i> d'Aaron est toujours demeurée verte, selon toutes les apparences,	166
<i>Verges</i> mises pour les Tribus, afin de terminer la dispute au sujet du Sacerdoce,	152. 153
<i>Vesta</i> quelle Déesse c'étoit,	286. 287
<i>Vestibule</i> du Tabernacle ce que c'étoit, & comment il a été,	82. & <i>suiv.</i>
<i>Vestibule</i> du Tabernacle, s'il y en a eu plus d'un,	83. 84
<i>Vestibule</i> , avec les Colomnes & ses Voiles, il paroît assez difficile de l'accorder avec Moïse,	90. & <i>suiv.</i>
<i>Vestibule</i> du Tabernacle, sa largeur & ses côtes décrits,	<i>ibid.</i>
<i>Vestibule</i> du Temple, ce que David en a prophétisé,	84
<i>Vestibule</i> du Temple ce qui pendoit au devant,	86
<i>Vestibule</i> , de quelle hauteur a été sa muraille,	97
<i>Viande</i> , pourquoi les Israélites en ont désiré dans le desert,	200
<i>Voile</i> du Saint des Saints comment pendoit,	73
<i>Voile</i> du Tabernacle au côté extérieur à l'entrée,	72. 75
<i>Voile</i> du Tabernacle, appelé le second Voile,	73
<i>Voile</i> , ce que son nom signifie,	<i>ibid.</i>
<i>Voile</i> déchiré à la mort de Jésus-Christ;	74
<i>Voile</i> sans Chérubins,	76
<i>Voile</i> , s'il a eu quelque étoffe pour le conserver,	77
<i>Voile</i> du Saint des Saints mystiquement expliqué,	81. 82
<i>Voiles</i> à l'entrée du Vestibule,	93
<i>Voiles</i> , il y en a eu trois,	94

